This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.91-92

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-DOUZIÈME VOLUME

ANNÉE 1891-1892. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : **10** FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XCIV

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

LES

BIBLIOPHILES RÉMOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

BIBLIOPHILES RÉMOIS

LEURS EX-LIBRIS ET FERS DE RELIURE SUIVIS DE CEUX DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

Ouvrage illustré de 70 gravures

PAR HENRI JADART

Conservateur adjoint de la Bibliothèque de Reims
Secrétaire général de l'Académie

REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M DCCC XCIV

Digitized by Google

Digitized by Google

AUX BIBLIOPHILES RÉMOIS

L'ex-libris est la marque la plus vieille de l'amour sincère des hommes pour leur bien littéraire.
H. Bouchot.

Les *Ex-libris* des principaux bibliophiles ou collectionneurs de Reims forment le complément naturel de nos recherches sur les marques des premiers imprimeurs rémois (1). Nous sommes loin de connaître tous les amateurs de livres passés ou présents, mais il est temps de noter minutieusement ceux dont on a conservé les estampilles imprimées ou gravées, les timbres ou cachets, et aussi les fers de reliure (2). Ce sont là les

(1) *Les débuts de l'imprimerie à Reims et les marques d'imprimeurs.* In-8° avec figures. *Reims, imprimerie J. Justinart, 1894.*

(2) Nous devons exprimer toute notre gratitude à M. E. Rondeau, éditeur à Paris, qui a bien voulu nous permettre de reproduire 15 fers de reliure publiés dans le *Nouvel armorial du Bibliophile*, par Joannis Guigard, 1890. — Le Musée de Reims nous a fourni huit fers originaux. — En outre, plusieurs bibliophiles rémois ont bien voulu nous permettre de reproduire leurs fers et ex-libris.

Digitized by Google

marques habituelles de possession des livres que nous groupons sous le nom générique d'*Ex-libris*, et personne ne niera leur intérêt historique et artistique. Il faut les conserver là où elles sont, ne jamais les séparer du volume dont elles fixent la provenance. Les signatures elles-mêmes, quand elles sont accompagnées d'une devise et d'une date, sont précieuses à recueillir, surtout si elles émanent de personnes notables.

L'*Ex-libris* peut même simplement consister en une sentence reproduite à la main sur les volumes d'une bibliothèque.

Les signes extérieurs, transmis ou choisis par des lettrés, ont à nos yeux le grand intérêt de fixer le souvenir dans le passé et d'exciter la reconnaissance dans le présent. Beaucoup de ces bibliophiles ont été ou seront les bienfaiteurs de nos dépôts publics. Les faire connaître, c'est donc aider à la reconstitution de leurs collections, c'est favoriser le goût des livres chez les particuliers en leur procurant des motifs salutaires d'émulation, c'est enfin offrir à tous des modèles délicats d'art, d'esprit et de savoir.

La recherche des *Ex-libris* en général est d'ailleurs devenue en ce moment une chose à la mode, comme le prouvent plusieurs récentes et fort attrayantes publications, auxquelles nous renvoyons le lecteur pour les

Digitized by Google

questions d'origine et d'étude des *Ex-libris* français (1). Des innombrables devises héraldiques ou sentences morales données dans ces recueils, il en est une qui nous a plu entre toutes et que nous adoptons volontiers comme épigraphe de notre étude :

Inservire Deo, Patriæ, Charis et amicis :
Unica cura mihi, cetera vana puto (2).

Bornons-nous ici à la poursuite des *Ex-libris* de notre terroir dont il nous est échu plus de trois cents types

(1) A. Poulet-Malassis. *Les Ex-Libris français, depuis leur origine jusqu'à nos jours, nouvelle édition revue, très augmentée et ornée de vingt-quatre planches.* Paris, chez F. Rouquette, libraire, 1875. Gr. in-8° de 77 pages et album. — Henri Bouchot. *Les Ex-Libris et les Marques de possession des livres.* Paris, Rouveyre, 1891. In-12 de 165 p. avec figures hors texte, fac-similés très soignés. — *Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des Monastères des Trois Évêchés*, 1552-1790, par Arthur Benoit. *Nancy, R. Wiener; Bruxelles, Dupriez*, 1884. In-8° raisin de xvi-302 p. avec nombreuses planches et figures, tiré à 100 exemplaires. — Voir enfin plusieurs notes sur les *Ex-Libris* en général dans la revue *La Curiosité Universelle*, nos des 22 février, 25 juillet, 10 octobre 1892 et 22 mai 1893, ainsi que les nombreuses questions soulevées par les *Ex-Libris* dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, à l'article *Ex-Libris* de la *Table générale de cette Revue* (1864-1891). Paris, 1893, col. 239 et 240.

(2) Devise du P. Ingold, de l'Oratoire, inscrite sur son *Ex-Libris* publié dans *La Curiosité Universelle*, 10 octobre 1892, p. 3. Voir les ex-libris gravés sur les planches qui accompagnent cette publication et lui donnent son principal attrait. Nous avons ainsi obtenu la reproduction de trente fers de reliure et de vingt-cinq ex-libris, emblèmes ou devises d'un intérêt historique rémois.

Digitized by Google

entre les mains. La Bibliothèque de Reims a été le champ principal de nos investigations, car c'est là que se trouvent concentrées les richesses dispersées des érudits d'antan, les épaves des ventes publiques, et aussi les trésors légués par une noble munificence. La collection, si riche en son genre, de portraits et d'estampes diverses relatives à l'histoire de Reims, inaugurée par M. Étienne Saubinet et décuplée par M. Charles Givelet, contient également de nombreux *Ex-libris* des anciennes familles rémoises. Quelques autres nous ont été indiqués par nos confrères de l'Académie, M. l'abbé Cerf, M. Diancourt, et autres bibliophiles.

Voilà pour le passé. Les renseignements fournis avec tant de compétence par notre éditeur, M. F. Michaud, si bien au fait des tendances actuelles des bibliophiles rémois, nous ont permis de suivre jusqu'à nos jours cette revue nobiliaire, historique, quelque peu humoristique et capricieuse des amoureux du livre dans notre région.

Pour être complet, nous ajouterons à la liste alphabétique des possesseurs d'*Ex-libris* rémois une série chronologique de catalogues des bibliothèques formées par des Rémois, et enfin un relevé des *Ex-libris* et des fers de reliure étrangers à Reims que l'on conserve à la Bibliothèque de cette ville. De la sorte, nous espérons

Digitized by Google

produire une sorte de *Manuel du Bibliophile rémois,* un *vade-mecum* qui favorisera les recherches savantes des lettrés et des artistes, aussi bien que les innocentes manies des simples collectionneurs de livres. *Cuique suum.*

HENRI JADART.

Reims, le 28 Janvier 1893.

Livres tirés
de la statuaire de la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEX PRÉLIMINAIRE

LISTES ALPHABÉTIQUES

Pages

I. — Bibliophiles rémois des XV^e^ et XVI^e^ siècles..... 1

II. — Bibliophiles rémois du XVII^e^ siècle..... 15

III. — Bibliophiles rémois du XVIII^e^ siècle.. 51

IV. — Bibliophiles rémois cités dans l'*Armorial du Bibliophile*..... 87

V. — Bibliophiles rémois du XIX^e^ siècle.... 89

VI. — Catalogues des Bibliophiles et des Libraires rémois . 123

VII. — Bibliothèque de Reims, ex-libris du XVI^e^ siècle 153

VIII. — Bibliothèque de Reims, ex-libris du XVII^e^ siècle 165

IX. — Bibliothèque de Reims, ex-libris du XVIII^e^ siècle..... 179

X. — Bibliothèque de Reims, ex-libris du XIX^e^ siècle..... 201

XI. — Supplément..... 209

XII. — Conclusions..... 221

XIII. — Table générale des devises, des noms et des gravures. 225

XIV. — Errata..... 251

Digitized by Google

ARMES DE REIMS

Dessin de G. BAUSSONNET

Fer du même style, aux mêmes armes, sur les *Galeni opera, Venetiis,* 1625, in-f°.

(*Bibliothèque de Reims,* don du Dr JOLICŒUR.)

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LES

BIBLIOPHILES RÉMOIS

LEURS EX-LIBRIS ET FERS DE RELIURE

Période des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

ALEXANDRE (Barthélemy), recteur de l'Université de Reims, et proviseur du Collège des Bons-Enfants, mort en 1584.

Voici la notice qui le concerne au chapitre de Reims : « *Præbenda 52, Bartholomæus Alexandre, clericus Diœces. Remensis, in artibus magister, auth. ordin. 30 julii 1557, virtute graduum et per obitum Joanni Dazart. Fit rector universitatis Remensis. Obiit Remis canonicus Remensis 8 augusti 1584.* » (*Recueil de Weyen*, f° 309.)

Originaire de Savigny-sur-Aisne, il fut reçu maître ès-arts en l'Université de Paris, puis revint à Reims où il joua un rôle honorable dans l'Université naissante. Il était amateur de beaux livres et de riches reliures. La Bibliothèque de Reims possède un de ses volumes, petit in-f°, coté S 1522, avec sa reliure du temps, portant sur les plats sa marque personnelle imprimée par un fer à froid : une dextrochère tenant une tige d'arbuste fleurie, sur-

Digitized by Google

montée d'une couronne fleurdelisée, et accompagnée des lettres majuscules B A sur les côtés de la tige.

Voir *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, par le Dr H. VINCENT, 1892, notice à la p. 351, sur Barthélemy Alexandre.

Consulter aussi l'*Hist. du Collège des Bons-Enfants*, par M. CAULY, 1885, p. 179. On y voit qu'il exerçait en 1549 les fonctions de principal du collège de Reims, et qu'il a le titre de maître ès-arts de l'Université de Paris.

BERRUYER (Adam), secrétaire du Chapitre de Reims au XVIe siècle.

Son nom se trouve imprimé en lettres d'or sur les plats de la reliure du *Missale ad consuetudinem insignis ecclesie Remensis*, sorti des presses de Simon Vostre en 1505, exemplaire de la Bibliothèque de Reims (CR, 51). En outre, on lit au bas du titre intérieur la signature autographe : *M. Adamus Berruyer, scriba capituli remen.* Un médaillon ovale, offrant la scène du Calvaire, se voit aussi sur les plats de ce précieux volume, et les deux fermoirs en cuivre portent les initiales A B gravées et enlacées, ainsi qu'un écusson *de ... à 3 vases avec couvercles, de ... posés 2 et 1.*

Originaire de Pévy, pourvu d'une prébende de Sainte-Balsamie, Adam Berruyer fut greffier du Chapitre de Notre-Dame, et élu chanoine en 1595, mais il ne fut pas reçu. Il est mort en 1629. (*Recueil de Weyen*, f° 311.)

BONVALET (Guillemette DE), religieuse de Saint-Pierre-les-Dames au XVIe siècle, l'une des réformatrices de l'abbaye.

Digitized by Google

Elle possédait le bel incunable *Les Colacions des sains Pères*, de Jean Golein, dans une riche reliure dont la tranche dorée et guillochée portait : SEVR GVILLEMETTE DE BON VALET. Le volume porte en outre sur la garde cette mention, en écriture du XVI^e siècle : *Seur Guillemette de Bonvallet, religieuse de Saint-Pierre de Reims, laquelle par le congé de Madame l'a doné a sa fille se^r Loyse de la croix.* (Voir *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims*, p. 12, et l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot, t. II, p. 236.)

Broche (Denis), originaire du diocèse d'Uzez, chanoine de Reims en 1558, mort en 1585.

Il possédait le superbe *Missale ad usum Remensis ecclesie*, édition de Paris, Jean Dupré, 1591, qu'il avait ainsi marqué au revers du dernier feuillet : *Ce present livre appartient a maistre Denys Broche chanoine de Reims, lequel a achepté a l'execution de monsieur de Macy.* (signé) *Broche.* Il fit don de cet exemplaire précieux à son église, on y lit : *Pro fabrica insignis ecclesiæ Remensis, dono ejusdem Broche*, et il est conservé à la Bibliothèque de Reims. (V. *Catalogue des incunables*, 1889, p. 11.)

Cauchon (Thomas), de la famille rémoise de ce nom, chanoine et grand archidiacre, vicaire général du cardinal de Lorraine, mort à Reims en 1570.

La Bibliothèque de Reims possède un incunable, *Expositio brevis super psalterio*, venant de lui et portant sur la garde deux fois la signature : *Cauchon.* (V. *Catalogue des incunables*, 1889, p. 6.)

La famille Cauchon est l'une des plus célèbres de la bourgeoisie rémoise, et elle portait pour armes, *de gueules au griffon d'or, ailé d'argent.* Ce blason se trouve sur le fer de reliure de messire Henri de Maupas, évêque d'Evreux (voir plus loin son article), et on le retrouve encore sur les reliures de Thomas Morand du Mesnil, qui écartelait son écusson avec les armes de sa femme, Jeanne Cauchon, de Treslon, morte en 1622.

(Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 371-72.)

Colin (Nicolas), trésorier de l'Église de Reims, secrétaire du cardinal de Lorraine, mort en 1608 à Reims, rue du Trésor.

Digitized by Google

Amateur éclairé de livres et d'objets d'art, Nicolas Colin laissa une bibliothèque considérable qui fut vendue après son décès, et dont le catalogue a été publié dans la *Revue de Champagne et de Brie* en 1892, avec une notice sur sa vie et ses œuvres. On retrouve à la Bibliothèque de Reims deux volumes provenant de cette riche collection; sur l'un d'eux on lit cette mention autographe : *Huius voluminis verus est possessor N. Colinus, Remensis canonicus ;* et sur l'autre son prix d'achat : *A Paris, 1574,* XIII *solz, Colin.*

Son ex-libris ne comportait donc ni devise, ni blason, mais une simple marque de possession.

COQUILLART (Guillaume), chanoine de Reims et official, poète du XVI^e^ siècle bien connu.

Sur l'incunable de la bibliothèque de Reims, *Manuale confessorum* de Jean NIDER, se trouve cette mention, datée du 25 décembre 1533, qui peut être un autographe de lui : *Appartenant à moy, Guill. Coquillart, chan^e^ de Reims, de don à moi fait... le* XXV^e^ *de décembre* V^e^ *et* XXXIII, *par mess^re^ Gobert Pacot, p^bre^ chan. de Sainte-Nourice...* (signé) *G. Coquillart.* — Si nous n'affirmons pas que le texte soit du jovial poète, c'est qu'il y avait alors au Chapitre plusieurs chanoines du même nom. (V. le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims*, p. 34, 79.)

DUDRAC (Adrien), seigneur de Mareuil-sur-Ay, au XVI^e^ siècle.

Le volume de la Bibliothèque de Reims, *Œuvres de feu Reverend pere en Dieu, George de Selve evesque de la Vaux*, Paris, Galliot du Pré, 1559, in-f^o^, parch., porte sur la garde la signature *A. Dudrac*, avec la devise : *Sufficit mihi gratia tua*, qui semble indiquer un partisan de la Réforme. (Sur les héritiers de la famille Dudrac à Mareuil, voir le *Répertoire archéologique du canton d'Ay*, Reims, 1892, p. 268.)

DUVAL, probablement un amateur rémois du XVI^e^ siècle.

Sur le titre du *Discours de ce qu'a faict en France le Heraut d'Angleterre...*, imprimé à Reims par N. Bacquenois, en 1557, se trouve cette mention autographe de provenance, en écriture du XVI^e^ siècle : *A Duval et à ses amis. (Bibliothèque de Reims.)*

Digitized by Google

FAVEREAU (Nicolas).

La Bibliothèque de Reims possède une reliure avec tranche dorée et guillochée de la Renaissance, sur laquelle on lit: *Nicolaus Favereau.*

Voir le catalogue imprimé des *Sciences philosophiques et sociales*, 1878, t. I^er, p. 160, n° 675.

FERET DE MONTLAURENT, célèbre famille rémoise, connue dans la robe et les charges municipales.

Son ancien hôtel dans la rue du Barbâtre (n° 141), offre dans sa décoration les figures des signes du Zodiaque, qui forment comme l'emblème de cette famille à cause de la devise parlante: *Virtus ad astra feret,* qui accompagnait ses armoiries.

Un volume de la Bibliothèque de Reims, coté X 1463, porte la signature *J. Montlaurent,* sur le titre du *Carmen consolatorium in obitum Caroli cardinalis Lotharingi,* Paris, 1575, in-8°.

Un autre volume, avec tranche dorée et guillochée, coté A 6, *Biblia, breves in eadem annotationes..... Lyon, Boulle,* 1537, in-f°, porte sur la garde: *Ex libris Petri Dumolinet, emptus fuit Parisiis anno Domini 1650, die vigesima quinta mensis octobris. Dumolinet;* et sur le titre, trois mentions de possesseurs: *De Flavigny. — Guillermus de Feret, et depuis après le décès dud. Guillaume, venu en mains de de Feret son nepveux, de Feret de Montlaurent. — Ex dono Petri de Bar, ecclesiæ cathedralis cathalauneusis decani. — Ex libris monasterii S. Petri catalaunensis, ord. S. Bened., Congreg. SS. Vitoni et Hydulphi.* Cachet aux armes de cette abbaye.

FILLASTRE (Guillaume), reçu chanoine de Reims en 1392, évêque du Mans, etc., grand amateur de livres et d'œuvres d'art.

Il fit construire et dota la bibliothèque du Chapitre de Reims avec une munificence relatée par Weyen en ces termes: *Illius cura et sumptibus constructa fuit Bibliotheca Remensis cui varia et optima manuscripta reliquit.* L'annaliste ajoute un autre trait de sa libéralité: *Post illus obitum turres ecclesiæ Remensis ejusdem sumptibus erectæ fuerunt et constructæ, ut patet ex conclusionibus*

Digitized by Google

capituli 16 maii, 31 jul., 1a decemb. 1427. (Dignitates eccl. remensis, f° 318 recto.)

L'écusson aux armes de Guillaume Fillastre porte : *de gueules au massacre de cerf d'or, à la bordure dentelée autour de l'écu du même*, avec un chapeau rouge à huit glands surmontant l'écusson. On en retrouve la trace sur plusieurs anciens documents à Reims, et particulièrement sur les manuscrits de la Bibliothèque municipale. Le Ms. *Declamationes Quintiliani*, coté J 731-730 à la Bibliothèque de Reims, a conservé à l'intérieur de sa reliure moderne des fragments de la reliure primitive du XVe siècle, où l'on distingue d'un côté l'écusson de Guillaume Fillastre avec un G au-dessous, et de l'autre un semis de fleurons et de G couronnés dans de petits carrés superposés.

FLICHE (Gilles), curé de Saint-Hilaire de Reims, au XVIe siècle.

La Bibliothèque de Reims possède (M M, 5,393.) *Io. Ludovici Vivis Valentini opera...* Basileæ, 1560, in-f°, portant sur les plats des filets à froid, et au milieu un cartouche fleuronné au centre duquel on lit :

. SINE .
QVERELA

On lit sur la couverture intérieure, en écriture de la fin du XVIe siècle : *Ex libris Ægidii Fliche. Emptus 50 sols.*

Provient du Chapitre, legs Michel de Blanzy, 1689.

Gilles Fliche était Rémois, curé de Saint-Hilaire de Reims, sur la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle ; le curé Fliche, ayant une lacune dans ses registres, la constate en disant que ce n'est pas sa faute, mais celle de son domestique.

FOULQUART (Gibrien), bourgeois de Reims au XVIe siècle, probablement de la famille du chroniqueur Jean Foulquart.

Il possédait un ouvrage incunable, le *Speculum vitæ humanæ*, de Roderic de ZAMORA, et on y lit, sur le verso du dernier feuillet, son nom et sa devise avec un anagramme, le tout d'une écriture du XVIe siècle :

Digitized by Google

Ex libris Gybriani Foulquart.
Spe otii sustentatur labor.
Anagr. :
Gibrianus Foulquart.
Quali fortuna ? burgis.

Le nom des *Foulquart* est celui d'une ancienne famille de la bourgeoisie de Reims, dont fait partie un chroniqueur du XV^e siècle, Jean Foulquart. L'anagramme qui suit le nom est assez obscur, il signifie probablement que la fortune ou le sort de Gibrien Foulquart est dans le *burgum*, c'est à dire qu'il est un bourgeois. — Le volume appartint ensuite à Jean Brissart, curé de Chenay, puis aux Minimes de Reims. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims. (V. *Catalogue des incunables*, p. 74.)

FOURNIER (Antoine), chanoine de Reims, puis évêque de Basilite et primicier de Metz, bienfaiteur de la Faculté de médecine de Reims au XVI^e siècle.

Sa signature se trouve : *Fournier primicerius metensis*, sur le titre d'un précieux volume, coté O 653, *Tractatus de confessionibus maleficorum...*, Trèves, 1596, in-12, qui a appartenu plus tard au Collège des Jésuites de Reims. *(Bibl. de Reims.)*

Ce volume est en outre intéressant par sa reliure de l'époque, biseautée, avec empreintes à froid, écusson sur les plats, probablement aux armes d'un électeur de Trèves. On voit d'un côté un ours (?) dans un écu reposant sur l'aigle à deux têtes, et de l'autre un écureuil et une étoile dans un écu, surmonté d'une mitre et d'une crosse.

GODART (Jean), chantre de Notre-Dame, originaire d'Attigny, mort à Reims en 1544.

Protecteur des arts, lettré et bibliophile, il possédait de précieux ouvrages, notamment l'*Histoire naturelle de Pline*, édition de Brescia en 1496, qu'il donna au prieuré du Val-des-Écoliers de Reims en 1539, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims. (V. *Catalogue des incunables*, 1889, p. 6, 80 et 81.)

Voir les armes gravées de Jean Godart sur les éditions de Coquillart, comme l'indique une note de M. Loriquet, *Catalogue de la Bibliothèque de Reims, Belles-Lettres*, t. I^er, p. 577-78.

Digitized by Google

En effet, Jean Godart avait un écu blasonné d'un *chevron avec 3 roses*, que l'on retrouve sur une édition des poésies de Coquillart, et sur les tables du réfectoire de l'Hôtel-Dieu de Reims. A ce dernier endroit, le nom est emblématique : les lettres G O sont suivies d'un *dard* au naturel, incrusté en plomb dans le bois de la table. (Voir en outre, sur Jean Godart, l'ouvrage de M. le Dr Vincent, *Les Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, 1892, p. 43.)

GONZAGUE (Louis DE), duc de Nevers et comte de Rethel (1539-1595), gouverneur de Champagne, époux de Henriette de Clèves (1542-1601).

Ils avaient pour emblème un chiffre composé des lettres L. H., initiales des noms *Louis*, *Henriette*. Ce chiffre est frappé entre deux branches de lauriers sur les plats d'un volume contenant la fondation faite en 1573, par les deux époux, pour doter soixante jeunes filles de leurs domaines, in-4°.

Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims (édition de 1579), avec le chiffre ci-dessus. — Il est aussi reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, t. II, p. 239.

Il y eut deux éditions de la *Fondation* de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves, l'une de 1579 et l'autre de 1588, plus une réédition grossière en 1663. Voir, sur la préparation et la publication de ce rare livre illustré du XVIe siècle, une notice de M. Henri Bouchot, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, nov.-déc., 1892, p. 612-23.

JUVÉNAL DES URSINS, archevêque de Reims, mort en 1457.

[1] Un fer de reliure à ses armes est donné dans le *Nouvel armorial du Bibliophile*, t. I, p. 300, mais cet ouvrage n'indique pas la provenance.

LENONCOURT (famille DE), de la noblesse lorraine, qui tint de hautes charges à Reims au XVIe siècle, fournit un archevêque à la métropole et deux abbés à Saint-Remi.

Le Musée de Reims conserve un fer de reliure à ses armes :

Digitized by Google

d'argent à la croix engrelée de gueules, l'écusson surmonté d'un

heaume avec des lambrequins et entouré d'une couronne de feuillages.

Le Picart (François), écrivain et sermonnaire du XVI^e siècle, confesseur des Princesses de Lorraine, abbesses de Saint-Pierre-les-Dames (1504-1556).

Sa signature se trouve sur l'incunable F 673, de la Bibliothèque de Reims, suivie de la sentence : *Pax multa diligentibus legem tuam et non est illis scandalum.* (V. le *Catalogue des incunables*, 1889, p. 12.)

Ligier (Hilaire), probablement un clerc habitant Reims au XVI^e siècle.

L'incunable de la Bibliothèque de Reims, la *Legenda aurea*, de Jacques de Voragine, lui a appartenu, et il y a consigné, après son nom et sa devise, le catalogue de sa bibliothèque. On lit en effet, sur le titre : *F. Hilarius Ligier me habet*, et à côté cette sage maxime : *Cave honores quos sine culpa tenere non poteris.* — Au verso du dernier feuillet se trouve un inventaire de quarante

Digitized by Google

volumes, qui débute ainsi : *Sequentur libri quos habet Hilarius Ligier Remensis...* Après les livres, viennent des objets mobiliers détaillés, mais cette dernière liste est en partie illisible.

Avant et après Hilaire Ligier, nous devons signaler trois autres possesseurs du même incunable, qui y ont écrit les formules suivantes : *Est Anthonii Feuillet, p^bri curati de Baconis, 1609. — Ex-libris Petri Angier, presbyteri diocesis Remensis. — Bourgensis curatus de Aussoncia, est verus possessor huius voluminis.* (Voir le *Catalogue des incunables*, p. 127 à 129.)

Lorraine (le cardinal Charles de), archevêque de Reims (1538-1574).

Amateur opulent et éclairé des lettres et des arts, la bibliothèque de ce prélat dut contenir d'inappréciables richesses, à en juger par les volumes qui en sont conservés à la Bibliothèque de Reims. Sur les admirables reliures d'une douzaine d'entre eux, l'on voit d'un côté les armes de la maison de Lorraine-Guise, à

laquelle il appartenait, et de l'autre la marque propre du Cardinal : une pyramide garnie de lierre, emblème de son attachement à la maison royale, avec la devise : *Te stante virebo.*

Le Musée de Reims possède un fer de reliure original aux armes de Lorraine-Guise, et un autre fer aux armes écartelées de *Joyeuse* et de *Lorraine* que l'on trouvera plus loin.

Sur les reliures aux armes du Cardinal de Lorraine et des autres Princes de sa famille, voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, 1890, t, I^er^, p. 317-21. — Voir particulièrement, à la Bibliothèque de Reims, les volumes des vitrines,

Digitized by Google

notamment ceux qui sont cotés DD 1391, écusson en couleur, et R 1040, G 56, JJ 4590, écusson en or. — A la Bibliothèque nationale se trouvent aussi plusieurs reliures aux armes du cardinal de Lorraine, dont l'une, celle des *Canones et Decreta Concilii Tridentini*, 1564, est reproduite dans la revue *le Livre et l'Image*, août 1893, p. 24 à 34.

LORRAINE (Louis DE), archevêque de Reims, successeur du cardinal Ch. de Lorraine, tué aux États de Blois en 1588.

Un fer à ses armes, offrant la crosse en pal sous l'écusson, avec encadrement en losange, le tout entouré d'une couronne de feuillages, se voit sur les plats du *Petit traité de l'antiquité des Indulgences* par H. MEURIER, Reims, J. de Foigny, 1587.

Voir un autre fer ovale sur les plats de la riche reliure à dos fleurdelisée qui recouvre un bel in-folio, *Paraphrasis in psalmos omnes Davidicos*, Lyon, C. Pesnot, 1580. *(Bibliothèque de Reims.)*

Un autre ouvrage du même dépôt, coté E 540, *Conciliorum Hispaniæ*, Loaisa-Madrid, 1593, in-f°, porte une reliure pleine, avec fer ovale sur les plats aux armes de Louis II de Lorraine-Guise, archevêque de Reims, lambel, couronne, crosse en pal derrière l'écu. Croix de Lorraine aux angles de l'encadrement de filets. En outre, beaucoup de volumes in-f° de la Bibliothèque de Reims portent au dos des croix de Lorraine imprimées en or.

LORRAINE (Renée I^re^ DE), abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, morte en 1602, ou Renée II, morte en 1626.

La Bibliothèque de l'Archevêché de Reims conserve une riche et précieuse reliure marquée de croix de Lorraine au dos, entre les nervures et aux angles sur les plats. Au centre se voit un chiffre enlacé qui forme soit A V, soit A A (chiffre de Anne d'Autriche), surmonté d'une couronne dont la base porte cette devise : *Deo juvante* ; une cordelière entoure le chiffre.

Cette reliure décore un manuscrit du XVII^e^ siècle probablement, pet. in-4°, contenant une histoire de l'église et de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims. Cette circonstance semble indiquer qu'il a appartenu à l'une des abbesses de ce monastère, ou a été offert par elle à un membre de la famille de Lorraine.

Digitized by Google

La Bibliothèque de Reims conserve un superbe ouvrage (*Breviarium Romanum*, 1587, 2 vol. in-4°) avec une reliure à son chiffre, les plats semés d'R alternant avec des croix de Lorraine, donnée en fac-simile dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, 1890, t. I^er^, p. 120.

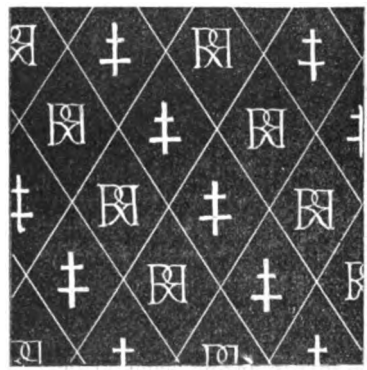

Le rare volume coté F 710, *Homélies de Saint-Grégoire*, Paris, 1521, pet. in-4°, provient de Renée de Lorraine, dont il porte les initiales R sur les plats et le nom sur la tranche dorée : MA · DAME · RENÉE · DE · LORRAINE · ABBESSE · DE · SAINCT · PIERRE · DE · REINS ·

NOISET (Pierre), écrivain et professeur rémois du XVI^e^ siècle, auteur de la *Christianopédie* et des *Antitopiæ de morali Aristotelis philosophia*.

Originaire de la Thiérache, devenu l'un des docteurs de l'Université de Reims, Pierre Noiset se qualifiait de *Terascus Rhemensis*, ou *Thiérachois Rhémiste*. De son nom, qu'il traduisit par *Nucleus*, il tira sa devise par un jeu de mots : *Ut tibi sit nucleus de nuce, frange nucem.*

Voir sur cet érudit et ses œuvres la *Biographie ardennaise* de l'abbé BOULLIOT, t. II, p. 286, et le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. II, p. 9. Voici le titre complet de son principal ouvrage : *Petri Noisct Terasci Rhemensis, Iur. utr. Doct. et, in Rhemorum Academia ordinarii Professoris, Antitopiæ (i. locorum contrarietates), de Morali*

Digitized by Google

Aristotelis philosophia, quæ toto hoc opere contineantur, aversa pagella monstras (marque du griffon, avec le chiffre I C dans le cartouche, soutenu par l'animal), *Rhemis, Excudebat Ioannes Cousin, propre portam Bazeam habitans, 1589.* Au verso du titre, on lit : *Coniectorum in hoc volumen elenchus.* — In-8° de XVI pages prélim. non chiffrées et de 351 pp. La devise de l'auteur se lit à la page 850.

ROYE (Gui DE), archevêque de Reims au XV^e siècle, auteur du *Doctrinal de Sapience.*

Ce prélat, contemporain et ami de Gerson, possédait de nombreux manuscrits qui sont restés au Chapitre de son Église et comptent encore parmi les plus précieux de la Bibliothèque de Reims. Ils sont reconnaissables par l'écusson qu'ils portent tous, aux armes de Guy de Roye, peintes sur la couverture : *d'argent à la bande de gueules*, avec la croix en pal au-dessous de l'écu.

SAVIGNY (Christophe DE), seigneur de Savigny-sur-Aisne, savant et écrivain du XVI^e siècle.

L'ouvrage coté Q 978, pet. in-f°, de la Bibliothèque de Reims, *Edoardi Wottoni oxoniensis de differentiis animalium libri decem, Lutetiæ Parisiorum, apud Vascosanum,* M D L III, porte encore sa reliure du temps, offrant sur les plats un encadrement de filets à froid et fleurons dorés aux angles, au centre écusson de forme irrégulière aux armes de Christophe de Savigny; un cartouche ovale encadre l'écusson et porte sur sa bordure : CHRISTO PHORI D' SAVI GNY. — On lit sur la couverture intérieure : *Ex dono Illustrissimi Domini Domini Guillelmi de Vergeur, comitis de saint Soupplet orate pro eo. Obiit die 16^a januarii 1665.* On lit en haut du titre : *Ex bibliotheca conventus Remensis ordinis Minimorum,* 1605. Sub. Litt. N, n° 22.

Christophe de Savigny, érudit et lettré, fit partie de la maison de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, et, rentré dans la vie privée, publia un grand ouvrage : *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux,* Paris, 1587, avec figures en bois dessinées, croit-on, par Jean Cousin. Il est dédié au duc de Nevers.

Nous n'avons vu nulle part d'autre ouvrage à ses armes, et son fer bien exécuté indique cependant un amateur opulent; il est aux

Digitized by Google

armes des Savigny : *gironné de 12 pièces d'azur et d'or à l'écusson de gueule mis en cœur*, sur le tout une *bande en devise d'hermine, emmanché d'or des deux bouts.*

Voir, sur sa famille et ses œuvres, la *Biographie ardennaise* de Boulliot, t. II, p. 362 à 377, et la *Nouvelle Biographie générale*, t. XLIII, p. 395.

Spifame (Jacques), chanoine de Reims en 1518, puis chancelier de l'Université de Paris et évêque de Nevers, se sépara ensuite de l'Église romaine et fut exécuté à Genève en 1565.

Sa signature se trouve sur un incunable de la Bibliothèque de Reims, le *Manuale confessorum* de Jean Nider, au verso du dernier feuillet : *Jacques Spifame, canon. Remens.;* sans date. (Voir le *Catalogue des incunables*, 1889, p. 34.)

Thevrault (Regnauld), chanoine de Reims, le premier docteur de la Faculté de médecine. Son épitaphe est au Musée lapidaire.

On lit sur le titre d'un volume qui lui appartint, *Constantini Africani opera*, Bâle, in-f°, sa signature autographe : *Ex libris Reginaldi Thevrault, medici Remis manentis anno 1537. Emptum 53 sols. (Bibliothèque de Reims.)*

Digitized by Google

BIBLIOPHILES RÉMOIS

du XVII^e Siècle.

Amé (Nicolas), lieutenant des habitants de Reims (1655-59).

Écusson *d'or à 3 fleurs d'œillets de gueules tigées de sinople, posées 2 et 1, au chef d'azur, chargé de deux tourterelles affrontées d'argent;* heaume et larges lambrequins au-dessus. Grande plaque gravée au burin, recueillie sur la couverture d'un volume et ayant dû y servir d'ex-libris. *(Collection Ch. Givelet.)*

Angennes de Rambouillet (Louise-Isabelle d'), abbesse de Saint-Étienne de Reims (1655-1707).

Un fer de reliure à ses armes sur un écu en losange, *De sable au sautoir d'argent,* avec cordelière, couronne et crosse, se trouve dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. I, p. 132.

Sa bibliothèque était peu nombreuse, mais fournie de livres somptueusement reliés qui sont aujourd'hui très recherchés.

Audry (André), élu de Reims au XVII^e siècle.

On lit sur le titre du *Kalendarium Gregorianum perpetuum,* Paris, 1583, in-8°, l'ex-libris manuscrit suivant : *Ad usum Andreæ Audry, electi regii, et amicorum ejus;* reliure moderne. *(Bibliothèque de Reims.)*

Barberini (le cardinal Antoine), archevêque de Reims, mort à Rome en 1671.

Deux fers de reliure à ses armes : *d'azur à 3 abeilles d'or, le*

Digitized by Google

chef chargé de la croix de Malte, sont donnés dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, 1890, t. Ier, p. 228.

Ces deux fers sont antérieurs à sa nomination à l'archevêché

de Reims. On remarque sur l'écusson une croix de Malte qu'il ne porta plus après sa promotion à Reims.

La Bibliothèque de Reims possède un bel exemplaire de *Quinte-Curce*, Cologne, 1628, in-f°, avec reliure pleine dont les plats sont semés d'abeilles d'or et le dos de fleurs de lis; en outre, sur le plat recto sont les armes de France, et sur le plat verso celles du cardinal Barberini : *d'azur à 3 abeilles d'or* **2** *et* **1**, avec les attributs de ses dignités. DD 1351 bis.

Béguin de Savigny, famille de robe rémoise du XVIIe siècle.

Dans un cartouche régulier, écusson ovale *d'azur au cygne d'argent, surmonté en chef d'un croissant accosté de deux roses du même*, couronne de comte, tête de dragon pour cimier, deux dragons pour tenants, le tout reposant sur une tablette droite, ornée de feuillages à la base. *(Collection Paul Contant.)* Ex-libris gravé.

Les armoiries ne sont pas accompagnées ici de la devise que l'on trouve ailleurs : *Albor et Candor*, et qui fait allusion au cygne et aux roses de l'écusson.

Bergier (Nicolas), avocat et célèbre antiquaire rémois, syndic de la ville, mort en 1623.

Digitized by Google

Voir sur sa vie, ses travaux et ses livres, la notice qui lui est consacrée dans *Les portraits historiques du Musée de Reims*, 1888, p. 53 à 86, avec reproduction de son portrait. Sa devise y est inscrite en grec et en latin : le texte grec est traduit, id est : *Nihil admirari*. Nous ne lui connaissons pas d'autre marque de possession. — On conserve un grand nombre de ses lettres d'affaires aux Archives de Reims, et un discours manuscrit sur l'*Excellence des bonnes lettres*, à la Bibliothèque, 777-35.

BERNARD (Jacques), médecin rémois du XVII^e siècle.

Ce docteur marquait ses livres de la devise : *In musis igneus ardor*, comme l'a constaté M. le D^r H. Jolicœur, qui a bien voulu nous donner ce renseignement.

BÉTHUNE (Marguerite-Angélique DE), abbesse de Saint-Pierre de Reims (1653-1711).

Son fer de reliure se trouve sur les plats d'un exemplaire relié en maroquin rouge, *des Coustumes de Reims*, par BURIDAN, in-f°, 1665. Écusson *d'argent à la fasce de gueules, au lambel en chef*, cordelière autour, couronne au-dessus, crosse au sommet. N 550 ter. *(Bibliothèque de Reims.)*

BLANZY (Michel DE), chanoine de Reims, érudit, professeur et bibliophile, qui légua ses livres au Chapitre en 1689 ; son portrait est au musée de Reims. Voir une notice sur sa vie, ses œuvres et sa bibliothèque dans *Les Portraits historiques du Musée de Reims*, par H. JADART, Reims, Michaud, 1888, p. 31 à 52.

Voir plus loin l'article *Chapitre*, où l'on trouvera la description de la marque posée sur les livres faisant partie de son legs. Le portrait porte aussi la mention de ce legs en ces termes : *Dominus et Magister Michael de Blanzy, Doctor et Professor Theologus, nec non Ecclesiæ metropolitanæ Remensis canonicus, qui antiquam Capituli bibliothecam Libris copiose adauxit. Obiit die XI Novembris 1690.*

Digitized by Google

BRISSART (Jean), curé de Chenay, près Reims, au XVII^e siècle.

Il possédait un ouvrage incunable, aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims, O 700, le *Speculum vitæ humanæ* de Roderic de ZAMORA, et il en fit don aux Minimes de Reims, qui inscrivirent en tête : *Ex dono domini Joannis Brissart, curati de Chenay.* Auparavant, le précieux volume avait appartenu à Gibrien Foulquart, bourgeois de Reims. (Voir *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims,* 1889, p. 74.)

BRULART (Nicolas), chancelier de France, né à Sillery, mort au même lieu en 1624.

Le célèbre chancelier de Henri IV avait une marque particu-

lière avec une devise de son choix : *Animis illabere nostris.* Elle est reproduite dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* par J. GUIGARD, t. II, p. 99. On voit au milieu de la marque les armes des Brulart et au sommet un quadrupède courant qui paraît un simple motif de décoration.

BRULART (François), chanoine de Reims, abbé de la Val-Roy.

Voir un fer de reliure aux armes de François Brulart, imprimé

Digitized by Google

sur un volume donné en prix au collège des Jésuites de Reims en 1620, dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I^er, p. 249-50.

Ajoutons que le Musée de Reims possède un fer de reliure aux armes de François Brulart, abbé de la Valroy, aumônier de Henri IV, mort en 1630.

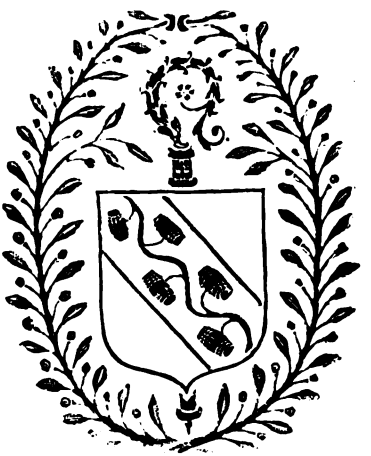

On trouvera plus loin (p. 33) l'indication d'une reliure portant ce fer, avec la mention d'un prix au collège des Jésuites de Reims en 1624.

Digitized by Google

Brulart de Sillery, grande famille parlementaire qui possédait la terre de Sillery, près de Reims.

Ex-libris gravé portant pour armoiries : *de gueules à la bande d'or, chargée d'une traînée de cinq barillets de poudre de sable*, avec les colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel; supports deux licornes, couronne de marquis; au-dessus de l'écusson, on lit en écriture du XVIII[e] siècle : *Sillery, la Rochefoucauld.* Se trouve sur un ouvrage relié : *De Mercurio overo Historia de correnti tempi* di D. Vittorio Siri, in-4°, Genève, 1649. *(Bibliothèque de Reims.)*

L'ex-libris Brulart, avec armes au centre, entourées des cordons des ordres royaux, licornes pour supports, couronne au sommet, terrasse à la base, — gravure portant le chiffre : Y 12 — est collé sur la garde de l'*Histoire secrette de la Reine Zarah*, Oxford, 1711, in-12. *(Bibliothèque de Reims*, X 2997.)

Le même ex-libris, offrant un écusson ovale *de gueules à la bande d'or, chargée de cinq barillets de poudre allumés de sable*, entouré des cordons des ordres royaux, surmonté d'une couronne de marquis, deux licornes pour supports, le tout reposant sur une terrasse. Cet ex-libris se trouve sur la couverture intérieure de la *Description géographique et historique de la Morée*, par le P. Coronelli, Paris, 1685, volume de la Bibliothèque de Reims.— Même ex-libris sur le *Virgile goguenard*, 1652, in-4°, coté X 2358.

Un fer de reliure, aux armes des Brulart de Sillery, dans un écu ovale, entouré des cordons des ordres royaux et de larges rinceaux supportant une couronne de marquis, le tout au centre d'une guirlande de feuillages liés par des rubans, se trouve sur la reliure en maroquin rouge du *Missale Romanum*, Paris, S. Desprez, 1698, in-f°, à la Bibliothèque de Reims.

Les armes des Brulart de Sillery se voient encore dans un écu en losange, surmonté d'une couronne, sur les plats d'une reliure en maroquin de l'*Histoire de Reims*, par Anquetil, Reims, 1756. *(Bibliothèque de Reims.)*

Consulter sur la famille Brulart, l'ouvrage illustré, *Sillery et ses Seigneurs*, par l'abbé L. Péchenart, curé de Sillery, *Reims*, 1893, in-8°.

Caron (Nicolas), chanoine de Reims, qui possédait un grand

Digitized by Google

nombre de manuscrits et de livres rares qu'il légua au Chapitre en 1667. (Voir l'article *Chapitre de Reims.)*

C'est à son legs qu'est dû en particulier le manuscrit des *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France aux Pays-Bas* (1571-74), qui viennent d'être publiées par M. L. DIDIER, aux frais de l'Académie de Reims.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE NOTRE-DAME DE REIMS (l'ancien), sa précieuse bibliothèque est conservée à la Bibliothèque de Reims.

Écusson *d'azur à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lis d'or,* avec la croix simple en pal, autour de l'écu couronne de lauriers liée par des rubans, au bas de laquelle pend une draperie portant : *Ex Bibliotheca Venerabilis Capituli Remensis.*

L'ex-libris du Chapitre est de deux dimensions, mais du même modèle. L'un des grands ex-libris porte la signature du graveur : *Collin fecit Remis,* sur le volume de Pierre Frizon, *Gallia purpurata,* 1638. (Exempl. de la *Bibl. de Reims.)*

En outre de cette marque, le Chapitre avait fait graver sur cuivre les noms de ses principaux bienfaiteurs au XVII^e siècle, et voici les six mentions que l'on retrouve le plus souvent au-dessous ou à côté de son ex-libris :

I. — *Ex dono D. ac* M. GUILLELMI PARENT *Pbri. Doct. Theol. Dec. can. et Ecclesiast. Eccl*æ*. Remen.* 1649.

II. — *Ex Dono D. ac* M. PETRI FRIZON *Pbri. Doct. Theol. in magna Franci*æ *Eleemosinaria Vicarii generalis et quondam Can. Poenitentiarii Eccl*æ*. Remen.* 1651.

III. — *Ex dono Domini* NICOLAI CARON *Ecclesi*æ *Remensis Canonici,* 1667.

IV. — *Ex dono Domini* PETRI DOZET *Doctoris Theologi, Universitatis Remensis Cancellarii, hujus Ecclesi*æ *Canonici et Archidiaconi Campani*æ, 1668.

V. — *Ex dono Domini* GUILLELMI MOUNOURY, *Ecclesi*æ *Metropolitan*æ *Remensis Canonici, Anno Domini* 1681.

Digitized by Google

VI. — *Ex dono D. ac* M. MICHAELIS DE BLANZI *Pbri. Doct. et profess. Theolo. Canoni. Ecc. Remensis,* 1689.

Plusieurs volumes provenant du Chapitre portent aussi un fer de reliure à ses armes, et il en est d'un très beau modèle et de plusieurs époques. (Voir le *Catalogue du Cabinet de Reims,* 1890, nos 265 et 268.) Voici un dessin moderne des armes du Chapitre.

Un fer de reliure moderne, aux mêmes armes, a été appliqué sur la reliure de l'ouvrage de Prosper Tarbé, *Notre-Dame de Reims,* in-8°, 1852. *(Bibliothèque de Reims.)*

CHARÜEL ou CARUEL, d'une ancienne famille de Reims, d'origine ardennaise, aux environs de Rocroi.

Ex-libris à ses armes et signature d'un de ses membres sur un *Recueil des mandemens et ordonnances de M. Le Tellier, archevêque de Reims,* coté CR 375 à la Bibliothèque de Reims. — L'ex-libris gravé offre dans un cartouche régulier un écusson *d'azur au chevron de gueules, accompagné de trois rencontres de cerf d'argent, 2 en chef et une en pointe,* heaume au sommet, deux levriers pour supports.

CHERTEMPS, d'une vieille famille rémoise, alliée aux Colbert.

La signature *Chertemps, 1639,* avec un petit écusson au-dessous, imprimé sur un cachet de cire rouge, *d'azur à la fasce d'or, accompagné d'un croissant d'or en pointe, et en chef de 3 étoiles d'or,* heaume et lambrequins, se trouve sur le feuillet de garde, en tête

Digitized by Google

de l'*Histoire générale des Indes occidentales...* par Fr. Lopez de Gomara, Paris, 1587, volume de la Bibliothèque de Reims provenant du Chapitre métropolitain.

La même signature, avec la même date, se retrouve sur un autre volume de la même Bibliothèque : *Josiæ Simleri Tigurini de Helvetiorum republica*, Paris, 1577, in-12, parchemin. Sous la signature autographe, *Chertemps, 1639*, petit cachet en cire rouge aux armes des Chertemps, au sommet de la page : *Empt. XX s.* — Sur le premier feuillet de garde : *Sum Joannis de Malval*, et sur le titre : *Chertemps, Empt. XX s.*

Le même dépôt possède encore (FF 1953) un bel in-folio sur la garde duquel on lit : *Ex libris Chertemps, 1651*, avec un cachet en cire rouge aux armes de cette famille rémoise (*Histoire du ministère de Richelieu*, Paris, 1649). Sur le titre, deux mentions autographes ; au sommet : *Ex libris Simonis Cuisseau, prioris curati de Cormicy, 1694*, et plus bas : *Ex libris S^ti Dionisii Remensis*, 1711.

Clocquet (J.-B.-J.), chanoine de Reims, 1744-65 (V. p. 87.)

Ex-libris gravé, offrant une Minerve assise, casque en tête, lance à la main, tenant de la main gauche un écusson dans un cartouche surmonté d'une couronne (le blason a été mutilé, sans doute à l'époque de la Révolution), balustrade, arbres sur la gauche, draperie sur la droite, au bas faisceaux sous la déesse, volumes à terre, l'un portant le nom de *Virgille* (sic), l'autre celui de *Sophocle*. Au bas, on lit : EX LIBRIS I.B.I. CLOCQVET.

Colbert (J.-B.), l'illustre ministre d'État, né à Reims en 1619, mort à Paris en 1683.

La Bibliothèque de Reims possède l'un des neuf exemplaires connus de son livre d'heures, *Breviarium Colbertinum*, obtenu par échange en 1887 avec la Bibliothèque nationale, sur la bienveillante proposition de M. Léopold Delisle. Elle conserve aussi un ouvrage de sa bibliothèque, relié en maroquin rouge, avec un fer à ses armes sur les plats, offrant la couleuvre, *coluber*, le blason parlant adopté par ses ancêtres, marchands bourgeois de Reims. (*Catalogue du Cabinet de Reims*, 1890, n° 483.)

On trouve plusieurs fers de reliure de la famille Colbert dans

Digitized by Google

le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* par J. Guigard, t. II, 1890, p. 152-56, et t. I, p. 148.

Les armes de Colbert se voient encore sur l'*Histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha*..... Paris, Denys Thierry, 1675, in-12, reliure maroquin rouge plein, portant sur les plats un encadrement de filets avec l'écusson de Colbert, sommé d'une couronne et entouré des cordons des ordres royaux, fleurs de lis aux angles de l'encadrement ; au dos, le chiffre C C, couronné, alternant avec une couleuvre entre deux palmes et également surmontée d'une couronne (couronne et fleurs de lis mutilés.)

On lit au sommet du titre intérieur cette mention manuscrite de l'époque : *Bibliotheca Colbertina. (Bibliothèque de Reims.)*

Servat et abstinet, devise de Colbert, surintendant des finances. (*Dictionnaire des devises,* par A. Chassant... 1878, t. I^er^, p. 299.)

Armes de J.-B. Colbert avec la devise : *Fato prudentia major,* sur une gravure de Regnesson, vignette en tête de la dédicace des *Coustumes de Rheims,* par Buridan, 1665, in-folio.

Colbert (famille), de Reims, encore représentée aujourd'hui dans cette ville par M. le général marquis de Colbert.

Le volume de la Bibliothèque de Reims coté X 2832, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène,* Paris, 1734, avec dédicace au marquis de Seignelay, in-12, porte sur les plats cinq chiffres répétés aux

Digitized by Google

angles et au centre, tous couronnés (probablement celui du marquis de Seignelay), riche bordure fleuronnée.

Signalons un autre fer des Colbert dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, 1890, t. II, p. 156, celui de Colbert (Étienne-Édouard-Louis), marquis du Cannet, fils de Michel, marquis de Colbert-Turgis, et de Françoise-Élisabeth-Maxime de Rascas du Cannet, en Provence. Il avait épousé, le 28 octobre 1789, Adeline d'Albert de Rions. Armes des Colbert, devise : *Te nemus omne Canet.*

Nous avons découvert un dernier fer sur un volume de la Bibliothèque de Reims, coté B 134, *Isaacii Haberti... in B. Pauli epistolas — Paris. Typogr. Regia*, 1656, in-8°. C'est un fer ovale, aux armes des Colbert, et surmonté d'un tortil de baron, d'une mitre, d'une crosse et d'un chapeau à 10 glands, filets d'encadrement, volume provenant de l'abbaye de Saint-Nicaise, reliure veau brun, fleurs de lis au dos.

COLBERT (Charlotte), religieuse dans un couvent de Reims.

L'exemplaire de la Bibliothèque de Reims de *La vie du R. P. Vincent Carafe...*, Lyon, 1652, in-12, porte sur la couverture intérieure, et au bas du portrait de Vincent Carafe, cette même mention manuscrite : *A l'usage de mère Marie-Charlotte Colbert et de ma s^r de Lhery.* Le volume ne porte pas de marque de provenance de la communauté religieuse de Reims à laquelle il appartenait.

COLOT (Nicolas), prêtre, XVII^e siècle.

Ex-libris à ses armes : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois coqs de... posés 2 et 1*, l'écu entre deux palmes, et au-dessus large banderole avec ces mots : *Nicolaus Colot presbiter.* Se trouve sur le verso de la couverture du *Catéchisme imprimé par ordre de M^gr l'Archevêque, duc de Reims*, Paris, 1692, in-12. (*Bibliothèque de Reims*, Cabinet de Reims, 356.)

COQUAULT (famille), d'une vieille souche rémoise.

La Bibliothèque de Reims possède (FF 2929) un exemplaire du *Recueil général des titres...*, par S. FOURNIVAL, Paris, 1671,

Digitized by Google

in-f°, sur lequel on voit à la couverture intérieure cette signature : *Coquault, trésorier de France.* — La famille Coquault, comme le précédent, comme les Coquebert, portait trois coqs dans ses armoiries.

Dallier (Claude), d'une vieille famille rémoise.

L'ex-libris que porte le *Cornelius Nepos* de la Bibliothèque de Reims (*Francfort*, 1609, in-f°), nous a paru offrir le nom d'un Dallier.

Ex-libris finement gravé, comprenant un cartouche ovale garni de guirlandes sur les côtés, d'une couronne de fleurs au sommet et d'un mascaron à la base. Au centre, un paysage au milieu duquel s'élève une colonne ionique, autour de laquelle s'enroule une tige de lierre avec cette légende : *Doctarum hederæ Præmia frontium.* Une banderole flotte sur le cartouche, portant ces mots : *Ex libris Clau* [*Da*]*llier.* Sous le cartouche, la signature du graveur. J. C. s. (J. Colin ?) — La famille Dallier portait trois écrevisses dans ses armes, et on trouvera dans la 1re édition du *Manuel du Bibliophile,* par Guigard, un fer de reliure avec son blason.

De Y de Seraucourt (Robert), chanoine de Reims et archidiacre, mort en 1682.

Ex-libris gravé à ses armes : *d'azur à trois chevrons d'or, posés 2 et 1,* supports deux lions, heaume avec lambrequins et lion naissant pour cimier. Il en existe un exemplaire collé sur le feuillet de garde, à l'intérieur d'un volume de la Bibliothèque de Reims. On lit en face ces mots en écriture cursive du XVIIe siècle, en deux lignes : *Des livres de R. De. Y, chan. de Reims,* et plus bas une devise de la même provenance : *Victrix fortuna patientia.* Se trouve sur le volume in-4°, *Il mercurio overo historia de correnti tempi di D. Vittorio Siri,* in Casale, 1644. Sur le titre est encore écrit : *Ex libris B. Mariæ de Castriciis. (Bibliothèque de Reims.)*

Dominicains (couvent des), à Reims, fondé au XIIIe siècle, se trouvait entre la rue du Couchant et la rue Hincmar.

Un exemplaire de la *Chronique et institution de l'ordre du Père*

Digitized by Google

S. François, Paris, 1623, in-4°, portant sur la couverture à l'intérieur cette mention manuscrite : *Hapilion Remensis, Prædicatorum ordinis, in sua ét confratrum aedificatione, 1634, 29 april. 50 sols.*

Plus bas la signature : *Ex libris De la Salle.* En face, sur le titre, au milieu du texte : *Ex Biblioth. ff. Præd. Remensium,* et à la marge supérieure la devise de Félix de La Salle : *Qualitaté non quantitaté numerantur. (Bibliothèque de Reims.)*

Dorat (Jacques), chanoine, sénéchal et archidiacre de Reims, né à Limoges en 1566, mort en 1626.

Il avait pris pour emblème une ancre ailée fixée à un rocher, avec la devise : *Mihi adhærere Christo bonum est.* Voir les *Poésies de Jacques Dorat,* archidiacre, par Auguste Du Boys, Limoges, 1851, in-8°, p. 1.

Les desseins de peinture, graveure, etc., de la main et invention de G. Baussonnet, de Reims, recueil in-f° de la Bibliothèque de Reims, contiennent à la page 5 un cartouche circulaire offrant un rocher en pleine mer, auquel se fixe une ancre ailée, on lit autour : *Mihi adhærere Christo bonum est;* et en dessous se trouve une explication de la main de Baussonnet : « Ces trois pièces cidessus marquées D. ont esté esprès par moy dessignées por les mettre en peinture sur l'une des cheminées de la maison de Mr Dorat en l'année 16 . L'Embleme ou il y a un Anchre et une Roche, sert de Symbole ou Devise audit sr Dorat... »

Sa signature se voit sur le premier feuillet de l'incunable *Quodlibeta septem,* de G. Ockam, à la Bibliothèque de Reims. (Voir le *Catalogue des incunables,* 1889, p. 25.)

Dozet (Pierre), chancelier de l'Université de Reims, grand amateur de livres.

Voir plus haut l'article *Chapitre de Reims,* et le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims,* 1889, p. 49, 51, 77. — Sa pierre tumulaire est conservée dans la crypte de l'Archevêché.

Égan (Daniel), Irlandais, grand-maître du collège des Bons-Enfants en 1691.

Digitized by Google

Sur un livre de la Bibliothèque de Reims, *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis*, Lovanii, 1650, on lit sur la garde la signature autographe : *Danielis Egan, 1691*, et sur le titre même du volume : *Ex Bibliotheca Patriciana.* (Voir l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants*, par M. l'abbé CAULY, 1885, p. 377, note.)

ESTAMPES DE VALENÇAY (Léonor D'), archevêque de Reims (1641-1651).

Il avait une bibliothèque considérable qu'il installa à Reims, mais qui fut vendue à sa mort et dont il reste peu de traces. On retrouve à la Bibliothèque de Reims trois volumes in-f°, dont la reliure en maroquin rouge porte ses armoiries en mosaïque de couleur. *(Cabinet de Reims,* n° 55.)

Léonor d'Estampes portait : *d'azur à deux girons appointés d'or, au chef d'argent chargé de trois couronnes ducales de gueules mises en fasce.*

On trouve trois fers de ce personnage dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, 1890, t. I^er^, p. 274-75.

Le 12 avril 1651 eut lieu « l'Inventaire des biens meubles délaissés après le decedz de feu messire Leonord d'Etampes de Vallançay, vivant archevesque duc de Reims, premier pair de France, faite par nous Jean Beguin, escuyer, seigneur de Coegny et Chaalons-sur-Vesle, conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage de Vermandois... », extrait des minutes d'André Angier, notaire à Reims, donnant la liste de quelques-uns des livres de

Digitized by Google

Léonor d'Estampes, sa bibliothèque étant vide pour le surplus. La publication de ce document va être faite dans les *Travaux de l'Académie de Reims*.

A la Bibliothèque de Reims, sur le *Pontificale romanum*, 1695, coté D 412, on lit au bas du titre : *Leonorii Stempensis et amicorum.* A la fin du volume, autre mention latine d'ex-libris avec l'énumération de ses titres.

Autres volumes aux mêmes armes, cotés D 408 et D 415; sur ce dernier, on lit au bas du titre : *Ex bibliotheca R^mi et Clar^mi Viri D. Domini Leonorii Destampes, Regis Christ^mi Consiliarii et Eelemos. S. Theolog. Bacc. Abbatis Baronis de Burgolio, D^ni de Buton, S^ti Ægidii,* etc.

L'inventaire de son mobilier et de ses livres au palais archiépiscopal de Reims, dressé aussitôt son décès, vient d'être publié par M. H. JADART, dans le t. XCIII des *Travaux de l'Académie de Reims*.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS, 1547-1793.

Un fer de reliure à ses armes, le seul que l'on connaisse, se

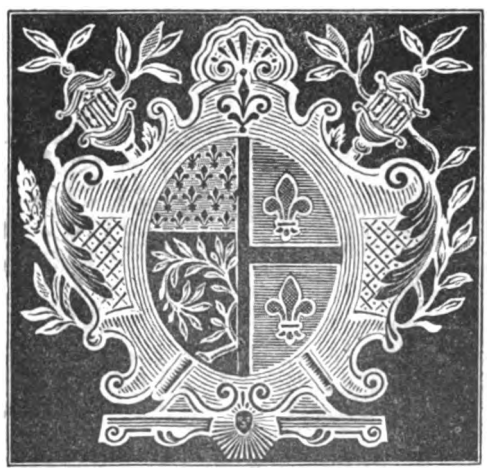

trouve sur les plats d'un recueil de la Bibliothèque de Reims portant au dos ce titre : *Titres de l'Université*, volume in-4°,

Digitized by Google

reliure du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle. Au-dessus de l'écusson, parti aux armes de Reims et à celles du Chapitre, on lit en lettres d'or, sur les plats de part et d'autre : FACULTÉ DE MÉDECINE.

Des notes et des pièces manuscrites enrichissent ce recueil, qui a appartenu au docteur Raussin.

FRIZON (Pierre), vicaire général de la grande aumônerie de France, auteur du *Gallia purpurata*, chanoine pénitencier de Reims, l'un des plus opulents bibliophiles rémois du XVII^e^ siècle, qui légua ses livres au Chapitre en 1651.

Voir l'article *Chapitre de Reims.*

GIFFORD (Guillaume), dit en religion Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims, né en Angleterre en 1554, mort à Reims en 1629.

Le Musée de Reims possède le fer de reliure d'un évêque portant des armes presque identiques à celles de Guillaume Gifford, mais que l'on confondrait à tort avec les siennes.

On trouve un fer de reliure à ses armes : *d'azur à dix besan. d'argent, 4, 3, 2 et 1,* sur les plats d'un volume de la Bibliothèque

Digitized by Google

de Reims. *Ordinis S. Benedicti trophæa,* Reims, 1625, petit in-4°, provenant du chanoine Petitpied et des Jésuites. Ce fer offre l'écusson entre deux palmes, avec la croix à simple traverse en pal au-dessous.

Il figure aussi sur les plats du volume CC 1259 de la Bibliothèque de Reims, provenant de Saint-Nicaise.

GOUJON DE THUISY (Regnauld), président de la province de Reims au commencement du XVII^e siècle.

On trouve un grand écusson gravé à ses armes et formant son ex-libris, sur la garde intérieure d'un volume de la Bibliothèque de Reims, *Aristotelis mechanica... ab Henrico Monantholio,* Paris, 1599, in-4°. On lit en outre, sur le feuillet avant le titre : *Regin. Gujonius, Remensis provinciæ præses. Ex dono authoris,* et sur le titre lui-même : *Ex libr. Reginaldi Goujon Thusiaci, Remensis provinciæ præsidis.* (CR, Sciences et Arts, 3.)

HAUTVILLERS (abbaye d'), célèbre monastère du pays rémois.

La Bibliothèque de Reims possède la *Regola de Cinque Ordini d'Architettura,* par VIGNOLE, Amsterdam, 1642, in-f°, avec reliure du temps, portant sur les plats, au milieu d'un riche encadrement fleuronné, imprimé à froid, un écusson entre deux guirlandes, portant *de... à 2 clefs en sautoir, à l'épée mise en pal au-dessous ;* mitre et crosse surmontant l'écusson, posées l'une sur l'autre. Les ornements des armoiries et les branches sont dorés. Ces armoiries nous paraissent être celles de l'abbaye d'Hautvillers, mais le volume n'offre aucune preuve écrite de sa provenance. Voir sur les armoiries de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers, le *Répertoire archéologique du canton d'Ay,* 1892, p. 230-31.

JÉSUITES (collège des), fondé en 1608, supprimé en 1762.

La bibliothèque de cette maison n'avait pas d'ex-libris proprement dit, mais on voit sur le titre de tous ses ouvrages la mention écrite à la main pour le classement et généralement aussi pour la provenance. On imprima en l'honneur d'un donateur particu-

Digitized by Google

lièrement généreux, Augustin Petit-Pied, originaire de Troyes, chanoine de Reims de 1599 à 1639, une formule spéciale de gratitude, dont on trouve un exemplaire sur l'ouvrage suivant, conservé à la Bibliothèque de Reims : *De Gallorum imperio et Philosophia libri septem, Stephano Forcatulo Iuris Consulto authore,* Paris, 1579, pet. in-4° FF 1565. On lit, en écriture cursive, sur le titre, ces deux mentions : *Collegii Remensis Societatis Jesu.* — *Petitpied D. Theol. et Can. rem.* L'ouvrage est garni d'une couverture en parchemin, sur la garde de laquelle on a collé une marque imprimée d'égale dimension, ainsi conçue :

SVM *munus Domini*
AUGUSTINI PETIT-
PIED, *Doctoris Theologi,*
Ecclesiastis, et Canonici Re-
mensis, qui me partem suæ Biblio-
thecæ transtulit in majorem sibi di-
lectam Bibliothecam Colleg. Rem.
SOCIETATIS IESV.
Me fruens vive memor Munera-
toris, votis, ominibus ac precibus,
ut puram ac plenam ille tibi eru-
ditionem profudit.

Voici une autre formule :

Fui angustioris Bibliothecæ volumen, D. AUGUSTINI PETIT-PIED, *Canon. Remen. Doctoris Theologi ; nunc augustioris pars stabilis et perennis in Gymnasio Remensi Societatis* IESV. *Dantis et dati votis accrescam, si per me Bone Lector fias peritior, Me utere, fruere, et Vale.* (CARDANI, *De rerum varietate,* Bâle, in-12, P. 715, *Bibl. de Reims.*)

Une troisième mention imprimée, relative au même donateur, se trouve sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Reims, *Ælii Aristidis Adrianensis Orationes,* Bâle, 1566, in-f° :

Amice Lector, amplius ut te et me ames, ama beneficium, qui me tibi dono donavit.

Munerarius hic fuit D. Augustinus Petit-Pied Canonicus Remensis, Doctor Theologus, Ecclesiastes ; qui doctrina, religione, zelo præstans, præoptavit Bibliothecam suam huic inseri, ut perennis eruditio per

Digitized by Google

SOCIETATIS IESU *homines a Collegio Remensi diffunderetur in posteros. (Bibliothèque de Reims.)*

Le collège des Jésuites de Reims fut fondé par Brulart (François), abbé de la Val-Roy. — On retrouve à la Bibliothèque de Reims un volume portant ses armes sur les plats, entre deux branches de laurier, la crosse en pal derrière l'écu. — Sur la garde, on lit : *Liberalitate et munificentia admodum reverendi domini D. Francisci Brulardi, abbatis Valliregii, Christianissimi Regis elemosinarii nec non consiliarii, Ingenuus adolescens Philbertus Queutelot secundo hoc præmio solutæ orationis in Rhetorica donatus est in collegio Rhemensi Societatis Iesu, 1624.*

Ita est
Perpetuus Wespinsis
Studiorum præfectus.
(Sceau du collège.)

(Bibliothèque de Reims, HH 4129, *Maffei, historiar. Indicar.* 1614, in-12. Voir aussi le volume coté AA 19 ter, in-f°, portant une marque analogue.)

LA FRAMBOISIÈRE (Abraham DE), célèbre médecin rémois du temps de Henri IV, né à Guise, mort en 1636, à Reims.

Ce docteur en renom, conseiller et médecin du roi, était assurément un vrai bibliophile; il apposait sur le feuillet de garde de ses livres une mention à la main ainsi conçue : *Ex libris Nicolai Abrahami Frambesarii, Medici Rhemensis,* telle qu'on la trouve notamment sur l'ouvrage *Jacobi Holerii Stempani, Medici Parisiensis, de morbis internis, Liber II, Paris, 1577,* in-8°, qui se trouve à la Bibliothèque de Reims.

Un fragment de son épitaphe a été retrouvé sur l'emplacement de l'église Saint-Symphorien et a été déposé au Musée.

Sur son portrait, gravé par Thomas de Leu en 1600, alors qu'il avait 40 ans, on voit au sommet un écusson *de... au compas ouvert de... cantonné de 3 abeilles de... chacune surmontée d'une couronne de...* avec la devise : *Sic libat ambrosiam.* — Le même écusson se voit sur un autre portrait du même personnage, gravé par L. Gaultier en 1608.

Ce professeur n'était pas seulement un médecin expérimenté, c'était un philosophe et un chrétien plein de sens. Lire la pièce :

Digitized by Google

N. Abrahami Frambesarii oratio quotidiana ad Deum, qui se trouve à la page 472 de ses œuvres : *Nicolai Abrahami Frambesarii... opera medica,* Francofurti, apud Guil. Fitzerum, 1629, in-4°.

Son fils fut également médecin à Reims. Voir sur eux les recherches de M. le Dr Guelliot, dans ses *Thèses de l'ancienne faculté de médecine de Reims,* 1889, p. 88, 93, 110, 113 et 116.

Larcher (Michel), intendant de Champagne.

La Bibliothèque de Reims possède *Victoris Vitensis et Vigilii Tapsensis... opera,* Dijon, Chavance, 1664, petit in-4° (F 702),

reliure de l'époque, les plats ornés d'un semis de fleurs de lis en or avec encadrement fleuronné.

Des deux côtés est un fer aux armes de Larcher, intendant de

Digitized by Google

Champagne, que l'on possède au Musée de Reims, portant : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'une croix patriarcale ou de Lorraine du même en pointe.* Ce volume provient du Chapitre, dont il porte l'ex-libris, *Collin fecit.* (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 286.)

La Salle (Eustache de), lieutenant des habitants de Reims sous Henri IV, véritable lettré et bibliophile.

La Bibliothèque de Reims possède plusieurs ouvrages venant de lui, entre autres l'*Historia sacra prophana...* 1618, CC 537, 3 vol. in-4° reliés en parchemin, qui porte en tête cette mention autographe sur la garde : *Hujus Historiæ Leodiensis, Tres sunt Tomi distincti, quorum primus sum. Secundus et Tertius eodem volumine et opertura, mecum, in Bibliotheca possessoris nostri locum tenent. Quod te monitum volo, quisquis sis Lector, ut quos ille, tanquam germanos habet, a quoquam separentur. Fruere interdum mea lectione, meque restitutus velim in manibus benigni possessoris qui nomen suum subscribsit, Eustacius de la Salle, Rhemus, Men. Maio 1618.*

Eustache de La Salle est l'auteur du livre : *Les Soirées spirituelles de l'Ame dévote,* par E. D. L. S., petit volume in-18, avec frontispice gravé par N. de Son. — L'encadrement très délicat du titre est formé de gaines que des serpents entourent dans le haut et dans le bas ; au sommet, les serpents ouvrent leur gueule en face du triangle divin, et on lit cette légende : *Vident et torquentur.* Au bas, l'écusson de la famille de La Salle est accompagné de cette devise : *Virtuti, non Invidiæ.* Ce frontispice est conservé dans le recueil des *Dessins de Georges Baussonnet,* à la Bibliothèque de Reims, f° 43 verso.

Le Comper (Pierre), médecin rémois du XVII^e siècle, dont le portrait est à l'École de médecine.

Ce docteur marquait ses livres avec une devise qui formait l'anagramme de son nom : *Cor spe repletum, sive Petrus Le Compère.* Cette signature a été constatée, sur un ouvrage de sa bibliothèque, par M. le D^r Henri Jolicœur, qui nous a obligeamment indiqué ce détail, en nous parlant de sa riche collection

Digitized by Google

d'anciens livres de médecine, provenant du docteur Le Camus, de Pouillon, mort en 1790.

Le Tellier (Charles-Maurice), archevêque de Reims (1670-1710).

Ce prélat, l'un des grands amateurs de livres du XVII^e^ siècle, publia le catalogue de sa riche bibliothèque (*Bibliotheca Telleriana*, Paris, 1693, in-f°), et la légua à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. La Bibliothèque de Reims conserve plusieurs volumes et manuscrits avec un fer à ses armes sur les plats.

Voici la description de son ex-libris :

« Ex-libris anonyme, pour in-4°, de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims : *d'azur, à trois lézards d'argent posés en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or ;* signé : *I. Blocquet, 1672.* »

« On a le Catalogue de la bibliothèque de ce prélat rédigé par Nicolas Clément. » (*Les Ex-libris français*, par A. Poulet-Malassis, Paris, Rouquette, 1875, p. 23.)

Un fer de reliure aux armes de Maurice Le Tellier se voit sur

plusieurs volumes imprimés et manuscrits de la Bibliothèque de Reims; il est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, 1890, t. I^er^, p. 312.

Lorraine (Henri de), archevêque de Reims en titre de 1629

Digitized by Google

à 1641, abbé de Saint-Remi en 1622, plus tard roi de Naples, mort en 1664.

Un fer de reliure à ses armes, avec la croix archiépiscopale en pal, mais sans chapeau ni autres attributs, est imprimé sur sa thèse de philosophie, subie à Reims en 1630, au collège des Jésuites, superbe volume grand in-f°, couvert en parchemin : *Universa philosophia in centum quinquaginta placita distributa...* Lutetiæ Parisiorum, S. Cramoisy, 1630. *(Bibliothèque de Reims.)*

Le Musée de Reims possède son fer de reliure, alors qu'il n'était encore qu'abbé de Saint-Remi.

Voir le même fer de reliure reproduit sur les volumes de la Bibliothèque de Reims, cotés JJ 4592 et FF 1734. Il figure aussi dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. I^er^, p. 320.

LORRAINE-JOYEUSE (famille DE).

La Bibliothèque de Reims possède (DD 1403, in-4°) une reliure dont les plats sont ornés de fines garnitures fleuronnées; au centre, écusson ovale aux armes de Joyeuse (2 et 3) et de Lor-

Digitized by Google

raine (1 et 4) écartelées, couronne sur le cartouche, très riche reliure pleine. Les armes des Joyeuse se lisent ainsi : *Palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres du premier.* Une plaque de cheminée de la maison de Mme Camu-Bertherand, rue de la Prison, à Reims, porte les mêmes armoiries de Lorraine-Joyeuse.

Sur les fers de reliure aux armes de la maison de Joyeuse, voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 266-67. Le Musée de Reims possède le fer reproduit ici.

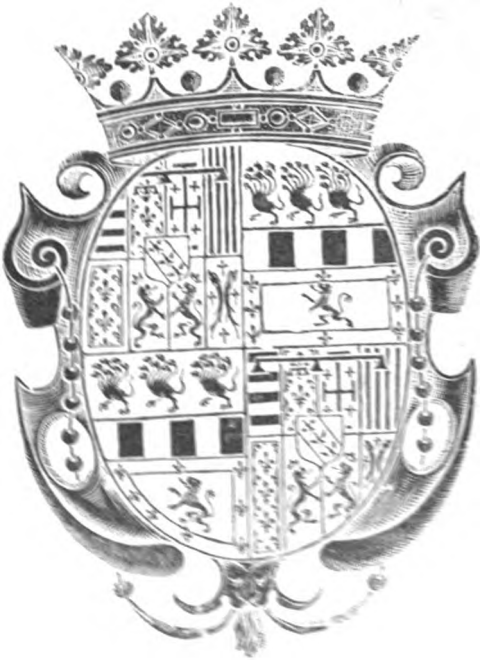

Digitized by Google

fer, et au bas, sphère, compas, règle, livres et instruments de mathématiques. (Communiqué par M. de Puisieux, 12 août 1891.)

MAILLEFER (Henri), d'une famille rémoise très honorable et très nombreuse, dont la généalogie a été publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXIV, p. 329.

Henri Maillefer marquait ses livres d'une estampille gravée, comme il en reste une collée sur la couverture intérieure d'un exemplaire de l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, par N. BERGIER, Paris, 1622. On y voit, au bas d'un cartouche dont la partie supérieure a été coupée, les armoiries des Maillefer, *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'or*, mais l'écusson ne porte pas les signes conventionnels des couleurs de ce blason. Une banderole au bas porte cette adresse : *Henry Maillefer, rue de la Clef*. Il s'agit ici de ce bel hôtel bâti par les seigneurs de Bezannes au XV[e] siècle, qui existe encore intact au n° 4 de cette rue. *(Bibliothèque de M. l'abbé Cerf.)*

MARLOT (Dom Guillaume), grand prieur de Saint-Nicaise, historien de Reims (1596-1667). — (Voir plus loin l'article *Saint-Nicaise.)*

L'érudit bénédictin possédait une nombreuse bibliothèque, spé-

cialement remplie de livres consacrés à l'histoire de Reims. Il les légua à l'abbaye de Saint-Nicaise. La Bibliothèque de Reims en

Digitized by Google

possède encore quelques-uns, et d'autres sont parvenus aux mains de bibliophiles rémois, M. l'abbé Cerf, M. le Dr Guelliot, etc. (Voir plus loin l'article du chanoine *Vingtdeux*, du XVIIIe siècle, où il est question d'un ouvrage avec sa signature. — Voir aussi sur D. Marlot une notice biographique avec documents et généalogie, au t. XCI des *Travaux de l'Académie de Reims.)* Sa famille avait pris trois merlettes pour blason parlant.

Une inscription commémorative de l'historien rémois a été placée en 1891 dans l'église Saint-Remi, par les soins et aux frais de l'Académie de Reims.

MAUCROIX (François), célèbre chanoine de Reims, écrivain et poète, auteur de curieux Mémoires.

La Bibliothèque de Reims possède un exemplaire des *Œuvres diverses du sr Boileau Despreaux, avec le traité du sublime...* nouvelle édition, Paris, Denys Thierry, 1701, 2 vol. in-12, rel. v. pl., cotés X 2018, vitrines, où se trouve sur le second feuillet de garde à l'un et à l'autre volume cette dédicace autographe :

Pour M. l'abbé Maucroix de la part de son très humble et très obéissant serviteur. — Despreaux.

Les volumes portent en outre l'ex-libris du Chapitre de Reims accompagné de la mention imprimée : *Ex dono domini Francisci Maucroix, Presbyteri et Canonici Hujus Remensis Ecclesiæ.*

Le même dépôt possède aussi (DD 1477, in-4°) un exemplaire de l'*Histoire de Théodose le Grand...* par Mr FLECHIER, Paris, Cramoisy, 1679. On lit sur la garde en haut, en trois lignes, cette dédicace : *Pour Monsieur de Maucroix par son très humble serviteur. Fléchier.* (Provient du Chapitre, legs Maucroix.)

MAUPAS DU TOUR (Henri DE), abbé de Saint-Denis de Reims, évêque du Puy, mort évêque d'Évreux en 1680.

Fer de reliure à ses armes, écartelées comme au bas de son portrait gravé, avec les armes des Cauchon sur le tout ; l'écu, en forme de cœur, repose sur un cartouche de style Louis XIII, couronne de comte, crosse et mitre au sommet ; se voit sur les deux plats des *Cellotii opera,* Paris, Cramoisy, 1630, in-8°, Bibliothèque de Reims, Z 3566, provenant du Chapitre, du don de Michel de lanzy.

Digitized by Google

Ce fer n'est pas connu des bibliophiles, car il ne figure pas dans l'*Armorial* de J. Guigard, et il nous a paru à cause de cela intéressant à reproduire ici. En voici la description héraldique, qui

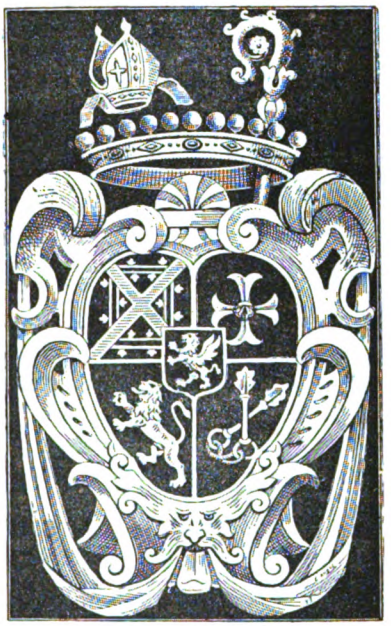

relate les alliances de ses parents : *Écartelé au 1 d'or, au double trécheur de sinople, fleurdelisé, contrefleurdelisé de même, à la croix de Saint-André de gueules sur le tout, qui est de* Bossu-Longueval ; *au 2 d'argent à la croix ancrée de sable, chargée d'une coquille d'or, qui est de* Moulin ; *au 3 d'or au lion d'azur qui est de* Roussy ; *au 4 d'or à deux masses d'armes de sable passées en sautoir, liées de gueules par en bas, qui est de* Gondy, *et sur le tout de gueules à un griffon d'or ailé d'argent, qui est de* Maupas du Tour.

Les Maupas du Tour étaient une branche de la famille Cauchon dont la généalogie complète a été donnée par le comte Ed. de Barthélemy dans les *Mélanges d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, in-8°, Paris, 1882, p. 207 et 324. VI. Branche du Tour, Cosson, Maupas.

Digitized by Google

Mesmes (famille de), célèbre famille parlementaire, alliée à la famille Grossaine, du Vermandois; plusieurs de ses membres portèrent le titre de comtes d'Avaux, au diocèse de Reims, et se transmirent la célèbre *Bibliotheca Memmiana*.

Leurs fers de reliure sont décrits et reproduits dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, t. II, p. 353-56.

Mounoury (Guillaume), chanoine de Reims, qui légua ses livres au Chapitre en 1681.

Voir plus haut l'article *Chapitre de Reims*.

Nolin (Claude), docteur en médecine en l'Université de Reims.

Il possédait les *Controverses et recherches magiques*, Paris, Chaudière, 1611, in-8°, volume sur la garde duquel on lit: *Ex libris Claudii Nolin, doctoris medici, emptus 15 ass. 1629*. Au-dessous, on lit encore: *A présent à P. Camuzet, prestre, 1682, achepté chez Prothais Lelorain, 15 sols. (Bibliothèque de Reims.)*

Orléans (Ch. Paris d'), de la branche de Longueville, abbé commendataire de Saint-Remi en 1659, élu plus tard roi de Pologne, mort en 1672 au passage du Rhin.

Le Musée de Reims possède un superbe fer de reliure à ses armes écartelées d'Orléans et de Bourbon-Condé, avec la mitre et la crosse au sommet. Ce fer est imprimé sur les plats d'un volume de la Bibliothèque de Reims, *Cornelii Nepotis Opera*... Francofurti, apud Cl. Marnium, 1609, in-f°; cartouche ovale contenant l'écusson avec couronne fleurdelisée et palmes sur les côtés. A l'intérieur de la couverture est collé un ex-libris finement gravé, offrant un cartouche régulier signé au bas: *I. C. s.*, entouré de guirlandes, couronné de fleurs au sommet, mascaron à la base; au centre se dresse, sur un fond de montagnes, un pilier carré garni de lierre, on lit de chaque côté du pilier: *Doctarum hederæ Præmia Frontium (Horace)*. Une banderole se détache de la couronne portant: *Ex L... Clau...allier*. (le nom effacé.)

Digitized by Google

Charles-Paris d'Orléans Longueville prit possession de l'abbaye de Saint-Remi le 5 août 1659. Il était né à Paris le 29 janvier

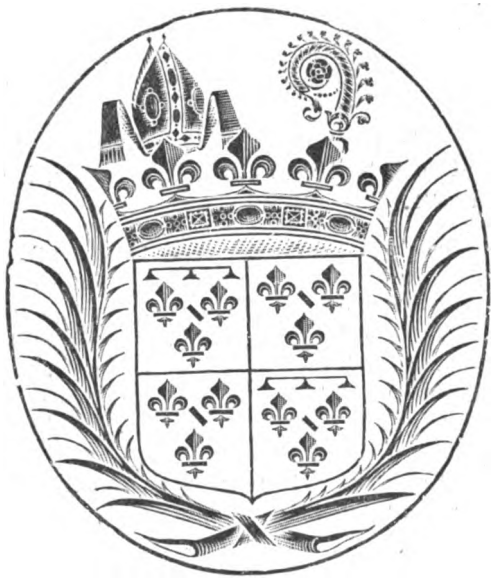

1649, fils de Henri d'Orléans, duc de Longueville, et de Anne Geneviève de Bourbon. Il résigna l'abbaye et mourut en 1672 au passage du Rhin, alors qu'il venait d'être élu roi de Pologne.

PARENT (Guillaume), chanoine de Reims qui légua ses livres au Chapitre en 1649.

Voir l'article *Chapitre de Reims*.

PETITBLET, probablement un ecclésiastique rémois du XVII^e siècle.

L'incunable *Quadragesimale*, de Jean GRITSCH, lui a appartenu, sa signature se trouve sur le titre, et on lit à l'explicit cette sentence, également en écriture du XVII^e siècle : *Spera in domino et fac bonitatem, et pascris in divitiis eius.* (V. *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims*, p. 47.)

Digitized by Google

PETITPIED (Nicolas), chanoine de Reims et bibliophile distingué du XVII^e siècle.

Ses livres ont été enrichir la bibliothèque des Jésuites de Reims, et y portent des mentions spéciales relatant ses libéralités. (Voir plus haut l'article *Jésuites.)*

PINGUENET (Jacques), chanoine de Reims au XVII^e siècle, correspondant de J.-B. Thiers et d'autres érudits, habita Reims de 1648 à 1691.

Ce chanoine avait pour devise : *Paix et Peu,* que l'on traduit par *Pax et Parum.* On trouve sa signature avec cette devise à la fin d'un livre de la Bibliothèque de Reims (D 446, *Rituale Carnotense,* Parisiis, 1627), mention autographe : *Jo. Pinguenet Carnutens. Can. Remens., 1648. Paix et peu.* — Sur les plats du volume sont les armes de Léonor d'Estampes, archevêque de Reims, ancien évêque de Chartres, dont il fut le secrétaire.

RAINSSANT (Pierre), célèbre médecin et antiquaire rémois, garde des médailles de Louis XIV, mort à Versailles le 7 juin 1689.

On trouve sa signature autographe sur le titre de l'un des volumes provenant du docteur Raussin, à la Bibliothèque de Reims. *(Novæ methodi specimen,* par CURÉE DE LA CHAMBRE Paris, 1655, in-4°, en belle écriture : *Ex Libris P. Rainssant D. Medici R.)*

On la retrouve encore sur les *Guillelmi Ader medici enarrationes...* Tolosæ, R. Colomeri, 1620, couv. parch. in-8°, sur le titre : *Ex Libris P. Rainssant, D. Medici R. ;* cette mention biffée, et au bas : *De Mailly Doct. Med.* En regard est collé l'ex-libris de L.-J. Raussin.

SAINT-DENIS (abbaye de), à Reims.

Grand ex-libris gravé, offrant au centre un écusson ovale *d'azur à la croix d'argent brochant sur le tout et chargée d'une rose de gueules à la croisée de ses branches, et cantonnée de quatre fleurs de lis d'or ;* mitre et crosse au sommet, palmes et feuillages sur les côtés du cartouche, petits Génies à la suite, l'un tenant un cœur

Digitized by Google

de la main droite, l'autre une flèche; au bas, épée, couronne et palme, mitre, pallium, encrier, sphère, livres et petit Génie assis écrivant.

Ex-libris de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, aux armes de l'abbaye, avec emblèmes et Génies autour. Pièce gravée, se trouve sur la garde du tome I^er du *Cartulaire de Saint-Denis*, XVIII^e siècle, in-12, ms. de la Bibliothèque de Reims.

SAINT-ÉTIENNE-LES-DAMES (abbaye de), établie à Reims au XVII^e siècle.

On trouve à la Bibliothèque de Reims un exemplaire de l'*Uranologion... Cura et studio Dionysii Petau*, Lutetiæ Paris, 1630 in-f°, avec une reliure du XVII^e siècle, en veau plein, avec filets d'encadrements, portant aux angles des cartouches ovales flamboyants avec le monogramme IHS et un cœur enflammé. Mêmes cartouches au dos. Sur les plats, au milieu, grand cartouche ovale portant le monogramme IMS (Jésus-Maria), surmonté d'une croix pattée, au bas un cœur d'où sortent trois flammes. On lit en légende, autour de l'ovale : † ABBATISSA. SANCTI. STEPHANI. RHEMENSIS. MONASTERII. ORDINIS S. AVGVSTINI.

Ce précieux volume appartenait sans doute à Anne de Roucy, la première abbesse de Saint-Étienne à Reims, décédée en 1622. Il passa ensuite dans la bibliothèque des Jésuites, dont il porte la mention en 1634.

SAINT-NICAISE (abbaye de), ses livres à la Bibliothèque de Reims.

Tous les volumes de cette provenance sont timbrés d'un cachet avec écusson *d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, au chef de saint Nicaise mitré et posé en abîme au naturel*, l'écu reposant sur un aigle, derrière lequel est posée en pal la crosse abbatiale.

Quelques volumes donnés à l'abbaye par D. Marlot portent un ex-libris gravé avec les armoiries de Saint-Nicaise, et à côté, dans une guirlande de lauriers garnis de rubans, les armoiries de la famille Marlot : *d'argent à 3 merlettes de sable, 2 et 1.* Sur une draperie on lit : *Ex dono Dom. Guillelmi Marlot, Doct. Theologi, ac regalis Monasterii S. Nicasii Rem. prioris Majoris*, 1657.

Digitized by Google

La draperie portant cette légende est attachée à la pointe des deux écus. *(Dessin, collect. Ch. Givelet.)* Nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire gravé, mais il en existerait un dans la collection de M. Eug. Deullin, d'Épernay, d'après l'indication de M. H. Menu.

La Bibliothèque de Reims possède un exemplaire (G 946), *Albertus magnus, opera,* Lyon, 1651, in-f°, cuir plein, qui porte sur les plats un petit cartouche ovale doré, avec feuillages sortant de la bordure ; on lit dans le cartouche, sur le plat recto : *Ex dono D.D. Sacræ Ædis. Paris.* et sur le plat verso : *S. Nicasii remens. abbat.* — Sur le titre on lit : *Ex libris monast. S^ti Nicasii Rem. Ordinis S. Bened. Cong. S^ti Mauri. Catalogo inscriptus, 1666.*

SAINT-MAUR (congrégation de), branche de l'ordre bénédictin au XVII^e siècle, qui comptait dans le diocèse de Reims les abbayes de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Thierry, de Saint-Basle et le prieuré de Rethel.

L'emblème et le chiffre de cette Congrégation se composent de la couronne d'épines entourant une fleur de lis et les trois clous de la Passion, avec la devise PAX, qu'avait aussi choisie la Congrégation de Sainte-Vanne.

SAINT-PIERRE-LES-DAMES (abbaye de), dont plusieurs précieux volumes sont conservés à la Bibliothèque de Reims.

Écusson ovale portant d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre, sur un riche cartouche de style Louis XIV, la crosse abbatiale posée en pal derrière l'écu. Une banderole flotte au sommet avec ces mots : *Des livres de l'Abbaie Royale de S^t Pierre de Reims. (Cabinet de Reims, Bibliothèque de Reims,* n° 319.)

Digitized by Google

On trouve aussi, sur quelques volumes provenant de l'abbaye de Saint-Pierre une étiquette encadrée d'une bordure tréflée avec ces mots : *Madame l'*ABBESSE *de S. Pierre de Reims.* (Voir à la Bibliothèque de Reims, *Vie de J.-B. de La Salle.* CC 840.)

SAINT-REMI (abbaye de), ses livres et ses manuscrits, sauvés de l'incendie de 1774, se retrouvent à la Bibliothèque de Reims.

Les livres de l'ancienne, comme de la nouvelle bibliothèque reconstituée après l'incendie de 1774, portent la plupart sur le titre la mention manuscrite : *Ex libris Archimonasterii*, ou *Ex bibliotheca S. Remigii Remensis, Ordinis S. Benedicti, Congregationis S. Mauri.* Mais un grand nombre de volumes portent en outre au dos, sur le haut de la reliure, un fer aux armes de l'abbaye : *d'azur semé de fleurs de lis sans nombre, à la croix d'argent brochant sur le tout,* avec la figure de la colombe portant la Sainte Ampoule sur le haut de l'écu. Mitre et crosse sur les côtés.

L'abbaye de Saint-Remi eut aussi son ex-libris du XVII^e siècle, gravé sur bois, collé à l'intérieur d'un ouvrage : *Singularum sacramenti poenitentiæ...*, Insulis, 1683, in-12 (G 1245, *Bibliothèque de Reims).* Écusson aux armes de l'abbaye, sans les signes des couleurs du blason, dans un cartouche de forme carrée avec volutes, la colombe apportant la Sainte Ampoule au sommet du cartouche. Au bas, on lit en deux lignes : *Ex Libris Archimonasterii S. Remigii Remensis.*

La Bibliothèque de Reims possède (M 4051) la *Pragmatica Sanctio,* pet. in-4°, 1503, reliure de 1786, abbaye de Saint-Remi, v. pl.; au dos, au-dessus du titre :

PRAGMA
ST. ANNO
1503

on retrouve l'écusson de l'abbaye de Saint-Remi, imprimé en or. Cartouche soutenant les armoiries avec la Sainte Ampoule apportée au-dessus par la colombe. Couronne de duc au sommet, mitre sur la gauche, crosse sur la droite, tournée en dehors.

Le même écusson se voit au dos de la reliure des *Variæ juris disquisitiones,* BALDVS, incunable provenant de la Bibliothèque de Saint-Remi, avec notes de D. AMÉ, 1786.

Digitized by Google

SAINT-VANNE (congrégation de), branche de l'ordre bénédictin au XVII^e siècle, qui comptait dans le diocèse de Reims les abbayes de Mouzon et d'Hautvillers, le prieuré de Novy, etc.

Un exemplaire de la *Regula S. P. Benedicti ad usum Congregationis SS. Vitoni et Hydulphi accommodata,* Paris, 1769, in-12, relié en maroquin, porte sur les plats, au milieu d'un encadrement de filets, un cartouche renfermant un écusson ovale avec les emblèmes et le chiffre de la Congrégation : la couronne d'épines entourant trois larmes et un cœur enflammé séparés par le mot PAX.

Le même chiffre se voit encore sur un cartouche sculpté de la chaire de l'église d'Hautvillers (Marne).

THIRION, curé de Saint-Thierry, près Reims, au XVII^e siècle.

Il possédait un ouvrage incunable ayant appartenu à Georges de Crepieul, les *Sermones discipuli,* de Jean HEROLT, et il avait mis son nom en tête et à la fin, d'abord : *Thirion, parochus de Ecclesia S^ti Theoderici,* puis avec une date : *Thirion, pastor Theodoricanorum, 1602.* Le curieux volume passa ensuite à l'abbaye de Saint-Thierry, qui le catalogua en 1692 ; il est aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims. (V. *Catalogue des incunables,* 1889, p. 46.)

THUISY (famille GOUJON DE), l'une des plus célèbres de la noblesse de Reims.

La Bibliothèque de Reims possède les *Origines des maisons d'Alsace,* in-f°, 1649, coté II 4265, — volume offrant sur le titre intérieur un grand ex-libris gravé, *s.n. n.d.,* avec un écusson écartelé aux armes de Thuisy et de Goujon ; au-dessus, cimier, casque et lambrequins, lion issant du casque.

UNIVERSITÉ DE REIMS (l'ancienne), ses livres aujourd'hui dispersés.

Fondée en 1547, l'Université de Reims comprenait les Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Cette dernière faisait corps avec le Collège des Bons-Enfants et le Séminaire diocésain.

Les livres de ce dernier établissement se retrouvent à la Bibliothèque de Reims, et il en est parmi eux de précieux provenant de

Digitized by Google

Maurice Le Tellier. Les Facultés avaient leurs archives et leurs livres usuels, mais l'Université en corps ne paraît pas avoir eu de bibliothèque ni d'ex-libris à ses armes. L'École de médecine actuelle possède plusieurs portraits et livres de l'ancienne Faculté, ainsi que la bibliothèque de l'ancien Hôtel-Dieu. Les ouvrages venant de l'Hôtel-Dieu portent un ex-libris du commencement du siècle qui fixe leur origine.

La Faculté de Droit avait un emblème dessiné par Baussonnet, dont voici le corps et la devise :

JURISPRUDENTIA

La Bibliothèque de Reims, qui a recueilli aussi bien des pièces et papiers de l'ancienne Faculté de médecine, conserve en première ligne un recueil factice in-4°, dont la reliure en veau marbré porte au dos : *Titres de l'Université,* et sur les plats l'empreinte en or des armes de la Faculté de médecine, la seule empreinte que l'on connaisse de ce fer historique. (Voir plus haut, *Faculté de médecine.)*

Les livres du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims étaient marqués à la main. On retrouve par exemple, sur la garde de *Philosophiæ Newtonianæ Institutiones*, Leyde, 1728, in-12, cette mention : *Ex libris physices collegii Remensis.*

VINCENT (Jean), baron d'Autry, au diocèse de Reims.

Consulter sur ce bibliophile une notice fort intéressante : *Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, seigneur de Génicourt, datée de 1610,* par M. Léon GERMAIN, br. in-8°, *Nancy, Sidot,* 1891, avec fac-similé. (Extrait des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,* 2^e^ série, t. IX.)

VERGEUR (DE), ancienne famille du pays rémois qui tire son nom du fief de Vergeur, à Châlons-le-Vergeur. *(V. page 13.)*

Digitized by Google

Le Musée de Reims possède un fer à reliure aux armes de Vergeur. L'écusson porte : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois hermines, accompagnée de trois étoiles d'or, surmontées chacune d'une couronne fermée d'or, et posées 2 en chef et 1 en pointe.*

Autour de l'écu, cordon de l'ordre de Saint-Michel ; couronne au-dessus, surmontée du heaume avec ses lambrequins ; pour cimier, un guerrier armé tenant un bouclier et brandissant son épée. (Voyez *Goujon, Thuisy* et *Vergeur.*)

WIGNACOURT (Robert-Antoine, dit le comte DE), né en 1698, mort en son château de Charbogne en Champagne, diocèse de Reims, le 30 octobre 1756.

Il marquait ses livres d'un fer offrant un chiffre formé des initiales R.A.V. et surmonté d'une couronne de comte. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 476.)

Digitized by Google

BIBLIOPHILES RÉMOIS

du XVIII^e Siècle.

Bachelier (Louis), conseiller à la Cour des Aides, mort en 1743, issu d'une famille rémoise très estimée et très nombreuse au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Écusson aux armes des Bachelier, *d'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.* Devise : *Proprios ostentat honores.* Fer de reliure reproduit dans le *Nouvel Armorial*

du Bibliophile, par J. Guigard, 1890, t. II, p. 28. On y trouve aussi des renseignements sur les autres bibliophiles de la famille Bachelier, au nombre desquels il faut citer l'érudit doyen du Chapitre de Reims, Nicolas Bachelier, dont le catalogue fut publié après sa mort, en 1725. Ses livres furent vendus à Paris, et les enchères montèrent au chiffre total de 26,107 livres 3 sols.

Digitized by Google

C'était l'une des grandes bibliothèques de Reims. (Voir son catalogue indiqué plus loin à sa date.)

BAROIS (le P.), dominicain du couvent de Reims au dernier siècle. Son ex-libris porte : *Le révérend père Barois, dominicain à Reims,* sur une bande de papier imprimée en deux lignes. *(Bibliothèque de Reims.)*

BERGEAT (Nicolas), dernier vidame du Chapitre de Reims, conservateur du Musée sous la Révolution, mort en 1815.

La Bibliothèque de Reims possède un volume in-4°, *l'Oryctologie,* Paris, de Bure, 1755, sur la garde duquel on lit ces deux mentions superposées : *Je prie Monsieur Bergeat de vouloir bien agréer cet ouvrage d'oryctologie et de conchyliogie* (sic) *des mêmes autheurs, comme un témoignage de notre ancienne et franche amitié, qui pourra quelques fois le ramener à des souvenirs dont mon cœur sera vivement touché. A Reims, ce 11 octobre 1795.* LEVESQUE POUILLY. Au-dessous, de la main de Bergeat : *Disposition testamentaire :*

Des mains de l'amitié j'ai reçu cet ouvrage,
La mort seule pouvoit me détacher de lui ;
A l'amitié je le rends aujourd'hui :
Puisse ce souvenir en consacrer l'usage.
BERGEAT.

Cet ouvrage est muni d'un ex-libris que l'on voit collé à l'intérieur de la couverture. Il offre les armes de la famille rémoise des Graillet, sur un écusson ovale, dans un cartouche portant : *d'azur au lion d'argent, armé et lampassé, tenant une épée nue de la patte droite, la pointe levée ;* une couronne surmonte ces armoiries ; deux lions se tiennent sur les côtés, dans des attitudes différentes ; au bas se trouvent des livres et des papiers de musique, une sphère, un compas, une équerre. L'un des livres porte sur le plat les initiales N. B., qui garantissent le nom du bibliophile, Nicolas Bergeat, petit-fils de Jeanne Graillet. Le catalogue de sa bibliothèque fut publié à Reims en 1816, et cette collection fut vendue aux enchères, ainsi que les œuvres d'art et les tableaux de l'ancien vidame. — Les *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Foux,* par M. DU TILLIOT, Lausanne, 1751, rel. v. pl., in-8°, portent

Digitized by Google

à l'intérieur l'ex-libris gravé de N. Bergeat, écusson *d'azur au lion armé d'argent;* lions pour supports, livres à la base, et sur l'un d'eux les initiales N. B. *(Bibliothèque de Reims.)*

BERTIN DU ROCHERET (Phil. Valentin), écrivain du XVIII^e siècle, historien d'Épernay. Sur le volume de la Bibliothèque de Reims coté CC 784, *Series Generalium... Ordinis Minimorum*, recueil de portraits, petit in-8°, provenant des Minimes de Reims, se trouve collé l'ex-libris gravé de ce savant :

Il offre, dans un cartouche surmonté d'une couronne, un écusson ovale *écartelé au 1 et 4 d'argent au sautoir cantonné de 4 mouchetures d'hermine; au 2 et 3 losangé d'argent et de gueules.* Banderole au sommet avec la devise : MALO MORI QUAM FŒDARI. Au bas, en quatre lignes, on lit : *Philipp. Valent. Bertin, Dom. du Rocherez, Regi a Consiliis Ejusqueration, in Curia Sparnac. præses, Prætor Capitalis, Viarumque Comes.* Sur le feuillet de garde, on lit : *Ego infra scriptus. Ista, Eximiæ charitatis monumenta, amicus charitate motus. Amico charitatis Exemplari. R. Favréau dedi Die 29^a 1763. (Signé)* GERMON.

De la main de Bertin du Rocheret, *Liste des généraux des Minimes*, de 1465 à 1661. Les portraits gravés suivent.

BIDAL (Claude-François), marquis d'Asfeld en 1730, maréchal de France, chevalier de la Toison-d'Or, fils d'Étienne Bidal anobli par Christine de Suède en 1653.

Ses marques sont reproduites dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 59 et 60. — Deux plaques de cheminée en fonte, aux mêmes armes, se retrouvent dans deux maisons d'Asfeld (Ardennes), provenant du château que le marquis avait construit dans ce bourg. — Une partie de la bibliothèque du maréchal d'Asfeld, confisquée sur son fils en 1793, se retrouve à la Bibliothèque de Charleville, notamment des ouvrages de tactique et de stratégie.

BOURGONGNE, famille rémoise du XVIII^e siècle.

Écusson dans un riche cartouche genre rocaille, portant *de sable à six billettes d'or, posées 3, 2, 1, au chef d'or.* Couronne au

Digitized by Google

sommet, feuillages et levriers sur les côtés ; sur une terrasse, on lit : Ex-libris de Bourgongne, et plus bas : *Roy fecit.* Cet ex-libris doit être celui de Marie-Nicolas de Bourgongne, chanoine de l'Église de Rheims, conseiller de grand'chambre au Parlement, dont le portrait, dessiné par C. N. Cochin fils, a été gravé par Demarteau en 1781. *(Coll. Ch. Givelet.)*

Voici la notice de ce chanoine dans la liste du Chapitre : « *Præbenda 54. Maria Nicolaus Franciscus Bourgongne, clericus Remus, per obitum J.-B. Amé, 17 septembris 1745. Obiit die 8ª novembris 1804, ætatis suæ 84.* » *(Recueil Murtin*, à la Bibliothèque de Reims.)

Buirette de Verrières, d'une famille qui se rattache au pays rémois.

Ex-libris finement gravé, offrant un écu entouré de guirlandes et portant : *d'azur à trois petits pots ou buires d'argent*, **2** *et* **1**, avec cette devise sur une banderole au sommet : *Numero Deus impare gaudet.* On lit au bas, sur la tablette : *A M. Buirette de Verrières, seigur de Verrières, Conseiller du Roy à Sainte-Menhould. (Bibliothèque de Reims.)*

Cadot de Beauvoisy, bourgeois de Reims, changeur du roi.

L'exemplaire de la Bibliothèque de M. Prosper Tarbé : *Cinq opuscules de Plutarque, traduits par Estienne Pasquier*, Paris, 1546, in-18, porte collé un ex-libris avec encadrement : *Ex libris Cadot Beauvoisy.* — On lit aussi sur la garde : *Ex libris Claudii Eliot, Damvillæi, Clerici Ebroicensis, anno 1717.*

Cadot de Beauvoisy habitait à Reims la rue des Deux-Anges, et il fut anobli en récompense de son dévouement lors des inondations. (Voir *Reims, Essais historiques*, par Pr. Tarbé, 1844, p. 106.)

Ce bibliophile avait aussi à Pargny, près Reims, une maison de campagne qui est devenue plus tard la propriété des familles Boisseau et Werlé. En 1893, lors d'une reconstruction, M. le comte Werlé a trouvé la pierre de fondation, portant sur une plaque de plomb l'inscription suivante, qui nous renseigne suffisamment :

Bâtie par Jean-Pierre Rousseau, architecte ; j'ai été posée par Mᵉ Étienne-François Cadot, bourgeois de Reims, seigneur de Beau-

Digitized by Google

voisy, changeur du Roy, et par Aimée-Bonaventure Berthelin, son épouse, l'an de grâce 1773, le 14 mars.

On lit sur la même plaque le quatrain suivant :

Donner sans nul orgueil l'exemple des vertus,
Laisser à ses enfants au sortir de la vie
Un asile sans faste, honnête et rien de plus,
Du sage fut toujours la passion chérie.

Si Cadot de Beauvoisy aimait les livres, il aimait aussi la famille et cultivait, on le voit, la poésie sensible de son époque.

CANELLE DE VILLARZY, famille rémoise du XVIII^e siècle.

Armoiries *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe de trois maillets aussi d'or, posés 2 et 1.* Couronne de comte, deux levriers pour supports, tablette à la partie inférieure, sans légende. *(Dessin de la collection Ch. Givelet.)*

J'ai rencontré cet ex-libris gravé, portant au bas la mention: *Ex libris Canelle,* sur l'exemplaire en 3 vol. in-12 des *Mémoires de la Régence de S. A. R. M^gr le duc d'Orléans,* La Haye, 1729, que j'ai acquis en 1893, provenant de la bibliothèque de la famille Thierion-Rogier, à Saint-Germainmont.

CAQUÉ (J.-B. P. H.), médecin rémois du XVIII^e siècle, mort en 1805. Son ex-libris veut dire : *De Caqué vient la sécurité.*

Dans un cartouche, écusson offrant sur le côté un tronc d'arbre avec rameaux, le soleil levant au-dessus, et en face trois oiseaux caquetant, deux en l'air, l'autre à terre. Légende au-dessus : EX GARRITU SECURITAS. Un coq et des feuillages garnissent le sommet. Deux femmes sur les côtés, couronnées de lauriers, l'une assise tenant une lyre, l'autre debout tenant un serpent. Livres sous le cartouche et parchemin tombant. On lit sur la tablette : EX BIBLIOTHECA. JOAN. BAPT. PET. HENR. CAQUÉ. D. MEDI. IN UNIVERSITATE REMENSI.

Ce savant médecin, fils du chirurgien J.-B. Caqué, était possesseur d'une nombreuse bibliothèque et de collections dispersées après sa mort. Son portrait est conservé au Musée.

Digitized by Google

On reconnaît encore ses livres à un cachet ovale, timbre humide, portant au milieu le caducée entouré de deux palmes, et en légende autour sur la bordure : Ex lib. J. B. P. H. Caqué d. m. remen. 1775. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Voir la notice sur Caqué publiée par le Dr Philippe en 1842.

Voici une appréciation qui vient à propos des ex-libris parlants du genre de ceux de Caqué :

« La fureur de l'égalité, sinon dans la noblesse, dans les signes de l'égalité, en attendant mieux, est endémique parmi les gens de charges municipales et de professions libérales, et fait irruption en rébus étourdissants, mais blasonnés. Du blason, qui ne s'en donnerait encore plus que du galon. Et les armes dites parlantes sont là pour accentuer à outrance et graver au plus profond des mémoires les noms destinés à la gloire. »

(Les Ex-libris français, par A. Poulet-Malassis, 1875, p. 29.)

Carbon (Jean-Louis), prieur de Belval, chanoine de Reims au XVIIIe siècle (1738-1790).

Écusson ovale sur un cartouche Louis XIV, portant *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un croissant entre deux étoiles d'argent, et en pointe de deux mains parées d'argent posées en face et tenant un cœur de gueules,* bâton en pal derrière l'écu, deux levriers contournés pour supports. On lit sur un cartouche oblong au bas : *Joan. Lud. Carbon. Bae Mae Bellevallis prior. Eccl. Metrop. Remensis Canonicus. (Collect. Ch. Givelet.)*

Nicolas Carbon, prieur de Belval, publia deux dissertations sur les arcs de triomphe de Reims en 1739. *(Description de Reims,* par Geruzez, 1817, p. 490.)

La maison de Mme Maireau, rue du Cardinal-de-Lorraine, fut celle du chanoine Carbon, prieur de Belval, où l'on retrouve ses armes et une vue peinte de son prieuré.

Chappron, famille de robe à Reims au XVIIIe siècle, à laquelle appartenait un professeur de la Faculté de Droit.

Écusson dans un cartouche de style Louis XV, portant *d'azur au chevron d'or dont la pointe ne dépasse pas le milieu de l'écu, accompagné en chef de trois étoiles posées sur la même ligne, de deux croissants en face aussi sur la même ligne, et d'un griffon tourné à*

Digitized by Google

senestre, le tout d'or; au sommet, heaume d'où se détache une banderole avec cette devise : CRESCIT VULNERE VIRTUS, et dans le bas autre banderole avec ces mots : EX LIBRIS CHAPPRON ; sous le sujet on lit : *1761, P. H. Chappron meûnier inv. et sculpsit. (Collect. P. Contant.)*

CLIGNET, famille rémoise du XVIII^e siècle, qui donna plusieurs chanoines et un grand chantre au Chapitre de Notre-Dame.

Cartouche portant un écusson *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un soleil de... et en pointe d'un œil de...*, couronne de comte et deux aigles pour supports. Armes parlantes : *l'œil clignait.*

Cet ex-libris se trouve sur le *Commentaire littéral sur le Nouveau Testament*, par le R. P. DE CARRIÈRES, Reims, Fr. Godart, 1710, 5 vol. *(Bibliothèque de Reims.)*

COQUEBERT (Simon), écuyer, conseiller au présidial de Reims en 1727, lieutenant des habitants en 1733, mort en 1735 ; il a écrit des Mémoires sur l'histoire de Reims.

Fer de reliure à ses armes : *de gueules, à 3 coqs d'or posés 2 et 1*, avec heaume et lambrequins. *(Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, t. II, 1890, p. 161.)

Le n° 834 du *Cabinet de Reims, Arrests du Grand Conseil du Roy portant réglement entre les officiers du siège présidial de Reims*

Digitized by Google

(1643-56), Reims, Aug. Pottier, 1656, porte les mentions suivantes et la devise de S. Coquebert : *Ex libris Simonis Coquebert, in reg. et præsid. Sede consiliarii, 1718. — Ex Librariâ supellectile Simonis Coquebert in Regiâ et Præsiali (sic) Remorum sede consiliarii.* — Devise : *Suum cuique. — Cessit chartophylacio ejusd. Regiæ et Præsialis (sic) Remorum sedis, die decimo Calend. decembris An. Ch. 1718.* (Écrit à la main sur le titre.)

En 1893, M. Henri Sutaine a offert au Musée de Reims un porte-allumettes en cuivre s'appliquant au mur, œuvre richement ciselée du XVII^e^ siècle, offrant sur le devant l'écusson avec les trois coqs, armes parlantes de la famille Coquebert, ayant deux lions pour supports, et sur une banderole au sommet la devise aussi parlante : *Gallo. fortissima. cedunt.*

Voici la notice de ce bibliophile dans la *Bibliographie rémoise*, de LACATTE-JOLTROIS : « Simon Coquebert, conseiller au présidial de Reims, lieutenant des habitants en 1733, a passé une grande partie de sa vie à se créer une riche collection de livres, et il en est peu sur lesquels il n'ait porté ses lumières et sa critique. Ce savant magistrat employait aussi une partie de ses loisirs à une nouvelle revue des anciennes chartes ; il aidait le chanoine Lacourt dans ses recherches, et tous deux étaient en relations avec le P. Égée, bénédictin, qui composa une histoire de l'abbaye de Saint-Remi. M. Coquebert a travaillé sur un Marlot, et les additions qu'il y a faites le rendent précieux et nécessaire pour notre histoire. »

COQUEBERT DE TAIZY (Claude-André-Jean-Baptiste), de la famille du précédent, ancien militaire et bibliographe érudit, né à Reims en 1758, mort en 1815, chevalier de Saint-Louis.

C'est à ce savant bibliophile qu'est dû le premier classement des manuscrits de la Bibliothèque de Reims, ainsi que l'organisation des catalogues. M. Siret le consultait fréquemment et profita de son inépuisable obligeance. — Voir plus loin le catalogue de sa bibliothèque, vendue à Paris en 1816, et sur les marques de laquelle nous n'avons aucun renseignement.

COQUEBERT DE MONTBRET, autre branche de la famille du précédent, où les bibliophiles et les érudits se sont succédé

Digitized by Google

jusqu'à nos jours. Mais ses membres ont quitté Reims, et l'un d'eux a enrichi de ses manuscrits et doté de ses biens la Bibliothèque de Rouen.

Sur MM. Coquebert de Montbret, père et fils, érudits linguistes et écrivains, voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1834, p. XXXI-XXXIX, et le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Rouen*, 1886, t. I^er, p. XXXI; t. II, p. 671. — Voir aussi la *France littéraire*, de QUÉRARD, 1828, t. II, p. 280-81.

COREL DU CLOS (Jean-François), chanoine et bienfaiteur de la bibliothèque du Chapitre de Reims, 1727.

Écusson portant *d'azur à l'aigle aux ailes déployées d'argent, portant en cœur un bâton péri de... au chef d'argent à la croix de...* couronne de comte; sous l'écu, croix de Malte, et autour cordon auquel est suspendue une autre croix; supports, deux aigles affrontés. Au sommet, chapeau de dignitaire ecclésiastique à trois glands; bâton en pal sous l'écu et la croix. Au bas, cartouche décoratif, portant ces titres en trois lignes : *I. F. Corel Du Clos, Cano. Belfo. Ord. Hosp. et Milit. B. V. M. de Mont. Carm. et S. Lazar. Hierosolimit. Eques.*

On lit : *Corel-Duclos, prbr. Cano.* (signat. autogr.), sur le titre du *Traité de la Compét. des Juridict. Eccl.*, par Cl. HORRY, Paris, Pralard, 1703, M 4248. *(Bibl. de R.)*

Enfin, on trouve cette autre mention autographe : *Ex scriptis Joannis Francisci Corel-Duclos, presbiteri, canonici Ecclesiæ metropolitanæ Remensis, alias Ecclesiæ collegiatæ Belfortensis in Alsatia supperiore, 1727*, sur un ouvrage concernant le Chapitre, *Usages et Statuts*, ms. de la Bibl. de Reims.

Voici la notice de Corel du Clos au Chapitre de Reims : « *Præbenda 51. Johannes Franciscus Corel du Clos Flory de Saint-Germain, Presbyter diœc. Atrebatensis, causa permutationis ad præbendam s^ti Mederici Parisiensis* (installé) *8 oct. 1726* (et remplacé) *12 aug. 1744.* » *(Recueil Martin*, à la Bibliothèque de Reims.)

CROZAT (famille), qui posséda le domaine de Thugny, au diocèse de Reims.

Ex-libris de Crozat, baron de Thiers, par François Boucher : deux écussons ovales accolés, surmontés d'une couronne de

Digitized by Google

comte, un aigle sur la droite, un sauvage sur la gauche. L'écusson à gauche porte : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles du même.* On en voit la reproduction dans *les Ex-libris et les Marques de possession du Livre*, par H. BOUCHOT, 1891, p. 50.

DELAMOTHE, avocat à Reims au XVIII^e^ siècle.

L'intérieur de la couverture d'un exemplaire du *Dessein de l'Histoire de Reims*, par N. BERGIER, porte un grand ex-libris gravé, offrant entre deux branches liées, tige de laurier d'un côté et palme de l'autre, un écusson ainsi blasonné : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'argent, la pointe du chevron surmontée d'une fasce aussi d'argent, portant trois étoiles rayonnantes de...* Au-dessous de ces armoiries se trouve la signature manuscrite : *E musæo advocati Delamothe, 1765. (Biblioth. de M. l'abbé Cerf.)*

DES FORGES (Louis), originaire de Laon, chanoine de Reims (1711-1752).

Écusson *de sinople à six besans d'or, posés 3, 2 et 1*, l'écu surmonté d'un heaume avec lambrequins, sur un cartouche décoré de motifs sans supports, au bas une banderole porte : L. DESFORGES. *(Collect. Ch. Givelet.)*

DES LYONS (François), d'une famille noble du pays rémois, qui posséda la seigneurie de Taissy.

EX-libris gravé très fini, cartouche ovale, écusson *d'argent à 4 lions lampassés de sable, 2 et 2*, couronne, 2 lions pour supports, et sur la tablette en trois lignes : *Franciscus Des Lyons Fontenellé Baro de Deslyons, etc.* — Se trouve à la Bibl. de Reims, sur le *Commentaire d'Hierocles...*, par M. DACIER, in-12, Paris, Rigaud, 1706.

Voir aussi le volume coté O 514, portant cet ex-libris avec la signature *De Moncheaux* sur le titre. *(Bibl. de Reims.)*

DESROBERT, d'une famille qui a eu des représentants à Reims jusqu'à nos jours.

Dans un cartouche genre Louis XV, écusson *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe*

Digitized by Google

d'un chevron d'or dépassant la fasce et accompagné de 3 roses tigées d'argent, posées 2 et 1, l'écu surmonté d'une couronne de marquis, branches sur les côtés, croix de Saint-Louis à la base, lion couché sur la gauche, le tout reposant sur un socle portant : A M^r DESROBERT. Le socle repose lui-même sur une terrasse. *(Collection Paul Contant.)*

DES TABLES (Louis), avocat au Parlement de Paris, originaire de Reims.

Écusson dans un cartouche penché genre Louis XV, entre deux griffons, heaume et lambrequins au sommet, livres dans le bas; le blason se lit : *d'or à deux poissons adossés de sinople, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or.* Une large draperie offre ces mots : *Ex Bibliothecâ Ludovici Des Tables in Supremo Parisiorum Senatu advocati.* Le tout est entouré d'un encadrement dans le style du cartouche. *(Collection Paul Contant.)*

Le même ex-libris, sans encadrement, se trouve dans la collection Ch. Givelet, et le cuivre original en est conservé à la Bibliothèque de Reims.

DORIGNY, famille rémoise des XVII^e et XVIII^e siècles, dont plusieurs membres sont indiqués sur une épitaphe dans l'église Saint-Jacques.

Écusson dans un cartouche, portant *d'argent à la croix ancrée de sable portant en cœur une losange d'argent.* Heaume, cimier, femme tenant une palme, supports deux sauvages armés de massues, dans le bas 2 banderoles, l'une avec : EX LIBRIS DORIGNY, l'autre avec : N... pour y inscrire le numéro du catalogue.

DORIGNY (Rigobert), de la famille du précédent, avec des armes différentes.

Dans un cartouche de style Louis XIV, écusson ovale *d'azur à la tête de licorne d'argent*, couronne de comte, supports deux licornes se regardant, un pied de derrière appuyé sur une tablette. Au-dessous de la tablette, deux lignes : *Ex libris Rigoberti Dorigny, in Regia Remorum Curia Senatoris.*

Digitized by Google

Dorigny, avocat du Roi à Reims, 1707.

Écusson ovale portant *d'azur à la tête de licorne d'argent*, encadré dans un cartouche d'un dessin régulier, soutenu par deux licornes dressées et affrontées, le tout dans un encadrement garni d'une double rangée de palmettes.

Cet ex-libris se trouve collé sur le titre des *Coustumes de Vermandois*, Bacquenois, 1557, in-f°, et le même titre porte au sommet la signature : *Dorigny, avocat du Roy, 1707. (Bibliothèque de Reims*, Cabinet de Reims, n° 768.)

Ducoudray, famille rémoise du XVIII^e^ siècle, branche des Tronsson.

Écusson *d'or à cinq bourses de... posées* **2**, **2** *et* **1**, sur un cartouche genre rocaille, couronne de comte au-dessus, feuillages sur les côtés, livres sur la droite, une banderole sur la tablette, avec ces mots : Ex libris Ducoudray. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Ajoutons cette mention, qui a trait à un Rémois célèbre, sorti de la famille Ducoudray : « Il faut citer un ex-libris gravé par A. Flamen pour Guillaume Tronson du Coudray, qui conserve tous les éléments du type primitif arrangés à la nouvelle mode, c'est à dire dont l'écusson repose sur un sol losangé rappelant dans ses intervalles les motifs héraldiques du blason. » *(Les Ex-libris*, par H. Bouchot, 1891, p. 38, note.)

Du Temps (Louis), originaire de Beauvais, chanoine de Reims au XVIII^e^ siècle.

Écusson *de... au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent, accompagné en chef de* **2** *étoiles, et en pointe d'un soleil du même*, sur un cartouche Louis XV, derrière lequel est assis, sur un banc, le Temps portant sa faux et le sablier. On lit sur deux lignes au bas : *Ex Bibliotheca* D. Ludovici Du Temps, *Bellovacensis, Canonici Remensis. (Bibl. de Reims.)*

Favart (Remi), chanoine de Reims (1675-1719).

Écusson ovale portant *d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée d'un croissant d'argent en chef et en pointe d'une ancre au naturel ;* deux syrènes pour supports, et un chapeau à un gland

Digitized by Google

au sommet. On lit au-dessous en trois lignes : *Ex libris R. Favart Pbri. doct. Theol. can. Eccles. Rem.* Cet ex-libris, très finement gravé, se trouve sur le plat intérieur du *Pontificale*, in-f°, Venise, 1520, édit. goth. avec figures, D 411. *(Bibliothèque de Reims.)*

Le chanoine R. Favart avait deux devises que l'on retrouve sur ses manuscrits, l'une : *Bene vivere et lætari*, l'autre : *Gaudium pacis.* Il était très lié avec Maucroix. Il légua au Chapitre ceux de ses livres que ses confrères ne possédaient pas.

Le volume de la Bibliothèque de Reims coté AA 51, *Parellala Geographiæ*, Paris, Cramoisy, 1648, in-4°, offre un ex-libris collé à l'intérieur, avec l'écusson des Favart de forme ovale : *Ancre, fasce ondée, croissant*, couronne de feuillages autour, et pour supports : à droite Mercure tenant son caducée, et à gauche Neptune avec l'ancre.

A la Bibliothèque de Reims, sur le volume coté D 411 et intitulé *Pontificale secundum ritus sacros. Romane eccl.*, 1520, in-f°, on lit au haut du titre : *Ex dono D. Francisci Giraud, can. Eccl. Remensis, sum Remigii Favart, ejusd. Can.* — L'ex-libris de ce dernier est collé sur le plat intérieur, et au-dessous se trouve celui du Chapitre.

Favart d'Herbigny, de la famille du précédent, chanoine de Reims (1749-1793).

Cartouche de style Louis XV, avec écusson *d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'un croissant du même et en pointe d'une ancre au naturel posée en bande.* Derrière l'écu est assise sur un banc la figure du Temps ailé, tenant sa faux et le sablier. Au sommet voltige une banderole avec ces mots : Ex libris d. Favart d'Herbigny cano. eccl. metrop. Remensis. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Favart de Richebourg, de la famille du précédent.

Écusson aux armes des Favart de Reims, reposant sur un cartouche de style Louis XIV, surmonté d'un chapeau de sable à trois glands. Au bas, deux monogrammes avec les lettres : a f unies. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Une ancienne généalogie de la famille Favart se trouve en la

Digitized by Google

possession de l'un de ses descendants, M. Favart-Lhotelain, ancien président du Tribunal de commerce.

FAVEREAU (Hippolyte), chanoine de Reims au XVIII^e siècle.

Écusson dans un cartouche de style Louis XIV, sommé d'un chapeau à trois glands, l'écu portant *d'argent au chevron d'azur, accompagné d'un soleil en chef, de deux gousses de fèves tigées sur les côtés du chevron, et d'un oiseau en pointe.* C'est, on le voit, un blason parlant. — Neveu de Gérard Favreau ou Favereau, célèbre recteur de l'Université, et son successeur au Chapitre de Reims, Hippolyte Favereau occupa la 71^e prébende de 1712 à 1758. Son ex-libris se trouve à la Bibliothèque de Reims, sur l'édition in-18 des *Œuvres de Molière,* Amsterdam, 1682, cotée X 2608.

La famille Favereau eut de tout temps des bibliophiles parmi ses membres, car le volume du même dépôt, coté O 675, *Bipartitum in morali philosophia opusculum*, 1518, pet. in-4°, est un livre très rare, avec sa reliure du temps et sa tranche dorée guillochée, présentant ces mots : NICOLAUS FAVEREAU en lettres du XVI^e siècle. On lit en outre, sur le titre, cette mention manuscrite : *De lib. mto, Charbonneau Carmelo Remen. datis, 1541.*

FERY (le P. André), minime rémois, célèbre hydraulicien qui établit les fontaines de Reims (1714-1773).

On trouve son ex-libris, simple bande de papier sur laquelle est imprimé le nom : F. A. R. FERY, MINIME, collée au bas du titre de la *Physica Jacobi Rohaulti...*, Leyde, 1739, in-8°, ouvrage de la Bibliothèque de Reims, provenant des Minimes de cette ville, et portant cette mention manuscrite : *Ex Bibliothecâ Minimorum Remensium, sub Litt. N.* (P 72). Voir le même nom : *F. A. R. Fery, minimus*, formant le même ex-libris, sur l'ouvrage coté X 1085. *(Bibliothèque de Reims.)*

FOURQUET DE MONTHIMONT, procureur général à la Cour souveraine d'Arches, diocèse de Reims, au XVIII^e siècle.

Ce magistrat avait pour marquer ses livres une bande imprimée portant : *Ex libris Nicolai Fourquet de Monthimont, Curiæ Archensis*

Digitized by Google

et Caropolitanæ Procuratoris generalis. Cette bande est collée sur l'exemplaire de *la Fondation des Filles-Madame*, édition de 1579, que possède la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims.

FRANCE (Mesdames de), filles de Louis XV, duchesses de Louvois, mortes en émigration.

L'ouvrage in-8° intitulé : *Juvenilia*, Simon BIGNICOURT, poète rémois (CR. Belles-Lettres, 266), provient de la bibliothèque de ces princesses, au château de Louvois (Marne). Le titre porte la rubrique d'Amsterdam et la date de 1754 ; la reliure en maroquin rouge offre sur les deux plats une élégante bordure fleurdelisée, et au centre les armes de France dans un écusson en losange, surmonté d'une couronne et entouré d'arabesques et de feuillages.

Le *Nouvel armorial du bibliophile* donne pour mesdames de France plusieurs fers analogues, mais non absolument identiques au nôtre, t. I, p. 103-4.

FREMYN (famille), l'une des familles historiques de Reims.

Un ex-libris aux armes de cette famille, dans un encadrement de filets, sans nom ni attributs, se trouve sur un exemplaire de *l'Iliade d'Homère*, traduction par M^me^ DACIER, X 1127, à la Bibliothèque de Reims. — Un autre écusson aux armes des Fremyn, avec heaume et lambrequins, se trouve dans la collection Ch. Givelet.

FREMYN DE L'ÉTANG, d'une branche de la famille rémoise, très nombreuse, dont la généalogie figure dans la suite de d'Hozier.

Écusson *d'argent à la fasce d'azur, bordée d'or, de laquelle sortent des flammes de gueules au-dessus et au-dessous, opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu*, dans un cartouche genre rocaille, avec heaume, sans supports ; banderole au bas avec ces mots : *Ex bibliothec. Fremyn de l'Etang.*

Les armoiries de la famille Fremyn étaient gravées en tête de la formule d'attestation de tous les volumes donnés en prix au Collège des Bons-Enfants de Reims, en vertu de la fondation du

Digitized by Google

chanoine Nicolas Fremyn, en 1740. (Voir l'*Hist. du Collège des Bons-Enfants*, par l'abbé CAULY, 1885, p. 589.)

Voici la description de cette attestation des prix du collège : l'écusson ovale est placé sur un cartouche, au-dessous sont deux masses en sautoir, au sommet un chapeau de chanoine à 3 glands, au bas une bourse et deux lions pour supports, le tout reposant sur un manteau d'hermine. On lit à la suite la mention suivante : *Cum Dominus ac Magister Nicolaus Fremyn, doctor Theologus, Ecclesiæ Remensis Canonicus Pœnitentiarius, et Universitatis Rector amplissimus, ad promovenda in Collegio Bonorum Puerorum litterarum studia, solemnem Præmiorum distributionem annuo in æternum reditu communitam instituisset. Ingenuus Adolescens... Palmare hoc Volumen in ejusdem Collegii... Meritus et maximo omnium plausu in Theatro consecutus est, anno Domini... die... ; in cujus rei fidem Ego Collegii Primarius subscripsi. (Collection Ch. Givelet.)*

FRIZON (Nicolas-Remy), président au Parlement de Paris, d'une famille originaire de Reims.

Écusson ovale aux armes des Frizon de Reims, *d'azur au sautoir bretessé d'or*, surmonté d'une couronne de comte, deux lions pour supports, la tête en dehors. Le cartouche repose sur une riche tablette avec ces mots : *Nicolas-Remy Frizon de Blamont, Président au Parlement ;* plus bas : *à Paris, le 14 août 1704*, et la signature, *J. Le Roux f.*

Autre ex-libris portant les mêmes armoiries, couronne et lions, tablette sur laquelle on lit : *A Paris, 1694*, et au-dessous, sur une banderole : *N. R. Frizon de Blamont, con^r au Parlement.*

Autre ex-libris plus ancien, mêmes armoiries, avec heaume et lambrequins, sans légende. *(Collection Ch. Givelet.)*

La Bibliothèque de Reims possède l'ex-libris de ce magistrat sur l'ouvrage intitulé *Institutio philosophiæ secundum principia D. Renati Descartes*, Londini, 1680, in-4° coté O 205. Le même dépôt possède (AA 173) un ex-libris de *N. R. Frizon de Blamont*, avec l'écusson des Frizon, et sur la garde la signature : *De Blamont, abbé de Beaugerais.*

GENÉE DES TOURNELLES (Ch.), chanoine de Meaux et de Reims au XVIII^e siècle.

Digitized by Google

Son ex-libris se voit sur un volume de la Bibliothèque de Reims, coté A 38, gravure assez élégante offrant dans un cartouche un écusson *d'azur au chevron d'or, accompagné d'une étoile d'argent en chef, de deux tours d'argent en fasce et d'une tête et col de cygne aussi d'argent en pointe*. On lit autour du cartouche : *Genée Destournelles, Canonicus Meldensis;* couronne de comte au sommet, palme et branche d'olivier sur les côtés, deux lions pour supports, l'un dressé, l'autre couché sur une terrasse.

Au Chapitre de Reims, voici la mention qui le concerne : « *Præbenda 50. Carolus Genée des Tournelles, presbiter meldensis, 21 novembris 1778.* » Le recueil de Murtin ne nous apprend pas ce que devint ce chanoine à la Révolution. Il était en 1789 vice-promoteur de l'Officialité et habitait rue d'Anjou. Il quitta Reims probablement en 1792 et suivit l'émigration pour mourir à Mittau au service des pestiférés. Sa bibliothèque était restée à Reims et fut réclamée par sa sœur en 1819, comme le prouve le document suivant, conservé aux Archives de Reims :

« *1819, 14 février.* — M^lle^ Genée Destournelles, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, hôtel de Malthe, 14, faub. du Temple, lettre au maire de Reims pour réclamer la bibliothèque de M. l'abbé Destournelles, son frère, chanoine de Reims, décédé à Mittau en qualité d'aumônier du roi Louis XVIII, victime de son dévouement pour le soulagement des Français pestiférés que le roi lui avait confiés ; il laissa au nombre de ses effets mobiliers une bibliothèque très précieuse et d'un grand prix, qui fut mise en dépôt à Reims... Une pétition fut adressée par M. le chevalier Bertier, mon neveu, héritier d'un tiers dans la moitié de la succession, qui réclame étourdiment en son nom seulement, au lieu de le faire au nom de tous les héritiers.... » (Lettre de M^lle^ Genée Destournelles, réclamant la bibliothèque de son frère présumée exister dans celle de la Ville, ce qui fut contredit par M. le Bibliothécaire.)

GEOFFROY (Jean), conseiller du roi à Épernay.

Ex-libris gravé offrant un écusson ovale parti à dextre *d'or à 3 grappes ou feuilles 2 et 1*, et à senestre *d'or à la croix de gueules*, heaume et lambrequins sur l'écu, deux archers pour tenants. On lit au-dessus des armoiries : *Cedant arma Togæ*, et au-dessous :

Digitized by Google

Ex libris Joa. Geoffroy Regi a Conciliis et c. Sparnac. (Collection Ch. Givelet.)

Gillot (Jean), chanoine de Reims, docteur et professeur en l'Université, supérieur du séminaire, né à Reims en 1659, mort à Auxerre en 1739.

Écrivain de talent et homme d'un rare mérite, il fut exilé de sa patrie pour cause de jansénisme. Un livre de sa bibliothèque est conservé à la Bibliothèque de Reims, le *Traité qui contient la methode la plus facile et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont separez de l'Église*, par le Cardinal de Richelieu, Paris, Sébastien Cramoisy, 1651, volume in-f°, portant les armes de Richelieu sur le titre et sur les plats ; Gillot a mis sa signature et a écrit sur le titre sa devise, qui lui servait sans doute d'ex-libris ; *Veritatem tantum et pacem diligite*, Zach. 8, v. 19. *Gillot.*

Goujon (Louis-Joseph de), seigneur de Thuisy, comte d'Autry, mort en 1749.

Fer de reliures aux armes écartelées de *Goujon* et de *Thuisy*,

familles très anciennes du pays rémois, dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, 1890, t. II, p 27. Le comte d'Autry avait passé sa vie à réunir des livres et à les faire relier par les Derôme et les Padeloup. Sa collection, remarquable par le choix et la variété des volumes, fut vendue à Paris le 7 avril 1750. (Voir les noms *Vergeur* et *Thuisy.*)

Digitized by Google

GOULIN, médecin rémois assez célèbre du XVIII^e siècle.

Sur le titre de la *Nouvelle grammaire grecque*, par M. MESLIER, Paris, 1675, in-8°, se trouve la mention autographe : *Ex libris Goulin, 1783. (Bibliothèque de Reims.)*

Le professeur P. Sue a publié une étude biographique sur Goulin en l'an VIII. Un grand nombre de ses manuscrits sont conservés à la Bibliothèque de Reims.

On doit à ce médecin l'édition de la *Bibliothèque choisie de Médecine, tirée des Ouvrages Périodiques, tant François qu'Étrangers, avec plusieurs Pièces rares, et des Remarques utiles et curieuses.* Par M. PLANQUE, doct. en Médecine; continuée et achevée par M. Jean GOULIN, membre des Académies royales de La Rochelle, d'Angers, de Nismes, de Villefranche en Beaujolois, de Lyon, et de la Société littéraire de Châlons-sur-Marne.

Dix vol. in-4° et 31 volum. in-12 avec fig. *A Paris, chez la Veuve d'Houry, Impr. Libr. de M^gr le Duc d'Orléans, rue St-Séverin, près celle St-Jacques, 1770.*

GRAILLET, famille du pays rémois, qui possédait les terres de Beine et d'Époye.

Dans un cartouche genre rocaille, écusson *d'azur au lion armé et lampassé*, supports deux lions ; au-dessous du cartouche, livre, sphère, compas, équerre, papiers de musique, sans légende. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Les mêmes armes sont identiquement reproduites sur l'ex-libris de *Nicolas Bergeat.* (Voir ce nom.)

HAVÉ (Adrien-Joseph), avocat, homme de lettres rémois (1740-1817). Il était né à Romain en 1740, et mourut à Reims le 8 juillet 1817, avocat au Parlement, juge suppléant au Tribunal de Reims, homme de lettres et bibliographe.

Il fit en 1762 le catalogue de la bibliothèque des Jésuites, s'occupa constamment de littérature et forma à son usage une riche bibliothèque, dont les livres concernant Reims ont été acquis par la Ville à la vente qui s'en fit à son décès. On voit sur sa collection des *Affiches de Reims*, au bas du dos de la reliure, un fer ovale doré portant : EX LIBRIS ADR. JOS. HAVÉ. *(Bibl. de Reims.)*

Digitized by Google

Son ex-libris gravé se trouve sur l'exemplaire des poëmes *Livini Meyeri poematum libri XII*, Bruxelles, 1727, in-12 (X 1720), à la Bibliothèque de Reims. Dans un encadrement carré, on voit un écusson au centre portant *d'or aux lettres AV superposées d'azur, au chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or*, double guirlande sur le haut de l'écu; au bas, livre, écritoire, papier de musique, sphère, pyramide, etc. Soleil rayonnant au fond de la vignette. On lit au bas, sur un rouleau, quelques mots difficiles à lire : *des Fleurs....* Dans une banderole au-dessous: Ex libris A. J. Havé. La signature du graveur se trouve sous l'angle gauche : *V. de Saux inv.... 1761.* Havé avait aussi un *Ex-libris* gravé, portant un écusson sans armoiries, simplement avec un A et un V passés l'un dans l'autre, sorte de symbole parlant. *(Collection Ch. Givelet.)*

Outre plusieurs pièces de vers de circonstance, il publia de 1772 à 1805 un journal hebdomadaire in-4°, sous le titre d'*Affiches, Annonces et Avis divers de Reims et généralité de Champagne.* Il possédait une bibliothèque assez nombreuse dont les imprimés et manuscrits sur Reims formaient la partie la plus précieuse. (Voir, sur *Havé*, la *Biogr. Rém.*, par Lacatte-Joltrois, ms. p. 248, et la *Biogr. Universelle*, de Michaud, suppl., t. LXVI, p. 566-68.)

Lettre à M. D*** sur l'établissement d'une Bibliothèque publique dans la ville de Rheims. *A Epernai, de l'imprimerie de Warin-Thierry, rue Porte-Châlons, au Livre d'or.* In-8° de 16 p. (1806). L'auteur de cette publication l'a signée : Havé, *homme de Lettres et de Loi.* Rheims, 28 juillet 1806. Il y expose au public l'intérêt qu'offre la création d'une Bibliothèque, les efforts faits par lui en 1763 pour obtenir en faveur de la Ville les livres des Jésuites et ceux de Félix de la Salle ; il propose enfin l'installation du dépôt des livres alors recueillis à Saint-Remi dans les bâtiments du Mont-Dieu, rue du Barbâtre.

Hédouin de Pons-Ludon (les), père et fils, publicistes et bibliophiles des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles.

Tout a été dit sur la personnalité originale, les collections et les écrits de ces deux Rémois dans la notice que leur a consacrée M. V. Diancourt, au t. LXXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 336 à 395, notice dont le tirage à part est devenu une rareté bibliographique. C'est aussi dans cette spirituelle biographie que

Digitized by Google

l'on trouvera l'ex-libris d'Hédouin père, véritable curiosité héraldique dont le cuivre est au Musée de Reims. On y voit un écusson écartelé aux armes des Colbert, des Rogier et d'autres familles rémoises, surmonté d'une couronne de marquis, et accompagné sur les côtés d'attributs guerriers : canon, étendard, lance, fusil, qu'ombragent des palmes et une branche de chêne. On lit au-dessous du cartouche : EX LIBRIS HÉDOUIN, et plus bas : *De Semeuze sculp. 1764.* — Autre ex-libris avec épées en sautoir et ce titre sur une draperie : *Hedoin de Pons-Ludon, Conseiller Raporteur du Point d'Honneur en Champagne.*

HÉNIN-LIÉTARD (Gabriel D'), bienfaiteur de Saint-Nicaise.

Le volume de la Bibliothèque de Reims coté DD 1430, provenant de Saint-Nicaise, *Herodiani historiarum libri 8*, in-8°, Oxoniæ, 1704, porte sur le plat recto cette mention en majuscules dorées : EX DONO IL. AB. D. D. GABRIEL D'HENIN-LIETARD. 1712. On lit sur le titre : *Ex libris S. Nicasii Remensis ord. S. Bened. congr. S. Mauri, cat. inscriptus* 1712.

Le même dépôt possède (B 216) *Clerici Pentateuci*, 1696, in-f°, provenant de *Saint-Nicaise*, rel. v. pl., sur le plat en lettres d'or, en lettres capitales : EX DONO ILLUST. ABBATIS. GABRIELIS D'HENIN-LIETARD (1710).

HILLET (l'abbé), chanoine de Saint-Symphorien, l'un des auteurs des *Almanachs historiques de Reims*, né en cette ville vers 1730, mort en 1795.

Son ex-libris se trouve au verso de la couverture du *Théâtre d'honneur*, de D. MARLOT, 1643, sur l'un des exemplaires qu'en possède la Bibliothèque de Reims, venant de M. Havé. Il consiste dans une légende sans attributs, mais entourée d'un encadrement fleuronné, tel que Jeunehomme en mettait alors aux titres de ses *Almanachs de Reims*. On y lit en quatre lignes : *Exiguus nobis, sed bene cultus ager.* Ex Bibliothecâ ANT. GUILL. HILLET, S. Symph. Can... *Vol.*

Les notes manuscrites que l'abbé Hillet recueillit sur un grand nombre de paroisses du diocèse de Reims, sont en partie conservées aux Archives de Reims.

JOYEUSE (Jean-Armand DE), marquis de Joyeuse, comte de

Digitized by Google

Grandpré, brigadier des armées du roi en 1747, mort en son château de Grandpré en 1754.

Fer de reliure ovale à ses armes sur l'ouvrage de la Bibliothèque de Reims coté X 2975, *Adelaide de Champagne*, La Haye, 1746, in-12, reliure veau fauve, filets dorés et écusson sur les plats, aux armes écartelées *au 1 de France, au 2 de Lorraine, au 3 de... à la croix de..., au 4 de Saint-Didier*, et sur le tout de Joyeuse *palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or*, couronne, lion ailé pour cimier, manteau d'hermine, aigle et lion couché pour supports.

Ce fer ne figure pas dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, à l'article des Joyeuse, t. II, p. 266. On trouvera la généalogie de cette famille dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chenaye-Desbois, 1867, t. XI, p. 139.

Labeste (François-Victor), avocat, bourgeois de Cumières, député du Tiers-État du Bailliage de Reims aux États-Généraux de 1789.

Encadrement oblong, les angles fleuronnés, et au milieu ces mots : *Ex libris* Francisci-Victoris Labeste, *Adv. (Collect. P. Contant.)*

L'élection de ce bibliophile en qualité de député du Tiers-État eut lieu à Reims le 27 mars 1789, et il accepta le mandat avec MM. Raux, Viellart et Baron. (V. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. 44, p. 373.)

Lagoille de Courtagnon (Louis), d'une famille rémoise du XVIIIe siècle.

Écusson *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands renversés du même*, surmonté d'une couronne de comte, supports deux levriers, les têtes contournées. L'écu repose sur une tablette ornée au centre d'un mascaron, et au-dessous on lit : *Ex libris D. Lud. Lagoille de Courtagnon. (Collect. Ch. Givelet.)*

La Roche-Aymon (le cardinal de), archevêque de Reims (1762-77).

Armes *d'azur au lion armé et lampassé, le champ de l'écu semé*

Digitized by Google

d'étoiles de... Fer imprimé sur la reliure en maroquin rouge, avec lions dans les coins et au dos, des *Epîtres et leçons tirées du nouveau Missel de Reims*, pet. in-4°, Paris, 1773. *(Cabinet de Reims*, n^os 60 et 67.) Il est reproduit ici d'après le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, au nom de ce prélat.

Signalons encore au même dépôt (T 2016) le *Traité d'architecture*, par Ch. DUPUIS, Paris, 1768, où se trouve sur les plats un écusson dans un ovale, aux armes du Cardinal de La Roche-Aymon, lion, étoiles sans nombre, couronne, croix à double traverse, chapeau de cardinal et manteau de duc et pair, croix du Saint-Esprit; ce fer très très large.

LA ROCHEFOUCAULD DE ROYE DE ROUCY (Élisabeth DE), abbesse de Saint-Pierre de Reims, morte en 1744.

Son fer de reliure à ses armes, écu en losange avec couronne au sommet et crosse en pal, est donné dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I^er, p. 170.

LA SALLE (Félix DE), ancien garde du corps, homme de lettres et bibliophile rémois du dernier siècle, mort en 1756.

Le goût des livres fut héréditaire dans la famille de La Salle. Les bibliothèques se transmettaient alors de génération en génération, au lieu d'être dispersées comme de nos jours à chaque décès. Félix de La Salle recueillit des manuscrits en grand nombre et les classa avec soin. (Voir le catalogue de sa bibliothèque,

Digitized by Google

dans la série donnée plus loin. Elle fut, hélas ! vendue aux enchères, mais il en reste de précieuses épaves.)

L'exemplaire de la Bibliothèque de Reims de l'*Historia monastica*, Cologne, 1603, in-12, CC 670, provenant en dernier lieu de l'abbaye de Saint-Nicaise, porte sur la garde la mention manuscrite : *Ex libris de la Salle*, et sur le titre ces deux autres mentions, également mss. *Qualitaté* (sic) *non quantitaté* (sic) *numerantur.* — *Numeretur qui miscuit utile dulci.* De même, sur les *Ordonnances des droits de la vicomté de Reims*, Reims, N. Pottier, 1724, in-8°, on lit à la main sur la garde : *Ex libris De la Salle*, et sur le titre : *Qualitaté non quantitaté numerantur.* C'était là sa devise de bibliophile.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Reims provenant du legs Saubinet, on remarque un recueil liturgique du XV^e^ siècle, avec enluminures très fraîches, qui se nomme *le Livre d'heures de la famille de La Salle*. Il porte en effet sur les gardes de nombreuses mentions et signatures des membres de cette famille. Mais il en est de fausses, celles qui concernent un prétendu Menault de La Salle, compagnon d'armes de Bayard en Italie. (Voir la *Revue de Champagne et de Brie*, octobre et décembre 1888, mars 1889 et septembre 1892.)

LA SALLE (Nicolas DE), conseiller à la Cour des monnaies en 1729, de la famille rémoise de ce nom.

Fer de reliure offrant un écusson *d'azur, à 3 chevrons brisés*

Digitized by Google

d'or, posés 2 et 1, avec heaume et lambrequins. (Voir le *Nouvel armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, t. II, 1890, p. 289.)

L'ÉCUY (Jean-Baptiste), abbé général de Prémontré, chanoine de Paris, né à Carignan (Ardennes) en 1740.

Son ex-libris gravé offre un écusson, parti à dextre *semé de France à deux crosses, en sautoir* (armes de l'ordre de Prémontré), et à senestre *de gueules à la bande d'or chargée de 3 abeilles ;* sur l'écu, couronne, mitre et crosse, chapeau à dix glands sur le tout. On lit *Joan. Bapt. l'Ecuy, abbatis Præmonstratensis.*

Voir, sur l'abbé l'Ecuy, une notice très intéressante de la *Biographie ardennaise*, par l'abbé BOUILLOT, 1830, t. II, p. 467-71. — Son portrait a été publié dans sa 83^e^ année.

LE DOUX, famille rémoise du XVIII^e^ siècle.

Écusson : *d'or au lion de sinople, armé et lampassé de gueules, accompagné de trois étoiles de gueules, deux en chef et une en pointe*, dans un cartouche Louis XV, couronne au sommet, guirlandes, feuillages, lions, livres et compas sur les côtés; à la base, banderole : *Ex libris Le Doux.*

Autre ex-libris aux mêmes armes, plus grand, deux lions pour supports, feuillages d'un palmier au sommet, dans la couronne de comte, le tout sur une terrasse; gravure assez fine, signée au bas *Coutellier sculp. (Collect. Ch. Givelet.)*

La Bibliothèque de Reims possède (DD 1452, in-4°) un ex-libris gravé et collé à l'intérieur, offrant un écusson *de..... à 3 étoiles de..... 2 et 1, au lion armé et lampassé de..... en abîme ;* cartouche Louis XV, palmes et guirlandes de fleurs tout autour, couronne au sommet, livres debout sur la gauche, lion couché sur la droite; au bas, livres, règle, compas, listel sur lequel on lit: EX LIBRIS LE DOUX. Le titre de cet ouvrage est *Histoire romaine*, à Paris, 1734, in-4°.

LELARGE, officier au grenier à sel de Reims, d'une famille rémoise encore existante.

Cartouche genre rocaille, portant un soleil à face humaine, palmes et branchages l'entourant, lion couché sur la gauche, le

Digitized by Google

tout reposant sur un massif en maçonnerie au milieu duquel on lit : *De la Biblioteque de Lélarge, officier au grenier à sel de Reims. Volume.*

La vignette est signée au bas de l'encadrement : *Lorthier f. (Collection Paul Contant* et *Bibliothèque de Reims*, sur les *Loisirs philosophiques*, de M. Blondel, Paris, Duchesne, 1756.)

Ajoutons que la collection Ch. Givelet possède un ex-libris différent, offrant aussi un soleil sur champ d'azur, dans un cartouche genre rocaille, surmonté d'une banderole avec ces mots : *Ex libris Lelarge d'Eaubonne.* — On trouve mention de Jean-Michel Lelarge d'Eaubonne, qualifié seigneur de Nuisement, en 1789.

Levesque, famille de magistrats et d'érudits rémois, de laquelle sont sortis MM. de Pouilly, de Burigny, de Champeaux, etc., célèbres dans les annales de la ville et dans celles de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au XVIII^e^ siècle. Leurs portraits sont conservés au château d'Arcis-le-Ponsart.

Ils possédèrent sans doute de riches bibliothèques, étant eux-mêmes écrivains distingués ; mais nous ne leur connaissons d'autre ex-libris qu'un cachet armorié, portant *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles du même en chef et d'un cœur aussi du même en pointe.* L'empreinte de ce cachet, appartenant à l'un de leurs descendants, M. le vicomte de Champeaux, se trouve sur la couverture d'une étude biographique sur la famille Levesque, publiée par M. l'abbé Genet sous ce titre : *Une famille rémoise au XVIII^e^ siècle*, extraite du t. LXVI des *Travaux de l'Académie de Reims*, publiée en 1881, in-8°, avec portraits.

Malfillatre (F.), professeur à la Faculté de droit de Reims à la fin du XVIII^e^ siècle.

Écusson ovale portant *de gueules à 3 croix alezées d'argent, posées en pal, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles aussi d'argent*, l'écu surmonté d'un heaume et entouré de lambrequins; au bas, sur une banderole, on lit : Ex. Libris. F. Malfillatre. *(Collection Paul Contant.)*

Digitized by Google

MAILLY (François, cardinal DE), archevêque de Reims de 1710 à 1721.

Un fer de reliure à ses armes : *d'or à 3 maillets de gueules,* est

donné dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* par Joannis GUIGARD, 1800, t. I^er, p. 323.

MARESCHAL (François-Georges), bibliophile qui possédait une bibliothèque à Soissons et une autre à Hourges, canton de Fismes (Marne).

Ex-libris gravé du dernier siècle, offrant un écusson ovale *de sinople à 3 rochers d'argent 2 et 1, avec un chevron en fasce ondé d'argent,* 2 licornes pour supports, couronne de comte ; l'écu repose sur une tablette cannelée, sur le devant cintré de laquelle on lit : EX LIBRIS DIONYSII FRANCISCI GEORGII MARESCHAL. Au-dessous se trouve la mention : *Hourges,* et sur un autre exemplaire : *Soissons,* ce qui indique les deux dépôts de livres du bibliophile Mareschal. *(Collection P. Contant.)*

OUDET (André), l'un des plus érudits docteurs en médecine de l'Université de Reims au XVII^e siècle.

Il mettait son nom et sa devise sur le titre de ses livres, comme on le voit sur les œuvres *Antonii Fumanelli Veronensis medici.....* Bâle, pet. in-4°, où il a écrit : *Oudet me possidet,* et sur le *Discours de la Nation,* par Louys DE SERRES, Lyon, Ant. Chard, 1625, in-8°, où

Digitized by Google

se lit cette autre note : *Ex libraria supellectili M. A. Oudet, D. M. Remensis,* et en regard sa devise : *In musis igneus ardor. (Biblioth. de Reims.)*

La Bibliothèque de Reims possède aussi *D. Hieron. Mercurialis... tractatus varii*, Lyon, Pillehotte, 1618, in-4°, rel. en parch. ; on lit sur la garde : *A. Oudet D. M. me possidet*, et au bas du titre : *In Musis igneus ardor. (Biblioth. de Reims.)*

PRÉMONTRÉ (ordre de), qui comptait plusieurs abbayes au diocèse de Reims, Belval, Chaumont, La Val-Dieu, etc.

Dans un cartouche garni de palmes sur les côtés et d'une coquille au sommet, se trouve un écusson ovale *semé de France à deux crosses en sautoir*, mitre et crosse au-dessus. On lit sur la tablette en trois lignes : *Bibliothecæ Præmonstratensis Sub Regim. RR. DD. Joan. Bapt. l'Ecuy, Abb. et Gen^lis*. (Ex-libris, collect. Ch. Givelet.)

QUERANGAL DE QUERVISIO, d'une famille bretonne dont les descendants se sont fixés à Reims.

Ex-libris gravé, offrant un écu dans un cartouche Louis XV, entouré de palmes et portant *de..... à l'oiseau de..... les pattes posées sur une branche de..... le sommet vers la dextre de l'écu*, autre oiseau sur le côté de l'écu et banderole au bas, sur la tablette, portant en majuscules le nom ci-dessus; se trouve collé sur la couverture intérieure de l'*Explication physique des sens*..... traduite par l'abbé JURAIN, Reims, Delaistre-Godet, libraire, *à Saint-Hubert et Saint-Ignace*, rue de l'Écrevisse, 1755, ouvrage provenant de l'abbaye de Saint-Remi : *Ex Bibl. archimonasterii S. Remigii Remensis.* (Voir le livre coté O 1263, avec la signature *Querangal Dequervisio* (sic).

RANDON DE BOISSET (Paul), célèbre financier et bibliophile, qui serait né à Reims en 1708 d'après le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 407.

Son fer de reliure avec ses armoiries est reproduit dans cet ouvrage, avec une notice sur sa collection de livres, vendue en 1777, au prix de 65,074 livres.

RAUCOURT ou ROCOURT (Louis-Marie), le dernier abbé de

Digitized by Google

Clairvaux, bibliophile émérite, né à Reims, le 10 juin 1743, d'après la *Biographie rémoise*, par H. DANTON, p. 87.

Ce fut lui qui acquit des héritiers du président Bouhier la célèbre bibliothèque de ce magistrat, devenue l'un des plus riches fonds de la Bibliothèque de Troyes. Voir les translations de cette magnifique collection dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 75 à 79.

RAUSSIN (le docteur Louis-Jérôme), médecin, érudit et bibliophile rémois bien connu.

Écusson *d'argent à la bande d'azur chargée de trois merlettes d'argent, accompagné d'une étoile d'or en chef et d'une hure de sable en pointe.* Ces armoiries sont renfermées dans un cartouche de style Louis XV, surmonté d'une coquille sur laquelle se dresse un

coq qu'entoure la devise : *Vigilantia custos.* Sur la gauche, une femme ailée, assise, tenant un miroir, près d'elle banderole avec ces mots : *Sanis prodest et ægris.* Sur la droite, une autre femme ailée, debout, tenant à la main un serpent, un cercueil à ses pieds, et au-dessus cette légende : *Hæc evocat orco.* Des feuillages, palmes et lauriers, se détachent au sommet, et des livres sont

Digitized by Google

amoncelés au bas ; au-dessous de ces figures allégoriques, on lit : *Ex Bibliotheca. Lud. Hieron. Raussin, D. Medici in Universitate Remensi.*

On trouve aussi cette devise, écrite à la main sur quelques volumes du docteur Raussin : *Ex multis pauca, sed optima.* Il est fait mention de son ex-libris dans *les Ex-libris français*, par POULET-MALASSIS, 1875, p. 40. Plusieurs de ses livres portent en outre son nom poussé en or sur le plat.

L'ex-libris de Raussin a eu deux éditions peu différentes entre elles : les légendes sont les mêmes, et les attributs n'ont que des dissemblances de dessin ; la principale variété, c'est que les hachures du fond de gueules de l'écusson sont indiquées dans une édition, et pas dans l'autre. Les deux types sont collés sur la couverture intérieure d'un volume de la Bibliothèque de Reims, R 1303, volume provenant de la bibliothèque de Raussin lui-même.

Le docteur Louis-Jérôme Raussin naquit à Hautvillers en 1721 et mourut à Reims en 1798 : il exerça les fonctions de professeur à la Faculté de médecine, et de garde des Archives de l'Université. Esprit actif et riche de connaissances, il recueillit les ouvrages et les documents les plus variés, les annota et composa des recueils inédits qui sont en partie conservés à la Bibliothèque de Reims.

RAUSSIN (J. C. L.), avocat, de la famille du médecin rémois.

Écusson ovale portant *d'argent à la bande d'azur chargée de trois merlettes d'or, et accompagnée en chef d'une étoile d'or et en pointe d'une hure de sable,* couronne de comte, deux petits Génies assis pour supports, l'un tenant une épée nue, l'autre une balance ; six volumes au-dessous, l'un portant sur le dos : BARTOL, un autre sur le plat : COUT. DE CHAALONS, le tout reposant sur une tablette cintrée au centre, cannelée sur les côtés, et portant sur le devant cette légende : EX LIBRIS J. C. L. RAUSSIN IN SUPR. GALL. CURIA PATRONI. *(Collection Paul Contant.)*

Il résulte des recherches si compétentes de M. le Dr O. Guelliot, que Jean-Félix Raussin, avocat au Parlement, né en 1686, fut inhumé le 13 mai 1741 dans la paroisse Saint-Alpin, de Châlons-sur-Marne, et que le fils aîné du docteur Jérôme Raussin, qui s'appelait Jacques-Louis, ne poussa pas ses études médicales plus loin que le grade de bachelier. L'ex-libris décrit plus haut appartenait à l'avocat de Châlons, ville d'origine de la famille.

Digitized by Google

RÉCOURT (famille de), très connue en Champagne, et qui eut des représentants à Reims en notre siècle.

Écusson sur un cartouche Louis XV, avec les armoiries : *Bandé de six pièces de vair et de gueules, au chef d'or ;* couronne de duc, cygne en cimier, deux lions pour supports sur une terrasse. Les lettres D. R. dans le coin inférieur à gauche. Ex-libris sans nom de graveur. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Il existe aussi un cachet à ces armes sur quelques volumes de la Bibliothèque de Reims.

ROGIER DE LUDES, au pays rémois.

Fac-similé de sa marque de reliure, portant un écusson ovale

entouré de deux branches et sommé d'une couronne, *d'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles du champ, accompagnée de trois roses de gueules feuillées et tigées de sinople, 2 et 1. (Nouvel Armorial du Bibliophile,* par J. GUIGARD, t. II, 1890, p. 415.)

ROGIER DE MONCLIN, président au Présidial, d'une famille rémoise très connue, dont l'hôtel existe encore rue de Monsieur.

Sur un cartouche régulier, un écusson ovale *d'or à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'argent, accompagnée de 3 roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, deux en chef, une en pointe ;*

Digitized by Google

couronne de comte, supports deux lions assis et se regardant, le tout sur une tablette d'où se détache une banderole avec le nom : ROGIER DE MONCLIN. *(Collect. Ch. Givelet.)*

Cet ex-libris se retrouve sur un grand nombre de volumes de la bibliothèque de la famille Thierion-Rogier. — Le catalogue des livres du président Rogier se trouve à la Bibliothèque de Reims.

ROGIER (Jean-François), frère du précédent, lieutenant des habitants de 1751 à 1755.

Fer de reliure avec les mêmes armoiries, dans un cartouche ovale, entouré d'une palme et d'une branche d'olivier, avec couronne ; sur l'autre plat, armoiries de la ville de Reims dans un cartouche analogue, avec la devise, sur la reliure d'un ouvrage donné en prix aux Écoles de Mathématiques et de Dessin de la ville de Reims, d'après la fondation de J.-Fr. Rogier, *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, par l'abbé DU BOS, in-12, Dresde, 1760. *(Bibl. de Reims.)* Voici ses armes gravées sur son épitaphe conservée au Musée de Reims.

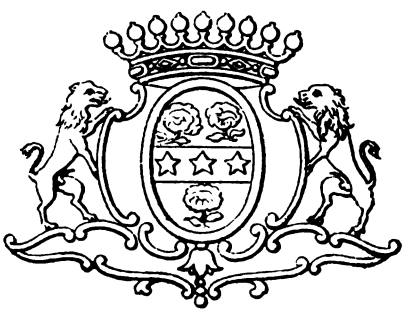

La Bibliothèque de Reims possède un cuivre gravé aux armes de Rogier et de Reims, qui servait sans doute pour rappeler le même souvenir. Deux écussons sur des cartouches tenus par trois petits Génies assis sur des nuages, celui de gauche aux armes de la ville de Reims surmonté de la devise : *Dieu en soit garde*, celui de droite, aux armes de la famille Rogier, surmonté d'une couronne. On lit au bas : *J. Robert fecit. (Collect. Ch. Givelet.)*

Digitized by Google

ROHAN (Armand-Jules DE), archevêque de Reims (1722-1763).

Écusson ovale, avec les armoiries écartelées de la famille de Rohan-Guémené, dans un cartouche surmonté d'une couronne ducale. Au-dessous, en pal, est posée la croix archiépiscopale que recouvre le chapeau à quinze glands, le tout est placé sur un manteau d'hermine relevé au sommet. On lit à la base sur deux lignes : EX BIBLIOTHECA ARM. JUL. PRINCIP. DE ROHAN ARCH. DUC. REM. (*Bibl. de Reims.* Ex-libris sans nom de graveur.)

Rohan-Guémené porte : *Écartelé au 1 et 4 de Navarre, aux 2 et 3 d'Évreux, sur le tout de Rohan, parti de Bretagne. (Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, 1890, t. I^er, p. 359.)

ROLAND DE CHALLERANGE (M^r), d'une famille d'origine rémoise, célèbre au Parlement de Paris.

Écusson *d'argent à la fasce de gueules chargée de trois besans d'or*, avec couronne de marquis, dans un cartouche genre rocaille, branche de laurier d'un côté et palme de l'autre; deux lions, l'un couché, l'autre assis, dominent un ornement aussi genre rocaille, avec cette mention : *De la Bibliothèque de* M^r ROLAND DE CHALLERANGE, *Conseiller au Parlement. N°... (Collect. Ch. Givelet.)*

La famille Roland possédait le domaine de Challerange à Taissy, près Reims, et en avait pris le nom au XVIII^e siècle.

ROLAND DE CHALLERANGE (M^me), femme du précédent.

Pyramide supportant deux cœurs enflammés reposant sur une guirlande de fleurs, avec couronne d'étoiles au-dessus. Deux figures en pied se tiennent à la base de la pyramide, la Religion et la Justice, et entre elles trois petits Génies soutiennent un cartouche genre rocaille avec deux écussons, l'un aux armes des Roland, l'autre *d'azur à 3 trefles d'or, 2 et 1;* livres à la base du cartouche.

On lit sur la tablette : *De la Bibliothèque de M^me Roland de Challerange, Conseillère au Parlement. (Ibidem.)*

Voici une réflexion humoristique suggérée à M. Bouchot par la singularité de cet ex-libris : « Nous jugeons, sans nous penser tromper beaucoup, que M^me Roland de Challerange tient une place prépondérante dans le ménage, elle qui se nomme étourdi-

Digitized by Google

ment : « Conseillère au Parlement », et s'environne de cœurs, d'amours et de la religion. » *(Les Ex-libris,* par H. Bouchot, 1891, p. 56, avec figure de l'ex-libris.)]

Roussel (Pierre), personnage dont nous n'avons pu établir l'identité, certain seulement qu'il y avait un chapelain de ce nom en 1693 à Notre-Dame de Reims.

Cartouche ovale contenant un écusson *d'azur au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent 2 et 1 ;* bâton de prieur ou de chantre en pal sous l'écu, et légende dans une banderole au sommet : *Ex libris Pet. Roussel.* Le cuivre original est conservé à la Bibliothèque de Reims.

Savoye (Jean-Baptiste), négociant rémois, magistrat consulaire, bienfaisant et éclairé (1731-1807).

Cartouche portant les initiales entrelacées J.-B. S., surmonté d'une couronne ; branches sur les côtés, nouées par un ruban, au-dessus de la tablette qui porte le nom en italique : *J.-B. Savoye. (Cabinet de Reims,* n° 406, *Bibl. de Reims.)*

J.-B. Savoye, négociant, président de la justice consulaire et membre du conseil de commerce de Reims, homme bienfaisant et intègre, naquit à Paris le 1er mars 1731 et mourut à Reims le 23 juin 1807. C'était un vrai philosophe chrétien. *(Description de Reims* par Géruzez, 1817, p. 545-6.) Son portrait, peint par L. L. Périn, est conservé à la Chambre de commerce de Reims.

Sutaine, famille rémoise anoblie au XVIIIe siècle.

Écusson dans un cartouche élégant et finement gravé, du genre rocaille, et surmonté d'une couronne de marquis, portant les armes des Sutaine, *d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 mouchetures d'hermine d'argent posées 2 et 1.* Deux levriers pour supports, l'un dressé, l'autre assis. Une terrasse supporte le cartouche, et au-dessous une tablette, décorée d'une bordure de palmettes, porte en deux lignes : *Ex Libris Sutaine-Bertherand. (Collection Ch. Givelet.)* Il y a sans doute confusion ici par une méprise du graveur, qui aura écrit *Sutaine-Bertherand,* au lieu de *Bertherand-Sutaine.*

(Voir plus loin le catalogue *Sutaine-Duvivier,* n° 31.)

Digitized by Google

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alex.-Ang. DE), archevêque de Reims en 1777, mort archevêque de Paris en 1821.

Ce prélat possédait une assez riche bibliothèque, qui fut confisquée pendant son émigration et lui fut restituée en 1815. On conserve à la Bibliothèque de Reims une reliure en plein maroquin, *Processional de Reims*, Paris, 1774, avec un fer à ses armes sur les plats, *de gueules à 3 lionceaux d'or, armés, lampassés et couronnés du même, 2 et 1*, l'écusson ovale, avec couronne de duc, croix archiépiscopale, chapeau à quinze glands, le tout reposant sur un manteau d'hermine. Le même fer est reproduit dans le *Nouv. Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, 1890, t. I^er, p. 368.

VINGTDEUX (P.-N.), chanoine, bibliophile du XVIII^e siècle.

Ex-libris gravé, offrant au centre un cartouche ovale avec les lettres entrelacées *P. N. V. D.* ; tout autour sont disposés des gerbes de blé, une branche de vigne, une croix, un calice, un ciboire, des burettes, un encensoir et un livre; sur la tablette, on lit en majuscules : P.-N. VINGTDEUX, et au-dessous la signature : *Deniszard, inv. et sculps.*

Cet ex-libris est collé sur la couverture intérieure d'un volume provenant de l'abbaye de Saint-Nicaise, *Coemeteria sacra Henrici Spondani... Parisiis, de la Noue*, 1638, in-4°. Le titre porte au milieu la signature : *Marlot*, et au sommet : *Ex libris D. Guilelmi Marlot, prioris S. Nicasii, ord. S. Bened. Cong. S. Maur, catalogo inscriptus*, au bas, le cachet aux armes de l'abbaye. *(Collection de M. l'abbé Cerf.)*

ADDITIONS

DE CORBIE, ancienne famille rémoise, dont descendait un juge de paix de Reims. (Voir page 167.)

Ex-libris gravé du dernier siècle, offrant sur un cartouche un écusson écartelé *aux 1 et 4 de... à 3 fleurs de lis 2 et 1, et aux 1 et 2 de... à l'aigle de...*, autour du cartouche livres, fleurs et feuillages, et au sommet dans une banderole : *Ex Museo de Corbie.*

Digitized by Google

PÉRARD (Pierre), bourgeois de Reims.

Ex-libris gravé, offrant le chiffre P P D enlacé dans un cartouche ovale, entouré de guirlandes et surmonté d'une couronne. Une banderole au bas porte : *Ex libris Pierre Perard Drouet ;* au-dessous, livres et papiers.

Se trouve sur la garde de l'*Appendix de diis* du P. de Jouvency, Chaalons, 1734, in-24, et on lit en outre sur la couverture en parchemin deux signatures et la date : *Pierre Perard, à Reims,* 1743. (*Bibl. de Reims,* don Deullin.)

Digitized by Google

BIBLIOPHILES RÉMOIS

DES DERNIERS SIÈCLES

*Cités dans la première édition de l'*Armorial du Bibliophile, *par* J. Guigard.

La première édition de l'*Armorial du Bibliophile,* par J. Guigard, publiée en 1873 et parue d'abord dans le *Bibliophile français* (t. III, IV et V), contient des fers de reliure d'amateurs rémois qui n'ont pas reparu dans la seconde édition de 1890. Aussi, nous devons ajouter aux renseignements puisés dans cette dernière édition ceux qui avaient été déjà mis au jour, et que nous ne pouvons omettre en terminant ce travail. Voici donc les noms des bibliophiles rémois qui complètent nos listes, et sur les marques desquels on devra recourir à la première édition de l'utile publication de M. J. Guigard :

Blanchon (famille), écusson qui se retrouve à Reims, sur une porte de l'ancienne maison de la famille Sutaine, rue de Pouilly *(d'azur à 3 cœurs d'or, 2 et 1).*

Briçonnet (Guillaume), archevêque de Reims, fer à ses armes. Devise : *Ditat servata fides.*

Brulart (Nicolas), chancelier, fer à ses armes.

Brulart-Servient, fer à ses armes.

Brulart (Charles-Alexis), marquis de Sillery, qui épousa Mme de Genlis, fer à ses armes.

Cloquet (Louis), chanoine, fer à ses armes, avec l'aumusse et le bonnet carré, armes parlantes *(trois cloches).*

Clignet (Rigobert), bailli de l'abbaye de Saint-Remi, fer à ses armes parlantes *(œil clignant).*

Digitized by Google

COLBERT DE CROISSY, fer aux armes de la famille.

COLBERT (Michel), fer aux armes de la famille.

COLBERT DE TORCY (J.-B.), chiffre couronné.

COLBERT (J.-B.), ministre de Louis XIV, fer à ses armes.

COLBERT (Nicolas), archevêque de Rouen, fer à ses armes.

COLBERT (Ch.-Léonard), comte de Seignelay, fer à ses armes.

COLBERT DE CROISSY, archevêque de Rouen, fer à ses armes.

COQUEBERT (Simon), fer à ses armes.

CROZAT, marquis de Thugny, fer à ses armes.

DAILLIER, fer à ses armes.

DESMARETZ (François), beau-frère de Colbert, fer à ses armes.

FAVART (Lancelot), chanoine, fer à ses armes.

GONZAGUE (Louis DE) et Henriette DE CLÈVES, chiffre.

GRAILLET (Hukdert DE), fer à ses armes.

HACHETTE (famille), fer à ses armes.

JOYEUSE (famille DE), trois fers à ses armes.

LA BARRE (Pierre ROBIN DE), fer à ses armes *(d'azur au croissant d'argent en chef, soutenu de 3 roses d'or, 2 et 1).*

LA VIEUVILLE (Charles, marquis DE), fer à ses armes.

LE BESGUE (Jean), chancelier de l'Université, fer à ses armes.

LE DOUX (famille), fer à ses armes.

LE PESCHEUR (J.-B.), fer à ses armes *(de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de 2 bars adossés de même).*

LÉVESQUE (Raoul), conseiller du roi, fer à ses armes.

MAILLY (Fr. DE), cardinal archevêque de Reims, fer à ses armes.

MARLOT (Pierre), conseiller du roi, fer à ses armes *(d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 merlettes de sable, 2 et 1).*

NOBLET, secrétaire du roi, fer à ses armes.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alex.-Angélique), archevêque de Reims, fer à ses armes.

Digitized by Google

BIBLIOPHILES RÉMOIS

du XIX^e^ Siècle.

Académie de Reims, Société savante fondée en 1841, reconnue comme établissement d'utilité publique en 1846.

Sa Bibliothèque se compose principalement de Mémoires des diverses Sociétés savantes de France et de l'étranger. Ses livres sont timbrés d'un cachet ovale, portant au centre les rinceaux de Reims, deux branches enlacées, et, en exergue : *Académie de Reims*. Son jeton représente un Génie ailé, assis entre les vues de

la cathédrale et de l'église Saint-Remi, l'ensemble surmonté de la devise qui résume le programme assigné aux efforts de la Société : *Servare et augere*.

Arnould (Ernest), avocat, juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Reims, mort en 1853.

Littérateur délicat, prématurément enlevé à ses nombreux amis,

Digitized by Google

M. Ernest Arnould s'était composé un ex-libris portant une pomme d'or, en souvenir de l'enseigne de l'ancienne maison de commerce de sa famille, rue de la Salle, à Reims. La toque de magistrat se détachait au bas, par allusion à sa profession judiciaire. Les mots : *Souvenir et Espérance*, que séparait le nom de Reims, complétaient l'allégorie. Enfin, les initiales : *J.-B. Er. A.* marquaient la possession. — Cet ex-libris, sous la forme d'un timbre à l'encre bleue, se trouve sur le titre du *Recueil de divers écrits sur l'Amour* et *l'Amitié*, Paris, Veuve Pissot, 1736, in-12, rel. v. pl., à la Bibliothèque de Reims.

Aubert (Raymond), membre du Conseil municipal de Reims.

Amateur passionné de toutes nos belles éditions modernes et des reliures de choix, ce bibliophile a fait graver par Lalauze un ex-libris d'un caractère particulier, offrant un chêne touffu (allusion au commerce de bois qu'il exerce), à l'ombre duquel un Sylvain poursuit une Driade. Le nom se détache au bas, dans un cartouche genre rocaille. (Voir planche IX.)

Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, membre honoraire de l'Académie de Reims.

M. A. de Barthélemy naquit à Reims en 1821, et se rattache par sa mère, née Deu de Vieux-Dampierre, à plusieurs anciennes familles rémoises et châlonnaises. Comme son frère, le comte Édouard de Barthélemy, décédé en 1888, il a consacré son existence à des travaux d'érudition, particulièrement à des études sur la numismatique. Il est l'auteur du classique *Manuel Roret* qui traite de cette science, et qui vient d'être utilement réédité.

Longtemps membre et l'un des secrétaires du Comité des Travaux historiques, M. Anatole de Barthélemy a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1886.

Se souvenant très volontiers de son pays d'origine, il a déjà procuré à nos Archives de précieux documents, et offert au Musée de rares types de la numismatique rémoise. Il se propose de compléter ses dons au profit de sa ville natale.

Son ex-libris contient un écusson *gironné d'argent et de sable de huit pièces, chacun des girons chargé d'un écu de l'un en l'autre, sur le tout un écusson d'azur chargé d'un chevron accompagné en*

Digitized by Google

chef de deux cailloux et en pointe d'un lis de jardin le tout d'argent ; accolé d'or chargé d'une bande componée de trois pièces de sable et de deux d'argent ; heaume, le cou et la tête d'un dragon ailé pour cimier, lambrequins ; supports, deux branches de lis de jardin entrelacés ; banderole au bas avec cette devise : QVOD NATVRA DEDIT TOLLERE NEMO POTEST. Signature du graveur : *L. Dardel, sculp.* — Son frère avait à Courmelois une riche bibliothèque d'histoire locale ; lui-même collectionne les ex-libris champenois.

BAZIN, compositeur musicien, longtemps chef de la Musique municipale de Reims.

Très compétent dans son art, M. Bazin s'est formé une bibliothèque musicale d'un assez vaste ensemble, et qui peut compter à Reims parmi les meilleures sources des œuvres contemporaines.

BEAUFORT (Édouard DE), dont la veuve fonda à Reims l'Asile des Petites-Sœurs des Pauvres en 1869.

Ex-libris moderne, offrant dans un cartouche garni de feuillages sur les côtés, un écusson ovale portant *de sable à la bande d'argent chargée d'un lion et accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'une autre étoile du même*, couronne de comte au sommet, et deux décorations sous l'écu. On lit au bas : *Bibliothèque de M. Édouard de Beaufort. (Collection Ch. Givelet.)*

BELLEVOYE (Adolphe), graveur en taille-douce, ancien membre de l'Académie de Metz, membre de la Société d'histoire naturelle de Reims.

Son ex-libris offre une vue pittoresque de la cathédrale de Metz et des arches romaines de Jouy-sur-Moselle, entourées d'une guirlande de feuillages et de fleurs. Au bas, sur un chapiteau, se promène un cerf volant, et au milieu, sur une pancarte, on lit : *Bibliothèque d'Adolphe Bellevoye, de Metz.* — (V. plus loin les ex-libris de MM. Ch. Givelet et A. Paroissien, gravés par M. Bellevoye.)

BENOIST (Albert), manufacturier, ancien élève de l'école Polytechnique, membre de l'Académie de Reims et de la Société industrielle.

Digitized by Google

Bibliophile érudit et critique, versé dans les questions d'art, de sciences et d'économie sociale, M. Albert Benoist possède une bibliothèque raisonnée. Il s'est composé en 1891 un ex-libris dont la gravure a été confiée au burin d'Ad. Lalauze, offrant deux petits génies, l'un couché avec la devise du repos nonchalant : *Carpe diem,* et l'autre se levant avec ce mot du réveil et du progrès : *Excelsior !* Le chiffre AB sur un cartouche au milieu.

Bibliothèque de la Ville de Reims, à l'Hôtel de Ville depuis l'année 1808.

La Bibliothèque de Reims n'a jamais eu d'*ex-libris* gravé. Ses livres ont été estampillés successivement avec trois timbres imprimés à l'encre noire ou bleue, le plus ancien (1er Empire), portant un arbre chargé de feuilles et de fruits, avec ces deux légendes en capitales : Educunt folia fructum en haut, et Bibliotheca Remensis, en bas ; — le second, plus petit, offrant les armes de Reims dans un cartouche entouré de palmes, avec la devise Dieu en soit garde, dans une banderole au sommet ; — le troisième, qui sert depuis 1875 environ, est un ovale de deux centimètres de hauteur, avec les armes de Reims au centre, dans un cartouche également ovale surmonté de la colombe apportant la Sainte Ampoule. On lit autour : Bibliothèque de Reims.

La Bibliothèque a, en outre, une marque pour les ouvrages donnés par M. Eug. Deullin, portant FONDS DEULLIN.

On retrouve aussi, au dos d'un grand nombre de volumes, un petit fer portant les armes de Reims sous le 1er Empire (trois abeilles avaient remplacé les fleurs de lis), ou celles que restitua la Restauration selon l'ancien modèle. Actuellement, les livres, reliés à Paris par les soins de M. F. Michaud, libraire à Reims, portent aussi un écusson avec les armoiries et la devise de Reims.

Les armes de la ville se trouvent encore sur de magnifiques reliures du XVIIIe siècle, en maroquin rouge, exposées dans les vitrines gr. in-fo du même dépôt, les unes en or, richement dessinées, les autres en mosaïque de couleur. (Voir plus loin *Reims* (ville de).

En 1806, Havé, rédacteur des *Affiches de Reims*, proposa d'établir la Bibliothèque publique dans les bâtiments du Mont-Dieu. Voir sa *Lettre à M. D*** sur l'établissement d'une Bibliothèque publique dans la ville de Rheims.* Épernay, Warin-Thiéry, s. d., in-8° de

Digitized by Google

16 p. Cette brochure est signée HAVÉ, homme de lettres et de loi, et datée de Rheims, le 28 juillet 1806.

On trouve enfin une Notice très intéressante et détaillée sur la formation et l'histoire de la Bibliothèque de Reims, dans le Mémoire manuscrit de M. Lacatte-Joltrois, REIMS, t. Ier, topographie, p. 203 à 206.

BRISSART-BINET (Charles), libraire et bibliophile rémois (1814-1866).

La marque de ce libraire érudit lui servait aussi d'ex-libris et de fer de reliure. On y voit la figure d'une église, en souvenir de l'ancienne église de Saint-Pierre-le-Vieil, d'où tire son nom la rue du Cadran-Saint-Pierre qu'il habitait, n° 5. Elle est placée sur un écusson tenu par deux anges. Au-dessus, un cadran avec la devise *Vnam time*, et, au-dessous, son chiffre B B entouré de fleurs. En bordure : *A l'image S. Pierre-Le-Vieil. Omnia in Labore.*

Cette marque est encore celle du successeur actuel de sa maison, M. F. Michaud, rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 19.

(Voir plus loin les publications de la librairie Brissart, dans la série des catalogues modernes.)

BRISSART (Arthur), fils du précédent, avocat, membre titulaire de l'Académie de Reims.

Il possède une riche Bibliothèque littéraire contenant 14,000 à 15,000 volumes, provenant en grande partie de *M. Auguste Maille.*

Digitized by Google

(Voir ce nom). Il en continue les belles séries avec intérêt, étant lui-même un bibliophile érudit.

Butot (Louis), curé-doyen de Saint-Jacques, membre titulaire de l'Académie de Reims.

Le cachet dont il timbre ses livres est ovale, avec le chiffre **M A** au centre et le nom autour : L. Butot, prêtre.

Carré (J.-P.), prêtre et professeur rémois, 1749-1823.

De lui provient l'*Histoire générale des plantes*, par J. Dalechamp, in-f°, Lyon, 1653, Bibliothèque de Reims. Il porte son ex-libris, cachet circulaire en rouge portant au bord : Pierre J. Carré, encadrement noir autour; joint au volume une feuille ms. offrant un inventaire de livres portant au bas : « Etat des livres que, sur l'invitation de Madame Pierret, j'ai donné ou laissé choisir à M. son neveu, qui en a signé la reconnaissance d'autre part. Rheims, le 28 juin 1816. Carré. »

Cauly (Ernest), protonotaire apostolique, vicaire général, membre titulaire de l'Académie de Reims.

Auteur de l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, il collectionne spécialement les ouvrages d'histoire rémoise et ardennaise. Il s'est choisi, lors de son élévation à la prélature romaine, des armoiries qui pourront un jour lui servir d'ex-libris et dont voici la description, empruntée au *Bulletin du Diocèse de Reims*, 20 avril 1892, p. 212 : *De gueules à la main au naturel, émergeant d'un nuage d'argent, tenant un livre ouvert du même portant* Veritas, *cantonné à dextre d'un écusson d'azur à la croix grecque d'argent; au chef d'or chargé d'un cœur de gueules enflammé et rayonnant du même,* avec la devise : *Misericordia et Veritas.*

Cerf (Charles), chanoine de Reims, membre et ancien président de l'Académie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Auteur de l'*Histoire et Description de Notre-Dame de Reims* (1861)

Digitized by Google

et d'une série de notices sur les détails de cette merveilleuse cathédrale, M. l'abbé Cerf, qui collectionne les ouvrages sur l'histoire et les monuments de Reims, marque ses livres à l'aide d'un cachet offrant, dans un cartouche ovale, un cerf se désaltérant à une source d'eau vive tombant d'un rocher, avec la devise *Desiderat* au sommet. C'est une allusion très bien choisie au début du psaume 41 : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus.*

CHEVIGNÉ (le comte DE), issu d'une famille bretonne, gendre de M^me^ Clicquot-Ponsardin, propriétaire du château de Boursault, mort à Reims en 1877. *(Almanach-Annuaire Matot-Braine,* 1878, p. 158.)

Fer de reliure à ses armes : *de gueules à quatre fusées d'or, accolées en face, accompagnée de huit besans du même, posés 4 en chef et 4 en pointe,* avec la devise au-dessus : QUOD DECET. *(Collection Wéry-Mennesson.)*

Le Musée de Reims possède une série de boutons de livrée de M. le Comte de Chevigné et à ses armes. La Bibliothèque conserve un exemplaire des *Contes rémois,* avec une dédicace autographe.

CLARIN DE LA RIVE (Abel), publiciste, originaire de Chalon-sur-Saône, fixé à Reims par son mariage depuis plusieurs années, membre de la Société des études historiques.

Il s'est composé un emblème littéraire que l'on voit sur le titre de son *Histoire épisodique de Bourgogne,* Dijon, 1885, et qui offre, sur un écu écartelé : une écritoire, une rive, une harpe, un livre où reposent deux épées en sautoir, avec une étoile en chef sur fond d'azur, que justifie la devise parlante : *Summo in cœlo, semper clara luceat !*

CLICQUOT (Firmin), collectionneur rémois mort en 1840.

Voir son catalogue, au n° 38 de cette série.

COLLET-MEUNIER (Léon), manufacturier, bibliophile rémois.

Cet amateur collectionne exclusivement, et avec un soin cons-

Digitized by Google

tant, les ouvrages sur la Champagne, anciens et modernes. Ceux qui font des publications d'histoire locale ne peuvent que lui en être fort reconnaissants.

COURMEAUX (Eugène), né à Reims en 1817, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Reims de 1846 à 1850, et de 1887 à ce jour, ancien deputé.

A constamment aimé les livres et mis en réserve des recueils considérables de brochures et d'extraits de journaux. Il possède, en outre, une bibliothèque d'ouvrages de fonds, comprenant des volumes rares, des pièces curieuses, des autographes, etc. Il n'a point de marque particulière, et place sur ses livres sa signature avec quelques mentions de provenance.

DAUPHINOT (Adolphe), membre fondateur et vice-président d'honneur de la Société des Amis des Arts de Reims, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque et du Musée, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, membre fondateur de la Société française de gravure et de l'Union centrale des Arts décoratifs, membre titulaire de l'Académie de Reims.

Amateur éclairé et bibliophile très compétent, M. Ad. Dauphinot s'est formé une bibliothèque d'ouvrages anciens et modernes, dont un grand nombre sont rehaussés d'illustrations de choix. En outre, il possède une importante collection d'estampes de toutes les écoles. C'est à lui et à M. Aug. Marguet que l'on est redevable de l'exécution des clichés des tapisseries de la Cathédrale, du Trésor et d'autres vues de ce célèbre monument.

Il marquait simplement ses livres de son chiffre A. D., mais, en 1891, il s'est choisi un ex-libris qui vient d'être gravé par Ad. Lalauze, et où l'on voit la Muse de la peinture tenant une palette de la main gauche, et de la droite un cartouche aux armes de Reims reposant sur des livres; en avant sont amoncelés des cartons d'estampes et des armes, le tout relatif aux sociétés des beaux-arts et de tir dont M. Dauphinot a été le fondateur. Au sommet, chiffre A D soutenu par deux dauphins.

Digitized by Google

DEBATZ (A.), ancien négociant à Reims, bibliophile.

Ses livres portent un chiffre, ses initiales imprimées en lettres rouges : A D. Il avait recueilli un grand nombre d'ouvrages, bien choisis dans les éditions modernes, et les a revendus récemment en partie.

DECÈS (Arthur), professeur à l'École de Médecine, membre titulaire et ancien président de l'Académie de Reims.

Héritier de la riche bibliothèque médicale formée par son aïeul le D^r Duquénelle, chirurgien rémois du commencement du siècle, et par son père, le D^r J.-B.-L. Decès, mort en 1886, il en a continué les séries avec un soin constant. Il marque simplement ses livres de son nom et en connaît les provenances.

DEMAISON (Louis), archiviste de la ville de Reims, secrétaire archiviste de l'Académie.

Il possède une bibliothèque riche en publications d'archéologie et d'histoire naturelle, revues savantes, brochures, etc., ainsi que des collections d'antiquités romaines et d'ornithologie.— Son frère, M. Ch. Demaison, qui pratique la gravure à l'eau-forte, doit lui composer un ex-libris digne d'un archiviste.

DIANCOURT (Victor), ancien maire et député de Reims, sénateur de la Marne, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque et du Musée, membre et ancien président de l'Académie de Reims.

Écrivain, M. Diancourt a publié un certain nombre de pièces littéraires, quelques-unes très rares aujourd'hui. Il a fait, en 1874, une lecture à l'Académie sur le goût des livres, et, plus tard, il y a retracé les profils originaux des Hédouin de Pons-Ludon. Récemment, il a rendu un grand service à l'histoire et au patriotisme local en publiant son ouvrage : *Les Allemands à Reims*.

Bibliophile, il a fait graver un ex-libris qui porte sa leçon ; on y lit, à côté du chiffre V D enlacé dans un cartouche, les trois préceptes dont devrait s'inspirer tout ami des livres : *Eligere*, *Colligere*, *Legere*. Fidèle à cette devise, M. Diancourt a choisi,

Digitized by Google

recueilli et lu maintes belles et rares éditions de nos chefs-d'œuvre littéraires, et il en a assuré pour l'avenir le plus noble emploi en faveur de sa ville natale.

Dion de Ricquebourg (le baron de), d'une famille rémoise contemporaine, originaire de l'Artois.

Écusson surmonté d'une couronne de baron, tête d'aigle pour cimier, portant *d'argent à l'aigle aux ailes éployées à deux têtes de sable, portant en cœur un écusson de sable chargé d'un lion d'or à la bordure engrelée aussi d'or.* Une banderole au-dessous, portant cette devise : *Diev en ayde.* Signature du lithographe : *Maillet-Valser, Reims.* Ex-libris plus grand : *Boudié et Camuzet, lith. à Reims. (Collection Ch. Givelet.)*

Les livres de M. le baron de Dion de Ricquebourg sont conservés dans la bibliothèque du château de Belleaucourt-Coulommes, près Reims, où il habitait, et qui appartient actuellement à la famille de sa fille, M^me^ la vicomtesse du Pin de la Guérivière, décédée en 1892, emportant d'unanimes regrets pour sa bienfaisante charité.

Duchataux (Victor), avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne et du Conseil municipal de Reims, membre et président actuel de l'Académie, ancien président du Comice agricole.

Auteur d'études sur la littérature, les antiquités et l'économie sociale, M. Duchâtaux se renferme volontiers au milieu de ses auteurs favoris des grandes époques classiques. Il vit dans sa bibliothèque, l'une des plus riches de Reims, collection de haute érudition historique et littéraire, particulièrement pour le XVI^e^ siècle. Il connaît tous ses livres et doit être connu d'eux.

On voit sur son ex-libris les armes de Reims, avec une double branche de laurier qu'entoure une banderole portant : *Ex-libris V. Duchâtaux, advocati Remensis, 1887.* La vignette est signée du nom d'un excellent graveur et ciseleur rémois : *Ch. Wéry fecit.*

Duchénoy (Adrien), employé de la Bibliothèque de Reims et greffier de l'Académie, mort en 1893.

Par sa connaissance approfondie des ressources de la Biblio-

Digitized by Google

thèque, dont il fut pendant trente-cinq ans l'auxiliaire si apprécié, il rendit les plus dévoués services aux bibliophiles rémois. Sa modestie rehaussait ses qualités d'érudit et de véritable connaisseur de livres. Il a beaucoup travaillé pour autrui et peu pour lui-même, livrant d'innombrables matériaux aux écrivains rémois. (Voir sa notice dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIII, 1893.)

Duchesne-Reimbeau (Auguste), bibliophile rémois, mort en 1858.

Voir son catalogue, au n° 49 de cette série. Nous ne lui connaissons pas d'ex-libris. Son timbre porte seulement son nom.

École de Médecine de Reims, près de l'Hôtel-Dieu.

Cette Ecole, dont la fondation remonte au commencement du siècle, succède à l'ancienne Faculté, mais elle n'en possède ni les archives, ni les livres, qui ont été dispersés. Cependant, sa bibliothèque est reconstituée, ouverte aux étudiants, pourvue d'un bibliothécaire et fournie des ouvrages d'étude pour les sciences médicales. Plusieurs legs et donations ont pourvu à son développement ; citons, parmi ses bienfaiteurs, les docteurs Hannequin et Bulteau. La bibliothèque de l'Hôtel-Dieu en forme l'annexe.

Les livres sont marqués simplement d'une estampille avec le nom de l'Ecole.

(Voir l'article *Université de Reims* et *Faculté de Médecine* au XVIIIe siècle.)

Frères des Écoles chrétiennes (les), de Reims.

L'Institut des Frères, dont le fondateur est un Rémois, le Bx J.-B. de La Salle, porte comme emblème, au centre d'un cartouche entouré de palmes et de feuillages, un écusson ovale, *d'azur à l'étoile d'argent*, avec ces mots inscrits au-dessous sur une banderole : Signum Fidei.

Le Pensionnat des Frères de Reims s'est, en outre, composé un écusson qui lui sert de marque et d'emblème : on y voit les armes de Reims surmontées d'un chef parti à dextre aux armes de La Salle, *d'azur à 3 chevrons brisés d'or, 2 et 1*, et à senestre

Digitized by Google

d'argent au chiffre M A enlacé. Une étoile rayonnante domine l'écu, entouré de branches de chêne et de laurier. On lit au som-

met : *Pensionnat des Frères de Reims*, et au bas : *Dieu en soit garde.*

GERUZEZ (J.-B.-François), ancien génovefain, professeur au Collège royal de Reims, auteur de la *Description de Reims* publiée en 1817.

Littérateur distingué, ami des arts et de l'histoire, non moins que de sa patrie, Geruzez porte l'un des noms les plus respectables de la biographie rémoise (1763-1830). La Bibliothèque de Reims possède de lui plusieurs manuscrits autographes, provenant de M. Louis Paris. Sur l'un d'eux, *Recueil de pièces tirées du Mercure latin*, 1816, est collé son ex-libris, étiquette portant simplement : J.-B. GERUZEZ, Profess. RHEIMS, dans un encadrement de perles et d'oves.

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, correspondant de la Société des Antiquaires de France.

Ce collectionneur rémois possède un grand nombre d'ouvrages rémois et une collection d'estampes, la plus importante qui existe sur l'histoire et la biographie locales : plans, vues des monuments disparus ou encore debout, et, surtout, portraits de tous les hommes marquants de la contrée. Formée de concert avec M. Saubinet aîné, cette collection deviendra un jour l'un des fonds importants de la Bibliothèque de Reims. Nous avons beau-

Digitized by Google

coup emprunté à cet amateur en ce qui concerne nos ex-libris, et nous lui en exprimons notre sincère gratitude.

M. Ch. Givelet vient de faire dessiner par M. E. Auger, et graver par M. A. Bellevoye, un ex-libris de son choix, offrant au centre un cartouche portant ses initiales enlacées et se détachant d'un écusson aux armes de Reims, surmonté de la colombe apportant la Sainte Ampoule, avec cette devise, qui résume ses obligeants travaux en vue de l'histoire locale : *Remensia colui, mihi et amicis.*

GLINEL (Charles), ancien notaire à Laon, auteur de la *Bibliographie d'Alexandre Dumas* éditée à Reims en 1884.

Son ex-libris, gravé par Adolphe Lalauze comme sait les graver cet excellent artiste, est garni d'une élégante décoration où figure un Amour tenant un trident sur un dauphin fantastique. Le nom du collectionneur, *C. Glinel*, se détache au bas, et en regard se lit la devise : *Quærendo invenies*, qui convient si bien à son talent de chercheur infatigable et d'écrivain délicat.

GOUSSET (le cardinal Thomas), archevêque de Reims de 1840 à 1866, fondateur de la Bibliothèque de l'Archevêché, membre fondateur de l'Académie de Reims.

Plein de munificence et de goût dans la création et l'organisation du dépôt littéraire dont il dota son palais, ce prélat s'y complaisait et passa dans l'étude les meilleures heures de sa vie. Simple dans ses habitudes, étranger au faste et au luxe, il

dépensa le plus clair de ses revenus pour les pauvres, les églises et les livres. Il avait pris pour armoiries épiscopales une gerbe d'or sur fond de gueules, avec la devise tirée de saint Paul : *Quæ*

Digitized by Google

seminaverit homo, hæc et metet. C'était comme un souvenir de son enfance, qui s'écoula au milieu des travaux agricoles.

Lorsqu'il commença à former cette magnifique Bibliothèque qui est aujourd'hui l'une des curiosités du Reims savant, il timbra ses livres à l'aide d'un cachet portant la gerbe symbolique avec ce titre, indice de son légitime orgueil de bibliophile : *Bibliotheca Goussetiana.* Plus tard, il renonça à toute marque personnelle et fit usage d'une griffe portant seulement : *Archevêché de Reims*, indice, cette fois, de la plus généreuse abnégation.

GUELLIOT (Octave), docteur en médecine à Reims, membre de l'Académie et de la Société de médecine, directeur de l'*Union médicale du Nord-Est.*

Originaire de Vouziers, M. le Dr Guelliot cultive tous les souvenirs d'érudition des Ardennes et du pays rémois, principalement en ce qui concerne la bibliographie et la biographie médicales. Il a réuni une bibliothèque déjà très importante sur cette spécialité, et nous espérons qu'il en donnera un jour le catalogue. En attendant, il a publié en 1889 un recueil des anciennes thèses de la Faculté de médecine de Reims. Son ex-libris portera sûrement une pensée juste et conforme à ses travaux, mais il n'est pas encore gravé.

HANNEQUIN (F.-A.), fils d'un médecin de Château-Porcien, longtemps adjoint au maire de Reims, mort en 1875.

Reçu docteur en 1819, cet érudit se forma, durant son long exercice médical, une collection nombreuse d'ouvrages scientifiques et historiques qui fut partagée, à sa mort, entre la Bibliothèque de la Ville et celles du Lycée et de l'École de Médecine. Ses livres sont simplement marqués d'un timbre ou cachet portant son nom.

HEDOIN DE PONS-LUDON, le plus original des bibliophiles rémois, passés, présents et futurs.

Voir l'article de son père et le sien au XVIIIe siècle, avec mention de leur ex-libris, et le catalogue de sa bibliothèque, au n° 59 de cette série.

Digitized by Google

HENRIOT (Alexandre), négociant en vins de Champagne, président de la Société du Grand-Bailla de Reims.

Collectionneur et amateur délicat, M. Alexandre Henriot s'est composé un ex-libris aux armes de la famille Bourgongne, dont il est l'un des descendants, armes décrites plus haut, en y ajoutant une allégorie représentant *Ève et le Serpent*, d'après Grévin. — Ce choix ne manque pas d'originalité, en ce qu'il assigne à la curiosité humaine le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais il faudrait une devise pour tirer la conclusion de cette scène de l'âge primitif, où débute la lutte des deux éléments contraires. Pour notre compte, nous aurions volontiers emprunté celle-ci à saint Paul : *Vincere in bono malum.*

HENROT (le D^r Adolphe), membre du Comité de la Bibliothèque de Reims.

Possède une bibliothèque formée par des membres de sa famille et contenant beaucoup d'ouvrages des anciens établissements de Reims. Il en a poursuivi les séries pour les temps modernes, mais préférant le fond à la forme, il ne s'est pourvu ni d'ex-libris, ni de fer de reliure pour lui-même.

HÉRIOT DE VROÏL (Jules), avocat, propriétaire à Courcy, près Reims, auteur d'une étude sur Clicquot-Blervache.

Écusson surmonté d'un heaume et de lambrequins, portant *d'azur au chevron d'argent, chargé d'une etoile d'azur et accompagné de deux étoiles d'or en chef.* On lit au-dessous des armoiries : BIBLIOTHÈQUE DE M. JULES DE VROÏL.

La bibliothèque du château de Rocquincourt possède une belle suite sur l'économie politique et l'agriculture, des livres de religion, une suite d'ouvrages jansénistes, etc. On y retrouve aussi une portion de la bibliothèque de M. le vicomte Ruinart de Brimont, ancien maire de Reims, aïeul de M. J. de Vroïl. (Voir ce nom au catalogue, n° 12.)

HÔTEL-DIEU DE REIMS, installé en 1827 dans l'ancienne abbaye de Saint-Remi, précédemment sur l'emplacement du Palais de Justice.

Digitized by Google

L'ancien emblème de l'Hôtel-Dieu, que l'on retrouve sur tous les documents, était une *Sainte Face*.

Une bibliothèque assez importante a été annexée depuis longtemps à cet établissement hospitalier. Les livres sont marqués d'un ex-libris du commencement du siècle. (Voir *École de Médecine.)*

Jacob-Kolb (Gérard), écuyer, bibliophile et écrivain rémois (1775-1827).

Son ex-libris se compose d'un écusson surmonté d'un heaume avec ses lambrequins d'où pendent trois décorations, dont l'étoile de la Légion d'honneur à droite. Les armoiries sont : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'or avec ses rayons sur la droite de l'écu, et en pointe d'une colonne en forme de tour, s'élevant d'une terrasse de sinople, et terminée par une boule, le pourtour intérieur de l'écu garni d'une chaîne d'argent à mailles ovales.*

Au-dessus de l'écu, deux banderoles flottantes portent les devises de Nicolas Bergier ; sur la plus haute : Nihil admirari, sur celle du dessous : ΜΗΔΕΝ ΘΑΥΜΑΖΕΙΝ.

Gérard Jacob était un descendant de la famille Bergier et donna son portrait au Musée de Reims en 1826.

Enfin, on lit en deux lignes au-dessous de l'écusson : *Bibliothèque du Chev^er^ Jacob.*

M. Jacob-Kolb (Gérard), auteur d'une *Description de Reims*, naquit dans cette ville le 15 octobre 1775 et mourut à Paris le 11 juin 1827, écuyer, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de plusieurs sociétés savantes. C'était un érudit et un collectionneur très sagace, malheureusement sans esprit de suite. (Voir sur lui la *Biographie universelle*, suppl., t. 68, p. 5-6 ; — la *Biographie rémoise* de Lacatte, p. 600, — et les *Célébrités du vin de Champagne*, Épernay, Bonnedame, 1880, p. 183 à 190.)

Jacob (Henri), de la famille du précédent.

Il existe de lui un ex-libris aux mêmes armes que celles de Gérard Jacob, sans les décorations, offrant seulement la devise en grec au sommet, et portant au bas sur une banderole : *H. Jacob. (Collection Ch. Givelet.)*

(Voir plus loin le catalogue de sa bibliothèque, rédigé par Hédoin de Pons-Ludon, au n° 33 des catalogues.)

Digitized by Google

JADART (Henri), secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur adjoint de la Bibliothèque et du Musée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Ses publications, exclusivement relatives à l'histoire rémoise et ardennaise, se trouvent dans les *Travaux de l'Académie de Reims* et dans la *Revue de Champagne et de Brie*. — Il marque ses livres d'un timbre ovale offrant au centre les lettres H. J. superposées, et en légende : AVEC LE TEMPS. — En outre, M. Ad. Varin, l'excellent artiste champenois, son ami, lui a gravé un ex-libris, simple cartouche oblong portant comme devise : UTINAM PROSIM, et au-dessous : *Ex libris Henrici Jadart, Reims, 1884.*

JULLIEN (Ernest), ancien vice-président du Tribunal civil, membre et ancien président de l'Académie de Reims.

Auteur de l'*Histoire de la Chasse* et d'une réédition du *Plaisir des Champs*, poème de Claude Gauchet, collaborateur du *Cabinet de Vénerie* avec le bibliophile Jacob, il a publié l'an dernier, avec M. Henri Gallice, d'Épernay, le beau livre des *Meuttes et veneries de Jean de Ligniville*. — Sa bibliothèque renferme les ouvrages du genre de ses travaux, et se rattachant à l'histoire, à la littérature et au droit. Il n'a pas de marque spéciale. — Nous avons su de lui que l'ex-libris de M. Henri Gallice, dont la bibliothèque renferme tant de raretés sur la vénerie, porte un cor de chasse comme emblème de ses goûts de bibliophile et de chasseur.

LANDRIOT (Jean-François), ancien évêque de La Rochelle, archevêque de Reims (1867-1874).

Cet archevêque, excellent écrivain et orateur, avait pour blason

épiscopal une figure de saint Jean-Baptiste, avec la devise : *Parare viam Domini*. Il possédait une bibliothèque personnelle très riche

Digitized by Google

sur la patrologie, dont il disposa en faveur du Grand Séminaire de Reims, qui la conserve avec le culte dû à sa mémoire.

LANGÉNIEUX (S. Ém. le Cardinal), archevêque de Reims depuis 1874, président honoraire de l'Association rémoise des

décorés de la Légion d'honneur, président d'honneur de l'Académie de Reims.

Fer de reliure à ses armes : *d'azur à la croix potencée d'argent, cantonnée de quatre croisettes aussi potencées du même*, avec la devise sur une banderole : *Vivat in me Christus. (Collection Wéry-Mennesson.)*

Le cardinal Langénieux veille avec sollicitude sur la conservation de la Bibliothèque fondée par le cardinal Gousset, et en a nommé bibliothécaire M. l'abbé Alexandre Hannesse, auteur de la *Vie de Nicolas Roland, chanoine de Reims.* — Le local si spacieux affecté à cette collection vient de recevoir un meuble nouveau qui en occupe le centre, et devra servir de montre pour les manuscrits et autres documents précieux.

LEFORT (Alfred), notaire, membre titulaire de l'Académie de Reims.

Sa bibliothèque est très fournie en ouvrages de sciences, de droit et de musique ; parmi ses livres de fond, beaucoup proviennent de son père, M. Francis Lefort, inspecteur général des Ponts et Chaussées, dont le cachet portait : *Modus in rebus*, et d'autres de son aïeul, l'illustre mathématicien Biot, qui avait pour emblème la foudre descendant des cieux en ligne droite, avec la devise : *Per vias rectas.*

Digitized by Google

La bibliothèque de M. Lefort s'est enrichie récemment de l'ouvrage des *Picturæ antiquissimi virgiliani codicis... à Petro Sancte Bartoli ære incisæ... Romæ*, 1782, superbe in-4°, reliure dite à l'éventail, tranches dorées, exemplaire de dédicace avec les armes du prince de Teano, peintes et gravées sur les plats.

LELEU D'AUBILLY, famille rémoise d'ancienne souche, habitant le château d'Aubilly, canton de Ville-en-Tardenois.

Gravure assez grande, formant ex-libris et offrant dans un cadre la vue d'une bibliothèque, avec des livres sur ses rayons, sur une table et par terre à côté d'une sphère, un rideau sur la droite. Une tablette à la base présente au milieu un écusson entre deux palmes, surmonté d'une couronne de comte et portant : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de loup.* Une inscription se lit des deux côtés, elle forme une dédicace : D.D. LE LEU D'AUBILLY, *dicat qui gratitud. Carlo sculp. Delaitre.* — Le signataire de cette dédicace, Delaitre, était un graveur qui devait beaucoup de reconnaissance à la famille d'Aubilly pour avoir favorisé ses débuts. *(Collection Ch. Givelet.)*

LEMAÎTRE (Ernest), avocat à Laon.

Son ex-libris, gravé par Adolphe Lalauze, a pour sujet principal deux faunes butinant dans les broussailles, avec la devise jetée sur le côté : *Mieux qui pourra.* Les initiales E. L. se voient dans un encadrement genre rocaille.

LION (Alex.), notaire à Laon, ancien clerc de notaire à Reims.

Son ex-libris, gravé aussi par Ad. Lalauze, offre comme pièce principale la tête d'un lion, sur laquelle s'appuie une jeune muse, le livre en mains : c'est l'image de la Science reposant sur la Force, comme l'explique la devise qui donne en même temps le nom du bibliophile : *Ego nominor Leo.*

LORIQUET (Jean-Charles), conservateur de la Bibliothèque, du Musée et des Archives de Reims de 1853 à 1886, secrétaire général et président de l'Académie.

Digitized by Google

Né à Reims en 1818, mort dans sa ville natale en 1889, M. Loriquet y perpétua les traditions de savoir et d'honneur de sa famille. La bibliographie de ses œuvres a paru dans le t. LXXXIII des *Travaux de l'Académie de Reims*. Nous ne lui connaissons pas d'ex-libris. Occupé la plus grande partie de sa vie de l'administration d'un dépôt public, il a peu amassé de livres pour lui-même, mais il a conservé avec soin la riche bibliothèque littéraire qu'il tenait de ses oncles, bien connus pour leur savoir et leurs services au collège d'Épernay. Son fils, M. Henri Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, veille sur les ouvrages transmis par son père et sur tous les souvenirs de sa famille.

Lycée de Reims, sur l'emplacement de l'ancienne Université.

Cet établissement, qui succède à l'ancien Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims, a pris pour marque et emblème les deux écussons accolés, l'un de la ville, l'autre de l'ancienne Université, tels qu'ils figurent sur les palmarès et les autres publications officielles.

La bibliothèque, installée dans les bureaux du censeur, comprend un fonds ancien provenant des legs de M. Flamanville et d'autres bienfaiteurs, et un fonds moderne alimenté par les envois du ministère et les achats annuels.

Les livres sont marqués simplement d'une estampille.

(Voir l'article *Université de Reims.)*

Maille (Auguste), ancien notaire, secrétaire en chef de la mairie de Reims, mort en 1879.

Ce bibliophile de l'école classique se survit dans la belle collection de livres qu'il forma, et qui reste un modèle de goût éclairé et délicat. Elle est passée tout entière, au nombre de 14,000 volumes, entre les mains du légataire de son choix, M. Arthur Brissart, avocat à Reims, fils du libraire si estimé des amateurs d'antan. Il reste aussi de M. Maille un chef-d'œuvre de bibliographie raisonnée, le *Catalogue des éditions de Cazin*, publié chez P. Giret en 1876.

On a dit de M. Aug. Maille « qu'il ne sacrifiait rien à l'amour de paraître, se riant de ceux qui ne comprenaient pas sa simpli-

Digitized by Google

cité, mettant, lui, son luxe dans sa bibliothèque. L'amour des livres fut la passion dominante de toute sa vie ; il avait pour eux un véritable culte, les entourant de petits soins et de mille tendresses ». (Voir l'*Almanach Matot-Braine*, 1880, p. 191.) Ajoutons que, méthodique et modeste en toutes choses, notre bibliophile avait l'ex-libris le plus sobre, portant cette seule mention imprimée dans un encadrement : ***Ex libris Maille***.

Ajoutons encore qu'il était issu d'une de ces vieilles familles rémoises où la simplicité la plus grande s'alliait au culte des choses de l'esprit. Ses frères, lettrés et érudits comme lui, MM. Maille-Leblanc, ancien président du Tribunal de commerce, et l'abbé Maille, doyen du Chapitre, possédaient aussi des bibliothèques d'élite. Ce dernier a légué ses livres au Chapitre de Reims en 1877.

MALDAN (le docteur DUBOURG-), ancien directeur de l'École de médecine de Reims, membre de l'Académie, membre du Comité d'Inspection de la Bibliothèque, mort en 1881.

A ses mérites professionnels, M. le D^r Maldan joignait celui de bien connaître les livres et de les aimer avec passion. L'une de ses plus attrayantes occupations fut de les chercher là où tant d'autres ne les voient pas, auprès des bouquinistes et dans les ventes publiques. Son œil exercé et sa main heureuse savaient découvrir dans le tas immonde la perle fine, l'édition originale, la bonne, la seule digne d'envie. Qui ne se rappelle l'avoir vu, jusqu'à ses derniers jours, jouir de telles délices aux abords du marché, et y prolonger quelquefois longtemps sa recherche ou sa lecture?

C'était là le passe-temps favori du lettré qui consumait ses veilles à lire et à annoter ses trouvailles, comme il se plut aussi à annoter jusque dans les plus minces filons le catalogue des ouvrages de médecine de la Bibliothèque de Reims, que publiait en 1845 son ami Louis Paris. Il donna à la *Chronique de Champagne* un brillant aperçu de l'histoire de la Faculté de médecine de Reims, le récit de la peste de 1668, et une notice sur J.-B. de La Salle. Plus tard, il lut à l'Académie des rapports d'un style élégant et plein de charmes sur la Ligue en Champagne, sur les œuvres et les bienfaits de Lévesque de Pouilly, sur les abbesses d'Avenay. N'oublions pas de citer son étude sur l'éclairage par

Digitized by Google

les lanternes, et surtout sa conférence historique et pratique sur la vaccine.

La grande modestie du docteur Maldan lui fit interdire tout éloge sur sa tombe, et M. le dr O. Doyen, qui conduisait le deuil, dut s'incliner devant la volonté du défunt. Le public lettré attend encore une notice biographique retraçant cette laborieuse carrière, offrant en exemple « l'activité du chercheur et du savant l'inépuisable bonté du médecin des pauvres, les relations agréables et sûres de l'homme privé, la vaste érudition du professeur, sa clarté d'exposition, son attachement pour ses élèves ». (*Almanach Matot-Braine*, 1882, p. 203.)

Le plus grand nombre de ses manuscrits a été offert à la ville par son fils, M. Th. Maldan, ainsi qu'un précieux coffret en cuir ciselé du xvᵉ siècle, que le docteur Maldan pensait avoir contenu les sceaux de l'ancienne Faculté de médecine. Ses livres ont été partagés ; on retrouve sur quelques-uns une marque à l'encre bleue, avec ces mots en légende : Ex libris Dr Maldan.

Marigues de Champ-Repus, originaire de Fismes, amateur de livres rares du xvie siècle, mort en 1892.

Son ex-libris, de forme circulaire, porte en légende : *Ex libris Maurice de Champ repus*, et au milieu un écusson surmonté d'un heaume, portant *un chef d'azur au levrier passant, une fasce d'or, et en pointe d'argent à la moucheture d'hermine*. (Voir le catalogue de ses livres, nº 89 de cette série.)

Marteau (Victor), négociant, ancien conseiller municipal.

Bibliophile et amateur distingué, M. V. Marteau s'est composé en 1891 un ex-libris de son choix, qui vient d'être gravé par Ad. Lalauze, et sur lequel figure un Génie tenant un marteau, assis sur un livre portant son chiffre, et autour duquel on voit le compas et l'équerre, la cheminée d'usine et la roue, emblèmes de l'industrie.

Matot (Henri), imprimeur et éditeur rémois, continue la maison Matot-Braine fondée par son père en 1856.

Les publications qu'il met au jour offrent toutes une vignette au chiffre du fondateur de la maison, avec une gerbe au sommet, et

Digitized by Google

une banderole retombant sur les côtés, portant cette devise : *Laboris fulcimentum*. L'Académie de Reims et la Société d'Agriculture de la Marne ont récompensé récemment par des médailles d'honneur la série déjà longue des publications historiques de cet actif imprimeur-éditeur.

Menu (Henri), bibliophile rémois, longtemps libraire à Paris, et entré en 1893 à la Bibliothèque de Reims en remplacement de M. Duchénoy.

Dès sa jeunesse, il fut initié par M. Brissart-Binet à la connaissance des livres, et se trouva voué par un goût spécial à ceux qui concernent l'histoire rémoise. Ses travaux comme bibliothécaire de M. Eugène Deullin, à Épernay, et ensuite la publication de ses nombreux catalogues à Paris, lui ont permis de rendre de grands services à la bibliographie champenoise. Plusieurs de ses catalogues portent une vignette avec son chiffre entouré de la devise : *Fais ce que tu peux*, empruntée à la marque de Claude Guyot, l'imprimeur châlonnais.

Michaud (F.), libraire à Reims, éditeur de nombreux ouvrages d'art et d'histoire rémoise, libraire de la Bibliothèque et de l'Académie de Reims.

Originaire de Mantes, M. Michaud a voué à la ville de Reims un sincère attachement. Il y a développé le goût des beaux livres, organisé de nombreuses ventes, et fourni aux véritables amateurs des occasions exceptionnelles. Il continue la maison Brissart-Binet ; voir plus haut, à ce nom, la marque de cette maison dont M. Michaud a gardé la vaillante devise : *Omnia in labore*.

Morizet (Charles), notaire, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque et du Musée, adjoint au maire de Reims.

Amateur et connaisseur de livres, M. Ch. Morizet recherche surtout les premières éditions, les raretés littéraires en tous genres. Il a fait graver un ex-libris décoré avec goût, portant son chiffre et son titre de notaire. Sa bibliothèque, outre les éditions originales, est particulièrement riche en belles reliures modernes.

Digitized by Google

OUDART (Camille), bibliophile et amateur.

Son ex-libris est double, l'un très simple avec son nom, l'autre plus grand, dont il se sert actuellement, est tiré en rouge, offrant dans un encadrement les armoiries concédées par Louis XIV en 1697 à Louis Oudart, grenetier au grenier à sel de Château-Porcien, qui sont : *de gueules à 3 merlettes d'argent posées 2 et 1.* Les initiales O C liées surmontent l'écusson, et autour on lit : *Ex libris Camille Oudart.*

Nous devons ce renseignement à un bibliophile rémois, M. Pol Gosset, étudiant en médecine, qui collectionne déjà avec soin les documents d'histoire locale.

PARIS (Louis), membre fondateur de l'Académie de Reims, ancien conservateur de la Bibliothèque et du Musée, mort à Avenay en 1887.

Écrivain et historien tout ensemble, M. L. Paris a rendu par ses publications d'inappréciables services à la Champagne et particulièrement à la ville de Reims. Une notice sur sa vie et ses œuvres a été publiée dans le t. LXXXIII des *Travaux de l'Académie de Reims.*

Organisateur infatigable des dépôts littéraires de Reims et d'Épernay, il rédigea à Paris le *Cabinet historique,* qui forme à lui seul toute une bibliothèque. Il sauva, par les soins qu'il avait mis à transcrire les documents inédits, toute une série de pièces de la Bibliothèque du Louvre incendiée par la Commune. Il réunit, comme son ami Techener, d'innombrables renseignements sur la bibliographie champenoise, sans avoir jamais conservé pour lui-même de bibliothèque importante. Que de raretés lui passèrent par les mains ! Quelques-unes cependant lui restèrent, celles qui concernaient son cher pays d'Avenay. Ces trésors sont pieusement gardés par sa veuve, M^me^ Louis Paris, qui nous a fait voir la *Pratique des vertus chrétiennes,* imprimée par Charpentier à Avenay en 1624, et l'*Office de sainte Berthe,* imprimé à Reims par Bacquenois en 1557, encore revêtu de la reliure du temps.

Sur ces précieux ouvrages, comme sur tous ceux qu'il acquit, donna ou transmit, on retrouve cette devise écrite à la main sur les gardes : *Melior doctrina parentum.* Tel fut, à vrai dire, son

Digitized by Google

ex-libris préféré, parce qu'il exprimait la pensée intime de sa vie entière, son idée maîtresse, à savoir : le culte du passé, le respect de la tradition et des souvenirs.

(Voir cette devise, écrite de sa main, sur deux précieux volumes des vitrines cotés X 1276 et DD 1400, à la Bibliothèque de Reims.)

PAROISSIEN (Anatole), membre et secrétaire de la Société des Amis des Arts de Reims.

Cet amateur, qui a réuni une collection d'ouvrages sur le duel, s est fait graver un ex-libris par M. Ad. Bellevoye, représentant en avant d'un monogramme à son chiffre une femme nue, debout, la tête coiffée d'un large chapeau, tenant à la main un glaive autour duquel s'enroule une banderole portant ces mots : *Femina spada*, par allusion au rôle capital que joue la femme dans les duels.

Consulter à cet égard l'ouvrage de M. Letainturier-Fradin, *Le Duel à travers les âges*, Paris, Flammarion, 1892, rempli de curieux renseignements historiques et juridiques.

PÉCHENARD (Pierre-Louis), docteur ès-lettres, protonotaire apostolique, vicaire général, membre titulaire et président de l'Académie de Reims.

Auteur de l'*Histoire de l'Abbaye d'Igny* et d'autres travaux d'histoire locale, notamment d'une thèse sur l'archevêque Juvénal des Ursins, il a recueilli les ouvrages principaux qui concernent la région. Il marque ses livres simplement de son nom, mais il pourra être amené à prendre pour ex-libris les armoiries qu'il s'est composées lors de son élévation à la prélature romaine, et qui sont : *Parti au 1^er^ d'azur chargé d'une balance d'argent, et au 2^e^ d'argent au rameau d'olivier au naturel, au chef de gueules chargé d'une croix d'or*, avec la devise : *Justitia et pax*.

PETITJEAN (Théodore), vice-président de la Société des Amis des Arts, membre correspondant de l'Académie de Reims.

Très versé dans la connaissance des œuvres d'art et des estampes, il possède de beaux livres ornés de gravures de différentes époques. Il recueille les curiosités en tous genres, et ses

Digitized by Google

livres seront marqués prochainement d'un ex-libris gravé par Ad. Lalauze. A la suite de l'exposition de Madrid, en 1892-93, il a été décoré d'un ordre portugais par le gouvernement reconnaissant de sa participation artistique à cette grande manifestation internationale.

Reims (la ville de), blason municipal remontant au moyen âge et transmis intact jusqu'à nos jours.

Les armoiries de Reims ont fait l'objet d'une étude spéciale par M. Ch. Givelet, au t. LXXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 143, avec planches. Il en a déjà été question plus haut à propos de la Bibliothèque de Reims, et nous en complétons ici la notice par la description de dix fers aux armes de la ville se trouvant sur des reliures de 1626, 1644, 1665, 1747, 1768, 1776, 1780, 1782, 1844 et 1845, conservées toutes à la Bibliothèque de Reims. Il en existe certainement encore d'autres spécimens, mais ceux-ci nous ont semblé suffisamment caractéristiques depuis le commencement du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours.

I. — *Lucani Pharsalia*, Leyde, 1626, in-8°, coté X 1318, reliure avec tranches dorées, volume portant les armes de la ville sur les plats, étant destiné à être donné en prix. (Note de M. Ch. Loriquet, dans le *Catalogue des Belles-Lettres*, t. I[er], p. 372, FF. 1971).

II. — *Histoire du mareschal de Toiras...* par Michel Baudier... Paris, Cramoisy, 1644, in-f° (Saint-Nicaise), reliure du temps, avec semis de fleurs de lis sur les plats et au dos, armes de Reims sur les plats.

III. — Armoiries avec chef fleurdelisé, entourées de deux branches liées en haut et en bas, dans un encadrement de filets avec fleurs de lis aux angles, le dos du volume semé de fleurs de lis. (*Coutumes de Reims*, par Buridan, in-f°, Paris, 1665.)

IV. — Armoiries appliquées en mosaïque or et couleurs au milieu des plats, et aux angles des plats en rouge et or, sur la riche reliure des planches de la *Fête publique donnée par la Ville de Paris*, grand in-f°, 1747, FF 2477.

V. — Armoiries, rinceaux et chef semé de France, dans un cartouche ovale avec la devise, fer appliqué au revers sur le plat de

Digitized by Google

l'ouvrage richement relié, *Description des travaux de la statue équestre de Louis XV*, Paris, 1768, gr. in-fo, T 2034.

VI. — Fer de reliure aux armes de Reims sur les plats d'un exemplaire du *Traité théorique sur les maladies épidémiques*... par M. Le Brun... Paris, Didot, 1776, rel. en maroquin, in-8°, Bibl. de Reims, 1242. Les armoiries sont dans un écusson ovale, le rinceau n'offre qu'une branche à deux rameaux, six fleurs de lis dans le chef, des rinceaux entourent l'ovale, et une couronne royale fleurdelysée couronne le tout. Une guirlande ovale encadre l'écu et ses attributs.

VII. — *Cours de mathématiques à l'usage des écoles royales militaires*, par M. l'abbé Bossut, Paris, 1782, in-8°, reliure veau plein avec fer en or sur les plats ; au recto, armes des Rogier dans un cartouche couronné, et au revers, armes de Reims dans un cartouche surmonté de la devise.

Ce volume est un des prix donnés en récompense aux *Écoles de mathématiques et de dessin de la Ville*, de 1750 à 1790.

VIII.—Armoiries avec la devise et la couronne murale, appliquées d'un côté sur le plat de la reliure des deux volumes de l'ouvrage de Pr. Tarbé, *Reims, ses rues, ses monuments*, 2 vol., 1844, pet. in-8°, maroquin rouge, legs Saubinet. Les mêmes armoiries avec un entourage différent sont appliquées au dos de la même reliure.

IX. — Écusson entouré de rinceaux et dominé par une grosse fleur de lis, fer exécuté vers 1845, se trouve sur la reliure pleine du Boëce, *De consolatione Philosophiæ*, 1485. Le fer est conservé à la Bibliothèque.

La ville de Reims, outre ses fers de reliure et cachets, possédait un ex-libris véritable, gravure sur bois du XVIIe siècle, offrant les armes de la ville dans un élégant cartouche surmonté de la devise et d'une tête d'ange ; on lit au bas : *Cartulaire de l'Hôtel de Ville*. Cet ex-libris est collé sur tous les registres des conclusions du Conseil de ville et des Comptes de la ville. Il a été reproduit, avec les autres écussons de Reims, au cours d'une notice de M. Ch. Givelet, dans le t. LXXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 145. — Un autre ex-libris du XVIIIe siècle se voit aussi au dos de quelques volumes des conclusions du Conseil de ville.

Digitized by Google

X. — Les *Almanachs historiques de Reims* (1752-1791) forment une intéressante série, dont une partie est reliée aux armes de Reims, dans la collection de la Bibliothèque. En voici un spécimen pour l'année 1780 :

Voir la *Table des Almanachs historiques de Reims*, par H. JADART, Reims, Matot-Braine, 1887.

REMY (Charles), ancien notaire, membre correspondant de

Digitized by Google

l'Académie de Reims, biographe et bibliographe champenois, habite Reims depuis longtemps.

Il a pris pour motif de son ex-libris les armoiries de chevalier de l'Empire, titre concédé à son père, le baron Claude-Charles Remy, par décret du 25 avril 1811, savoir : *d'azur à l'épée haute en pal d'argent, montée d'or, au comble de même chargé d'un lion léopardé de sable, bordure de l'écu de gueules au signe des chevaliers légionnaires.* Un heaume avec des lambrequins recouvre l'écusson, et en dessous flotte une banderole portant : *Ex libris C. Remy.* Au bas la signature du graveur : *Barbat à Châlons.*

Le baron Remy est l'une des notabilités militaires de la Marne. (Voir sa notice dans l'*Annuaire de la Marne*, 1854, p. 357.) Son fils s'est adonné à l'étude de nos antiquités locales et a recueilli de nombreux documents sur l'histoire champenoise.

REMY (Jules), explorateur et naturaliste, membre correspondant de l'Académie de Reims, à Louvercy (Marne).

Auteur du *Voyage au pays des Mormons* et de beaucoup d'autres récits, son cachet porte cette double devise : *Deus, mater, patria,* — et : *Per alta et littora.* Né en 1826, mort en 1893.

ROEDERER (Louis), négociant en vins de Champagne, mort à Reims en 1880.

Doué d'un goût sérieux pour les livres, M. Louis Roederer en réunit une très riche collection, notamment un choix de magnifiques éditions d'ouvrages à gravures du XVIII^e siècle. Il acquit aussi quelques somptueux manuscrits et toute une suite importante de dessins originaux. Enlevé prématurément à ces travaux si dignes d'un esprit d'élite, il n'eut pas le temps de les marquer d'un cachet personnel, ni d'en faire profiter ses concitoyens, comme l'y eût certainement porté le penchant généreux de sa nature. Sa mort fut un deuil pour les lettres à Reims.

SAINT-REMI (église de), à Reims, érigée en basilique mineure en 1870.

Cette église a repris les armes de l'ancienne abbaye, et ses livres sont marqués d'un ex-libris gravé sur pierre, offrant l'é-

Digitized by Google

cusson décrit plus haut avec la colombe portant la Sainte Ampoule et en légende : *Basilique de Saint-Remi de Reims.*

Saubinet (Étienne), amateur et bibliophile rémois, mort en 1869.

M. Saubinet n'avait pas d'ex-libris, il se contentait de timbrer ses livres avec une marque à l'encre bleue : E. Saubinet *aîné*. Il a légué à la Bibliothèque de Reims tous ses ouvrages relatifs à Reims. Cette collection est intéressante comme étendue et comme choix de volumes. Son portrait est au Musée.

Savoye (Auguste), négociant en vins de Champagne.

Ce bibliophile s'attache aux livres rares du XVIII^e^ siècle et aux éditions modernes de grand luxe, la plupart avec dessins originaux. Ses reliures portent sur les plats son chiffre A. S.

Simon (G.-M.), médecin rémois du XIX^e^ siècle, dont une rue voisine de l'Hôtel-Dieu porte le nom.

Son ex-libris, cachet ovale, se trouve imprimé sur une plaquette de la Bibliothèque de Reims, *Le Sacre, dithyrambe*, par P. Simon, 1825, in-4°. On y voit au centre le caducée entouré d'une double palme, et en exergue : Ex lib. G. M. Simon D. M. Rem. 1809.

Sirebeau, président du Tribunal de Reims de 1841 à 1855.

Écusson d'un cartouche (blason parlant) avec les termes *cire* et *eau*, portant *d'or au chevron de gueules accompagné en chef de deux abeilles de sinople, et en pointe d'une fontaine jaillissante aussi de sinople*, couronne de comte, banderole retombant sur les côtés avec la devise : *Lege et redde*, et au bas : *De la bibliothèque de Jean Sirebeau.* On y a ajouté à la main François avant Jean. *(Collect. Ch. Givelet* et *Bibl. du Tribunal civil.)*

Il est fait mention de cet ex-libris dans *Les Ex-libris français*, par Poulet-Malassis, Paris, 1875, p. 42.

Siret (Charles-Joseph-Christophe), Rémois, censeur du Lycée, bibliothécaire de la Ville de 1808 à sa mort en 1838.

Digitized by Google

A rendu de grands services, de concert avec M. Coquebert de Taizy, pour l'installation et l'organisation de la Bibliothèque à l'Hôtel de Ville. Il en a écrit lui-même le catalogue. Son portrait est conservé dans le dépôt qu'il a surveillé pendant trente ans, et à la tête duquel lui succéda M. Louis Paris. Nous ignorons si M. Siret avait une marque personnelle pour ses livres, tant il paraît s'être identifié avec ceux de son dépôt public. Il a composé l'*Epitome historiæ grecæ* et le *Précis du Sacre de Charles X.*

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat à Reims, membre fondateur de l'Académie de Reims, correspondant de l'Institut, mort à Paris en 1871.

Il avait réuni de rares et précieux documents historiques, chartes, diplômes carolingiens, autographes, etc., dont sa fille, Mme Lefebvre-Tarbé, a fait don à la ville de Reims en 1891. — En outre, sa bibliothèque était riche en ouvrages de littérature et d'histoire, incunables, éditions du XVIe siècle, et en belles reliures. La plus grande partie est encore en dépôt à Reims, chez M. Félix Lefebvre, rue de l'École-de-Médecine, et doit être offerte à la Bibliothèque de Reims. On n'y rencontre pas d'ex-libris proprement dit du collectionneur, mais sa signature, et surtout cette mention manuscrite qui indiquait ses préférences pour les belles éditions et son affection pour ses livres : *Liber, amicusve Prosperi Tarbé.* On doit à M. Prosper Tarbé de nombreux ouvrages sur la ville de Reims et les poètes champenois.

Citons, parmi beaucoup d'autres que nous n'avons pu approfondir encore, la provenance curieuse de deux livres de la bibliothèque de M. Tarbé, l'un intitulé : *De la meilleure manière d'entendre la sainte Messe*, Paris, Josset, 1688, in-12, portant sur la garde la signature *De la Fontaine*, qui est celle de l'immortel fabuliste, d'après une note de M. Tarbé ; — l'autre, dont le titre, *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ...* Andreas Morellus, Paris, Moette, 1683, in-8°, offre la signature *Thibault*, avec son ex-libris gravé sur la garde, contenant un écusson *de sable au lion d'argent, le fond de l'écu semé de feuilles de trèfle*, suspendu à un arbre d'où se détache une banderole flottante : *Ex multis dⁱ H. G. Thibault ;* au bas, un lion couché sur des armes, et en légende : *Contemnit imbelles ;* au fond, paysage borné par les rivages de la mer.

Digitized by Google

Tourneur (Louis-Victor), vicaire général, protonotaire apostolique, ancien curé de Sedan, membre et président de l'Académie de Reims, mort en 1889.

Écrivain et orateur d'un grand talent, M. l'abbé Tourneur s'est adonné avec succès à l'étude de l'histoire diocésaine et à la description de la Cathédrale de Reims. La portion rémoise de sa bibliothèque, qui est aujourd'hui entre les mains de son neveu, M. Louis Tourneur, forme une série des plus précieuses, notamment en ce qui concerne l'archéologie et l'hagiographie. Aucun signe distinctif ou devise n'accompagne la signature apposée par l'heureux chercheur sur la plupart de ses trouvailles ; toutefois, il usait au début de sa collection d'une marque de possession, simple bande de papier portant : *Ex libris V. Tourneur.*

Trihidez (Th.), aumônier, chevalier de la Légion d'honneur, collectionneur rémois.

La couverture de sa *Lettre d'un loup de mer sur l'aumônerie de la Flotte*, offerte en 1876 à la Bibliothèque de Reims, porte une bande blanche avec ces mots imprimés : *L'abbé* Th^re^ Trihidez, *Aumônier de la Marine. Rochefort.* — Actuellement, M. l'abbé Trihidez habite Reims et prend volontiers part à toutes les expositions ; il a notamment apporté un actif concours à celle de Madrid en 1892.

Walbaum (Henri), commissionnaire en roulage à Reims.

Son ex-libris, que vient de graver M. Wéry fils, offre l'image d'un bonhomme à l'air narquois, assis sur des volumes, et en tenant d'autres dans ses bras avec une préoccupation jalouse. La devise : *Non tibi,* indique que le gardien ne communiquera pas ses trésors au vulgaire emprunteur.

Werlé (le comte Alfred), négociant en vins de Champagne, membre du Comité d'inspection de la Bibliothèque et du Musée, membre titulaire de l'Académie de Reims.

Les collections très importantes du comte Werlé offrent déjà un champ immense dans le domaine de l'art et de l'histoire. De

Digitized by Google

rares documents inédits sur l'histoire rémoise y forment, à eux seuls, une intéressante série. Réunis et conservés avec un soin minutieux, tous les volumes portent un ex-libris avec le chiffre de

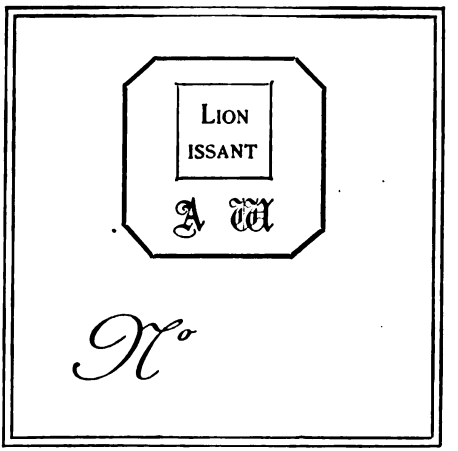

leur possesseur, surmonté d'un lion issant. La plupart des reliures en maroquin portent sur les plats, soit W. M. *(Werlé de Montebello)*, soit A. W. *(Alfred Werlé)*.

Sa bibliothèque se trouve en partie dans son hôtel de Reims, en partie dans sa maison de campagne, à Pargny. En véritable amateur, M. Werlé dresse lui-même les fiches de tous ses ouvrages.

WINT (Paul DE), homme de lettres à Paris, correspondant et collaborateur de l'Académie de Reims en 1846.

Ex-libris gravé, offrant dans un cartouche ovale un écusson *d'azur à l'étoile d'or avec rayon de comète du même*, couronne au sommet, et devise au bas : *Diu latet in tenebris*. Au-dessous le nom : PAUL DE WINT. Se trouve sur un exemplaire des *Annales de l'Académie de Reims*, appartenant à l'auteur de ce travail. M. Paul de Wint a écrit à M. Louis Paris une *Lettre sur l'origine de Reims* publiée en 1844.

Digitized by Google

ADDITION

Gobet (F.-X.), avoué, puis avocat à Reims, membre de l'Académie.

Il marquait ses livres d'une étiquette carrée portant ces mots : *Mihi et Amicis. F.-X. Gobet, à Rheims.* — On trouvera le catalogue de sa bibliothèque à la page 138. Il a laissé quelques rapports intéressants dans les *Travaux de l'Académie*, 1843-44.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

RECUEIL DE CATALOGUES

DES

BIBLIOPHILES & LIBRAIRES RÉMOIS

du XVII^e^ Siècle jusqu'à nos jours.

Les renseignements que nous venons de fournir sur les Ex-Libris des bibliophiles rémois ne suffiraient pas à rendre compte de toutes les provenances des volumes que l'on rencontre dans les ventes, ni à faire réellement connaître tous nos amateurs de livres. Il faut recourir à une autre source d'utiles indications, en réunissant la suite des catalogues ou des simples titres de bibliothèques rémoises depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours, les uns dressés pour la satisfaction des collectionneurs, les autres pour la vente, ce qui est le cas le plus fréquent. Nous avons ainsi groupé quatre-vingt-dix catalogues, placards, affiches, etc., manuscrits ou imprimés, en tête desquels on trouve quelques noms saillants dans l'histoire locale ou dans la bibliographie en général, ceux de Nicolas Colin, secrétaire du cardinal de

Digitized by Google

Lorraine, des archevêques Charles-Maurice Le Tellier et Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, de Nicolas Bachelier, de Félix de la Salle, du président Rogier, du fameux amateur Gard, du médecin-archiviste Raussin, de l'économiste Clicquot-Blervache, de Claude Ruinart, de Coquebert de Taizy, de l'abbé Bergeat, des Jacob, de Grassière, du docteur Chabaud, des libraires Cordier, Brissart et Giret, des deux Pons-Ludon, de Firmin Clicquot, d'Auguste Duchesne, de Louis-Lucas et d'Eugène Géruzez, sans parler de noms plus récents très connus. Nous les avons accompagnés le plus souvent de quelques notes biographiques, et même d'un portrait pris sur le vif, celui du bibliotaphe Delécluse. Nous nous bornons aux personnes et aux bibliothèques réelles.

Pour la bibliographie rémoise humoristique, nous renvoyons à une amusante peinture de mœurs contemporaines (1), et pour la bibliographie fantaisiste ou satirique, on pourra recourir à un autre tableau non moins attrayant du même écrivain champenois (2).

On comprend que nous ne puissions, d'autre part, nous étendre ici sur les bibliothèques publiques de

(1) *Miroir du Bibliophile rémois, présenté aux lecteurs bénévoles, par* EIEMHJBN, *rémophile. On le vend à Reims, à l'enseigne des Quatre Chats grignants, l'an de l'imprimerie rémoise* CCCXV, in-8° de 20 p. La dédicace, datée du 15 juillet 1865, est adressée aux *Bouquinistes-Revendeurs, par l'auteur reconnaissant* (M. Henri Menu).

(2) *Les Bibliothèques imaginaires en Champagne*, par Henri Menu, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, juillet 1876, t. I^er^, p. 38 à 56. On y trouve notamment la spirituelle facétie de la *Bibliothèque choisie*, qui fit tant de bruit au chapitre de Reims et que l'on imputa à l'abbé Bergeat. Elle fut brûlée par la main du bourreau en 1758, p. 42 à 49.

Digitized by Google

Reims, anciennes ou modernes (1). Leur formation, leurs catalogues successifs, leurs développements et leur avenir sont des sujets qui dépassent notre plan et notre but dans cette étude. Disons seulement que la Bibliothèque municipale compte déjà dix volumes de catalogues publiés de 1843 à 1892 (2), et que la Bibliothèque de l'Archevêché a été cataloguée pour la théologie par son savant fondateur, le cardinal Gousset (3). Nous souhaiterions pareille bonne fortune aux Bibliothèques de l'École de Médecine, de l'Académie, du Lycée, de la Société Industrielle, et aux Bibliothèques populaires et scolaires.

Les catalogues des Bibliothèques particulières sont loin d'offrir la variété et l'étendue de nos dépôts publics, héritiers et continuateurs des collections amassées durant des siècles par les anciens chapitres, abbayes et couvents. Néanmoins, les catalogues d'ouvrages recueillis par un individu ou une famille, transmis parfois de génération en génération, peuvent être en certaines matières d'un intérêt durable, même après la dispersion des volumes. La plupart de ceux que nous allons indiquer sont conservés à la Bibliothèque de Reims, et ils y forment toute une série bibliographique dont la valeur ira toujours croissant. Les livres, en effet, ne manque-

(1) Consulter la notice : *Les anciennes Bibliothèques de Reims, leur sort en 1790-91, et la formation de la Bibliothèque publique*, Reims, Matot, 1891, gr. in-8° de 42 p., avec vues des Bibliothèques de Saint-Remi et des Jésuites. Extr. de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1892*.

(2) En voir les titres au dos du *Catalogue du Cabinet de Reims, t. II, 1892*.

(3) *Bibliothèque de l'Archevêché de Reims. Première partie, Théologie*. Reims, P. Dubois, 1864. Un vol. in-8° de 787 p.

Digitized by Google

ront pas plus dans l'avenir que dans le passé à ceux qui y chercheront un aliment pour leur curiosité, une distraction dans leurs loisirs, un renseignement pour leurs travaux, ou, mieux encore, une leçon morale pour la conduite de leur vie et l'élévation de leur esprit. C'est ce qu'un vieil écrivain et bibliophile champenois, Jean Gerson, enseignait déjà par son emblème allégorique et sa devise : *Sursum Corda*.

Sursum Corda

Digitized by Google

CATALOGUES RÉMOIS

(1608-1893)

1. — Inventaire du mobilier et de la Bibliothèque de Nicolas Colin, trésorier de l'Église de Reims, secrétaire du Cardinal de Lorraine, publié sur le document original des Archives de Reims (du 20 septembre 1608), avec une introduction, des notes et une table, par Henri Jadart, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Reims. *Arcis-sur-Aube, L. Frémont*, 1892, in-8° de 92 p.

L'inventaire des livres comporte 1,062 articles décrits par les libraires rémois Gilbert de Foigny et Louis Michelet. Leur estimation monta pour le tout à 506 livres. Une vente aux enchères suivit probablement l'expertise. Outre des raretés en tous genres, cette collection comprenait beaucoup d'ouvrages italiens et espagnols des meilleures éditions.

2. — Bibliotheca Telleriana, sive Catalogus librorum Bibliothecæ Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Caroli Mauritii Le Tellier, Archiepiscopi Ducis Remensis... *Parisiis, e Typographia Regia*, M. DC. XCIII. 1 vol. in-f° de 446 p., plus les préliminaires et l'index.

Cette superbe Bibliothèque, qui avait été formée à Paris, est conservée intacte à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris ; il en a été disposé ainsi d'après le testament de l'archevêque de Reims. La Bibliothèque de Reims possède seulement ceux de ses livres qu'il légua au Séminaire de Reims, c'est à dire ceux qui se

Digitized by Google

trouvaient au jour de sa mort dans son palais archiépiscopal ; il en est encore dans ce nombre de très beaux pour leur rareté ou leur reliure aux armes du prélat.

3. — Catalogus librorum Bibliothecæ D. Nicolai BACHELIER, ecclesiæ Rhemensis decani atque SS. Pontifici camerarii ad honores, quorum fiet auctio viâ delphineâ die Lunæ... Martii 1727 et seqq. a promeridiana ad vesperam. *Parisiis, Coustelier*, 1725, in-4° de 518-24 pages pour les imprimés et les manuscrits.

L'avis au lecteur donne le sommaire de cette grande Bibliothèque, provenant de M. de la Salle d'Hedouville et de Claude Bachelier, docteur en Sorbonne et homme de valeur parmi les érudits.

4. — Catalogue des livres de M. Félix DE LA SALLE-ALLAN, ancien garde du Corps du Roi, mort à Reims le 18 octobre 1756. Ms. autogr. du Dr L.-J. Raussin, in-4° de 386 p. à la Bibliothèque de Reims.

Cette Bibliothèque rémoise comprenait 5,362 volumes, et fut acquise par le libraire Prévoteau au prix de 6,000 livres, et revendue par lui en détail en juin 1773. On tenta en vain de la faire acquérir en bloc par la ville de Reims pour former le noyau d'une Bibliothèque publique. Les manuscrits offraient à eux seuls une très grande valeur au point de vue rémois, et ils furent malheureusement dispersés.

5. — Catalogue des livres de M. le Président ROGIER. Extrait des registres du greffe civil du Bailliage de Vermandois. (On lit à la fin la date du 1er mars 1765.) Ms. in-4° de la Bibliothèque de Reims, 19 ff.; don de la famille Henrot en 1888.

La famille Rogier joua un rôle considérable à Reims pendant le XVIIIe siècle; elle avait son hôtel qui existe encore, rue de Monsieur, 18. — Le portrait du président Rogier est au Musée de Reims.

Digitized by Google

6. — Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. DESSAIN, Chanoine d'Hastack, dont la vente a été faite au plus offrant le 4 mars 1771 et jours suivants à Reims. Ms. petit in-4° de 80 p. rel. en peau verte à la Bibliothèque de Reims. Les prix de vente y sont indiqués en marge.

L'abbé Dessain, Rémois, était chanoine de Sainte-Balsamie quand il échangea son canonicat contre une prébende d'une collégiale d'Alsace. Sa bibliothèque comprenait 736 numéros et fut vendue en détail pour 1,800 livres environ.

7. — Catalogue des livres, tableaux, estampes, etc., du Cabinet de M*** (GARD), dont la vente se fera lundi 22 août 1785 et jours suivans, de relevée, chez M. Mélin, rue du Maillet-Vert, à Reims. *Reims, Jeunehomme*, 1785. In-8° de II-118-IV pages. *(Bibliothèque de Reims.)*

Ce Cabinet très important, dont les épaves se retrouvent encore çà et là, fut l'objet d'enchères très animées entre les libraires de Reims et ceux du dehors appelés à la vente. On en parla longtemps à Reims, et son souvenir est rappelé dans le catalogue du Dr Chabaud (voir plus loin n° 28). — Voir sur la famille Gard, alliée aux Ruinart et aux Ponsardin, une plaquette toute récente : *Un roman à Vitry-le-François en 1809 et 1810*, par Pouillat d'Island, *Vitry-le-François*, 1893, in-8 de 32 p. Cette étude relate les particularités du mariage de M. Gard fils avec Mlle Rose-V..., de Vitry.

8. — Catalogue des Livres de Monsieur Maître Louis-Jérôme RAUSSIN, Docteur et Professeur en Médecine, Garde des archives de l'Université de Reims...

3 volumes ms. autogr. in-4°, à la Bibliothèque de Reims, rédigés vers 1790-91.

Voir sur cet érudit bibliographe la notice qui accompagne son ex-libris.

9. — Catalogues des Livres des Bibliothèques des Jésuites, de Saint-Denis, des Minimes, des Cordeliers, des Dames du

Digitized by Google

Longeau de Reims, de Saint-Basle et d'Igny, district de Reims. 7 cahiers in-4°, couvert en papier bleu, écriture de la fin du XVIII[e] s. (vers 1791).

10. — Catalogue des Livres composant la Bibliothèque de TALLEYRAND-PÉRIGORD, archevêque de Reims, émigré.

1 cahier ms. in-4° de 71 pages, 1792, conservé aux Archives départementales de la Marne, à Châlons, E 786.

Cette Bibliothèque fut annexée à celle de la ville de Reims pendant la Révolution, mais en 1815 elle fut réclamée par le cardinal de Périgord, devenu archevêque de Paris, et lui fut restituée.

11. — Le 29 germinal, an V, ou mardi 18 avril 1797, il sera procédé à la vente de la Bibliothèque de défunt M. CLICQUOT-BLERVACHE, consistant en livres de sciences et arts, belles-lettres, voyages et histoire...

Cette vente se fera à l'enchère en la maison de M. Clicquot-Blervache, rue de l'Écrevisse, à Rheims, à 2 h. 1/2, et sera continuée les jours suivans. *(Journal de Rheims, du 26 germinal de l'an 5°, p. 26.)*

Parmi ces livres se trouvent l'*Histoire naturelle de Pline*, traduite par *M. Poinsinet de Sivry*, l'*Atlas* de *M. Buy de Mornat*, l'*Histoire générale de la Chine*, par l'abbé *Grosier*, l'*Histoire littéraire de la France*, l'Histoire et les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, en 150 volumes in-4°, l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, en 44 volumes in-4°, *Plutarchi Vitæ Parallelæ*, édition de Londres, 6 volumes in-4°, etc.

Simon Clicquot-Blervache, ancien inspecteur général du commerce, était né à Reims le 7 mai 1723, et mourut dans son domaine de Belloy, près Écueil, le 31 juillet 1796. Il laissait des œuvres d'économie politique et d'histoire très recommandables. Son épitaphe, composée par lui-même, se lit encore dans l'église d'Ecueil.

12. — Catalogue des Livres de la Bibliothèque de Monsieur RUINART-BRIMONT, fait le premier avril mil huit cent sept.

Digitized by Google

(Fonds Deullin.) ms. pet. in-4° cart. de 58 ff., à la Bibliothèque de Reims.

Ce catalogue est probablement celui de la Bibliothèque de M. Claude Ruinart, père du vicomte Ruinart de Brimont. Il comprend un grand nombre d'ouvrages anciens et quelques manuscrits dont une partie se trouvait à Brimont. En regard de chaque article, on a inscrit une estimation qui monte au total à 4,857 livres 12 sols.

13. — Catalogue des livres d'assortiment qui se trouvent chez DOYEN, libraire à Reims. *S. l. n. d.*. in-8° de 75 p.

Datant du commencement du siècle, ce catalogue est un spécimen des bibliothèques que l'on composait à cette époque à Reims. Il fixe encore les prix en livres et en sols. On n'y voit figurer aucun ouvrage d'histoire locale.

14. — Catalogue des Livres de la Bibliothèque de feu M. T*** DE C*** (COQUEBERT DE TAIZY), dont la vente se fera le lundi 27 mai 1816, et jours suivans, six heures de relevée, en la salle haute de la maison de vente Silvestre, rue des Bons-Enfants, n° 30. Se distribue à Paris, chez MM. Merlin, libraire, quai des Augustins, n° 29, et Salbart, commissaire-priseur, rue des Noyers, n° 3. *De l'Imprimerie de Feugueray, rue Pierre-Sarrazin, n° 11*, in-8 de 130 p.

M. Coquebert de Taizy, ancien militaire, savant bibliographe, né à Reims en 1758, y mourut en 1815. Il rendit de grands services pour le classement des manuscrits de la Bibliothèque de Reims.

15. — Catalogue succint des Livres composant la Bibliothèque de feu Monsieur l'Abbé BERGEAT, ancien vidame et chanoine de Reims, dont la vente aura lieu le mardi 2 juillet 1816 et jours suivants, à neuf heures du matin et trois heures après-midi, maison de M. Demoulin, propriétaire, rue Vieille-Couture, n° 23, à Reims. *A Rheims, de l'Impr. de Brigot, libraire.* In-8° de 16 p. sans numérotage des articles.

Digitized by Google

Sur l'abbé Bergeat et ses collections, voir une notice de M. H. Jadart, dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris,* 1889, p. 749 à 792.

16. — Catalogue des livres, tableaux, estampes encadrées et non encadrées du cabinet de M. ORCELLE, professeur de dessin à Rheims, dont la vente commencera le mardi 17 décembre 1822, une heure après-midi, en la demeure et par le ministère de Me Delaunois, commissaire-priseur à Rheims, rue de l'Échauderie n° 4; la vente des livres de théologie aura lieu le mercredi 18; celle des tableaux et gravures se fera ensuite. *Rheims, imp. de Delaunois, rue Royale, n° 1,* 1822. In-8° de 46 p.

Le catalogue est divisé par séries, mais l'on n'en rencontre pas de spéciale pour l'histoire rémoise.

17. — Catalogue des livres provenant de la Bibliothèque de M. M***, qui seront mis en vente les 9, 11 et 12 mars 1825... En la demeure et par le ministère de Me Delaunois, commissaire-priseur, à Rheims, rue de l'Échauderie. *Rheims, Impr. de Delaunois, s. d.* in-8° de 18 p.

18. — Catalogue des livres de la bibliothèque de G. J***, Négt [*Gérard* JACOB]. — *S. l. n. d.*, in-8° de 102 p.

Les prix de vente ont été ajoutés à la main en marge. Classement méthodique, avec supplément à la main. Ce catalogue a été acquis par la Bibliothèque de Reims, en 1893.

18bis. — Extrait du catalogue des livres, tableaux à l'huile et estampes de feu M. J. père. Cette vente aura lieu le lundi 27 novembre 1826... chez M. JACOB, père, propriétaire à Rheims, rue de la Grosse-Bouteille, n° 14. *Rheims, Impr. Delaunois,* in-8 de 6 p.

Voir plus haut l'Ex-Libris de Gérard Jacob pour sa biographie.

19. — Supplément du catalogue général des ouvrages qui

Digitized by Google

composent le grand cabinet de lecture de BRISSART-CAROLET, libraire, rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 2, à Rheims, contenant les romans, voyages, etc., qui ont paru de 1823 à 1826. *Rheims. Imp. de Regnier, s. d.* in-8 de 16 p. — Second et troisième supplément publiés de 1828 à 1831.

20. — Catalogue d'environ 1,800 volumes, tant reliés que brochés, formant la Bibliothèque de M. JOBERT-PAQUOT, ancien négociant, rue Large n° 37, à Rheims, le lundi 30 mai 1831, par le ministère de Me Soudant, commissaire-priseur. *Rheims, imp. de Regnier.* In-8° de 12 pages.

21. — Vente de livres appartenant à M. JULES JACOB, le jeudi 19 décembre 1833 et jours suivans... en la salle publique et par le ministère de Me Jacquet, commissaire-priseur à Rheims. *Rheims, Imp. Luton, s. d.* In-8° de douze pages.

22. — Catalogue des livres, manuscrits et imprimés, et des autographes de feu M. l'abbé L'ÉCUY, docteur de Sorbonne, ancien chef et général de l'Ordre de Prémontré, Chanoine titulaire de l'Eglise métropolitaine de Paris, et vicaire général de Mgr l'Archevêque. La vente aura lieu le lundi 8 décembre 1834, et jours suivans, à six heures du soir, rue des Beaux-Arts, n° 6, par le ministère de Me Petit, commissaire-priseur, assisté de M. Leblanc, libraire. *A Paris, chez Leblanc, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 6.* 1834. In-8° de XX-264 pages, plus l'ordre des vacations.

Un exemplaire annoté se trouve à la Bibliothèque de Reims. En tête se trouvent une *Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé L'Ecuy*, né à Yvois-Carignan le 3 juillet 1740, mort à Paris le 22 avril 1834, avec le texte de son épitaphe au cimetière du Montparnasse, puis un Avertissement bibliographique.

23. — Cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque et mobilier à vendre, au Salon de Lecture de Reims, le lundi 6 juillet 1835..... *Rheims, imp. de Regnier,* 1 feuille.

Sur la formation et l'étendue de cette collection, voir GÉRUZEZ, *Description de Reims*, 1817, p. 580.

Digitized by Google

24. — Catalogue des principaux ouvrages composant la Bibliothèque de 3,000 vol. de feu M. BOULANGER, notaire à Rheims, mis en ordre par HÉDOUIN DE PONS-LUDON... Le 18 décembre et jours suivans... en la salle sise à Rheims, rue Colbert n° 15, par le ministère de M^e^ Douce, commissaire-priseur. Le catalogue se distribue chez Cordier, libraire, dirigeant la vente, *Rheims, imp. de A. Machet*, in-12 de 24 p.

M. Boulanger (Jean-Louis-Antoine), succéda à son père comme notaire à Reims en 1823, et son étude fut revendue en 1835.

25. — Vente publique à Rheims, rue du Renard-Blanc, n° 11, du beau mobilier de M. TRONSSON-LECOMTE, le mardi 31 mai 1836. LIVRES..... *Rheims, imp. de A. Machet*, 1 feuille in-8°.

M. Tronsson-Lecomte, ancien maire et député de Reims, est mort le 9 mai 1836, à l'âge de 87 ans. Son portrait est à la Mairie.

26. — Catalogue des livres composant la Bibliothèque de M^***^. *Rheims, imp. de A. Machet, rue Dauphine, n° 26, s. d.* in-8° de 4 p.

27. — Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque de feu M. GRASSIÈRE, mis en ordre par CORDIER, libraire, chez lequel le catalogue se distribue gratis. *Rheims, imp. de A. Machet, s. d.* In-12 de 12 p.

Le surplus des livres de M. Grassière est resté dans sa famille, et M. le chanoine Cerf en possède de précieux sur l'histoire de Reims. M. Grassière (Jean-Louis), littérateur, est mort à Reims le 13 août 1839. (Voir l'*Annuaire de la Marne*, 1841.) La Bibliothèque de Reims possède un catalogue manuscrit de la Bibliothèque de M. Grassière, dressé par lui-même avec assez de soin. Il est intitulé : *Catalogue des livres, ouvrages et écrits quelconques, imprimés ou manuscrits que j'ai pu recueillir*, 1836. In-4° de 238 p., suivi d'un catalogue particulier de pièces de théâtre de 39 p. Le tout forme un ensemble manuscrit, relié et portant au dos : *Bibliothèque de J.-L. Grassière. (Bibliothèque de Reims*, fonds Deullin.)

Digitized by Google

27bis. — Catalogue des livres composant la Bibliothèque médicale de feu M. SIMON (368 numéros). Ms. de 11 ff. in-4°, à la Bibliothèque de Reims, sans date ni nom d'auteur.

Le Dr Simon est l'un des bienfaiteurs des hospices de Reims, trop connu d'ailleurs pour avoir à insister ici sur sa biographie.

28. — Catalogue des principaux livres de la Bibliothèque de feu le Docteur CHABAUD, et des tableaux, gravures, œuvres de musique formant son cabinet; instruments de chirurgie, de physique, d'optique, de mathématiques, etc. *A Rheims, Luton, Mars* 1840. In-12 de 28 p.

On lit à la fin ce renseignement : « Le nombre des portraits excède cent vingt. Depuis la vente de M. Gard en 1785, jamais les amateurs de cette ville n'ont vu une collection de gravures aussi nombreuses que celle de feu le docteur Chabaud. » Cet amateur est mort victime de son zèle lors de l'épidémie de typhus en 1840. Une inscription rappelle son souvenir à l'Hôtel-Dieu de Reims.

29. — Vente mobilière à Rheims, rue de Sedan, après le décès de M. DAVID-HURAULT, le vendredi 3 avril 1840, par le ministère de Me Douce, commissaire-priseur. Environ 300 volumes de droit et de littérature. (*Affiche.*)

29bis. — Catalogue des Livres de la Bibliothèque de M. JEUNEHOMME, rue du Marc, n° 14, composée d'environ 700 volumes et de tableaux peints et de gravures. Octobre 1840. — *Reims, E. Luton,* in-8° de 12 p.

La vente publique est annoncée sur une affiche comme ayant lieu pour cause de départ. Il s'agit probablement des premières collections de M. Auguste Jeunehomme, qui mourut à Paris en 1866 et légua ses tableaux au Musée de Reims, où ils figurent avec honneur.

30. — Cabinet littéraire, rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 9, à Rheims. IMBERT-FONGHASSE, libraire, fait la commission. *Rheims, Machet,* 1840, 16 p. in-8°.

Digitized by Google

31. — Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. SUTAINE-DUVIVIER, juge honoraire au tribunal de Reims, mis en ordre par CORDIER, libraire, chez lequel ce catalogue se distribue gratis (Avril 1842). *Rheims, Jacquet*, 1842. In-16 de 28 p.

Le portrait de M. Sutaine-Duvivier en 1791 est conservé au Musée de Reims.

32. — Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. COMMESNY. (Avril 1842.) *Reims, Jacquet.* In-12 de 16 pages.

M. Commesny était un pharmacien instruit et lettré, qui avait son domicile à Reims, place du Palais-de-Justice.

33. — Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. HENRI JACOB, composée d'environ 1,500 volumes parfaitement reliés, mis en ordre par HÉDOUIN DE PONS-LUDON, *A Rheims, Impr. de E. Luton. s. d.* En tête on lit : vente publique en la salle sise à Rheims, rue Colbert, n° 15, d'une belle bibliothèque appartenant à M. Henri Jacob, le vendredi 16 décembre (*sans millésime*), par le ministère de M. Douce, commissaire-priseur. In-16 de 28 p.

34. — Le plus étonnant des Catalogues... Vente à Reims, après décès d'un amateur, d'un grand nombre de livres..., manuscrits, autographes, cartes..... Juin 1842. S'adresser à M. Cordier, libraire à Reims, rue de l'Écrevisse. — Lettre en tête : *L'Exécuteur testamentaire de N. Cirier à M. Cordier, libraire à Reims,* datée de Reims le 24 juin 1842, et signée *Thrasybule Cirier.* Catalogue à la suite, comprenant 1,200 articles, avec des prix et quelques notes. *Reims, E. Luton s. d.* In-8° de 32 p.

Le titre seul indique qu'il s'agit ici d'une Bibliothèque fantaisiste dont nous n'avons pas la clef.

35. — Catalogue de la Bibliothèque et des tableaux de M. GUÉRARD. *Rheims, imp. de E. Luton, s. d.* Le Catalogue se distribue chez Cordier, libraire. In-8° de 4 p.

Digitized by Google

36. — Catalogue des principaux livres de la bibliothèque de M. JULES JACOB, dont la vente aura lieu le vendredi 3 février 1843, et jours suivants, à 6 heures du soir, rue de la Comédie, 15, à Reims, en la salle des ventes, et par le ministère de Me Déhu, commissaire-priseur. *Reims, imp. de Regnier*, 1843. In-8° de 8 p.

Livres en grande partie modernes.

37. — Catalogue des plans, vues de la ville de Reims, de ses monuments, ouvrages avec ou sans gravures et albums contenant tout ce que la ville de Reims renferme d'intéressant, qui se trouvent chez QUENTIN-DAILLY, libraire, rue des Tapissiers, 21. *Reims, Luton*, 4 p. in-8°.

On trouve notamment dans ce catalogue les planches qui venaient d'être tirées sur les cuivres du Cartulaire de la ville, vers 1844.

38. — Catalogue d'une précieuse collection de livres anciens et rares, la plupart en riches et élégantes reliures, provenant de la Bibliothèque de M. F. CLICQUOT, de Reims. On y remarque surtout un grand nombre de livres à figures, — sur la langue et la poésie française, — des livres sur peau vélin, — des manuscrits avec miniatures, — un choix de lettres autographes, etc., etc., etc. La vente aura lieu le 22 avril 1843 et jours suivants, rue des Bons-Enfants, 30, Salle Silvestre, par le ministère de Me Lenormand de Villeneuve, commissaire-priseur... *A Paris, chez Techener*, 1843. In-8° de 108 p., avec fac-similé de reliure, pl. à la fin.

La riche bibliothèque formée par M. Firmin Clicquot fut, hélas! dispersée aux enchères, ainsi que sa collection d'antiquités et d'œuvres d'art non moins curieuse. Banquier et négociant, il avait employé une partie de ses ressources à acquérir des livres, des tableaux et des médailles, sans être antiquaire ni savant. Né à Reims en 1756, il y mourut célibataire en 1840, et les traits caractéristiques de sa vie ont été consignés par M. Lacatte-Joltrois dans l'*Annuaire de la Marne*, 1841, p. 357-61.

Digitized by Google

39. — Cabinet littéraire, rue Colbert, 2, à Reims, L. GODIN, libraire-relieur de la Mairie et de la Bibliothèque, *Reims, Assy*, 1845, in-8° de 21 p.

40. — Vente des livres et gravures composant la Bibliothèque et le Cabinet de Mme LE MERCIER. Le vendredi 6 mars 1846... il sera, par Me Bouvier, commissaire-priseur à Reims, procédé au domicile obituaire de Mme Le Mercier, rue de Talleyrand, 14, à la vente : 1° d'une Bibliothèque... 2° d'une collection de gravures anciennes... provenant du Cabinet de M. GARD, si connu par son amour pour les arts et par le soin qu'il apportait à se procurer les épreuves de choix. *Reims, L. Jacquet, s. d.* In-8° de 4 p. (Voir plus haut, nos 7 et 28.)

41. — Extrait du Catalogue de la Bibliothèque de M. CORBIN, décédé négociant à Reims, rue du Levant, 7. Cette Bibliothèque sera vendue au domicile de M. Corbin, le lundi 25 août, par le ministère de Me Déhu, commissaire-priseur. In-8° de 2 p.

42. — Vente de livres le mercredi 7 mars 1855... par Me L. Bouvier, commissaire-priseur à Reims... d'une bonne Bibliothèque ayant appartenu à M. VIREY-RAULIN, propriétaire à Reims, et composée des meilleures éditions publiées de 1825 à 1840 (*Affiche*).

43. — Catalogue de la Bibliothèque de M. X. (GOBET), ancien avocat. La vente aura lieu rue des Telliers, 6, à Reims, dans la salle de Me Dehu... le mercredi 12 mars (s. d.) *Reims, imp. de Régnier*, 8 p. in-8°.

M. Gobet a quitté Reims pour aller habiter Paris vers 1855. Il fit partie du Conseil municipal et de l'Académie de Reims.

44. — Continuation de la vente des livres de M. CHARPENTIER-LENOBLE, en la salle des ventes de Me A. Payer, commissaire-priseur... le mercredi 14 mars 1855. *Reims, imp. de A. Huet (Affiche).*

Digitized by Google

45. — Catalogue des principaux ouvrages de la Bibliothèque de M. l'abbé Ch. Touss. HERBLOT, décédé Chanoine et Vicaire général de Reims. La vente aura lieu rue Rouillé, 3, le vendredi 18 mai 1855... *Reims, imp. de P. Regnier.* In-8° de 22 p.

Collection assez étendue et dont plusieurs ouvrages furent acquis pour la Bibliothèque de la Ville. — Les sermons de M. l'abbé Herblot (né à Cormicy en 1793, mort à Reims en 1855) ont été recueillis et publiés en 1856, 3 vol. in-8°. *Paris, Vivès.*

46. — Vente volontaire, pour cause de départ, rue de Sedan, n° 10... au domicile de M. MASSIÈRE, propriétaire, le lundi 10 novembre 1856, par le ministère de Me Payer, commissaire-priseur à Reims. Bibliothèque composée de 1,200 volumes. *Reims, imp. de Gérard, s. d.* In-8° de 8 p.

47. — Catalogue de la Bibliothèque de feu M. LOUIS DESSAIN, 1857. In-8° de 154 pages autographiées. On lit à la fin cette note manuscrite : *La vente des livres aura lieu le 28 avril, à 6 h. 1/2 du soir, et jours suivants, en la salle de vente de Maître Payer, commissaire-priseur, cour du Chapitre, à Reims.* Au Catalogue est annexée une feuille d'annonces de la *Collection de gravures.*

En tête des livres, on a placé ceux qui concernent Reims, et l'on y rencontre quelques ouvrages sortis des presses de Jean de Foigny. — Fils de M. Dessain de Chevrières, ancien procureur du roi, M. Louis Dessain-Périn était un lettré délicat et un économiste distingué qui a laissé plusieurs publications. Il est mort en 1856. Il habitait alternativement Reims et Cumières, où il possédait une charmante propriété, aujourd'hui occupée par la famille Pitois, de Châlons.

48. — Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. LOUIS-LUCAS, ancien notaire, qui seront mis en vente rue du Marc, n° 8, à Reims, le lundi 1er février 1858, et jours suivants, à

Digitized by Google

6 h. 1/2 du soir. Me Déhu, commissaire-priseur. *Reims, E. Luton, s. d.* In-8° de 58 p.

Cette Bibliothèque avait acquis une juste renommée, et la Ville en conserve plusieurs volumes, notamment le magnifique missel de l'abbaye de Saint-Remi, imprimé à Reims par Bacquenois en 1556. — Après avoir quitté Reims à cette époque, M. Louis-Lucas a habité depuis Paris et Dijon, où son fils est professeur adjoint à la Faculté de Droit. M. Louis-Lucas père est mort en 1893.

49. — Catalogue des livres, manuscrits, gravures et curiosités de feu M. Auguste Duchesne, numismate à Reims, rue de Vesle, 39. La vente commencera le mercredi 26 mai 1858. M. Déhu, commissaire-priseur... *Reims, Regnier, 1858.* In-8° de 30 p.

Très précieuse collection dont la Ville possède quelques pièces rares en manuscrits, livres et autographes. M. Aug. Duchesne l'avait formée avec une patiente et inaltérable sollicitude. Son portrait se trouve à la Bibliothèque de Reims.

50. — Catalogue de la Bibliothèque de M. Monnot des Angles, ancien professeur, décédé à Reims. La vente aura lieu rue des Telliers, 6, le lundi 30 juillet... *Reims, P. Regnier, s. d.* In-8° de 16 p.

M. Monnot des Angles fit partie de l'Académie de Reims jusqu'en 1848. Né à Troyes en 1791, il a été professeur au Collège Royal de Reims de 1828 à 1846. Il est mort en retraite le 3 février 1854.

51. — Catalogue des livres et de la collection de gravures, lithographies, tableaux, médailles et manuscrits, objets d'art et de curiosité, provenant du Cabinet de M. Maquart, ancien receveur des Hospices de Reims, dont la vente aura lieu en son domicile, rue de la Peirière, n° 27, le jeudi 1er août 1861, par le ministère de Me Cacheux, commissaire-priseur. *Reims, Imp. E. Luton, s. d.* In-8° de 8 p.

M. J.-J. Maquart, excellent dessinateur, a quitté Reims en 1861 pour se fixer à Limoges, où il est mort en 1873. Il a laissé de nom-

Digitized by Google

breux dessins des monuments de Reims, et avait été l'un des fondateurs de la Société des Bibliophiles rémois, membre de l'Académie, etc. Il marquait ses livres d'un cachet ovale avec ses initiales J. M. enlacées, chiffre en blanc sur fond noir.

52. — Catalogue de la vente des livres, gravures et curiosités de M. VIOLART, juge honoraire, décédé à Reims. La vente aura lieu en la salle des ventes, rue des Telliers, 2, mercredi 11 décembre 1861 et jours suivants, à 6 heures du soir. Office de Me Depoix, commissaire-priseur. *Reims, Dubois, s. d.*

M. Violart a été juge au Tribunal de Reims, de 1838 à 1859.

53. — Catalogue de la Bibliothèque de feu M. CARTERET (ancien notaire, maire et député), dont la vente aura lieu à Reims, en la salle de Me Depoix, commissaire-priseur, le mercredi 14 mai 1862... Ouvrages sur Reims, etc. *Reims, Typ. Dubois, s. d.* In-8° de 22 p.

M. Carteret fut membre de l'Académie de Reims de 1843 à 1848.

54. — Catalogue de la vente d'une belle collection de livres et tableaux. La vente aura lieu en la salle des ventes publiques... le mercredi 22 janvier 1862... Office de Me Depoix, commissaire-priseur. *Reims, P. Dubois, s. d.* In-8° de 8 p.

55. — Catalogue de livres, plans, cartes, médailles (Bibliothèque de feu M. L. DE DALMAS), dont la vente aura lieu le lundi 12 décembre 1864, en la salle des ventes publiques, à Reims, rue des Telliers, n° 2, par le ministère de Me Depoix, commissaire-priseur. *Paris, imp. Thunot*, 1864. In-8° de 36 p.

Une assez curieuse série d'ouvrages sur l'histoire de Reims va des nos 154 à 170.

56. — Catalogue de la Librairie rémoise de BRISSART-BINET, 5, rue du Cadran-Saint-Pierre, à Reims, 1865, in-8° de 24 p.; Supplément in-8° de 8 p., 1866.

Indication de nombreux ouvrages et de publications illustrées

Digitized by Google

d'histoire locale. Voir l'ex-libris *Brissart-Binet* et sa marque de libraire.

57. — Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. BARA, propriétaire, ancien greffier de Justice de Paix, qui seront mis en vente rue du Marc, n° 7, à Reims, le mercredi 15 novembre 1865, par le ministère de Me Cacheux, commissaire-priseur. *Reims, Gérard, s. d.* In-8° de 16 p.

58. — Catalogue des livres composant la Bibliothèque de feu M. EUG. GÉRUSEZ, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris. La vente aura lieu les mercredi 28 février et jeudi 1er mars 1866, à une heure de relevée, rue d'Assas, 8, par le ministère de Me Fournel, commissaire-priseur. *Paris, Delion, libraire, 1866.* In-8° de 24 p.

Avertissement en tête relatif aux ouvrages de cette collection, annotés par l'ancien génovéfain Géruzez (J.-B.), oncle du professeur. En tout 257 articles.

Géruzez (Nicolas-Eugène), professeur en Sorbonne et écrivain distingué, naquit à Reims en 1799 et mourut à Paris en 1865, laissant un certain nombre d'ouvrages de mérite sur la philosophie et la littérature française. Son fils est connu dans les arts et les publications illustrées sous le nom de *Krafty*.

59. — Catalogue des livres anciens et modernes provenant de la Bibliothèque de feu M. A.-L. HÉDOUIN DE PONS-LUDON (Antiquaire), de Reims, dont la vente aura lieu rue des Bons-Enfants, n° 28, salle n° 3, le vendredi 29 mars 1867 et jours suivants, à sept heures du soir, par le ministère de Me Philippe Lechat, commissaire-priseur, rue Saint-Lazare, 64. *Paris, Lavigne, expert-éditeur, 1867.* In-8° de 42 p. comprenant 566 articles.

Voir les renseignements fournis sur ce Rémois si original à la description de son ex-libris donnée plus haut.

60. — Catalogue des ouvrages de droit et de littérature composant la Bibliothèque de M. SOULLIÉ, ancien député, etc.

Digitized by Google

La vente aura lieu le jeudi 5 mars 1868, à 6 heures du soir, en la demeure de M. Soullié, rue des Telliers, 18, à Reims. Office de Me Depoix, commissaire-priseur. *Reims, Dubois, s. d.* In-8° de 4 p.

Né à Cumières (Marne), M. Soullié, avocat, député de Reims, était le frère de M. Félix Soullié, pharmacien, et de M. Prosper Soullié, docteur ès-lettres, professeur de l'Université, qui ont eu tous deux comme lui le goût et l'intelligence des livres.

61. — Librairie ancienne et moderne de Paul Giret, libraire de l'Académie, de la Bibliothèque de la ville, de la Société industrielle, rue du Cadran-Saint-Pierre, 5, Reims. 1869, grand in-8° de 16 pages.

Ouvrages généraux et locaux bien classés par ce libraire délicat et obligeant.

62. — Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le Docteur X***, membre de plusieurs Sociétés savantes, dont la vente aura lieu le 14 février 1870... en la salle ordinaire des ventes, à Reims, rue de la Peirière, n° 27, par le ministère de M. Depoix, commissaire-priseur. *Imp. Dortu-Deullin.* In-8° de 20 p.

63. — Catalogue de la Bibliothèque de M. Périn, en son vivant Principal Employé aux Hospices civils de Reims, comprenant plus de 3,000 volumes et un beau choix d'albums choisis de gravures sur acier, dont la vente aura lieu le lundi 25 mars 1872 et les jours suivants, à 6 h. 1/2 du soir, en la salle des ventes, à Reims, par le ministère de Me Payer, commissaire-priseur. *Reims, imp. Gérard.* In-8° de 24 p. comprenant 309 articles.

64. — Vente des livres composant la Bibliothèque de M. X..., le lundi 24 mars 1873, en la salle des ventes publiques, rue Salin, n° 9, à Reims, *Imp. Gérard*, feuille in-8°.

Digitized by Google

65. — Catalogue de la Bibliothèque de M. G. L., comprenant plus de 1,000 volumes et divers albums de gravures, dont la vente aura lieu le lundi 13 octobre 1873... en la salle ordinaire des ventes publiques, à Reims, rue Salin, 9, par le ministère de Me Depoix, commissaire-priseur, assisté de M. Denis, libraire à Châlons. Gr. in-8° de 16 p.

66. — Vente après décès des livres composant la Bibliothèque de M. L., le lundi 29 décembre 1873, en la salle des ventes publiques, rue Salin, 9, à Reims, par le ministère de Me A. Payer. In-8° de 6 p. *Imp. Gérard.*

67. — Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le docteur B..., auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, dont la vente aura lieu à Reims, rue Salin, le 16 novembre 1874 et jours suivants, par le ministère de Me Depoix, assisté de M. Denis, libraire-expert. *Châlons, Le Roy, 1874.* In-8° de 44 p.

68. — Catalogue des livres français, ornés de gravures et reliés en partie par Capé, composant la Bibliothèque de M. Édouard Forest, dont la vente aura lieu le lundi 24 avril 1876, hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot, 5, à Paris, par le ministère de Me Maurice Delestre. *Paris, Ad. Labitte, 1876.* Gr. in-8° de 116 p.

Négociant en vins de Champagne, amateur de belles reliures, M. Édouard Forest s'est séparé de ses livres à regret, dans la crainte de voir tant de belles éditions se piquer dans ses vitrines. Le goût des livres n'en est pas moins resté dans sa famille, et lui-même conserve de superbes spécimens de l'art de nos relieurs modernes.

69. — Catalogue d'une collection de livres sur la théologie et l'histoire, provenant du Cabinet de M. l'Abbé Portagnier (Curé du Châtelet-sur-Retourne, diocèse de Reims), dont la vente aura lieu le mardi 26 décembre 1876, maison Sylvestre, par le ministère de Me J. Boulland, commissaire-priseur. *Paris, Henri Menu, 1876.* Gr. in-8° de 73 p.

Digitized by Google

Lauréat de l'Académie de Reims pour deux de ses travaux, M. l'abbé Portagnier, né en 1829 et mort en 1876, a laissé la réputation d'un travailleur laborieux et infatigable, mais sa bibliothèque a été largement accrue pour les besoins de cette vente.

70. — Catalogue de livres anciens et modernes d'occasion, estampes et cartes géographiques, en vente aux prix marqués. *Reims, Ch. Leclère, 26, rue de Talleyrand, 1876.* In-8° de 40 p.

M. Leclère est resté peu de temps à Reims ; il y portait une marque ovale imprimée sur le titre de ses catalogues, et offrant ses initiales avec cette devise autour : *Avecque le temps.*

71. — Les livres choisis, rares et précieux composant la Cabinet de M. MOIGNON, dont la vente aura lieu à Paris, à l'hôtel de la rue Drouot, les 14 avril, 1er et 9 mai 1877.

Né à Reims en 1812, mort au château des Vallées, près Signy-l'Abbaye (Ardennes), le 24 novembre 1876, M. A. Moignon, conseiller a la Cour de Cassation, avait fait une brillante carrière dans la magistrature à Epernay, à Troyes et à Paris. — Bibliophile distingué, il avait réuni une collection très remarquable de précieuses éditions de toutes les époques. Voir sur la vente de ces livres, dont plusieurs concernaient Reims, la *Revue de Champagne et de Brie,* t. II, p. 64 et 335, t. III, p. 64 et 158.

72. — Le Bibliophile rémois, livres curieux, rares ou inédits, ancienne Maison Brissart-Binet, 1878-1883, sept catalogues successifs in-8°. *Reims,* E. DELIGNE, et la suite par ERNEST RENART, gérant, puis successeur de Deligne, librairie actuelle F. Michaud, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19. — A partir de 1893, M. Michaud doit continuer la publication des catalogues inaugurés par M. Brissart-Binet. (Voir plus haut, n° 56.)

73. — Catalogue de la Bibliothèque de M. LOUBRY, ancien avoué à Vervins, dont la vente aura lieu... en la salle des

Digitized by Google

ventes, rue Salin, 9, à Reims, lundi 25 février 1878 et jours suivants. Gr. in-8° de 8 p. *Imp. Lagarde.*

Éditions elzévir, classiques, éditions Cazin.

74. — Catalogue des livres provenant de diverses Bibliothèques, dont la vente aura lieu le lundi 17 mars et jours suivants, à la salle de vente des Commissaires-Priseurs, rue Salin, 5, *Reims, 1879, imp. F. Keller*, in-8° de 28 p.

Classement par lots de provenance : les deux premiers lots comprennent 112 ouvrages sur Reims et la Champagne.

75. — Catalogue d'une belle collection de livres anciens et modernes, Littérature, Curiosités bibliographiques, belles reliures, livres à gravures, gravures de Moreau, etc., dont la vente publique aura lieu les lundi 22 et mardi 23 mars 1880, en la salle des ventes, rue Salin, 9. *Reims, Masson-Gérard, 1880*, in-8° de 25 p.

76. — Catalogue d'une très belle vente de livres modernes et de quelques volumes anciens, curieux ou rares... le mercredi 23 juin 1880, à la salle des ventes, rue Salin, n° 5. *Reims, E. Deligne, 1880*, in-8° de 70 p.

Catalogue dressé par séries, dont plusieurs très fournies.

77. — Catalogue des livres composant la Bibliothèque de feu M. Delécluze, dont la vente aura lieu du mardi 19 au vendredi 22 avril 1881, rue de la Renfermerie, 9, à Reims, par le ministère de Me Depoix, commissaire-priseur. 1re partie. *Reims, F. Michaud*, 1881 ; 2e partie, 1881 ; 3e partie, 1882.

Nous avons réservé, pour l'annonce d'une collection hors ligne dans les souvenirs rémois par son prodigieux amoncellement, une note spirituelle qui donne le portrait sur le vif de cet amateur passionné. Nous remercions le savant bibliophile rémois, qui a dépeint naguère les deux Hédoin de Pons-Ludon, d'avoir bien voulu retracer une nouvelle figure de cette galerie d'originaux.

« Avant de clore la série des bibliophiles passés et présents

Digitized by Google

de la bonne ville, il semble convenable de donner un souvenir à un bibliomaniaque qui eut son heure de notoriété à Reims, où il est décédé il y a quelques années.

« Il se nommait Delécluse; c'était un ancien commerçant d'une très honorable famille. La manie du bouquin le prit tard, à quarante ans, après fortune faite. Il commença à acheter quelques volumes et quelques bibelots, le tout de pacotille. L'appétit lui vint en mangeant ; la qualité le préoccupait peu, la quantité seule l'attirait ; il mit les morceaux doubles. Il suivit dès lors avec une assiduité fébrile, au grand désespoir des amateurs modestes, les ventes publiques de livres, trop rares à son gré.

« Sa maison, bientôt surchargée, menaça ruine. Il la remplaça par un immeuble plus hospitalier. Il fit construire dans le jardin une immense baraque, à la fois magasin et nécropole, dans laquelle il engouffra désormais sans peur et sans reproche, et sur quatre rangs de profondeur, les paniers, corbeilles et charretées de bouquins dont sa furieuse manie ne parvenait pas à se rassasier. Le menuisier qui avait construit le rayonnage fut chargé du classement des volumes.

« Quand on entrait dans ce capharnaüm, une odeur de moisi, qui se dégageait d'un entassement de 60.000 à 70.000 bouquins, prenait le visiteur à la gorge. Il y avait de tout dans l'immense fratras ; mais ces détritus de bibliothèques n'étaient riches qu'en pauvretés. Sauf quelques ouvrages dont l'exhumation n'intéressait qu'un petit nombre de curieux, quelques volumes égarés, venus là sans être cherchés, au hasard des lots ou des corbeilles, le reste vendu par tranches, par rayons, par compartiments, s'est adjugé aux bouquinistes et aux revendeurs ; il est retourné en masse à son lieu d'origine, la boîte à quatre sols des quais.

« Leçon sévère, mais juste, donnée aux maniaques de l'avenir, qui se garderont d'en profiter. » V. D***

78. — Catalogue des livres composant la Bibliothèque de M. L. G. (Léon Grenier, ancien sous-préfet de Reims), dont la

Digitized by Google

vente aura lieu les lundi 19 et mardi 20 novembre 1883, 27, rue de la Peirière, à Reims, par le ministère de Me Larangot, commissaire-priseur. *Reims, F. Michaud, 1883.* In-8° de 68 p.

Plusieurs superbes ouvrages reliés avec goût, raretés littéraires. — M. Léon Grenier est aujourd'hui trésorier payeur général du département des Côtes-du-Nord; il est allié à l'une des plus honorables familles de Reims, dont le nom a été cité plus haut, n° 68.

79. — Vente aux enchères d'une jolie collection de livres modernes, eaux-fortes, etc..., provenant de divers amateurs, le mercredi 12 décembre 1883, à Reims, rue de la Peirière, 27. *Lith. Masson-Gérard, 1883.* In-8° de 4 p.

80. — Catalogue de livres anciens et modernes en vente à prix marqués à la librairie P. Sorlot, 5, rue du Cadran-Saint-Pierre, Reims (Ancienne Maison Brissart-Binet), 1884. In-8° de 24 p. (Voir plus haut, n° 72.)

81. — Livres anciens et modernes provenant de la Bibliothèque de M. F. Audistère, ancien notaire... 2,000 vol... ouvrages sur la Marne, l'Aisne, la Meuse et les Ardennes, vente du 23 au 25 mai 1887, rue de Talleyrand, 6, à Reims. *Reims, F. Michaud, 1887.* In-8° de 8 p.

M. Audistère avait été notaire à Rilly-la-Montagne avant de se retirer à Reims. Sa vente eut assez de vogue, et la Bibliothèque de la ville y acquit un lot important.

82. — Place de Reims. Catalogue de la Bibliothèque du Cercle militaire. *Reims, Imprimerie Coopérative, 1888.* In-8° de 253 p.

Ce catalogue est précédé du règlement de la Bibliothèque militaire, à l'organisation de laquelle M. le colonel Doé de Maindreville a beaucoup contribué.

83. — Vente des 16 et 17 octobre 1888. Office des Commis-

Digitized by Google

saires-Priseurs à Reims. Catalogue des beaux livres anciens et modernes composant la Bibliothèque de feu M. CAMILLE ROGELET, ancien manufacturier. *Reims, Michaud, 1888.* Br. in-8° de 60 p.

Cette collection comprenait des raretés du XVIII^e^ siècle qui ont été fort bien vendues.

84. — Vente volontaire d'une collection importante de faïences, etc..., nombreux ouvrages de Bibliothèque, comprenant notamment une collection importante d'ouvrages illustrés du XIX^e^ siècle, en la salle Besnard, le lundi 15 décembre 1890. Cette collection provient de M. BÉTHUNE, ancien notaire à Tours-sur-Marne (Affiche. *Imp. E. Bugg).*

M. Béthune, qui habite actuellement Reims, continue à collectionner les gravures d'intérêt local ; il possède, notamment, les vues des environs de Reims, par Claude Chastillon.

85. — Catalogue des principaux livres composant la Bibliothèque... de M. ISIDORE LANSON, décédé juge de paix à Reims. Vente du mercredi 24 juin 1891, à deux heures, en la salle des ventes, 9, rue Salin, avec l'assistance de M. Michaud, libraire-expert à Reims. In-8° de 4 p.

D'une honorable famille rémoise, M. Lanson avait été notaire à Rilly-la-Montagne avant d'être nommé à la Justice de Paix du 3^e^ canton de Reims, qu'il occupa de 1867 à 1891.

86. — Office des Commissaires-Priseurs de Reims. Vente aux enchères, le jeudi 27 octobre 1892, en la salle Besnard, rue Buirette, d'une importante collection de faïences..., gravures, dessins, livres, etc., dépendant de la succession de M. LÉON FOUCHER, négociant à Reims.

Amateur d'antiquités et de curiosités en général, M. Léon Foucher achetait tous les ouvrages d'archéologie rémoise. Sa vente comprenait plusieurs éditions de luxe et d'art. Décédé au mois d'août 1892, il laissait au Musée de la ville une importante collection d'objets gallo-romains trouvés à Reims.

Digitized by Google

87. — Le Bouquiniste rémois, livres anciens et modernes, estampes, etc... P.-M. GODEFROY, 4, place du Palais-de-Justice, à Reims, 4e année, n° 21. Février 1893.

Cette série se continue et renferme d'utiles indications sur diverses provenances rémoises.

88. — Vente de livres, de gravures, dépendant de la succession de M. GUILLEMART, libraire-papetier, en la salle des ventes, rue Salin, 9, jeudi 23 février 1893... *Imp. Bugg* (Affiche).

Collection de romans et d'ouvrages divers provenant du Cabinet de lecture de M. Élie Guillemart, rue de Vesle, bouquiniste plutôt que bibliophile, décédé à Reims le 28 novembre 1892. Voir les journaux de Reims des 29 et 30 du même mois pour sa biographie.

89. — Livres rares et précieux, provenant de la Bibliothèque de feu M. MARIGUES DE CHAMPS-REPUS (Hôtel Drouot, vente des 24 et 25 janvier 1893, Me Delestre, commissaire-priseur, M. Claudin, libraire).

Fils de l'ancien juge de paix de Fismes et allié à plusieurs familles du pays rémois, M. Marigues de Champs-Repus s'était formé une collection d'ouvrages du XVIe siècle et d'Elzevier. Le produit de cette vente est monté à 52,712 fr. 50. Elle comprenait 309 numéros, la plupart rares et curieux. En voir le détail dans *La Curiosité universelle* des 6 et 20 mars 1893, p. 3 et 4 ; et dans la revue *Le Livre et l'Image*, publiée par M. J. Grand-Carteret et E. Rondeau, n° 1, 10 mars 1893, p. 61, avec figure de l'ex-libris armorié de ce bibliophile dont la collection a été augmentée pour le succès de la vente.

90. — Vente des 10, 11, 12, 13 et 15 juillet 1893. Office des commissaires-priseurs de Reims. Catalogue de la collection de tableaux, objets d'art et livres, dépendant de la suc-

Digitized by Google

cession de M. Eugène Clicquot, *Reims, impr. E. Bugg,* 1893, gr. in-8°.

Le catalogue des livres dressé avec soin par M. Michaud, libraire, comporte 289 numéros. M. Eugène Clicquot était le parent de M. Firmin Clicquot, et avait hérité d'une partie des livres et des antiquités amassés par ce dernier.

91. — Librairie ancienne et moderne F. Michaud, Reims... Livres d'occasion anciens et modernes, spécialité d'ouvrages concernant la Champagne, Direction de ventes publiques, etc. N° 1. Octobre-novembre 1893. — *Reims, impr. E. Bugg,* 1893, in-8° de 28 p.

Avec ce catalogue encore frais se termine notre revue séculaire. Bien d'autres bibliothèques rémoises devraient nous livrer le secret de leurs richesses, non pour la vente, mais pour l'étude. Quel bénéfice ne tirerait-on pas de l'inventaire des collections Louis Roederer, V. Tourneur, A. Werlé, A. Maille, V. Diancourt, V. Duchâtaux, etc., etc. ?

Nous apprenions hier que M. Ch. Morizet, en véritable bibliophile, faisait imprimer les fiches de ses belles éditions. C'est d'un bon exemple et d'un bon augure.

H. J.

18 octobre 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

EX-LIBRIS, FERS DE RELIURES

DEVISES, SIGNATURES AUTOGRAPHES, ETC.

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

Il est impossible qu'un grand dépôt public, formé et successivement pourvu de livres de provenances très diverses, ne contienne pas des raretés et des singularités en tous genres. Nous avons exploité cette mine inépuisable à la Bibliothèque de Reims en ce qui concerne les ex-libris, et, en général, les marques si multiples et si variées de la possession des livres : fers de reliures, devises, signatures autographes, mentions d'achat, vente, etc. (1). Environ deux cents ouvrages nous sont tombés sous la main porteurs de l'une ou de l'autre de ces marques de provenance, et, malgré nos recherches persévérantes, beaucoup d'autres auront encore échappé à cette investigation. Qui se vanterait

(1) Les catalogues devraient toujours indiquer les provenances, signatures, devises, etc. Toutes les marques de possession, découvertes sur les livres incunables de la Bibliothèque de Reims, ont été reproduites dans le *Catalogue des incunables* publié en 1889.

Digitized by Google

de pouvoir fouiller à fond une immense étendue de rayons et de vitrines qui recèlent peut-être cent mille volumes, plaquettes et brochures ? Notre récolte n'en est pas moins fructueuse, on peut en juger (1).

Sur les deux cents fers ou ex-libris découverts, les deux tiers seulement ont une attribution authentique, soit qu'elle se lise sur eux, soit qu'elle ait été établie à l'aide des répertoires héraldiques ou bibliographiques. Le reste est anonyme ou bien, à notre grand regret, n'a pu être déterminé. Il y avait donc lieu d'établir deux catégories.

La première est rangée par ordre de siècles, et dans chaque siècle par ordre alphabétique de possesseurs. Parmi ces derniers figurent d'illustres personnages : le roi Henri II, Diane de Poitiers, le dauphin François et Marie Stuart, Henri III, Louis XIV, Louis-Joseph de Bourbon-Condé, le marquis d'Argenson, le prince de Beauffremont, le prince de Berghes, les Montmorency-Luxembourg, le chancelier d'Aguesseau, Hue de Miroménil, les cardinaux de Noailles et de Janson, la marquise de Pompadour, les Napoléon, etc. Puis viennent des érudits et des lettrés de tous les âges : Grolier, le P. Petau, Nicolas Psaume, évêque de Verdun, l'historien Jacques de Thou, Bignon, Huet, le président Hénault, les médecins Morand et Moreau, le marquis de Fortia, Firmin-Didot, Renouard et Charles Nodier. Enfin, on y rencontrera des fers de reliures aux armes des villes de Paris et de Montargis, et des livres de prix

(1) Une grande part en revient au personnel de la Bibliothèque, à M. Duchénoy tout le premier bien entendu, à M. Menu, ensuite à M. Victor Charlier, qui a découvert dans les classements qu'il opère beaucoup de fers de reliure sur des volumes rarement consultés, et son obligeance nous a été d'un grand secours.

Digitized by Google

venant des collèges de Châlons, de Grasse, de Noyers et de Verdun. Les noms moins célèbres ou obscurs se trouvent ainsi rehaussés de l'éclat d'un brillant voisinage, mais le bibliophile avisé s'entend à mettre en lumière chez de simples amateurs quelque mérite artistique ou littéraire. Le moindre grain de mil est pour lui une bonne fortune. Nous n'en avons sciemment négligé aucun.

La seconde catégorie renferme sans doute aussi de curieuses provenances, anciennes ou modernes, avec blasons, initiales ou devises. Nous les signalons toutes, cinquante au moins, dans l'ordre du classement de la Bibliothèque, et avec une description aussi exacte que possible des emblèmes et des armoiries dont nous n'avons su pénétrer le mystère. D'autres y parviendront sans peine, et nous n'aurions pas voulu les frustrer de ce plaisir en dissimulant ce qui est resté impénétrable à nos yeux.

Quod potui feci, faciant meliora potentes.

H. J.

Reims, le 27 février 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

EX-LIBRIS & FERS DE RELIURE

des XV^e^ et XVI^e^ Siècles.

ALLEN (Anthoine).

Sur un volume pet. in-8° de la Bibliothèque, coté GG 4064, rel. v. pl. avec filets dorés, *Turcicarum rerum commentarius Pauli Iovii* Parisiis, Robert Estienne, 1538. — On voit sur les plats un cartouche doré dans le goût du XVI^e^ siècle, et au-dessus d'un côté ANTHOINE et de l'autre ALLEN, avec la date de 1581 sur les deux côtés, au- dessous.

BEHAM DER ELTER (Andreas).

Ex-libris de la fin du XVI^e^ siècle, finement gravé sans nom d'artiste, offrant un cartouche ovale richement encadré, figures du Christ et de saint André dans les angles du haut, écusson au milieu contenant un homme à mi-corps tenant de la main droite une tige à trois fleurs de trèfle, casque, lambrequins et cimier avec la même figure ; on lit autour du cartouche ces deux sentences : OMNIA A DEO — ORA ET LABORA ; et au sommet, dans une banderole : CUM BONIS AMBULA. Enfin, le nom du bibliophile se lit au bas sur une tablette : ANDREAS BEHAM DER ELTER ANNO DOMINI 1595. *(Collection de l'auteur, don de M. V. Charlier.)*

BERLANDUS (Philippus).

Le volume JJ 4666, *Procopii rhetoris libri sex*, pet. in-4°, Paris,

Digitized by Google

1537, conserve sa reliure du temps avec gaufrures à fleurons. – On lit sur la garde : *Philippi Berlandi et amicorum*, et sur le titre : *Nihil timeo nisi turpem famam*, d'une autre écriture. On lit encore sur le titre la signature : *De la planche*. Provient du Chapitre, don Frizon, 1651.

Bourbon (Charles III de), archevêque de Rouen, dit le cardinal de Bourbon (1572-1594); ce fut lui qui célébra le mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche dans l'église de Mézières.

Son fer de reliure et sa devise sont reproduits dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. Ier, p. 243-44. — En outre, sa devise est donnée dans le *Dictionnaire des devises*, de A. Chassant, t. Ier, p. 324.

La Bibliothèque de l'Archevêché de Reims possède un volume grand in-8°, *J. P. Maffei Bergomatis Historiarum Indicarum libri* XVI, Lyon, 1589, avec sa reliure du temps en maroquin rouge, portant au bas du dos deux petites marques appliquées en or : un écusson à trois fleurs de lis avec bâton péri en bande, surmonté d'un chapeau à six glands, la croix archiépiscopale en pal sous l'écu, et plus bas un fer ovale offrant un buisson d'épines d'où s'élève une tige de lis au naturel, avec cette légende au-dessus : *Superat candore et odore*. — C'est un précieux souvenir du cardinal de Bourbon, dont les livres se trouvent presque tous à la Bibliothèque nationale.

Cologne (Archevêque de).

Le recueil coté 469 bis, *Les hymnes communs de l'année*, Troyes, 1527, in-8°, reliure en maroquin, porte collé sur la garde un ex-libris armorié, avec le titre en capitales : ERTZBIS : COLN., et au-dessous un écusson à quatre quartiers, surmontés d'un petit écusson aussi écartelé sur le tout; au-dessus de l'écu mitre, et sur les côtés crosses et épées en sautoir, supports : un lion et un gryphon.

Les quartiers de l'écusson offrent au 1 une croix, au 2 un cheval, au 3 trois cœurs, au 4 un aigle, et sur le tout écartelé aux 1 et 4 lion et gryphon, au 2 et 3 losangé.

Ces armoiries sont celles d'un électeur de Cologne, prince ecclésiastique allemand.

Digitized by Google

DIANE DE POITIERS, duchesse de Valentinois.

Sur un volume in-12, *Orationes Basilii archiepiscopi...* Paris, 1556, se trouvent les armes et la devise de la maîtresse de Henri II. La reliure à mosaïque, dont les entrelacs se détachent en fauve clair sur fond brun, offre sur les plats d'un côté l'écusson surmonté d'une couronne ducale, et de l'autre une flèche entourée de branches de laurier avec une banderole portant la devise de Diane dans son veuvage : *Sola vivit in illa.*

Cette reliure a été décrite et reproduite en héliogravure dans l'ouvrage de M. E. QUENTIN-BAUCHART, *Les Femmes bibliophiles de France*, Paris, 1886, t. I^er, p. 55. — Voir aussi le *Nouvel armorial du Bibliophile*, t. I, p. 140.

FRANÇOIS II, dauphin, puis roi de France.

Voir l'article *Marie Stuart*, qui décrit le volume à ses armes.

GROLIER (Jean), le célèbre érudit et bibliophile du XVI^e siècle.

Parmi les incunables de la Bibliothèque de Reims, il en est deux, cotés X 3155 et GG 3765, qui portent des reliures du genre Grolier avec la signature de cet illustre collectionneur : *Le Songe de Polyphile*, Venise, 1499, in-f°, porte à la fin de l'ouvrage : *Ioannis Grolierii Lugdunensis et amicorum*, et au-dessous la devise également manuscrite : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

L'*Histoire de Venise* de Sabellicus, 1487, in-f°, porte seulement la signature au dernier feuillet : *Io. Grolierii Lugdunensis et amicorum.* (Voir le *Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Reims*, 1889, p. 99 et 139).

(Voir la notice et les reliures de Jean Grolier dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 244 à 248.)

HEMBYSE (Olivier), chevalier de la Toison d'or.

Sur l'édition incunable de Boèce, *De consolatione philosophiæ*, édition de Gand, 1485, on lit la mention suivante, en écriture du XVI^e siècle : *Primus heres meus fuit Oliverius Hembyse, eques aur. Caroli Burg. ducis scutifer, supremus toparcha d'Obbracle, cujus filia unica nupsit equestri viro Victori de Herselles, 1498.* — Ce précieux

Digitized by Google

livre eut plusieurs autres possesseurs avant d'arriver au prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, et de là à la Bibliothèque de Reims. (V. *Catalogue des incunables*, 1889, p. 72.)

Henri II, roi de France.

Le volume des œuvres de *Denis d'Halicarnasse*, texte grec, Paris, Robert Estienne, 1546, cote DD 1366, in-f°, a gardé sa reliure en cuir vert de l'époque, portant sur les plats, au milieu d'un semis de fleurs de lis, de H et de fleurons, les armes de France avec la couronne royale fermée et le cordon de Saint-Michel ; au dos sont également des fleurs de lis alternant avec la lettre H majuscule.

Cette reliure, avec tranches dorées et guillochées, est aux armes du roi Henri II, mort en 1549.

Henri III, roi de France et de Pologne.

Reliure à ses armes portant son emblème (la tête de mort) et sa devise : *Spes mea Deus*. Il y a plusieurs livres de cette provenance à la Bibliothèque de Reims. Signalons-en deux notamment : *Six livres du second advènement de Notre Seigneur*, Paris, Guillaume Chaudière, 1576, in-8° ; et le *Processionale ecclesie et diocesis Parisiensis*, Paris, Jacques Kerver, 1577, in-8°.

Le plat du premier est reproduit ici, avec le cartouche offrant la scène du Calvaire. Il a figuré à l'Exposition de Madrid en 1892.

Le dernier porte sur les plats un grand cartouche avec écusson aux armes de France et de Pologne, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, et en cinq lignes au bas : *Henricvs III. D. G. rex. Francor. et Poloniæ.*

Aux angles de la reliure, des fleurs de lis alternent avec des H couronnés, et au dos on voit seulement de plus petites fleurs de lis.

Sur la garde, on lit cette signature : *Hic liber attinet ad me Joannem Jeanson*, 1638, et sur le titre cette provenance : *S^te Mariæ de Morimonte ordinis S^ti Benedicti*, 1690.

Marie Stuart, reine de France et d'Écosse.

Le volume coté n° 100 au Cabinet de Reims (théologie), *Horæ in laudem B. V. Mariæ*, Paris, Regnauld Chaudière, 1549, in-4°,

Digitized by Google

Cliché F. Rothier, Reims, 1893. Phototypie J. Royer, Nancy.

UNI OF MICH

RELIURE AU CHIFFRE DE HENRI III, 1576.

(BIBLIOTHÈQUE DE REIMS)

Digitized by Google

Digitized by Google

porte l'écu écartelé aux armes de François, dauphin de France, et de Marie Stuart, future reine de France et d'Écosse.

Les plats de la riche reliure de ce volume portent ainsi la marque authentique de sa provenance. De l'autre côté des armoiries, se voit la devise du Dauphin avec son emblème : une sphère suspendue dans les cieux, et ces mots : *Unus non sufficit orbis.*

La tradition est que Marie Stuart laissa ce précieux volume à sa tante, Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames. (Voir le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. I^er, 1890, p. 33, et le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 89.)

MERLIN (Jacques), théologien français du XVI^e siècle.

Sa signature se trouve sur l'incunable de la Bibliothèque de Reims, *Lectura in quartum sententiarum*, de Jean de Bassoles, et elle est suivie de la mention d'achat : *Jacobus Merlinus Victurniacensis. — Hic liber est pro me Jacobo Merlino Victurniensi, theologo Navarrico, quem emi precio duodecim solidos, teste meo signo hic apposito, J. Merlin.* (V. le *Catalogue des incunables*, p. 22.)

MORUS (Fl.)

Il posséda le livre intitulé : *De justa reipub. Christianæ in reges impios et hæreticos authoritate... liber. Parisiis, apud Guil. Bichonium*, 1590, in-12, rel. cuir plein. — Sur les plats, des deux côtés, encadrement d'un filet simple, et au centre cartouche en or, ovale, offrant la scène du calvaire dans un encadrement fleuronné. Sous les pieds de la Vierge et de saint Jean, les lettres PL enlacées d'un côté et C de l'autre. — Sur le titre, on voit les mentions mss. suivantes : *Fl. Morus, ex dono authoris*, puis d'une écriture plus récente : *L'édition d'Anvers porte G. Guilelmo Rosseo, authore. 1592.* — Rose était évêque de Senlis.

POUSSIN (Claude).

Sur l'incunable *Physiologus* coté X 1397, se trouve cette curieuse mention de propriété, en écriture du XVI^e siècle : *Iste liber pertinet ad Claudium Poussin.* (Plusieurs noms raturés.) *Si quis inveniat, amore Dei sibi reddat, et solvet bonum vinum ad sanctum precordium ejus patronus cum fartibus.*

Digitized by Google

Deux belles et fortes pensées sont aussi inscrites, probablement par la même main, sur le titre du livre : *Non propter scire debemus addiscere et studere, sed propter operari virtuose : unde non adiscimus veritates et scientias ut sciamus, sed ut boni efficiamur.* (V. *Catalogue des incunables*, p. 92.)

Psaume (Nicolas), évêque de Verdun.

A la Bibliothèque de Reims, provenant du Chapitre, volume coté C 409, in-f° mince, *Rome*, 1566, *Suppl. Messe*. Sur les plats, fer ovale, avec l'écusson de Nicolas Psaume, évêque de Verdun, la crosse en pal au-dessous, et en légende, sur la bordure de l'ovale : *N. Psavlme ep. com. Vird.* Filets fleuronnés encadrant le plat. La devise de Nicolas Psaume était : *Si Deus pro nobis quis contra nos.* Voir sa bibliographie ou *Description sommaire de ses ouvrages et des livres imprimés par son ordre*, 1548-1575, par l'abbé N. Frizon, bibliothécaire de la ville de Verdun, dans la *Petite Bibliothèque verdunoise.*

Regnault, Parisien.

Le volume de la Bibliothèque de Reims, coté Q. 862, *Petri Andreæ Mathioli Senensis..... Commentarii, Venetiis*, MD. LVIII, offre sur la garde nombreuses mentions médicales manuscrites du XVI^e^ siècle, avec les signatures : *Anthonius de Avena*, et *Regnault, Parisiis natus anno Dni. 1597.* Enfin, on lit sur la garde : *Ce pnt livre appartient au seigne^r^ Regnault, homme bien amanché.*

Robertet (Jacques), évêque d'Alby, mort en 1518.

L'incunable coté Z 3780, *De nuptiis philologiæ et Mercurii*, de Martianus Capella, lui a appartenu. On lit en effet sur la garde cette mention, en écriture du XVI^e^ siècle : *Marcianus hic Capella legatus est in testamento Falconi Cuzyo, per Reverendum in Christo patrem et dominum, Jacobum Robertetum, dum viveret episcopum Albiensem, cuius anima in eternum fruatur et ambrosia et nectare. Amen.*

Plus tard, le volume échut à un magistrat qui y écrivit : *Appartient à François Alligret, conseiller du Roy en sa court de Parlement*

Digitized by Google

et ès Requêtes du Palais à Paris. (V. *Catal. des incunables*, p. 110, et le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 414.)

EX-LIBRIS ANONYMES

O 325 bis.

Compendio Ratio seu methodus perveniendi ad veram theologiam, per Erasmum Rot. Cologne, 1523, in-8° carré, avec sa reliure du temps, offrant sur chaque plat trois compartiments, ceux des côtés avec la figure de saint Michel terrassant le diable, et au milieu des enroulements entourés de la devise : *In te Domine speravi, non confondar in eternum*, en lettres gothiques.

A propos de cette reliure, nous signalerons un fer du même temps, dont nous possédons l'empreinte, mesurant 0^m07 de hauteur sur 0^m05 de largeur, offrant au milieu deux rangées de rinceaux avec figures d'animaux entrelacés, et cette légende autour de la plaque en lettres majuscules gothiques : † IAKEMARS : LI BOCEVS : ME : FIST : BENOIS : SOIT : KI : ME : LIST :

Ce curieux spécimen de l'art du relieur au XV^e ou XVI^e siècle a été étudié par MM. Robert de Lasteyrie et Maxe Werly, qui n'ont pas hésité à y reconnaître un fer dont on ne connaît pas d'exemple. — Le cuivre original appartient à M. Ed. Garnier, juge au Tribunal de Charleville.

P 679.

Conradi Gesneri... lib. V, Tiguri, 1586, in-f°, reliure du temps; on voit encore sur les plats, et au dos entre les nervures, le chiffre formé des lettres DCG enlacées, une guirlande de feuillages entoure ce chiffre sur les plats recto et verso.

U 116.

Dictionnarium Hebræum Joan. Forsteri, le titre à la fin, Bâle, Froben, 1557, in-f°, reliure du temps, portant sur les plats un fer avec écusson offrant un cygne sur un champ de blé, dont le col est entrelacé avec la lettre majuscule I, accompagnée

Digitized by Google

des autres lettres DT, — en chef, semis de fleurs de lis et trois roses ou fleurons, en pointe 2 bandes de...

DD 1405.

Les Commentaires de Iules César... De la Version de Blaize de Vigenere... Paris, l'Angelier, 1590, in-f°; sur les plats, écusson dans un ovale, portant *une étoile en chef, un poisson nageant en fasce, et un croissant en pointe*, heaume avec lambrequins sur l'écu. Provenant de l'abbaye de Saint-Remy, 1718.

DD 1470.

Topographia antiquæ Romæ, Lyon, Gryphius, 1534, in-12, reliure fort belle de l'époque, à filets et encadrements fleuronnés, au centre cartouche ovale offrant un pélican arrosant ses petits de son sang, trois étoiles au-dessus, les lettres T B sur les côtés du pélican, au bord supérieur ces mots : Sic Mori vivere est. Le dos a été refait sans goût, armes de Reims au sommet.

EE 1499.

Historia belli sacri verissima, Bâle, 1564, in-f°. (Provenant du Chapitre. Don Dozet.) — Reliure en veau plein, le dos fleurdelisé, les plats avec feuillages aux angles et fer au centre, ovale, portant entre deux branches un écusson *de..... à la fasce de..... chargée d'une croisette de..... accompagnée de deux glands en chef et d'un arbre en pointe*, mitre et crosse sur l'écu. Le cuir paraît avoir été tranché et réappliqué autour de l'écusson.

GG 3772.

Le titre manque. Alde. (du Séminaire). Sur les plats d'une reliure du XVI^e^ siècle, petits médaillons avec figures en buste, d'un côté *Mars*, et de l'autre *Lucretia*. Volume pet. in-fol. Ces figures peuvent être d'ailleurs un simple motif de décoration.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

EX-LIBRIS & FERS DE RELIURE

du XVII^e Siècle.

ALCOBACA (Livraria de).

L'ouvrage *Nova beneficiorum praxis,* Paris, 1648, in-f°, a sa reliure du temps, genre espagnol ou italien, offrant au haut du dos un écusson *à 3 fleurs de lis, chargé d'une bande.* Sur le titre, deux timbres ovales, petits, offrant au centre un écusson armorié, avec croix, couronne et chapeau au sommet, et autour : *Livraria de Alcobaca.*

ANNE (Nicolas).

Le volume coté S 1746, petit in-4°, *Philolai, sive dissertationis de vero systemate mundi libri IV,* Amsterdam, Blaeu, 1639, reliure du temps, filets sur les plats avec des monogrammes aux angles, formés des lettres A V S D, et au centre, dans un entourage de palmes et de lauriers, écusson *à 3 fasces, orle en bordure,* croix et crosse sur l'écu. On lit sur la garde en écriture du XVII^e siècle : *Ex libris Nicolai Anne.* Provenance : Saint-Thierry, avec la date de 1660.

AUGSBOURG (collège évangélique d'), en Bavière.

Ex-libris gravé du XVII^e siècle, carré offrant la vue d'une place publique remplie de monde, et portant au bas en trois lignes : *Ex*

Digitized by Google

Bibliotheca Collegii Evangelici, Aug. Vindel., et au-dessous la signature : *L. M. Steinberger sculps. A. V. (Collection de l'auteur, don de M. V. Charlier.)*

BALLESDENS, célèbre érudit et bibliophile du XVII^e siècle.

Sa signature se trouve sur le premier feuillet du *Liber de remediis utriusque fortune*, d'Adrien le Chartreux, volume incunable, encore pourvu de sa reliure en bois, daté de 1558, et portant la figure et les armes du comte palatin Otton Henri. (V. le *Catalogue des incunables*, 1889, p. 73, — et le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, t. II, p. 31.)

CAUMARTIN (François LE FÈVRE DE), évêque d'Amiens, mort en 1652.

C'est probablement de lui que vient un fer aux armes de sa famille : *d'azur à cinq fasces d'argent*, l'écusson entouré d'une branche de laurier et d'une branche de palmier, la crosse en pal sous l'écu, un double filet ovale encadrant le tout. Cette marque, d'un beau caractère, bien que très simple de lignes, est imprimée en or sur l'ouvrage : *Arriani historici et philosophi Ponti Euxini et Maris Erythræi Periplus...* Lyon, 1577, petit in-f°, belle reliure du temps, intacte. (Du Chapitre, Don Frizon. Voir sur les Caumartin le *Nouvel Armorial des Bibliophile*, de Joannis GUIGARD, t. I^er, p. 252 et t. II, p. 118.)

CAYROL (de).

Le volume X 1968 porte un cachet ou timbre ovale portant EX LIBRIS DE CAYROL, avec fleurs de lis au centre, et la signature *de Cayrol* sur la garde.

CHALONS (Collège de).

La Bibliothèque de Reims possède un volume X 1115, intitulé *Anthologia Epigrammatum græcorum*, Flexiæ, 1624, in-8°, portan sur les plats un écusson surmonté d'un heaume, *de... au griffon de...* prix du Collège des Jésuites de Châlons, don de M. de Braux, *Questoris primarii in Campania.*

Digitized by Google

Voir un fer de reliure aux armes de Jérôme Bourgeois, évêque de Châlons, imprimé sur un volume donné en prix au collège de cette ville en 1659, dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I^er^, p. 250.

CHALONS (abbaye bénédictine de Saint-Pierre au Mont de).

Livre provenant de la bibliothèque de ce monastère, *Le sacré Helicon*, par Louis GODET, imprimé à Châlons en 1608 par Claude Guyot, portant sur son titre un cachet aux armes de cette abbaye, timbre circulaire, offrant dans le champ une crosse entre deux clefs, les pannetons en dehors, et autour la légende : CONVE · S · PET · CATHAL · O · S · BEN · (XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle).

CHESNEAU.

Ex-libris gravé du XVII^e^ siècle, écusson ovale dans un cartouche régulier, portant *d'or au chêne de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent ;* deux hommes nus pour tenants, soulevant une couronne d'une main et un pieu de l'autre main. Sur une banderole, au bas, on lit le nom : CHESNEAU. *(Collection Ch. Givelet.)*

CORBIE (de), famille rémoise. (Voir page 85.)

Sur le volume coté Z 3620, se trouve un ex-libris gravé, l'écu écartelé, les armoiries biffées à l'encre, au sommet banderole avec ces mots : EX MUSEO DE CORBIE, et sur les côtés guirlandes de fleurs et palmes.

COUSIN, procureur général des Requêtes de l'Hôtel.

Ex-libris gravé du genre XVII^e^ siècle, offrant un cartouche régulier, avec écusson ovale *de gueules au chevron d'or, accompagné de 3 fleurs d'œillets au naturel sur leurs tiges posées 2 et 1,* couronne de marquis, deux aigles pour supports ; on lit sur la tablette, en trois lignes : *Bibliothèque de Monsieur Cousin, procureur général des Requestes de l'Hostel. (Collection de la Bibl. de Reims.)*

Digitized by Google

Delamotte.

Sur un vol. in-18 coté FF 1748 (Bibl. de Reims), *Vie de Gaspard de Colligny*, Paris, 1656, se trouve au dedans de la couverture un cachet octogone en cire rouge, portant un écusson ovale avec armoiries, *fasce échiquetée ou crénelée, deux étoiles en chef et un rocher en pointe*, heaume au-dessus, cartouche autour. Sur le titre, signature en travers : *Delamotte.*

Du Bouchet (Jean), maître d'hôtel du roi, chevalier de Saint-Michel, mort vers 1685.

Son fer, portant un écusson sommé d'un heaume et entouré du collier de Saint-Michel et à ses armes, avec deux levriers pour supports, *d'hermines, papelonné de gueules*. Il se trouve sur le volume *Taciti opera*, Plantin, 1627, in-f°, coté DD 1410, à la Bibliothèque de Reims. Son chiffre se voit au dos du volume. Le fer est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 187.

Dumoulinet (Pierre).

Sur le *Premier volume des plus excellents Bastiments de France*, publié en 1586, par Iacques Androuet du Cerceau, se trouve en tête du feuillet de garde la signature, du XVII^e^ siècle : *Ex libris Petri Dumoulinet.*

Failly.

Ex-libris gravé, offrant, dans un cartouche entouré de palmes et couronné d'une guirlandes de roses, un écusson coupé de gueules en pointe, à *cinq fiches d'azur sur une fasce d'argent, au chef du même chargé d'un oiseau avec les ailes éployées et couronné.* Au bas, le nom Failly. *(Collection Ch. Givelet.)*

Forget (Jean-Claude), capitaine des Fauconneries du roi.

Ex-libris gravé du XVII^e^ siècle, offrant un cartouche avec écusson ovale *d'azur au chevron d'or portant au sommet un écu d'azur à la fleur de lis d'or et accompagné de 3 coquilles d'or posées 2 et 1* ; couronne de marquis, deux lions pour supports. On lit au-dessous en

Digitized by Google

cinq lignes : *Jean-Claude Forget, chevalier, capitaine général des Fauconneries du cabinet du roy. (Collection Ch. Givelet.)*

FOUCAULT (N.-J.), intendant à Caen au XVII^e siècle, célèbre amateur.

Un livre de sa bibliothèque, *Description générale des cartes de France*, 1690, in-4°, se trouve à la Bibliothèque de Reims, provenant des Capucins de cette ville. (Voir page 184.)

GRASSE (Collège de).

Un *Térence* d'Ant. Muret, 1558, coté X 2535, in-12, porte sur les plats un fer ovale, offrant au centre un écusson *de gueules à 3 fleurs de lis de jardin, 2 et 1*. Devise au-dessus : *Lilium inter spinas*, et au-dessous : *Collegium Grassinæum*, avec couronne d'épines en bordure (h^r 0^m08). (Voir une reliure avec le fer du collège de Grasse dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 243.)

HUET, évêque d'Avranches (Bibl. de Reims, N 1941).

Ex-libris gravé, très grand (h^r 0^m23, l^r 0^m16), portant au centre un écusson ovale *d'azur à deux mouchetures d'hermine d'argent en chef, et à 3 grillets renversés d'or en pointe*, sur un cartouche fort élégant, branchage, couronne, chapeau, mitre et crosse autour des armoiries. Au bas, sur la tablette, on lit : *Ex libris Bibliothecæ quam Illustriss. Ecclesiæ princeps* D. PETRUS DANIEL HUETIUS, *Episc. Abrincensis Domui professæ Paris. PP. Soc. Jesu Integram virens donavit anno 1692*.

Se trouve collé sur *Leges Atticæ Sam. Petitus*, Paris, Morel, 1635. Superbe in-f°, rel. v. pl.; sur les plats, les armoiries de Daniel Huet, fer or; sur le titre, au sommet : *Domus profess. Paris. Societ. Jesu*, et au bas bande imprimée : *Ne extra hanc Bibliothecam efferatur. Ex obedientiâ.* (Voir le fer de reliure aux armes de Daniel Huet, avec notice sur sa bibliothèque, dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 296-97.)

LOUIS XIII, roi de France.

N 2091, *L'Eupheme des François...* par Jean DE LOYAC, *Bour-*

Digitized by Google

deaus, 1615, in-4° imprimé par *Millanges*, qui avait pour emblème un Dieu de majesté entouré d'anges, avec la devise : *Millia millium ministrabant ei*, garde sa reliure du temps en maroquin garni de fleurons et portant sur le plat les armes de France et de Navarre, avec la lettre L couronnée et les cordons des ordres royaux.

Un autre volume coté O 117, *Annæi Senecæ philosophi opera omnia*, Orléans, 1628, in-f°, porte une reliure de l'époque dont les plats et le dos sont semés d'L couronnés et de fleurs de lis, avec les armes de France et de Navarre entourées des cordons des ordres royaux au milieu des plats.

Louis XIV, roi de France.

Le bel ouvrage, *Médailles de Louis le Grand*, in-f°, Paris, Impr. royale, 1702, coté JJ 4755, porte sur les plats de sa reliure en maroquin les armes de France, avec les cordons des ordres royaux, et au dos le chiffre du Roi, les lettres enlacées et sommées de la couronne royale. Ce magnifique volume, qui provient des Jésuites de Reims, a dû être offert comme cadeau royal en Espagne. Il porte en effet cette mention sur le titre : *Collegii Remensis Societatis Jesu, catalogo inscriptus anno 1714, ex dono R. P. Robinet, confessarii Regis catholici.* — Un autre volume in-f°, coté DD 1472, *Nicephori Gregoræ Byzantina Historia*, Impr. royale, 1702, porte aussi les armes et le chiffre de Louis XIV.

Marchant (Jean), échevin de Montargis.

Le volume FF 3466 intitulé : *Les privilèges, franchises et libertés des bourgeois et habitans de la ville et faux-bourgs de Montargis le Franc*, s. l. n. d., in-8° carré, rel. v. pl., porte sur les plats un fer de reliure, offrant entre deux branches d'olivier la lettre M sommée de la couronne royale de France, accompagnée des trois fleurs de lis et des lettres L F (Montargis le Franc), motif gravé à peu près semblable sur le titre du volume (ce sont les armes de la ville). Au dos, on lit : PRIV. DE MONT., et au-dessous le nom du possesseur : M. IEAN MARCHANT, ÉCHEV. En tête de l'ouvrage, portraits gravés de Charles VII, Louis XIII et Louis XIV.

Digitized by Google

MARGUERITE DE VALOIS, première femme de Henri IV (1552-1615).

Le volume coté O 238 ter, *Censura animi ingrati,* Paris, 1601, in-12, porte une reliure de l'époque avec semis de fleurs de lis sur les plats et dans l'encadrement une guirlande de marguerites. C'est une reliure dorée par l'un des Ève et faite pour la reine Marguerite. On en trouve la preuve dans les catalogues de vente, *Huillard,* 1870, n° 47, et *Gouin,* 24, n° 781. Voir aussi le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. I, p. 91, où se trouve un semis de marguerites du même caractère.

MONTARGIS (Ville de), voyez MARCHANT (Jean).

MORANT.

Sa devise : *A candore decus*, se trouve avec sa signature en forme d'ex-libris sur le titre des *Chronicæ Bohemorum Cosmæ Pragensis*, Hanoviæ, 1607, in-f°, coté GG 3676, à la Bibliothèque de Reims.

MORIAU (Antoine), procureur et avocat du Roi et de la ville de Paris.

Dans un cadre circulaire, cartouche contenant un écusson, également circulaire, portant un blason : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois oiseaux sans pattes volant, de sable (?),* avec couronne de comte au sommet. On lit au-dessous, en quatre lignes : *Ex Bibliotheca Antonii Moriau, procuratoris et advocati regis et urbis ;* sur le plat, armes de France et de Navarre.

Se trouve sur la couverture intérieure des *Ordonnances royaux sur le faict et jurisdiction de la Prevosté des marchands,* Paris, 1644, in-f°, N 503 *bis.* — Son cachet aux mêmes armes sur le titre du *Théâtre d'Honneur* de D. MARLOT, Fonds Deullin. *(Bibl. de Reims.)*

MUZI (Libreria).

Voir l'ouvrage *Germanicorum scriptorum . . .*, Hanoviæ, 1613, in-f°, couverture du temps en parchemin ; sur le titre, cachet en bleu, avec le nom : *Libreria Muzi.*

Sur les plats, écusson ovale avec les attributs épiscopaux, les initiales M : G : A : S, et la date de 1668.

Digitized by Google

PERRIN DE SANSON (Alexis-Ferréol), écuïer de Marseille.

Un vol. de la Bibl. de Reims, coté JJ 4579, *Les Décorations funèbres* par le P. MENESTRIER, *Paris*, 1687, offre un ex-libris gravé et collé à l'intérieur, offrant une Minerve debout, portant la main droite sur un écu ovale blasonné *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe.* L'écu repose sur un autel circulaire, un nuage d'encens s'en échappe derrière l'écusson. On lit au bas : *Alexis Ferreol Perrin de Sanson, Ecuier de Marseille.*

PETAU (Denis), savant jésuite, né à Orléans en 1583, mort à Paris en 1652.

L'incunable coté U 181, *Theodorus Gaza, grammatica introductiva*, porte la signature autographe : *Dionisius Petau Aurelius*. (Voir sur les érudits bibliophiles du nom de Petau le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, où est reproduit leur fer de reliure, avec la devise parlante : *Non est mortale quod opto.)*

SAINT-AIGNAN (le duc DE), de la famille de Beauvilliers, pair de France, célèbre érudit et bibliophile.

Fer de reliure à ses armes : *Fascé d'argent et de sinople de six pièces, les fasces d'argent chargées de six merlettes de gueules, 3, 2 et 1*, l'écu sur un manteau avec la couronne ducale et les cordons des ordres royaux, le tout encadré dans un double filet ovale, sur les plats de *Clélie*, 1658, volume coté X 2970, à la Bibliothèque de Reims. — Plusieurs fers aux mêmes armes sont reproduits dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, t. II, p. 424.

SAINT-SULPICE (Séminaire de), à Paris.

Le *Traicté politique composé par William Allen*, Lyon, 1658, in-18, exemplaire de la Bibliothèque de Reims, provient de la bibliothèque de cet établissement, dont il porte sur le titre le cachet circulaire avec le monogramme MA, et en légende : BIBL. SEM. S. SULP.

Digitized by Google

SAINT-VICTOR (abbaye de), à Paris.

Cette maison est trop célèbre pour parler ici de ses richesses littéraires. Un volume de sa bibliothèque, *Museum Wormianum, Amstelodami, apud Elzevirios,* 1655, in-f°, se trouve à la Bibliothèque de Reims, coté Q 803 bis, portant sur les plats un riche cartouche avec un écusson *de... au rais d'escarboucle fleuronné d'or à huit raiz,* crosse et mitre sur l'écu, et au sommet dans une banderole : EX. BIBLIOTH. SANCTI. VICTORIS. PARIS.

Un cachet circulaire, avec BIBL. VICT. en légende et aux mêmes armes, se trouve sur le titre du livre de Bayle, *Projet et fragmens d'un dictionnaire critique,* coté II 4292 bis, à la Bibliothèque de Reims.

SALLO (Claudius DE), conseiller au Parlement.

Le volume KK 5150 porte un fer de reliure ovale, écusson *de ... à 3 fers ou piques,* heaume, 2 lions pour supports, chiffres enlacés C D D S. On lit la signature à la fin : *Ex libris Claudii de Sallo, presbiteri, in parlamento Parisiensi consiliarii.* Prix : 22 l.

SALLO (Denis DE), conseiller au Parlement, mort en 1669, fondateur du *Journal des Savants.*

Ses armes : *de gueules, à trois fers de lance d'argent,* figurent avec 2 lions pour supports et un heaume, sur les plats de ses volumes; elles sont accompagnées de son chiffre formé des lettres enlacées D. D. S. Les fers de lance se retrouvent aussi au dos des volumes. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* par J. GUIGARD, 1890, t. II, p. 427-28.) — La Bibliothèque de Reims possède ce fer blasonné et les monogrammes sur la reliure de l'ouvrage *Ant. Possevini... apparatus sacri,* Venise, 1606, in-f°, coté KK 5150, et sur d'autres ouvrages provenant de l'abbaye de Saint-Nicaise.

SÉGUIER (Pierre), chancelier de France (1588-1672).

Fer de reliure à ses armes et son chiffre sur le vol. coté U 499. (*Nouv. Arm. du Bibl.,* t. II, p. 434-36.)

THOU (Jacques-Auguste DE), (1553-1617).

La Bibliothèque de Reims possède une acquisition faite en 1846,

Digitized by Google

de Louis Paris, dont la signature se lit sur le titre, et la devise *Melior doctrina parentum* sur la garde. Volume in-12, coté X 1440, *Salmonii Macrini hymnorum libri sex.*, Paris, Robert Estienne, 1537, portant à l'intérieur de sa couverture de l'époque, en parchemin, l'ex-libris gravé de Daniel Huet, écusson à ses armes entouré des attributs épiscopaux, et au-dessous : *Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus Ecclesiæ princeps D. Petrus Daniel Huetius Episc. Abrincensis Domui Professæ. Paris.* PP. *Soc. Iesu Integram vivens donavit. An 1692*, marque XVI C. Sur le titre, on voit la signature : Iac. Aug. THVANI, puis les mentions : *Ex bibliotheca Claudii Berthelot. Domus Profess. Paris. Societ. Iesu.* (Voir les renseignements donnés sur la bibliothèque et les reliures de la famille de Thou, dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 450 à 456, où est reproduit le fer de reliure avec la devise : *Mane nobiscum Domine.)*

VERDUN (Collège de).

Livre donné en prix en 1675, ainsi que l'indique la mention ms. inscrite à la main sur la garde : *Ex liberalitate et munificentiâ nobilissimi generosissimi que Domini D. Ludovici de Marillac, Comiti Bellomontani et cæt., P. Ferard hoc libro donatus est in præmium Catechismi latini in secunda schola Collegii Virdunensis, Societatis Jesu, 21 Augusti 1675. Ita est. Henricus Bazart. Stud. Præf.* Plus bas, le sceau offrant le chiffre IHS. Ce livre provient des Carmélites de Reims. CC 815 bis, *Annales Congreg. B. V. M.*

EX-LIBRIS ANONYMES

H 1516.

Double écusson, armoiries accolées, à dextre : *de... à 3 tours de... posées 2 et 1, au chef de... au lion passant de...* à senestre : *de... au lion passant de... avec 2 étoiles en chef*, cartouche couronné. Cette marque est imprimée sur les plats d'un exemplaire des *Provinciales*, Cologne, 1685.

L 2247.

De l'institution, usage et doctrine du Sainct Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne... par Philippe DE MORNAY. Saumur,

Digitized by Google

Portau 1604 (du chapitre don Frizon), in-f°, reliure du temps, recouverte en parchemin avec filets dorés, et fer ovale sur les plats, en or, l'ovale entouré de rayons flamboyants, offrant au centre un petit cercle aussi garni de rayons portant un monogramme (?). Autour on lit : AVNQVE · NO · FALTA · On voit au dos le même monogramme, ainsi qu'aux coins des plats.

Y 3414.

Clavis epistolarum Hugonis Grotii, s. d. in-f°, couverture du temps en parchemin, filets dorés sur les plats, et au centre écusson écartelé avec 4 lions, pal au-dessous, lions pour supports.

AA 91.

Fer offrant un écusson ovale arrondi, losangé, avec mouchetures d'hermine dans chaque losange, 2 branches sur les côtés, couronne sur l'écu. L'ouvrage est intitulé : *De l'utilité des voyages*, par M. BAUDELOT DE DAIRVAL, Paris, 1686, in-12.

CC 385.

Petit in-4°, *Collectio romana bipartita...* Romæ, 1662. (Provenance : Saint-Nicaise.) Sur les plats, écusson écartelé, avec écu sur le tout, couronne de feuillage tout autour, dans les angles deux monogrammes avec flèches, les mêmes au dos de la reliure.

CC 1138 bis.

Un petit volume intitulé : *Miracula que ad invocationem B. V. M. apud Tungros... ac Dominam Gaudiorum in Picardia, vulgo Nostre Dame de Liesse dictam, effulsere ab anno 1081 ad annum 1605*, Cologne, 1607, porte sur sa reliure du temps un écusson avec un lion, et au sommet quatre lignes en capitales :

N. D C D
ANTONIVS
COME LO
DRON....

Sur la garde se trouve cette mention en écriture du temps : *Ex munificentia Ill^mi D. Comitis Porcia. A. Crenn ;* et sur le titre : *Monrii S. Petri Salisb.*

Digitized by Google

CC 977.

L'*Histoire de Saint-Quentin*, par Cl. DE LA FONS, volume in-12, 1627, provenant de Saint-Pierre-les-Dames, porte sur les plats de sa reliure pleine un chiffre composé des trois lettres majuscules MΦM entourées d'un double cercle où se lit la devise : SA. VERTV. M'ATIRE. — Au-dessus, couronne royale fermée et fleurdelisée. — Ce chiffre est donné comme celui de Marie Stuart dans les *Monogrammes historiques*, par Aglaüs BOUVENNE, *Paris*, 1870, p. 129. — Comment ce chiffre aura-t-il été apposé quarante ans après la mort de Marie Stuart sur un livre d'une abbaye rémoise ? — C'est un curieux problème historique que nous essayerons d'étudier un jour.

DD 1309.

Histoire des Juifs écrite par Flavius Joseph... Amsterdam, 1681. In-f°, reliure pleine, sur les plats, dans une guirlande de feuillage ovale, écusson *échiqueté d'or et de... 5 pièces*, cartouche, couronne de comte, crosse et mitre.

Pas traces de provenance, ni d'ex-libris.

FF 1944 bis.

Les triomphes de Louis le Iuste... par René BAREY... traduit par le R. P. Nicolai, Paris, Ant. Estienne, 1649, gr. in-f°, rel. v. pl. Ex-libris collé, gravé, sans nom, portant au sommet un écusson *au lion de... au chef d'azur*. Couronne, lion au-dessus, supports, deux chimères. Au dessous, guirlandes de feuillage encadrant les mentions suivantes :

L XIII
P
B. 3.

GG 3730.

Sur *la Historia d'Italia...*, Venise, 1562, in-4°, fer de reliure ovale, avec écusson *de... au lion de... accompagné de 3 coquilles de... 2 et 1*, heaume et lambrequins, lion pour cimier et banderole au-dessus avec cette devise en grec : *Le travail aide beaucoup au talent*. Le texte porte : ΠΟΝΟΣ Δ'ΑΡΕΤΗΝ ΜΕΓΟΦΕΛΕΙ. — Le volume est coté GG 3730 à la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

RELIURE AU CHIFFRE DE MARIE STUART

(Bibliothèque de Reims, CC 977.)

Digitized by Google

Digitized by Google

GG 3851.

Ex-libris gravé. Écusson *écartelé aux 1 et 4 de sable à 3 têtes de lions vues de face d'argent, aux 2 et 3 d'argent, à 3 losanges de gueules en fasce, 2 lions pour supports.* Cartouche, couronnes, guirlandes de fleurs à la base. Signature du graveur : *J. Gosset f.* Se trouve sur l'ouvrage intitulé : *Relation de ce qui s'est passé en Catalogne*, Paris, 1679, in-12.

GG 3918.

Vie d'Elizabeth, reine d'Angleterre, in-12, Amsterdam, 1696. Ex-libris gravé et colorié à la main, offrant entre deux branches de palmier et de laurier un double écusson sur un cartouche soutenu par deux griffons. L'écu à dextre porte : *d'argent à 3 fasces de gueules;* celui à senestre : *d'azur à la tour d'argent*, couronne au sommet, large terrasse à la base.

KK 5000.

Photii Myriobiblon sine Bibliotheca librorum quos legit et censuit Photius... Rouen, Berthelin, 1653, in-f° (Chapitre), reliure pleine du temps, offrant sur les plats un fer de reliure ovale, avec un écusson *de... à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux lions affrontés d'argent, et en pointe d'un agneau passant du même.* Palmes sous l'écu, mitre et crosse au-dessus, chapeau à six glands sur le tout. Le même écusson est gravé, avec les hachures indiquant les couleurs, sur une grande planche en tête du volume, cette planche signée *Landry*.

MM 5298.

Opera Ioan. Goropii, in-f° rel. Anvers, 1580. (Jésuites). Ex-libris collé sur la couverture intérieure, gravé portant un écusson sans hachures *de... à l'échelle debout de... au chef de... chargé d'un aigle à deux têtes;* deux chiens pour supports, heaume de face sur l'écu avec larges lambrequins et couronne au sommet. (Du commencement du XVII^e siècle.)

Digitized by Google

MM, sans chiffre.

Le livre *Prodigiorum ac ostentorum chronicon*, édition in-4°, porte sur les plats des encadrements de filets, et au milieu un cartouche très délicat, offrant au centre un monogramme entouré de la devise : TANDEM QUIESCO. Cette devise est signalée, sans attribution de nom, dans le *Dictionnaire des Devises* de A. CHASSANT et H. TAUSIN, t. I^er^, 1878, p. 326.

ESTAMPES.

Ex-libris finement gravé. Riche cartouche de style Louis XIV, contenant un écusson ovale portant : *d'azur au fer à moulin d'argent, accompagné sur les côtés de deux épis de blé avec leurs tiges de... et en chef d'un lambel d'argent ;* heaume et lambrequins au sommet. On lit à la base, en lettres majuscules : BOURGEOIS F. *(Collect. Ch. Givelet.)*

MANUSCRITS, nouveau n° 584.

Le ms. *La Béatitude des chrétiens*, par Geoffroy Vallée, porte une reliure en maroquin aux armes d'un Dauphin de France, avec encadrement très fin, orné de fleurs de lis alternant avec des dauphins.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

EX-LIBRIS & FERS DE RELIURE

du XVIII^e^ Siècle.

ARGENSON (Voyer d').

Ex-libris collé sur un volume in-12, FF. 3424, rel. v. pl., intitulé : *La Lorraine ancienne et moderne,* par Jean MUSSEY, *s. l.* 1712 ; on y voit au centre un écusson ovale portant *d'azur à 2 léopards d'or couronnés à l'antique, l'un au-dessus de l'autre,* couronne sur l'écu, lion ailé pour cimier tenant un glaive et un livre ouvert, deux anges vêtus de dalmatiques pour supports, les pieds sur des nuages, croix de Malte sous l'écusson, autre croix pendant au bas de l'écu. Sur la tablette, on lit en deux lignes : *Biblioteca domini d'Argenson.*

Sur le titre de l'ouvrage, à la main : *Ex libris (D'Argenson?)* le nom biffé.

Citons en passant la spirituelle devise proposée par M. d'Argenson pour la bibliothèque d'un fermier général : « *Multi vocati, pauci lecti,* Beaucoup d'appelés et peu de lus. » – Voir les fers de reliure aux armes d'Argenson dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 473. — Le livre conservé à Reims provient sans doute d'Antoine-René Voyer d'Argenson, dit le marquis de Paulmy, petit-fils du chancelier, 1722-1787. C'est le fameux bibliophile dont le comte d'Artois acheta les livres en 1785.

Digitized by Google

AUBRY (Thomas), curé de Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris.

A la Bibliothèque de Reims, sur un volume in-18, coté FF 1801 bis, intitulé : *Quatre excellens discours sur l'estat present de la France*, 1595, se trouve un ex-libris finement gravé, offrant au milieu, dans un cartouche ovale, les initiales JTA, avec guirlandes de feuillages, fleurs et enroulement tout autour. On lit sur une banderole au sommet : *Ite ad vendentes et emite vobis*, Mat. 25 ; au bas, dans un élégant encadrement, on lit : *Ex libris Joannis Thomæ Aubry, Doct. Theol. Soc. Sorb. Rectoris S. Ludovici in insulâ.* Enfin, la signature se trouve sous la tablette : *Martinet del. fec.*

AUDOY (Pierre).

Cartouche genre rocaille, avec palme et branche fleurie sur les côtés, couronne de comte au sommet, l'écusson ovale portant *d'azur à la main d'argent, l'index levé en haut.* On lit au bas : *Ex libris Petri Audoy. (Collection Ch. Givelet.)*

BAREAU DU CHARME, procureur au Parlement.

Le volume FF 2 2406-4, *Mémoires de la Régence*, 1729, in-12, avec ex-libris collé, portant dans une bordure : DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. J. F. BAREAU DU CHARME, PROCUREUR AU PARLEMENT.

BARON (Hyacinthe-Théodore), doyen de la Faculté de médecine de Paris au XVIIIe siècle.

(*Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 33.) Ex-libris gravé offrant un écusson ovale dans un cartouche garni de fleurs et sommé d'un heaume, les armoiries se lisent : *d'azur à la dextrochère d'argent tenant une plante, accompagnée de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe.* On lit au-dessus : *Mihi Res, non Me Rebus*, devise tirée d'Horace dont voici la citation entière : *Et Mihi res, non me rebus subjungere conor.* On lit au bas, en six lignes : *Bibliothecæ M. Hyacinthi Theodori Baron, Antiqui Facultatis Medicinæ Parisiensis Decani, nec non Castrorum Regis et Exercituum Protomedici.*

Se trouve sur le volume de la Bibliothèque de Reims, coté FF 3551 bis, avec reliure aux armes de la princesse douairière de Conti.

Digitized by Google

BAUFFREMONT (Famille de), l'un de ses membres prince du Saint-Empire au XVIII^e siècle.

Ex-libris du dernier siècle, écusson ovale portant *vairé d'or et de gueules*, couronne de duc, manteau, couronne fermée surmontée d'une croix, aigle à double tête sous l'écu, au-dessus banderole avec la devise : *Dieu aide au premier chrétien.*

Collé sur la couverture intérieure des *Avantures de Joseph Andrews et de son ami Abraham Adams*, Reims, chez Casin, libraire, 1784, in-18. (C. R., *Collection Cazin.*)

Voir deux fers aux armes de Bauffremont dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. GUIGARD, t. II, p. 39.

BERGHES (le prince DE).

Sur le volume coté CC 1285-4, *Essai sur le feu sacré*, par DUBOIS-FONTANELLE, in-8°, Paris, 1768, on voit sur le plat recto, en deux lignes : LE PRINCE DE BERGHES. Au dedans, écusson gravé comme ex-libris, *d'or au lion de gueules*, cartouche manteau d'hermine et couronne.

BIGNON (l'abbé), de l'Académie française.

Fer de reliure, cartouche orné de branches et de têtes d'aigle sur les côtés, soleil au sommet au milieu on lit, en deux lignes : BIBLIOTHEC. BIGNON. Au dos du volume, entre les nerfs, les lettres BH opposés, et au bas : BIBLIOT. BIGNON, avec les numéros d'ordre. Se trouve à la Bibliothèque de Reims sur les *Œuvres du P. Rapin*, 1709, in-12, rel. v. pl.

Sur la bibliothèque formée par Jean-Paul Bignon, abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle, bibliothécaire du roi en 1718, voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, où ses marques sont reproduites, t. I^er, p. 238 et 239, et t. II, verbo *Bignon*, p. 60-62.

BOURBON (Louise-Élisabeth DE), fille de Louis III de Bourbon-Condé, née le 22 novembre 1693, mariée le 9 juillet 1718 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, duc de Mercœur, d'abord comte de La Marche, lequel mourut le 4 mai 1727.

Digitized by Google

Le volume de la Bibliothèque de Reims coté FF 3551 bis, *Histoire de la dernière peste de Marseille*, Paris, 1732, in-12, relié en veau fauve, porte sur les plats, au centre d'un encadrement de filets, les armes de cette princesse dans un cercle ovale, les deux écussons accolés aux armes de Bourbon-Condé, *3 fleurs de lis et baton péri en bande*, avec couronne fleurdelisée et cordelière de veuve les entourant.

L'ouvrage est dédié à cette princesse (3e douairière) alors veuve. Il porte en outre l'ex-libris du médecin Baron, auquel il appartint ensuite.

Bourbon-Condé (Louis-Joseph de), prince de Condé, né en 1736, mort en 1818.

Un fer de reliure à ses armes, reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, par J. Guigard, 1890, p. 48 (avec d'autres fers armoriés à son usage), se trouve sur un incunable de la Bibliothèque de Reims, Platea, *De Restitutionibus, usuris et Excommunicationibus*, 1476, in-4°, reliure du XVIIIe siècle, sur les plats, filets et écusson ovale *de France avec bâton de gueules en bande*, couronne fleurdelysée au sommet, cordons des ordres royaux au bas, 2 anges pour tenants.

Bullion de Fontenay (Famille).

L'ouvrage coté FF 1961 bis, *Mémoires de M. de Montchal...*, 1718, in-12, porte un ex-libris gravé du XVIIIe siècle. Écusson ovale, *écartelé aux 1 et 4 d'azur, lion d'or issant de 3 fasces ondées d'argent, aux 2 et 3 d'argent, à la bande de gueules accompagnée de 3 coquilles de chaque côté*. Cartouche rocaille, 2 lions assis de part et d'autre. Au sommet, devise dans une banderole : *Fortis superenatat undas*.

Cette devise figure, avec l'indication de la famille Bullion de Fontenay, dans le *Dictionnaire des Devises*, de A. Chassant, t. II. (Voir l'indication de la généalogie et des armoiries de cette famille dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chenaye-Desbois, t. IV, p. 506.)

Daguesseau (le chancelier), 1668-1751.

Un bel ouvrage en deux vol., provenant de sa Bibliothèque, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices*

Digitized by Google

en général, par Jacques-François BLONDEL, Paris, Jombert, 1738, in-4°, porte sur les plats de la reliure un écusson dans un ovale, portant *d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de 6 coquilles d'argent, 3 en chef, 2 en fasce et 1 en pointe.* Mortier fleurdelisé au sommet de l'écu, couronne, grand manteau, 2 masses d'armes en sautoir sous l'écu, cordons des ordres royaux autour. Aux angles de chaque coin du volume, une coquille d'or, et au dos masses d'armes en sautoir, entre les nervures. T 2015 bis. (Voir, sur les bibliophiles de la famille Daguesseau, le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 172-73.)

DAUBIGNY.

Cartouche genre Louis XV, feuillages sur les côtés, couronne de comte au sommet, l'écusson ovale portant *de... au levrier de...*, levrier pour support; sur la tablette, banderole avec le nom : D'AUBIGNY. *(Dessin, Collect. Ch. Givelet.)*

DELAPIERRE DE LIGNY, conseiller du roi.

Le volume de la Bibliothèque de Reims coté X 3006 porte les armoiries et l'*Ex libris Delapierre de Ligny, in mon. curiæ Regi à cons^ilis*, 2 levriers pour supports, heaume.

DELISLE (M.).

Le volume de la Bibliothèque de Reims coté X 2042, intitulé : *Fables de M. de La Motte*, Paris, 1719, in-4°, orné de superbes gravures, rel. v. p., porte sur les plats un fer de reliure avec écu ovale dans un cartouche surmonté d'une couronne, les armoiries sont écartelées, aux 1 et 4 *chargé d'une licorne naissante et de 3 merlettes en chef*, et aux 2 et 3 *sautoir cantonné de 4 billettes.* Sur la couverture intérieure, est fixé un écusson gravé, *de gueules au lion d'argent, au chef d'argent, chargé de 3 étoiles d'azur*, branchages sur les côtés, nuage au-dessous; sur la base arrondie, on lit : DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. DELISLE.

DELPECH DE CAILLY (Pierre), président en la Cour des Aides (1712-37).

Dans un cartouche surmonté d'une couronne, écusson portant *d'azur au chevron brisé, accompagné en chef de deux soleils rayon-*

Digitized by Google

nants, mouvants des angles supérieurs de l'écu, et en pointe d'un pélican dans son aire, le tout d'or à la bordure de gueules. Le catalogue de la bibliothèque de feu M. Delpech de Cailly fut publié à Paris en 1738. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 175.) Cette marque se trouve sur le volume *Nouveau Théâtre d'Italie*, 1704, coté GG 3725 *bis* à la Bibliothèque de Reims.

Du Laurens (Pierre), président au Parlement de Provence en 1766.

Fer à ses armes : *d'argent au laurier de sinople, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or*, l'écu entre deux palmes, mortier au-dessus. Se trouve sur la *Véritable origine... de la maison royale*, par du Bouchet, Paris, 1646, in-f°, coté FF 2875 à la Bibliothèque de Reims. Fer reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 192.

Du Pille (J.-A.), trésorier des Guerres, mort en 1740.

Son fer à ses armes : *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'un globe cintré d'or*, écusson ovale, sommé d'une couronne, avec deux levriers adossés pour supports. Se trouve sur l'*Histoire de Ximenès*, Anisson, Paris, 1694, in-12, volume coté GG 3835 à la Bibliothèque de Reims. Il est aussi reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 193.

Fenille (M. de).

Le volume coté X 2651 porte l'ex-libris gravé de M. de Fenille : écusson avec 3 vols et fasce, supports, 2 lions.

Foucault (Nicolas-Joseph), intendant, conseiller au Parlement, membre de l'Académie des Inscriptions, 1643-1720.

Sa bibliothèque était fameuse. Elle fut dispersée à sa mort, et un volume en provenant parvint aux Capucins de Reims, d'où il échut à la Bibliothèque de la Ville. C'est la *Description des costes de France*, 1690, in-4°, coté FF 1550 ; le volume, relié en veau, porte sur les plats un fer aux armes de Foucault : *de sable au lion*

Digitized by Google

d'argent, armé et lampassé de gueules et couronné d'or, un filet en forme d'ovale entoure le cartouche.

Au dedans de la couverture est collé un grand ex-libris aux mêmes armes, avec deux lions pour supports, et à la base cette mention en majuscules : Ex bibliotheca Nicolai Joseph Foucault comitis consistoriani.

Le fer est reproduit, non l'Ex-libris, dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 221.

Gaillard (Jacques), chanoine de Rouen au XVIII^e siècle.

Son ex-libris consiste en un écusson de style rocaille, surmonté d'une couronne. Écusson ovale au centre : *d'or au chevron d'azur, chargé de 5 besans de... à 3 arbres de sable fruités d'or*, guirlandes de feuillages et palmiers, couronne. Sur la tablette on lit : *Ex Bibliotheca d. d. Jacobi Gaillard, canonici Rothomagensis*, sur l'*Histoire de la vie de saint Jacques le Majeur*, Rouen, s. d., in-8°. *(Bibl. de Reims.)*

Hénault (le président), magistrat et historien français du XVIII^e siècle.

Ex-libris gravé de très grandes dimensions, offrant une Minerve, casque en tête, lance en main, assise sur des nuages; elle tient de la main gauche un cartouche ovale portant un écusson armorié *de sable au cerf passant d'or, avec une étoile du même en chef*, supports deux cerfs, couronne sur l'écu, un petit Génie soutient le cartouche sur la droite ; au bas, balustrade et palmes ; sous la gravure, en capitales, on lit : le P^dent Henault, de l'Académie françoise.

Se trouve sur le volume de la Bibl. de Reims, marqué U 427, *Projet pour perfectioner l'ortographe des langues d'Europe*, par l'abbé de St-Pierre. Paris, Briasson, 1730, in-8°.

Le bel ex-libris du président Hénault est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 257, et dans l'album des *Ex-libris* de Poulet-Malassis.

C'est ce magistrat historien qui composa, pour servir d'épigraphe à ses œuvres, ce vers célèbre, qui est comme sa devise :

Indocti discant et ament meminisse periti.

Digitized by Google

HOPEWEIR (Charles).

Son nom et ses armes se trouvent sur le n° FF 2406-5, *Mémoires de la Régence*, 1729, in-12. Ex-libris gravé du dernier siècle, offrant un écusson écartelé, aux 1 et 4, *d'azur au chevron d'or accompagné de trois globes d'argent*, aux 2 et 3 *d'or à l'ancre de gueules*, sur le tout *d'argent à la fasce d'azur chargée de 5 étoiles d'argent*, heaume et lambrequins au-dessus de l'écu, sphère sur le heaume avec arc-en-ciel, banderole au sommet avec cette devise : *At spes non fracta.* On lit au bas, en trois lignes : *The Honourable Charles Hopeweir of Craigie-Hall et Blackwood Esq^r.*

HOYM (Charles-Henri, comte D'), ministre plénipotentiaire du roi de Pologne en France, célèbre par sa passion pour les livres, mort vers 1736.

Son fer de reliure offre dans un élégant cartouche un écusson portant *fascé d'argent et de sable de quatre pièces*, entouré du collier de chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne ; ses livres étaient reliés en veau fauve, et Boyet fut son relieur. Les livres à sa marque s'élèvent à un prix considérable. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, page 260-61.)

A la Bibliothèque de Reims, un mince volume coté M 440 bis, *Factum pour les religieuses de S. Catherine-les-Provins, contre les Pères Cordeliers*, 1679, in-18, reliure veau fauve, avec écusson sur les plats, porte le fer du comte d'Hoym, décrit ci-dessus.

JAMET, bibliophile du XVIII^e siècle.

On voit sa signature avec la date : *Lunéville, 22 juin 1738*, et la devise : *Mihi res, non me rebus*, sur le titre du volume coté X 3234, *Le coupe... de la mélancolie ou Venus en belle humeur...*, Parme, 1698, in-18.

JANSON (le cardinal DE), grand aumônier de France.

Ex-libris gravé à ses armes : *d'or à 3 têtes de chiens vues de face de sable, au chevron d'azur*, couronne au-dessus, croix à double traverse, chapeau à 15 glands, manteau d'hermine, croix du Saint-Esprit ; on lit sur un banderole au bas : *Ex lib. Tuss. card. de Ianson, mag. Fr. Eleem.* Sur le titre on lit : *Pour M. le cardinal*

Digitized by Google

de Janson. Ex Bibliotheca P. P. Minimorum conventus Manensis (?). Se trouve sur un superbe volume, reliure en maroquin, avec les armes de France sur les plats et Saint-Esprit aux angles. (Voir plus loin *Saint-Esprit* (Ordre du).

JARRY (M. DE).

Sur l'*Office de la Semaine sainte*, Paris, Ch. Fosset, s. d., le titre porte : *A M^r de Jarry, page de S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthièvre.* Ce volume pet. in-4° est recouvert d'une riche reliure aux armes de France, au pointillé genre Le Gascon.

LOGEOIS (M. DE).

Le volume FF 1889 bis, *L'Intrigue du Cabinet*, in-12, Paris, 1780, porte deux ex-libris collés à l'intérieur, celui du bas offrant un écusson avec guirlande autour, portant *d'or à la bande de gueules chargée d'une coquille d'or et accompagnée de deux merlettes, une de chaque côté de la bande.* Au bas : M. DE LOGEOIS, en majuscules.

L'autre ex-libris offre un socle en pierre sur une terrasse, et portant sur les 2 faces visibles une couronne de fleurs avec les initiales enlacées au dedans, C M d'un côté et L D de l'autre. — La signature *J. P. Le Gru* se trouve à la base.

LOUIS XV, roi de France.

Sur le volume de la Bibliothèque de Reims, FF 2936, intitulé : *L'abrégé de la Carte générale du Militaire de France*, Paris, 1731, in-12, rel. v. pl., on voit sur les plats deux L enlacés, avec fleurs de lis au milieu, couronne royale au sommet. — Ce fer est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, 1890, t. I^er, p. 27. Voir aussi le superbe exemplaire du *Sacre de Louis XV*, 1722, avec armes de France sur les plats.

MAILLART (Adr.), avocat à Paris au XVIII^e siècle.

Son cachet circulaire est imprimé en noir sur le premier feuillet d'un ms. de la Bibliothèque de Reims, intitulé : *Mémoire concernant la Généralité de Bourges, dressé par M. Dey de Seraucourt, intendant de lad. Généralité en 1698.*

Digitized by Google

Le cachet porte un écusson *de... au sautoir de... X, au chef d'or chargé de 3 oiseaux* (merlettes?), 2 oiseaux pour supports, autour on lit en lettres capitales : *Bibliotheca Adr. Maillart, adv. Paris. 1741.*

MALVIN DE MONTAZET (Antoine), archevêque de Lyon, 1713-1788.

Un fer à ses armes *d'azur à 3 étoiles d'or* et un autre fer avec écu écartelé, se trouvent dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. Ier, p. 324.

A la Bibliothèque de Reims, l'ouvrage de l'abbé Batteux, *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, Paris, 1746, entrée 8589, est recouvert d'une reliure en maroquin de l'époque, avec les armoiries de cet archevêque sur les plats, portant *d'azur à 3 étoiles d'or posées 2 et 1*, avec couronne, croix et chapeau.

MARQUET (Louis), conseiller au Parlement de Bordeaux, mort en 1780.

Son fer de reliure porte un écusson *d'argent à une fasce d'azur, accompagnée en chef d'un croissant renversé de gueules, et en pointe d'un lion du même.* Il est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 344.

L'*Almanach royal* de 1699, exemplaire de la Bibliothèque de Reims coté FF 2943, porte une reliure en maroquin ornée sur les plats de rinceaux très délicats en bordure et au centre d'un écusson ovale aux armes décrites plus haut, couronne de comte, supports deux lions.

MARSAN (le prince DE), de la maison de Lorraine.

Sur le volume X 2001 bis, *La Fontaine*, ex-libris gravé, grand écusson aux armes de Lorraine avec les cordons des ordres du roi, couronne sur le cartouche. Au bas : *Ex libris Serenissimi principis de Marsan a Lotharingia*, dans un cartouche carré avec guirlande au-dessus.

MIROMÉNIL (HUE DE), garde des sceaux sous Louis XVI.

Fer de reliure avec un écusson *d'argent à 3 hures de sanglier de*

Digitized by Google

sable posées 2 et 1, sommé d'une couronne et d'un mortier, reposant sur un manteau d'hermine, avec deux masses en sautoir par dessous. Ce fer est imprimé sur le volume du Cabinet de Reims, Médecine, 678, *État de la Médecine*, Paris, 1777, in-12, reliure maroquin. (Voir le *Catal. du Cabinet de Reims*, t. II, p. 250, et le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. I^er, p. 119, et t. II, p. 359.)

MONNET (Jean), directeur de l'Opéra-Comique.

Le portrait de Jean Monnet, directeur de l'Opéra-Comique, a été gravé par Aug. de Saint-Aubin en 1766. Il offre au-dessous de l'ovale un masque et un papier de musique, avec cette devise parlante : *Mulcet, movet, monet.* Se trouve dans un volume de la Bibliothèque de Reims, *Supplément au Roman comique ou Mémoires pour servir à la vie de Jean Monnet*, Londres, 1772, in-12, coté II 4468.

MONTIGNY (DE), membre de l'Académie des Sciences au XVIII^e siècle.

Cachet ovale sur le titre, aux armes, l'écusson dans un cartouche surmonté d'une couronne, portant *d'azur au chevron d'or accompagné en chef d'une étoile d'argent flanquée de 2 grappes de raisin, et en pointe d'une main (les doigts en haut) d'argent.* Autour du bord on lit : M. DE MONTIGNY. DE L'ACAD. D. SC. en capitales. (Sur *Le Réformateur*, attribué à Clicquot-Blervache, nouv. édit., Amsterdam, 1757, in-12, coté O 1372 bis.)

MONTMORENCY (Maison DE).

Fer aux armes de la famille, avec le manteau d'hermine, la couronne et la toque de pair, la devise dans une banderole : *Dieu aide au p. baron chrétien*, et au bas : AIIAANOM. Bibliothèque de Reims, se trouve sur les plats d'un volume in-12, *Hist. de la maison de Montmorenci*, par M. DESORMEAUX, Paris, 1768, II. (Voir sur les fers de reliure aux armes de Montmorency le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 368-70.)

MONTMORENCY-LUXEMBOURG (le maréchal DE), mort en 1746.

L'*Histoire des Juifs*, par Flavius JOSEPH, Paris, 1735, 2 vol. in-12,

Digitized by Google

rel. v. pl., porte sur les plats deux écussons accolés, ovales, placés sur un manteau d'hermine, couronne de duc et toque de pair au sommet : l'un aux armes des Montmorency-Luxembourg, l'autre écartelé et sur le tout de Colbert.

Le fer du maréchal porte : *de Montmorency, chargé en cœur de Luxembourg. (Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 369.) Un fer avec cet écusson, accolé d'un autre écu *de... au chevron de... accompagné de 3 croix ancrées de... 2 et 1,* se trouve sur un ouvrage ms. de la Bibliothèque de Reims, *Recueil de prières,* vol. in-4°, n° 1094.

MORAND (D.), de l'Académie de médecine.

Son ex-libris est collé à l'intérieur des *Lettres d'un théologien,* 1732, in-4°, K 2131, de la Bibliothèque de Reims. On lit au centre dans un ovale : *Ex Libris D. Morand Acad. Regiar. Paris. et Lond.* Autour, symboles de médecine, instruments de chirurgie, et au bas sphère céleste, livres d'anatomie, squelettes, vase rempli de plantes, etc.

MOREAU, médecin parisien.

Le volume P 679, *Conrardi Gesneri Libri V...,* Tiguri, 1586, in f°, offre sur les plats et au dos les initiales enlacées DG, en capitales, et sur les plats le chiffre entouré de feuillages. Signature sur le titre : *Moreau med. Paris.*; plus bas, *Ex Libris S^ti Dionisii Remensis, 1677.*

MOUCHARD (Fr.), de La Rochelle.

Le volume X 2867 porte sur la garde l'ex-libris : *Fr. Mouchard, Ecuier, ancien député de la ville de La Rochelle au Conseil royal du Commerce,* 1732. Écusson à 3 abeilles.

NOAILLES (le cardinal DE), archevêque de Paris.

L'ouvrage *Traité des dispenses du Carême,* Paris, 1709, porte une reliure pleine, offrant sur les plats les armoiries du Cardinal avec tous ses attributs, dans un cercle ovale.

NOYERS (Collège de), fondé à Noyers (Yonne).

Le volume CC 1027, in-4°, est un prix donné *in collegio Nuce-*

Digitized by Google

riensi en 1776 ; il porte sur les plats un encadrement de filets avec fleurs de lis aux angles, et au milieu un écusson ovale *de... à 3 bandes de...* inscrit dans un cartouche surmonté d'une couronne ; on lit autour : COMITIA BURGUNDIÆ.

« Le collège de Noyers, qui était richement doté, a été tenu par les Doctrinaires depuis 1632 juspu'en 1790. C'est dans cette maison que furent tenus les États de 1659. » *(Dictionn. des Communes,* de GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, t. III, p. 82.)

PARIS (Ville de).

Le magnifique volume de la Bibliothèque de Reims coté T 2034, *Description de la statue de Louis XV*, Paris 1768, gr. in-f°, est recouvert d'une reliure en maroquin portant sur un plat les armes de Reims et sur l'autre celles de Paris ; au dos, les vaisseaux alternent avec de grandes fleurs de lis.

La Bibliothèque de Reims possédait aussi une reliure du XVe siècle, offrant les armes de Paris avec la nef des marchands de l'eau. Cette reliure se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale (Incunables, *Platea, de Restitutionibus*, 1476, in-4°), par suite d'un échange conclu avec M. Léopold Delisle en 1887.

Elle possède encore une belle reliure du XVIIe siècle, offrant un riche cartouche ovale aux armes de la capitale, avec la nef et le chef fleurdelisé, sur les plats de l'*Ordonnance de Louis XIV, concernant la Jurisdiction des Prevost des Marchands et Eschevins de la ville de Paris, Paris, Frédéric Léonard*, 1676, in-f° ; la reliure porte en outre au dos entre les nervures le vaisseau avec les fleurs de lis aux angles.

PHILIPPE (Jean-Antoine).

Ex-libris gravé du XVIIIe siècle, offrant un riche cartouche de style Louis XV, orné de palmes et de feuillages sur les côtés ; au centre, écusson ovale *d'argent à la chaine en forme d'I de sable, suspendue à trois fers de cheval du même, avec une étoile du même en chef ;* heaume et lambrequins, fer au sommet ; sur la base du cartouche, on lit : *M. Jean-Antoine Philippe. (Collection de la Bibl. de Reims.)*

POMPADOUR (Mme DE).

Reliure à ses armes de l'ouvrage : *Hospital des Fols incurables,*

Digitized by Google

Paris, 1620, in-8°, coté X 3344. Les plats sont garnis de filets, et au milieu un écusson de style Louis XV *de... à 3 tours posées 2 et 1*, couronne au-dessus, et manteau d'hermine sous l'écu. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. I, p. 193.)

ROUX (François).

Ex-libris du XVIIIe siècle, finement gravé, offrant dans un encadrement carré un cartouche genre rocaille avec un écusson portant *d'or à l'étoile surmontée d'un croissant, au chef de gueules chargé de deux étoiles*, couronne de comte, tige de feuillages sur la gauche, soleil dans le coin du haut, et dans le bas, livres, Génie, instruments divers, paysages. On lit sur un livre ouvert, sur le cartouche, en capitales : EX LIBRIS FRANCISCI ROUX ET AMICORUM.

SAINT-ESPRIT (l'ordre du), fondé par Henri III.

Reliure en maroquin rouge des *Statuts de l'Ordre du Saint-Esprit*, Impr. royale, 1703, in-4°, portant sur les plats, au centre les armes de France entourées des cordons des ordres royaux, et aux angles des colombes descendant au milieu de rayons, avec flammes en avant, le dos semé de fleurs de lis et de langues de feu alternant. Bel exemplaire provenant du cardinal de Janson, don de M. Henri Sutaine, coté FF 2937 *bis* A.

La Bibliothèque de Reims possède aussi l'*Office des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, de l'Imprimerie royale, 1740, in-12, avec une reliure en maroquin, offrant sur les plats la croix de l'ordre, volume coté D 506 A.

SAINT-HILAIRE (le marquis DE).

Le volume FF 1601 *bis*, *Nouvelle Histoire de France*, par Louis LEGENDRE, Paris, Robustel, 1718, in-f°, lui a appartenu. Sur la garde, on lit écrit à la main : *Pour M. le marquis de St-Hillaire*. Sur les plats, chiffres, lettres LL enlacées dans un cartouche, et couronne au sommet.

SAUSSAYE (M.) X 3016. *Histoire d'un homme de qualité*, Paris, 1738.

Ex-libris gravé du dernier siècle, avec deux écussons accolés au

Digitized by Google

sommet, *à dextre d'or à 3 couleuvres et 2 oiseaux en pointe, à senestre d'azur au lion d'argent,* couronne de comte, guirlandes sur les côtés ; cartouche au bas, avec ces mots en deux lignes : *Du Cabinet de M. Saussaye.*

SECOUSSE (Denis-François), avocat, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Son ex-libris gravé est collé sur un ms. de la Bibliothèque de Reims intitulé : *Mémoire concernant la Généralité de Bourges, dressé par M. Dey. de Seraucourt, intendant de ladite Généralité en 1698.* Cet ex-libris offre dans un cartouche garni de volutes un écusson ovale portant *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef d'un croissant et deux étoiles d'or, et en pointe d'une gerbe d'or,* couronne de comte et le nom au bas en quatre lignes :

Dionys. Franc.
Secousse Eques in Paris.
Curia Patro. et è Reg. Human.
Litter. Acad. 17.

SECOUSSE (Fr.-Robert), curé de Saint-Eustache, à Paris.

Son ex-libris se trouve sur le volume coté DD 1320 bis, *Pausaniæ Graeciæ descriptio,* Lipsiae, 1696 (St-Nicaise), in-f°, rel. v. pl. Petit *ex-libris* finement gravé offrant, dans un cartouche sans attribut et recouvert d'une banderole sans devise, un écusson *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef d'un croissant d'or et de deux étoiles du même, et en pointe d'une gerbe liée d'or.* On lit au-dessous, en sept lignes : *De la Bibliothèque de M^re François-Robert Secousse, prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la Maison et Société de Navarre, curé de l'église parroisiale de Saint-Eustache, à Paris.*

SERPES DE LA FAGE (M. DE), chevalier de Saint-Louis.

Écusson *d'argent au pal de gueules chargé de trois chevrons d'or,* couronne de comte, deux lions pour supports, croix de Saint-Louis (?) sous l'écu. On lit au bas, en lettres majuscules :

A M^r DE SERPES DE LA FAGE.

(Collection Ch. Givelet.)

Digitized by Google

TASCHEREAU.

On voit sur le titre du volume coté X 3348, au haut de la page, en écriture du XVII^e ou XVIII^e siècle : *Ex libris Taschereau, BE, La fameuse compagnie de Lesine,* Paris, 1604, in-18.

TILLY (Charles DE).

L'ouvrage *Les monumens de la monarchie françoise,* par D. B. de MONTFAUCON, Paris, 1731, in-f°, porte le nom de ce personnage. Ex-libris collé à l'intérieur. Écusson écartelé, sur le tout un lion couronné, deux coqs pour supports, couronne au sommet, en bas sur la tablette : *Ex Bibliotheca Caroli de Tilly.*

TURPIN DE CRISSÉ (le comte Lancelot DE), célèbre tacticien, mort en émigration vers 1799.

Les *Œuvres de La Grange-Chancel,* Paris, 1758, in-18, cotées Z 3601, portent sur les plats ses armes : *losangé d'or et de gueules,* inscrites dans un ovale, avec couronne sur l'écu et deux lions pour supports ; on lit au bas sa devise sur une banderole : *Vici, victurus vivo.*

Ce fer est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 460.

EX-LIBRIS ANONYMES

G 1048 bis. — *Mémoire du Clergé.*

Ex-libris du XVIII^e siècle, gravé sans nom d'artiste et collé sur la garde. Écusson dans un cartouche de style rocaille, couronne au sommet et guirlandes de fleurs sur les côtés, terrasse supportant le cartouche. Les armoiries sont : *d'azur à 3 étoiles d'argent 2 et 1, avec une cordelière liée en abîme, au chef d'or chargé d'un croissant d'argent.*

M 4100. — Marque, fer de reliure en or, sur les plats des *Libertés de l'Église gallicane,* in-4°, Lyon, 1771.

Écusson ovale *losangé de... et de..., au franc quartier à senestre*

Digitized by Google

de... semé de mouchetures d'hermine, 2 cerfs ailés pour supports, couronne de comte, cartouche avec base ajourée fort délicate.

N 1902. — *Négociations secrètes de Munster.....*, La Haye, 1726, in-f°, couverture en parchemin de l'époque.

Sur le plat antérieur, fer de reliure en or, ovale, écusson au centre, circulaire, avec un cavalier (saint Georges ?) reposant sur un aigle à double tête, globe et croix au sommet. On lit autour : SIG : IMMEDIATE LIB : NOB : IMP : AD : RHEN : INF. — Il n'y a pas d'autre marque de provenance.

O 109. — C. R. Philosophie, 9.

Sur le *Traité de Porphyre...* par BURIGNY, in-12, 1747, reliure du temps, portant au bas du dos un écusson ovale *chargé de trois coupes, 2 et 1, avec un lion au milieu,* dans un cartouche surmonté d'une couronne de comte.

X 1995. — *Fables choisies, mises en vers par J. de Lafontaine* (avec les gravures d'Oudry), Paris, 1755, in-f°.

Le premier volume porte à l'intérieur de la couverture un ex-libris gravé, du XVIII^e siècle, offrant les initiales *D L* enlacées et entourées de deux branches de lauriers.

X 2905. — *Nouvelles exemplaires de Michel de Cervantes.....*, Lausanne, 1744.

Sur la garde, ex-libris gravé et imprimé en rouge, offrant un écusson ovale dans un cartouche décoré de palmes sur les côtés, portant *de gueules à la feuille de trèfle sur sa tige, posée en pal accostée de deux croissants à figure humaine et de deux étoiles ;* sur l'écu, heaume et lambrequins, et au-dessus jeune homme à mi-corps, tenant la tige de trèfle. Sur le titre du volume, la signature ancienne : *F. Daller,* avec paraphe.

X 2095-A. — C. R. Belles-Lettres, 359

Pièces dérobées à un ami (par l'abbé DE LATTAIGNANT), *Ams*

Digitized by Google

terdam, 1750, deux vol. in-12, avec reliure de l'époque portant au bas du dos un écusson ovale et couronné, *de... à 3 mains ouvertes de..., posées 2 et 1, au chef de... chargé de 3 molettes de...*

X 2954. — *Recueil de Romans historiques*, Londres, 1747.

Sur la couverture intérieure, ex-libris gravé du dernier siècle, offrant un écusson ovale : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un oiseau avec crête, bandeau sur la tête et serpent sous les pieds,* 2 lions pour supports, couronne de marquis, coquille et garniture fleuronnée au bas.

X 3005. — *Les illustres Françoises*, La Haye, 1731, in-12.

Ex-libris collé sur la couverture intérieure et portant un écusson ovale dans un cartouche avec guirlandes sur les côtés et couronne au sommet; le blason se lit : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe.* Pas de nom, ni date, ni de visa.

AA 174. — In-12, reliure veau plein.

Ex-libris gravé, le nom au bas est gratté, illisible. Écusson dans un cartouche Louis XV, lion couché sur la droite, armes *d'azur au chevron d'or, 2 étoiles d'argent en chef, fasce d'argent sous le chevron et 3 fleurs avec queues 2 et 1 entre la fasce et le chevron.* Sur le titre, la signature : *Desrouilly (?);* puis à côté : *Acquis par M. Jean-Baptiste Durand.*

CC 677. — In-4°, *Histoire des Ordres monastiques*, 1721 (Jésuites).

Sur les plats, fer ovale, *écusson de... au vol de...*, cartouche avec couronne, crosse et mitre, chapeau à dix glands au sommet.

CC 1170. — *Histoire des hérésies.*

Au dedans, un ex-libris gravé, de style XVIII^e^ siècle, offrant un cartouche garni de palmes sur les côtés, couronne au sommet, écusson au centre, *de gueules à 3 têtes de chien arrachées d'argent.* Au bas, la signature du graveur : *Roy f.*

Digitized by Google

FF 3436. — *Les Antiquités de Metz* (par P. CAJOT), Metz, 1760, in-12.

Riche reliure du temps en maroquin, avec encadrement fleuronné sur les plats. En dedans, ex-libris collé, offrant un écusson ovale portant *d'or à 3 fasces de gueules, offrant chacune cinq flanchis d'argent à la file,* couronne au-dessus, croix de Malte au-dessous, autre croix d'une décoration pendant d'un cordon au bas, 2 têtes d'aigle sur les côtés. Cartouche supportant le tout, sans nom ni date.

FF 3535 a.

Ex-libris du XVIII^e siècle, offrant simplement un écusson dans un cartouche surmonté d'une couronne. Les armoiries nous sont inconnues : aucun nom, aucune devise ne les accompagne. L'écu porte : *de gueules à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un instrument de musique* (clavecin ?) *d'argent, et en pointe d'une branche de...*

GG 3705. — Petit in-f°, *Io. Aventini annalium Boiorum, libri VII,* in-f°, Basle, 1580.

Ex-libris collé, assez grand, offrant un écusson *d'argent au chevron d'azur, chargé au sommet d'un croissant d'argent, et accompagné de trois roses de... 2 et 1.* Supports, 2 lévriers, heaume et lambrequins.

GG 3904.

Ex-libris du XVIII^e siècle, genre rocaille, offrant, au milieu d'un encadrement fleuronné, un écusson écartelé, portant au 1 et 4 *d'argent à 3 feuilles de trèfle de...*, et aux 2 et 3, *de gueules à la croix d'argent reposant sur un aigle à deux têtes, et chargée de 5 étoiles de...* couronne au sommet, deux lions pour supports. On voit un monogramme MJE dans le coin à gauche, et au bas la signature : J.-B. DE GAN HY FECIT.

II 4337 bis. — *Insignium aliquot virorum icones,* Lyon, J. DE TOURNE, 1559.

Digitized by Google

Sur la couverture intérieure, ex-libris richement décoré (probablement étranger), garni de nombreuses armes sur les côtés et d'un écusson rocaille au centre, portant *d'or au chef d'azur chargé de 3 oiseaux d'argent.* Sur une toque au sommet, le même oiseau tenant une branche dans son bec.

MM.

Ex-libris gravé, écusson *de sable à l'ancre d'argent, avec 2 étoiles d'argent en chef.* Couronne, 2 lions pour supports, croix sous l'écu. Se trouve sur les *Observations sur les écrits modernes,* 1742.

MM. (Auteurs latins. *Collection Barbou.) — Plinii Epistolæ et Panegyricus...,* Paris, Barbou, 1769, in-12.

Sur la couverture intérieure, porte gravé un ex-libris dans un cartouche, écusson *écartelé au 1 d'or, main tenant une palme, 2 et 4 écartelé d'argent avec merlette 1 et 4, et d'azur aux 2 et 3, au 2 de sable à 3 casques d'argent 2 et 1;* couronne de comte au sommet du cartouche et palmes sur les côtés.

CHALCOGRAPHIE DE REIMS.

Ex-libris offrant dans un cartouche ovale et incliné un écusson *d'or à 2 poissons adossés de..., au chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or,* heaume au sommet, deux griffons pour supports, pas de légende. *(Planche sur cuivre du* XVIII^e^ *siècle,* chalcographie de la Bibliothèque de Reims.)

Signalons enfin deux ex-libris qui se trouvent sur des ouvrages récemment donnés à la Bibliothèque par M. Henri Menu et non encore classés.

L'un sur un ouvrage intitulé : *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* (par FÉLIBIEN), *Paris, Louis Lucas,* 1690, pet. in-4°, rel. pleine du temps, portant sur les plats un cartouche avec écusson *de... à 5 fasces de...* et couronne ducale au sommet. A l'intérieur de la couverture est collé un ex-libris gravé, offrant un cartouche avec écusson *d'azur à 5 fasces d'argent,* couronne au sommet, deux lions pour supports, et au bas sur la tablette : *Bibliothèque de S. Ange.*

L'autre sur la *Lettre d'un docteur de l'ordre de S. Dominique sur*

Digitized by Google

les cérémonies de la Chine au R. P. Lecomte de la C^ie de Jésus, in-12, *Cologne, 1700*, offrant un écusson avec couronne ducale, deux griffons pour supports, et armoiries très compliquées, au milieu desquelles on reconnaît celles de la famille de Gondy.

Une reliure aux armes du cardinal de Richelieu, restaurateur de la Sorbonne, a été indiquée plus haut, page 68. Elle provient peut-être de la Bibliothèque de cette célèbre maison dispersée à la fin du XVIII^e siècle. (Volume coté K 2202.)

Emblème de la Sorbonne.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

EX-LIBRIS & FERS DE RELIURE

du XIXe Siècle.

Barré (l'abbé).

Ex-libris de Germain Barré, curé de Monville, près Rouen, offrant au bas un amas de livres, une sphère, avec une couronne de lauriers autour, avec cette devise au sommet : *Thesaurizat et ignorat cui congregabit ea.* Ps. 38. — Lithogr. moderne.

Barthélemy.

Sur le volume coté X 3093, intitulé : *Œuvres d'Arnaud*, se trouve une bande collée portant : Barthelémy. En regard, écusson dans un paysage, toque au-dessus, livres avec les initiales C.G.

Beaupré (M.), de Nancy, magistrat et bibliophile lorrain bien connu, mort en 1869.

Le volume coté GG 3634 bis, de la Bibliothèque de Reims, *Histoire du duché de Luxembourg*, par le P. J. Bertholet, *Luxembourg*, 1741, in-4°, porte un ex-libris moderne, gravé et collé sur la couverture, représentant une table chargée de livres, gravures, vases, médailles, bustes, figures diverses. On lit au-dessous : *Imp. Delâtre, Paris*, et au bas en deux lignes : *Bibliothèque de Mr Beaupré, Conseiller à la Cour de Nancy.*

Digitized by Google

BOUTOURLIN (Comte B.).

Sur le *Consiglio di Marsilio Ficino...*, Firenze, 1522, in-18, rel. parch. Un ex-libris collé à l'intérieur, moderne, écusson écartelé avec écu sur le tout, couronne, trois heaumes, cimier, aigle à deux têtes, supports, deux hommes armés de haches. En devise sur une banderole, au bas des armoiries, se détachant d'une terrasse, on lit : AMANTIBUS JUSTITIAM, PIETATEM, FIDEM. Au-dessous : *Comte D. Boutourlin.*

BRIAND, en Bretagne.

Ex-libris moderne, imprimé dans un ovale, écusson *d'argent au sautoir d'azur cantonné de 4 roses de gueules*, heaume au-dessus, et banderole au-dessous, avec la devise : *Sans détour.* Cette devise est attribuée à la famille Briand par le *Dictionnaire des Devises*, de A. CHASSANT et H. TAUSIN, 1878, t. Ier, p. 291.

Se trouve sur l'ouvrage intitulé : *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, par RAYNOUARD, Paris, 1813, in-8°, et sur un volume de la collection des Cazin, C. R.

BASTARD (comte L. DE).

Son ex-libris moderne se trouve sur le *Notable et sommaire discours de l'estat des Afaires de France depuis l'Édit pacification fait au moys de May 1576. — A Reims, par Iean Martin, 1577.* — L'ex-libris porte un écusson *parti avec aigle à dextre et demi-fleur de lis à senestre*, la devise se lit autour : *Cunctis nota fides*, et l'initiale au bas.

CHALONS (ville de), chef-lieu du département de la Marne.

Un livre provenant de sa Bibliothèque municipale, *Le sacré Hélicon*, publié en 1608 par Louis GODET, porte sur le titre un cachet aux armes de la ville avec son nom et sa devise : *Et decus et robur. (Se trouve au Cabinet de Reims.* Belles-Lettres, t. III du Catalogue.)

DELTENRE (C.-A.-J.).

Son nom et sa marque sur le n° FF 1572 de la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Ex-libris sans autre décoration qu'un encadrement de palmettes, moderne. Au sommet, on lit : *Sine Litteris vita mors est.* Au-dessous : *Ex bibliotheca Clementis A. J. Deltenre, angiensis, juris romani et hodierni doctoris, etc. Anno... N°... F°...*, puis au bas la devise : *Virtus nobilitat,* et le nom de l'imprimeur sous l'encadrement : *Impr. d'Aug. Deltenre, rel. à Lessines.*

DOIN (le docteur).

Ex-libris gravé en forme de bouclier, portant au sommet un caducée et au-dessus, en trois lignes : *Bibliothèque de G. F. Doin, doct. en médecine, n° 236.* (*Bibl. de Reims,* O 817.)

FIRMIN-DIDOT (Ambroise), le célèbre imprimeur et bibliophile parisien, 1850.

Petit ex-libris ovale, imprimé en blanc sur fond noir, offrant au milieu un livre ouvert, entre d'autres livres vus de dos, portant une devise en grec d'un côté et une devise en français de l'autre, la première :

ΨΥΧΗC ΚΑΙ CΟΦΙΑC ΦΑΡΜΑΚΟΝ

La seconde :

SOLLICITÆ
JUCUNDA
OBLIVIA
VITÆ

La date 1850 au-dessous de ces textes. Autour on lit encore : *A la Bible d'or, 1698,* et le nom : BIBLIOTHECA AMBROSII FIRMINI DIDOTI.

Se trouve sur une rarissime édition de N. Bacquenois, *Le livre de plusieurs pièces,* Lyon, 1548, coté avec une reliure de Duru, 1847.

FORTIA (le marquis DE), membre de l'Institut.

Ex-libris gravé, offrant un écusson avec couronne et 2 lions pour supports, portant *d'azur à la tour d'or sur un rocher de sinople ;* dans une banderole au sommet : *Turris fortissima virtus,* et au bas, en deux lignes : *M. le marquis de Fortia.* — Se trouve à

Digitized by Google

la Bibliothèque de Reims, sur les *Vies des hommes et des femmes illustres d'Italie*, in-12, Paris, 1767, coté II. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 220, pour les fers de reliure aux mêmes armes.)

Gomez de la Cortina (J.), bibliophile espagnol.

L'ex-libris de ce collectionneur moderne est collé sur un exemplaire relié d'un ouvrage de la Bibliothèque de Reims, intitulé : *Le droit canonique et le droit ecclésiastique dans leurs rapports avec le droit civil*, par Félix Le Ruste, Paris, Dentu, 1862, coté M 3992. — Il offre un écusson chargé de nombreux quartiers, avec couronne au-dessus et décoration au-dessous ; on lit sur une banderole au sommet : *J. Gomez de la Cortina et amicorum ;* et à la base : *Fallitur hora legendo.*

Exemplaire très rare du livre *Sophoclis Antigone tragoedia a Gentiano Herveto aurelio traducta*, Lyon, Ét. Dolet, 1541, in-8°, reliure moderne en maroquin vert, filets et tranches dorés, armes sur les plats, entourées d'un cartouche où se lit : *J. Gomez de la Cortina et amicorum. — Fallitur hora legendo.* (CR, Belles-Lettres.)

Joughe (Th. de).

Le volume GG 3599 bis, *Petri Divæi opera*, Louvain, 1757, lui a appartenu. Ex-libris collé, moderne, avec un écusson *d'argent à 4 fasces d'azur*, supports deux nègres tenant des pennons armoriés, couronne au sommet et banderole au bas avec ces mots : *Fortune ne vieillit pas.* Enfin, au-dessous, on lit : *Bibliothèque de Th. de Joughe.*

Lambilly (Henri-Humbert, comte de), lieut[t]-colonel d'état-major, mort glorieusement à la bataille du Mans, en 1871.

Le *Nouvel Armorial du Bibliophile* (t. II, p. 280), le donne comme né à Reims, le 7 décembre 1832. C'est une erreur, car les registres de l'état-civil de cette ville n'ont aucun acte de naissance qui lui soit applicable à cette date, ni postérieurement. Il faut lire sans doute *Rennes* au lieu de *Reims*.

L'armorial est exact en ce qui concerne les armoiries : *d'azur à*

Digitized by Google

six quintefeuilles d'argent, 3, 2 et 1; et il donne aussi l'indication de deux catalogues des livres du comte de Lambilly, publiés l'un chez Aubry en 1866, l'autre chez Dumoulin, en 1872.

Le volume coté T 1931 bis, à la Bibliothèque de Reims, *Les Tableaux qui sont à Florence dans les appartemens du palais du Grand-Duc... Florence*, gr. in-f°, s. d. (XVIII^e siècle), porte l'ex-libris du comte de Lambilly, offrant un écusson *d'azur à six quintefeuilles d'argent, 3, 2 et 1;* autour on lit: *Point gesné, point gesnant,* deux bannières avec hermines en sautoir sous l'écu, couronne au-dessus, avec banderole au sommet portant cette devise : *Qui qu'en grogne.*

MANDRE (C. DE), bibliophile moderne.

La Bibliothèque de Reims possède l'ouvrage de M. Fouinet: *Gerson et le manuscrit aux enluminures,* Tours, Mame, 1843, avec demi-reliure en maroquin vert portant sur les plats l'écusson de cet amateur, *d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes d'argent dans le champ, trois à dextre et quatre à senestre ;* lambrequins et couronne de comte sur l'écu. — A l'intérieur, un ex-libris gravé se trouve collé, offrant un écusson ovale aux mêmes armes avec un Génie tenant la couronne sur le côté ; on lit au-dessous la devise : *Aliquid in minimo,* et le nom sous la coquille : *Ex libris C. de Mandre.*

Il y a variété dans l'ex-libris qui offre les sept billettes d'or, et posées 4 en chef 2 et 2, et 3 en pointe 1 et 2.

MONTFERMEIL (le marquis DE).

GG 3918. Ex-libris gravé, offrant un écusson *de gueules à 3 roses d'argent,* dans un cartouche surmonté d'une couronne et soutenu par deux griffons. Au bas, sur la tablette, en une ligne : *Le M^is de Montfermeil.*

MURAT.

Ex-libris gravé, écusson genre rocaille, penché, portant *d'azur à 3 fasces crénelées et maçonnées d'argent,* couronne, 2 lions pour supports, roseau et branche avec fruits, terrasse au bas. A la main, en capitales, au-dessous : MURAT. — Se trouve sur le vol.

Digitized by Google

in-12 coté II 4216, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie,* par DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, Paris, 1781. *(Bibl. de Reims.)*

NAPOLÉON (famille des).

L'ouvrage de M. DE MONTBEL, *le Duc de Reichstadt,* in-8°, Paris, 1832, coté FF 2740 bis, est recouvert d'une reliure de l'époque, signée au bas du dos : *Brigandat;* elle offre sur les plats les armes impériales, avec le manteau d'hermine et tous les attributs souverains.

NODIER (Charles), l'aimable bibliophile et écrivain mort en 1844.

Son exemplaire des *Œuvres de Guillaume Coquillart,* Paris, 1534, in-18, se trouve à la Bibliothèque de Reims, dans une reliure pleine du XVIII[e] siècle. A l'intérieur de la couverture est collé un cartouche ovale en or sur fond rouge, avec ces quatre mots qui fixent la provenance : Ex MUSÆO CAROLI NODIER. (Voir la reproduction de ce cartouche et une charmante esquisse du caractère de Nodier dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* par J. GUIGARD, t. II, p. 382.)

Le *Doctrinal de Sapience,* édition de 1520, provient aussi de Charles Nodier, dont il porte l'ex-libris, ainsi que celui du baron de Warenghieh. *(Bibl. de Reims,* CR 335.)

ORLÉANS (prince D').

L'ouvrage *Histoire des chiens célèbres,* Paris, 1808, in-12, volume cartonné, dos en cuir, porte au bas du dos les lettres L P O, surmontées d'une couronne fleurdelisée. Voir aussi le vol. coté D 500.

PEILLON (L.).

Ex-libris comprenant un écusson *de sinople au chevron d'argent chargé de trois losanges de gueules et accompagné de trois cerfs passant d'argent;* cimier, cerf issant; sur une banderole au bas : L. PEILLON. — Se trouve collé sur la couverture intérieure des *Œuvres de Descartes,* publiées par V. COUSIN, Paris, Levrault, 1824, à la *Bibliothèque de Reims.* Gravure moderne.

Digitized by Google

RENOUARD (A.-A.).

Petit ex-libris tiré en rouge, offrant une ancre autour de laquelle sont entortillés deux serpents, et au sommet de laquelle plane un oiseau (coq), les ailes tendues et couronné ; la lettre R se trouve sur la tige de l'ancre. En haut et en bas, on lit : BIBLIOTHÈQUE A. A. RENOUARD. Cet ex-libris est collé sur la garde du ms. 585, nouveau classement, relié en maroquin plein, portant au dos : ŒUVRES DE MESLIER MANUSCRIT.

ROMAND (D. DE).

Son ex-libris se trouve sur l'*Almanach national de France, an III^e de la République.* — Ex-libris collé moderne. Écusson *d'azur à 5 besans d'or, posés 2 et 3,* heaume, lambrequins, décoration suspendue à un ruban sous l'écu, et au bas : ***Ex Libris D. de Romand.***

VIOLLET LE DUC (Ad.-Et.), frère de l'architecte, critique d'art, mort en 1878.

Son ex-libris consistant en une bande avec ces mots imprimés : *Ex libris Viollet Le Duc,* se trouve collé sur *Les tableaux racourcis de la vie humaine,* par René DE LA CHEZE, *Reims,* 1630, ouvrage provenant de M. Saubinet.

WARENGHIEN (baron DE).

Les volumes cotés II 4308-4, et X 3231 portent cette mention sur son ex-libris, *Bibliothèque de M. le B^on de Warenghien.* Armoiries chargées *de 3 léopards de sable en pal sur fond d'or,* avec 2 lions pour supports, et au-dessus de la couronne, une banderole avec cette devise : *Vis unita fortior.* — Voir un fer de reliure à ses armes dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 474.

EX-LIBRIS ANONYMES

X 1942.

Ex-libris moderne, collé sur la garde des *Divertissemens de Colletet,* Paris, Rob. Estienne, 1631, in-8°, sans encadrement, avec

Digitized by Google

lettres ornées et enlacées : MD (peut-être L en plus), et deux plumes d'oie taillées, croisées au-dessous.

X 2707 ter. — *Les États de Blois*, par L. Vitet, 1829.

Ex-libris collé sans nom, écusson ovale *au griffon de... fixé sur un rocher en pleine mer*, 2 griffons pour supports, décorations au bas, couronne fermée au sommet. Monogramme à la base.

DD 1301.

Ex-libris gravé et collé. Les lettres L D entrelacées, entre deux branches d'olivier, d'un fin dessin, sans nom de graveur ni de possesseur.

FF 2417 ter.

Ex-libris moderne, lithographié, écusson d'or *à l'ancre de... accostée de 2 étoiles de...*, 2 lions pour supports, en haut couronne, croix au bas. — Sur les *Mémoires de M. le Duc de Choiseul*, Paris, 1790, in-8°, rel. v. pl.

Ex-libris anonyme.

Gravé, qui paraît être du dernier siècle, offrant dans un ovale une grappe de raisin, entourée d'une guirlande de vigne ; on lit dans une banderole au-dessus de la grappe : *Quae tegit ornat.*

Se trouve sur un ouvrage du XVI^e^ siècle, relié par Gruel, chez M. Michaud, libraire, 1893.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

Au cours de l'impression de cet ouvrage, trente nouveaux ex-libris nous ont été signalés dans le fonds de Champagne, don Deullin, et autres fonds de la Bibliothèque de Reims. Nous ne voulons pas frustrer les bibliophiles de ce regain d'informations sur quelques amateurs des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, dont voici les noms par ordre alphabétique dans chaque siècle :

I. — Bibliophiles du XVII^e^ siècle.

CAUMONT (Henri DE), duc de La Force, membre de l'Académie française, 1675-1715.

Reliure d'un exemplaire du *Dessein de l'Histoire de Reims*, de BERGIER, coté FF 3119, avec les armes du duc de Caumont La Force sur les plats et son chiffre au dos. (*Nouvel Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 120). — Ce volume est rendu précieux par cette marque recherchée des bibliophiles. (*Legs Saubinet.*)

CUISSEAU, prieur de Cormicy.

L'*Histoire de Blois*, Paris, 1682, in-4°, porte sur le titre deux mentions : *Ex libris Simonis Cuisseau, prioris curati de Cormicy, 1695 ; — Ex libris S^ti^ Dionisii Remensis.*

Digitized by Google

HERMONVILLE (Ch.), curé de Mailly.

Le *Théâtre de la Turquie*, Paris, 1686, in-4°, porte sur le titre les deux mentions : *Ex dono Donimi Caroli Hermonville, Pastoris de Mailly, Carmeli Remensis,* et sur la couverture intérieure : *Charles Hermonville prestre.*

LIANCOURT (DE).

Les *Généalogies historiques,* Paris, Loyson, 1668, in-4°, reliure de l'époque, portent sur les plats un fer de reliure aux armes du duc de Liancourt, avec les cordons des ordres royaux, et à l'intérieur un ex-libris plus récent gravé aux mêmes armes, avec la devise : *C'est mon plaisir,* et le titre : *Bibliothèque de Liancourt.*

LUCIEN (J.-B.), graveur à Paris.

Le *Lucien, de la traduction de N. Perrot,* Paris, 1688, in-12, porte sur le titre la signature : *Lucien, graveur rue Montorgueil, à l'hôtel Saint-Christophe,* et une bande imprimée avec encadrement et collée : *De la Bibliothèque de J.-B. Lucien.*

VALOIS (Charles DE), duc d'Angoulême, fils de Charles IX et de Marie Touchet, 1573-1650. — Sa veuve, Françoise de Nargonne, mourut au château de Montmort, en 1713.

L'*Histoire générale des troubles de Hongrie...,* par Mart FUMÉE, Paris, R. Fouet, 1608, in-4°, porte une reliure en maroquin orange à ses armes : *de France au bâton péri en barre de gueules,* couronne de comte, branchages autour de l'écu et les initiales CD enlacées aux angles des plats et au dos. — Le volume porte en outre à l'intérieur la signature *Louis du Tronchay,* et le cachet de l'abbaye de Saint-Nicaise ; il est coté GG 3682 à la Bibliothèque de Reims. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. Ier, p. 34.)

Digitized by Google

II. — Bibliophiles du XVIII[e] siècle.

ANONYME.

Sur l'*Office de la Semaine sainte à l'usage de Sens*, Sens, Tarbé, 1763, in-12, fer sur les plats aux armes d'un évêque, *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 étoiles de même 2 et 1*, couronne de comte, mitre et crosse, chapeau à dix glands.

ANONYME, peut-être GALLATIN.

Les *Mémoires concernant l'histoire... des Chinois*, Paris, 1776, in-4°, t. I[er], portent un ex-libris gravé avec un cartouche genre rocaille, *écusson portant d'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 besans d'or 2 et 1*, couronne au sommet, et banderole portant : GALLATIN. Au bas, signature du graveur, *Robin*.

ARRACHART (J.-N.), médecin parisien.

Ex-libris gravé, offrant un écusson *de sinople au chevron d'argent sur lequel grimpent deux crocodiles de sable, et accompagné en pointe d'un croissant d'argent et au-dessous d'un char attelé d'un dragon ;* heaume et lambrequins sur l'écu. On lit dans un cartouche au bas : *Ex libris J.-N. Arrachart, Reg. Colleg. Chirurg. antiq. præfect. Reg. Comit. Acad. Chirurg. Cons. Castr. et Exercit. Regis Chirurg. Maj.* (Recueil de Thèses de médecine.)

BARRAL (Mathias DE), évêque de Troyes en 1761.

Fer de reliure avec écusson *de gueules à trois bandes d'argent, au chef d'argent chargé de trois clochettes d'azur, battaillées d'or*, couronne de marquis, mitre et crosse, chapeau à dix glands. Se trouve sur les plats d'une reliure en maroquin, emboîtant un *Office de la Toussaint*, Troyes, 1738, in-12. (Don *Deullin.*)

BAULART D'ANGIREY (C.-F.), chanoine de Besançon.

Sur le *Lucien, de la traduction de N. Perrot, Sr. d'Ablancourt*, Amsterdam, 1709, in-12, est collé un ex-libris anonyme, offrant

Digitized by Google

dans un cartouche un écusson *de gueules à la bande ondée d'or accompagnée de deux aiglons de..., un de chaque côté ;* une couronne et une mitre au sommet, une croix de Malte au bas du cartouche. Une inscription à la main court autour : *Ex dono R. D. Claudii Francisci Baulart d'Angirey, canonici illustris. Ecclesiæ metropolitanæ Bisuntinæ, anno 1785.*

Bouquot, chirurgien-major de l'armée.

Sur les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier,* Paris, 1767, in-4°, estampille en noir avec encadrement portant : *Bouquot, Chir. Maj. et Doct. en médecine.*

Bouthillier de Chavigny (Denis-François), archevêque de Sens.

Fer à ses armes sur les plats et au dos d'une reliure en maroquin rouge du *Breviarium Ecclesiæ Senonensis,* Sens, Jannot, 1726 ; l'écu porte *d'azur à 3 fusées d'or en fasce,* et autour du cartouche, couronne, mitre et crosse et chapeau à dix glands. (Voir le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. I^er^, p. 245-46.)

Choiseul (le duc de), comte de Stainville, ministre d'État, 1719-1785.

Un fer à ses armes se trouve sur la reliure en maroquin rouge de l'*Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne,* par Hédoin de Pons-Ludon, 1768. Une dédicace manuscrite de l'auteur au comte de Choiseul se trouve en tête de cet exemplaire. Le même fer est reproduit dans le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 141, avec les trois colliers et les drapeaux. *(Bibliothèque de Reims.)*

Coquereau (C.-J.-L.), médecin parisien.

Le *Voyage du tour du monde,* de Gemelli Careri, Paris, 1727, in-12, porte collé un joli ex-libris offant un écusson ovale *d'azur au rocher d'argent surmonté d'un coq du même,* couronne au sommet, branche de laurier, plante grasse, caducée et cigogne tout autour. Au bas on lit : *Ex libris C. J. L. Coquereau D. M. P.*

Digitized by Google

DESLIGNERIS.

L'*Abrégé de l'Histoire universelle,* par Claude DE L'ISLE, in-12, Paris, 1731, porte deux ex-libris gravés, offrant un écusson ovale *de gueules fretté de... au franc quartier à dextre d'or au lion de..*, deux lions sous l'écu, couronne au sommet et banderole avec le nom seul : *Desligneris.*

DHEMARD, gentilhomme du comte d'Artois.

Ex-libris finement gravé du XVIII^e^ siècle, offrant un écusson surmonté d'une couronne de comte et soutenu par deux chevaux, avec des armoiries écartelées *aux 1 et 4 d'or au sautoir de gueules, et aux 2 et 3 d'argent à 3 tourteaux de gueules.* On lit à la base, dans un cartouche carré : *Bibliothèque de M. Dhémard, Gentilhomme Ord^re^ de la Chambre de Monseig^r^ Comte D'Artois.*

DUEIL, d'une famille du pays rémois qui a encore des représentants à Ay.

Ex-libris carré oblong, offrant la vue d'une bibliothèque sur la gauche et d'une galerie de sculptures sur la droite ; on voit au milieu, sur la base d'une colonnade, un écusson ovale surmonté d'une couronne de comte avec lions pour supports, et portant *d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 larmes aussi d'argent, 2 et 1 ;* en avant, se trouve un second écusson aux mêmes armes entre les pieds d'une table, et au bas on lit en une ligne : DUEIL OFFICIER DU ROY.

Le même nom, avec le même titre, se trouve gravé sur pierre dans la cour d'une maison de Villers-Allerand, près de l'église, probablement l'habitation de ce bibliophile.

DU PONT DE ROMÉMONT (F.-P.).

Sur le *Lucien, de la traduction de Perrot, s^r^ d'Ablancourt,* Paris, 1707, in-12, ex-libris gravé avec encadrement de perles, cartouche portant un écusson *d'or au lion de...*, lion couché à la base sur des livres, couronne de comte au sommet, guirlande autour ; on lit sous la tablette : *Bibliothèque de M^r^ F^s^ P^re^ du Pont de Romémont.*

Digitized by Google

DU PRÉ DE SAINT-MAUR (A.-L.), officier aux Gardes françaises.

Sur la *Lettre d'Héloïse à Abailard,* Amsterdam, 1695, in-18, est collé un ex-libris offrant au sommet un écusson parti à ses armes, avec sa devise : *Perire potest, timere nescit,* lauriers et drapeaux autour, et dans le bas le nom et la dédicace du graveur : *Antoine Louis Du Pré de S^t^ Maur, officier aux Gardes françoises, par son très h. serviteur Lebeau ;* couronne, drapeaux couchés et canons sous l'inscription.

FAIRHOLME (George).

Ex-libris finement gravé, écusson ovale écartelé *aux 1 et 4 d'or à l'ancre de gueules, aux 3 et 4 d'argent à la hure au naturel, sur le tout parti de...* ; au sommet, colombe portant le rameau d'olivier, et sous le cartouche on lit : *George Fairholme of Greenknow Esq^r^.*

FRÉVAL (D.-D.), bibliophile châlonnais.

Ex-libris gravé du XVIII^e^ siècle, cartouche de style rocaille, soutenu par deux licornes, surmonté d'une couronne et de feuillages, écusson *d'azur à la licorne issant d'argent, surmontée en chef de deux étoiles d'or ;* sur la terrasse, banderole avec ce titre : BIBLIOTH. D. D. DE FRÉVAL, et au bas la signature : *Debey F. (Collection de M. H. Menu.)*

GIRANGY (M^me^ DE).

La Campagne roman..., par M. DE PUISIEUX, Paris, 1767, in-12, porte un ex-libris gravé du XVIII^e^ siècle, avec cartouche genre rocaille supporté par deux lions, couronne de comte au sommet, l'écusson ovale *d'or à 3 arbres de sinople 2 et 1, au lion de gueules en abîme ;* on a écrit autour de l'encadrement : *Bibliothèque de Boisgelon. Madame de Girangy.*

GRAUSS (J.-Ph.).

Ex-libris gravé, offrant au milieu de palmes et de fleurs un écusson *de sable à l'homme debout près d'un lion, au chef de sinople*

Digitized by Google

avec 3 oiseaux, lion issant pour cimier; au-dessous, banderole portant: *I. Ph. Grauss ;* et au bas la signature : *Brichet inv. sculp.*

Mazirot (le président **Barbarat de**), intendant à Moulins, magistrat lorrain.

Fer de reliure à ses armes, *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en chef d'une merlette du même,* l'écu sur un manteau, couronne et mortier au sommet, sur *l'Histoire chinoise,* Lyon, Duplain, 1766, in-12, 4 vol. — Le titre porte la signature : *Le Présid*[t] *de Mazirot. (Bibl. de l'auteur.)* — Voir sur le président de Mazirot la *Revue d'Alsace,* janvier 1883, p. 91, dans une notice sur les *Ex-libris des Trois-Évêchés,* par A. **Benoit**, et le *Nouvel Armorial du Bibliophile,* t. II, p. 31.

Perthes (J.-L.-H.-S. **de**), avocat et homme de lettres bien connu à Reims au XVIII[e] siècle, mort à Montfaucon en 1792.

Le *Catalogue des livres de la bibliothèque de M.* D [**e Perthes**], a été imprimé *s. l. n. d.* en 48 p. in-8°. Il est précédé de cet avis: « Le s[r] Delaistre, libraire à Reims, rue de Trudaine, n° 1594, acquéreur de cette Bibliothèque, n'en ouvrira la vente que le lendemain de la S[t]-Martin, et il ne vendra aucun article avant ce jour. » — Sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Reims (fonds Deullin), les prix portés à la main « sont ceux de l'estimation faite par le s[r] Née, de la Rochelle, libraire à Paris ».

Saulot de Bospin, fermier général.

Sur les *Mélanges de politique et de littérature de Linguet,* Bouillon, 1780, se trouve un élégant ex-libris gravé, avec encadrement décoré de guirlandes, et ce titre : *M*[r] *Saulot de Bospin Fermier Gén*[al], et au bas un écusson ovale à ses armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux besans de..., et en pointe d'une étoile de...*

Turpin, bibliophile châlonnais.

Sur le *Livre d'église latin-françois...,* Chaalons, Seneuze, 1749, in-12, rel. maroquin, est collée une bande encadrée de croisettes avec ces mots : *Ex libris* **Turpin.**

Digitized by Google

Van Buel (T.-H.), amateur flamand.

Sur les *Jacobi Gretseri... Opera liturgica... Ratisbonne, s. d.*, 1732, in-f°, reliure moderne, avec le fer de l'ancienne reliure, offrant au bas la date de 1750 et au milieu une colonne surmontée d'une boule avec la croix et les lettres LG sur les côtés, deux écussons, celui de droite *de gueules au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'or*, couronne de comte, et le nom : T. H. Van-Buel ; — celui de gauche *de... à une tige à 3 feuilles ou fleurs*, heaume et lambrequins, et le nom : J. G. de Jozé.

III. — Bibliophiles du XIXe siècle.

Anonyme.

Sur le *Sermon de Maistre Jean Gerson*, Troyes, Chevillot, 1622, in-8°, relié en parchemin, ex-libris anonyme moderne, portant un écusson *d'azur au soleil d'or, au chef d'argent chargé de 3 flammes*, aigles pour supports, banderole au-dessus avec cette devise : *Ardere et lucere*, et au bas une autre avec : *Ex libris C.H.P*

Anonyme.

Sur l'*Abrégé chronologique... de la Maison du Roi*, Liège, 1734, in-4°, se trouve un ex-libris moderne, offrant un écusson écartelé *aux 1 et 4 d'azur à 3 bandes d'or, et aux 2 et 3 d'or à la jambière de gueules*, couronne de marquis, homme armé pour cimier, deux griffons pour supports, et au bas dans une banderole cette devise : *Triplex difficile rumpitur.*

Bourgeois (Armand), homme de lettres champenois, percepteur à Pierry (Marne).

Son ex-libris, gravé par M. Ad. Varin, offre son nom sur une élégante draperie soutenue par de petits Génies. Il conserve en portefeuille une curieuse collection d'ex-libris gravés par le même artiste.

Digitized by Google

Deullin (Eugène), banquier, bibliophile à Épernay.

Il recueillit une collection immense de documents sur la Champagne et en donna une portion de haute valeur à la Bibliothèque de Reims en 1875. — Ses premiers achats étaient marqués simplement de son timbre commercial : *Deullin, banquier à Épernay.* Il n'a pas fait graver d'ex-libris, mais il fixa fréquemment sur ses livres une vignette empruntée à la marque de Nicole Paris, imprimeur troyen : un enfant cueillant les fruits d'un palmier, avec la devise : *Et colligam.* — Son fer de reliure porte uniquement ses initiales E. D.

Églée (Étienne), chanoine de Paris.

L'*Histoire de France*, par le P. Loriquet, Lyon, Rusand, 1817, in-24, t. II, porte sur le titre un cachet circulaire en rouge avec cette marque : *Ex libris Steph. Églée ecclesie Pariensis canonici.* MA unis, et sur la couverture intérieure une bande imprimée avec le nom : *Ex libris Ruben.*

Jessaint (Cl. Laurent Bourgeois, vicomte de), préfet de la Marne, 1764-1853.

Plusieurs beaux manuscrits de la Bibliothèque de Reims proviennent de sa collection, et l'un d'eux *la Somme du roy Philippe*, du XVe siècle, avec initiale aux armes du duc de Bedford, porte sur le plat le nom poussé en lettres d'or : Mr De Jessaint, Préfet de la Marne.

Jouron (L.), négociant en vins à Avize, bibliophile, actuellement en Algérie.

Son ex-libris porte : *Ex libris L. Jouron*, dans un ovale supporté par un cartouche, avec deux guirlandes pendantes en dessous. — Se trouve sur les *Scènes de la vie privée des animaux*, de Grandville, à la Bibliothèque de Reims.

Kesler (Mlle Victoire), rentière, morte à Reims vers 1854.

Elle aimait les lettres et les livres et possédait une bibliothèque nombreuse qui fut vendue à sa mort. Ses livres portaient une

Digitized by Google

étiquette imprimée, où se trouve son nom entouré d'une guirlande de vigne : *Mlle Victoire Kesler, rue de la Couture, n° 85, à Reims. (Collection H. Menu.)*

LHOTE (Amédée), homme de lettres et bibliographe à Châlons-sur-Marne.

Son ex-libris, gravé par M. Ad. Varin, a pour emblème un livre ouvert portant son nom : *Lhote Amédée, employé de la Bibliothèque de Châlons-s-M.*, et les outils de l'écrivain autour, la plume, l'encrier et la règle.

LOUIS XVIII, roi de France.

Reliure en maroquin rouge du *Musée royal des Arts*, 1822, in-12, portant sur les plats les armes de France, dans un encadrement fleurdelisé du style de la Restauration. *(Don Deullin.)* Le volume manque, on n'a que sa reliure.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut, né à Avenay en 1800, mort à Paris en 1881.

La Bibliothèque de Reims vient d'acquérir une collection de *Notices et Mémoires de l'Institut*, in-4°, reliés à son chiffre, composé de deux P enlacés. — Son neveu, M. Henri Paris, avocat, ancien maire de Reims, possède dans sa maison d'Avenay une bibliothèque importante et fort agréablement installée.

PASTORET (le marquis DE), célèbre homme d'État et érudit, 1756-1840.

Sur l'ouvrage coté X 2729 bis, ex-libris à ses armes : *d'or à la barre de gueules, au berger debout, tenant sa houlette et accompagné d'un chien*, deux lévriers pour supports, attributs, manteau de pair et banderoles portant l'une le cri : *France! France!*, l'autre la devise : *Bonus semper et fidelis*. Au bas on lit : *Bibliothèque de Pastoret.*

THELIN (DE).

Grand ex-libris gravé, offrant un écusson *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois épis de blé d'argent, 2 et 1;* deux lions pour supports, heaume et lambrequins. Au bas on lit : BIBLIOTHÈQUE DE Mr DE THELIN.

Digitized by Google

Nous terminons ce Supplément par l'inventaire sommaire du carton d'ex-libris d'un collectionneur rémois, M. Henri Menu, qui nous a déjà fourni plusieurs documents sur les bibliophiles rémois. Il possède en outre dix ex-libris armoriés et anonymes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, et dix-sept autres des mêmes époques, également armoriés, dont voici les noms ou désignations originales :

1. — *Inscriptus catalogo librorum* J. ADAM. N°
2. — *De la Bibliothèque de M^e^ François Gilles* BOUCHÉ D'URMONT, *Avocat aux Conseils du Roi.*
3. — COTTIN DE FONTAINE, *T. C. Guillaume f. i.*
4. — *Ex-libris* P. COCHON, D. M. M. N° (Blason parlant, avec un porc d'argent.)
5. — *Thadeus Hypolitus* DELEUTRE, *avenionensis.* (Attributs judiciaires sur l'écusson.)
6. — DESAINS, *Notaire à Saint-Quentin.* N°
7. — ANDRÉ FÉLIBIEN, *escuyer, sieur des Avaux, seigneur de Lavercy, etc., Historiographe du roy, 1650.*
8. — *Otiis comitis* FONTANELLATI, *etc.* (L'écu sans blason.)
9. — *Ex libris* DANIELIS FORMENTIN, *advo. Abbavillen. Chollet f.* (Gravure très fine.)
10. — *Ex libris* CAROLI PETRI DE NOINVILLE. (Sceptre et main de justice en sautoir.)
11. — *M^de^ la comtesse de* PREYSING. *(A la main.)*
12. — PARIS. (Écusson écartelé, bannières et armes autour.)
13. — AMELINE DE QUINCY, *Conseiller-Correcteur en la Chambre des Comptes.*
14. — *Ex Bibliotheca* MICHAELIS DE RIOULT D'ESLOUY, *Abbatis Beatæ Mariæ de Morimonte. An.* D. MDCCXXXVI.
15. — SANGNIER D'ABANCOURT. — *Gravé par L^se^ Duv. Tardieu.*
16. — PAUL FRÉDÉRIC CHARLES DE VALORY. (Attributs d'abbé sur l'écusson.)

Digitized by Google

17. — *Ex Biblioth.* DE VAUCRESSON, *in Sup. Subsid. Curiæ Advoc. Glis.* — *Gravé par Beaumont, graveur ordinaire de la Ville.* Au-dessus de l'écusson, légende dans une banderole : *Lectum retinere nefas.*

Nous remercions ce collectionneur d'avoir bien voulu nous permettre de reproduire ces utiles renseignements, dont tous les amateurs d'ex-libris et d'estampes lui seront reconnaissants. Ici s'arrêtent nos dernières recherches sur le terrain où nous nous sommes placés dès le début.

H. J.

31 octobre 1893.

Digitized by Google

CONCLUSIONS

LES EX-LIBRIS DE L'AVENIR

Notre revue est terminée : beaucoup d'erreurs, de lacunes et d'omissions pourront y être signalées ; nous prions le lecteur d'y pourvoir et d'agréer quand même ce petit recueil essentiellement rémois, puisqu'il ne comprend que des mentions relatives aux bibliophiles de Reims et du pays rémois ou des descriptions empruntées à la Bibliothèque de la ville. Si restreint qu'il soit dans son étendue, il n'en a pas moins étalé plus de cinq cents ex-libris, fers de reliure, marques et autres curiosités bibliographiques. Les types les plus divers y sont apparus tour à tour, avec les symboles et les attributs en vogue dans les derniers siècles et au cours du siècle présent qui arrive à son déclin.

Que l'on juge de la production générale des ex-libris depuis trois siècles, à l'aide de cette statistique dressée par M. Henri Bouchot : « Au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, soixante volumes d'ex-libris sont réunis et classés alphabétiquement. Commencée il y a moins de quinze ans, cette collection s'est rapidement enrichie sous la direction de M. Georges Duplessis,

Digitized by Google

conservateur du département ; elle comprend aujourd'hui plus de sept mille pièces, dont cinq mille au moins recueillies dans ces dernières années (1). »

Quelle est la conclusion à tirer de cette revue rétrospective et contemporaine ? Quelle est la voie à tracer aux bibliophiles rémois de l'avenir pour les aider à continuer les traditions de leurs prédécesseurs et à marquer dignement de leur empreinte les livres, objets de leurs convoitises, trésors gardés avec un soin jaloux, richesses destinées à faire les délices de leur intelligence ?

Il serait présomptueux de vouloir tracer ici une règle absolue dans un genre capricieux par essence, personnel à tous égards et de moins en moins conventionnel (2). Cependant, une réflexion s'impose, qui confirme ce caractère tout moderne, à savoir que l'ex-libris armorié qui fut la règle autrefois, cède de plus en plus le pas à l'ex-libris original, c'est à dire formé d'un emblème et d'une devise du choix spontané de l'amateur de livres. Les familles nobles ont cessé d'être les seules ou principales gardiennes des dépôts littéraires ; partant, les pièces du blason, les heaumes avec leurs lambrequins, les couronnes plus ou moins usurpées, les lions orgueilleux pour supports, tout cet appareil si brillant et si compliqué tend à disparaître ou à se réduire à son cadre historique. Les personnalités s'affirment par d'autres symboles ; on ne crée plus d'armoiries depuis le premier Empire et la Restauration, on s'ingénie à trouver une autre marque caractéristique. Les jeux de mots, les

(1) *Les Ex-Libris*, p. 80.

(2) Lire les excellents conseils donnés à ce sujet par M. Henri Bouchot, *Du choix d'un Ex-Libris*, dans son livre sur les *Ex-Libris* cité plus haut, p. 93 à 104.

Digitized by Google

rébus plus ou moins bizarres, les signes parlants s'effacent eux-mêmes, car les esprits virils leur préfèrent une image claire, une courte sentence, une allégorie bien vivante qui révèle le goût particulier, les tendances et l'âme de chacun. « L'ex-libris purement héraldique, dit M. Bouchot, n'est plus de mise, il vit sur des données perdues..... Il y a lieu de se choisir une estampille bien à soi, bien de son temps, qui vaille à la fois par son originalité et sa simplicité (1). »

C'est en ce sens que le progrès doit venir pour les futurs collectionneurs. De même que la progression toujours croissante dans la production des livres ne permet plus d'embrasser l'horizon indéfini des anciennes bibliothèques et oblige à se restreindre à un choix spécial dans les Sciences, les Lettres ou l'Histoire, de même le bibliophile marquera sa préférence dans une seule série, et trouvera une pensée forte et juste qui, d'un mot, le peindra au vif et avec lui sa collection. Celui qui cultive les sciences écrira le nom de celle qu'il a choisie comme son champ d'exploration, l'homme de lettres le genre qu'il adopte dans un domaine également restreint, et l'amateur de nos antiquités locales dira tout simplement : *Remensia colui.* Ce dernier trait existe, cette mission doit se perpétuer, et personne n'en contestera la convenance et la nécessité traditionnelles (2).

(1) *Ibidem*, p. 97, 98. — Il vient de se fonder à Paris une *Société française de collectionneurs d'ex-libris*, dont le président est le Dr L. Bouland (95, rue Prony), et le secrétaire M. Henry-André (3, faubourg Saint-Jacques). Voir les statuts de cette Société dans la *Revue des Bibliothèques*, 3e année, mai-juillet 1893, p. 303.

(2) Lire le rapport de M. l'abbé Nanquette sur la Société des Bibliophiles de Reims (1841 à 1844), dans les *Annales de l'Académie de Reims*, t. I., p. 381 à 391.

Digitized by Google

En résumé, reprenant l'esprit d'invention de nos vieux typographes, dont Silvestre a publié les Marques, les bibliophiles de l'avenir sauront emprunter à l'Écriture Sainte, aux auteurs classiques comme aux modernes, ou tirer de leur propre fonds la maxime qui caractérisera le mieux les efforts de leur vie entière. Ils seront modestes, bien qu'audacieux, persévérants, et surtout vrais.

Ainsi apparaîtront les mérites du genre nouveau des ex-libris, genre déjà bien en voie de développement depuis quelques années, et destiné selon nous à agrandir le cadre ancien. Puisse le goût des livres s'élever vers la région sereine de l'idéal, vers la recherche libre, la culture désintéressée du beau, et surtout vers la connaissance du bien et la pratique de la vertu, but suprême de l'homme en ce monde !

H. J.

25 octobre 1893.

Digitized by Google

TABLE DES DEVISES

Albor et candor (Béguin), 16.
Aliquid in minimo (C. de Mandre), 205.
Amantibus justitiam, pietatem, fidem (Boutourlin), 202.
Animis illabere nostris (N. Brulart), 18
Απλανος (Montmorency), 189.
Ardere et lucere (Anonyme), 216.
At spes non fracta (Ch. Hopeweir), 186.
Aunque no falta (Anonyme), 175.
Avec le temps (H. Jadart), 105.
Avecque le temps (Ch. Leclère), 145.
Bene vivere et lætari (R. Favart), 63.
Benois soit ki me list (Anonyme), 163.
Bonus semper et fidelis (Pastoret), 218.
Carpe diem. — Excelsior ! (A. Benoist), 92.
Cave honores quos sine culpâ tenere non poteris (H. Ligier), 9.
Cedant arma togæ (J. Geoffroy), 67.
C'est mon plaisir (Liancourt), 210.
Contemnit imbelles (G. Thibault), 119.
Cor spe repletum (Pierre Le Comper), 35.
Crescit vulnere virtus (Chappron), 57.
Cum bonis ambula (Beham der Elter), 157.
Cunctis nota fides (L. de Bastard), 202.
Deo juvante (R. de Lorraine), 11.

Digitized by Google

Deus, mater, patria (J. Remy), 117.
De plano in altum (Duplain), supplément, 215.
Desiderat (l'abbé Cerf), 95.
Dieu aide au premier baron chrétien (Montmorency), 189.
Dieu aide au premier chrétien (Bauffremont), 181.
Dieu en ayde (Dion), 98.
Dieu en soit garde (Ville de Reims), VIII, 82, 92, 100, 114, 115, 116, couverture ; en latin, *Custodia cœlo*, 252.
Diu latet in tenebris (P. de Wint), 121.
Doctarum hederæ præmia fontium (Cl. Dallier?), 26, 42.
Ditat servata fides (G. Briçonnet), 87.
Educunt folia fructum (Bibliothèque de Reims), 92.
Ego nominor leo (Al. Lion), 107.
Eligere, colligere, legere (V. Diancourt), 97.
Et colligam (N. Paris), 217.
Et decus et robur (Ville de Châlons), 202.
Ex garritu securitas (H. Caqué), 55.
Exiguus nobis sed bene cultus ager (Abbé Hillet), 71.
Ex multis pauca sed optima (L.-J. Raussin), 80.
Fais ce que tu peux (H. Menu), 111.
Fallitur hora legendo (Gomez de la Cortina), 204.
Fato prudentia major (J.-B. Colbert), 24.
Femina spada (A. Paroissien), 113.
Fluctuat nec mergitur (Ville de Paris), 191.
Fortis superenatat undas (Bullion de Fontenay), 182.
Fortune ne vieillit pas (Th. de Joughe), 204.
Gallo fortissima cedunt (Coquebert), 58.
Gaudium pacis (R. Favart), 63.
Hæc evocat orco (L.-J. Raussin), 79.
Indocti discant et ament meminisse periti (Plent Hénault), 185.
In ipso vivimus, movemur et sumus (N. Roland, voir son cachet page 229.)
In musis igneus ardor (A. Oudet), 78.
Inservire Deo, Patriæ, Charis et amicis, unica cura mihi (P. Ingold), III.
In te Domine speravi (Anonyme), 163.

Digitized by Google

Ite ad vendentes et emite vobis (Th. Aubry), 180.
Justitia et pax (P.-L. Péchenard), 113.
Laboris fulcimentum (H. Matot), 111.
Lectum retinere nefas (Vaucresson), 219.
Lege et redde (Sirebeau), 118.
Liber amicusve (Pr. Tarbé), 119.
Lilium inter spinas (Collège de Grasse), 169.
Malo mori quam fœdari (Bertin du Rocheret), 53.
Mane nobiscum Domine (J.-A. de Thou), 174.
Melior doctrina parentum (L. Paris), 112, 173.
Meta laboris honos (Anonyme), couverture.
Mieux qui pourra (E. Lemaitre), 107.
Mihi adhœrere Christo bonum est (J. Dorat), 27.
Mihi et amicis (Gobet), 122.
Mihi res, non me rebus (H.-T. Baron), 180.
Millia millium ministrabant ei (Millanges), 170.
Misericordia et veritas (E. Cauly), 94.
Modus in rebus (F. Lefort), 106.
Mulcet, movet, monet (J. Monnet), 189.
Multi vocati, pauci lecti (D'Argenson), 180.
Nihil admirari (N. Bergier), 17.
Nihil admirari (G. Jacob), 104.
Nihil timeo nisi turpem famam (Berlandus), 158.
Non est mortale quod opto (Petau), 172.
Non propter scire debemus addiscere et studere, sed propter operari virtuose (Cl. Poussin), 162.
Non tibi (H. Walbaum), 120.
Numeretur qui miscuit utile dulci (F. de La Salle), 74.
Numero Deus impare gaudet (Buirette), 54.
Omnia a Deo (Beham der Elter), 157.
Omnia in labore (Brissart-Binet), 93.
Omnia in labore (F. Michaud), 111.
Ora et labora (Beham der Elter), 157.
Paix et Peu (J. Pinguenet), 44.
Parare viam Domini (J.-F. Landriot), 105.
Pax (Congrégation de Saint-Maur), 46.

Digitized by Google

Pax (Congrégation de Sainte-Vanne), 48.
Per alta et littora (J. Remy), 117.
Per vias rectas (Biot), 106.
Perire potest, timere nescit (Dupré de Saint-Maur), supplément.
Point gesné, point gesnant (Comte de Lambilly), 205.
Πονος δ' αρετην μεγοφελλει (Anonyme), 176.
Portio mea, Domine, sit in terra viventium (J. Grolier), 159.
Proprios ostentat honores (L. Bachelier), 51.
Ψυχης και σοφιας φαρμακον (A. Firmin-Didot), 203.
Quæ seminaverit homo, hæc et metet (Cardinal Gousset), 101.
Quæ tegit ornat (Anonyme), 208.
Qualitate non quantitate numerantur (F. de La Salle), 27, 74.
Qui qu'en grogne (Comte de Lambilly), 205.
Quod decet (Comte de Chevigné), 95.
Quod natura dedit tollere nemo potest (A. de Barthélemy), 91.
Remensia colui, mihi et amicis (Ch. Givelet), 101.
Sanis prodest et ægris (L.-J. Raussin), 79.
Sans détour (Briand), 202.
Sa vertu m'atire (Marie Stuart), 176 (Voir le fer de reliure, p. 176).
Servare et augere (Académie de Reims), 89.
Servat et abstinet (J.-B. Colbert), 24.
Sic libat ambrosiam (La Framboisière), 33.
Sic mori vivere est (Anonyme), 164.
Si Deus pro nobis quis contra nos (N. Psaume), 162.
Signum fidei (Frères des Écoles chrétiennes), 99.
Sine litteris vita mors est (J. Deltenre), 203.
Sine querela (G. Fliche), 6.
Sola vivit in illa (Diane de Poitiers), 159.
Sollicitæ jucunda oblivia vitæ (A. Firmin-Didot), 203.
Souvenir et espérance (Ernest Arnould), 90.
Spe otii sustentatur labor (G. Foulquart), 7.
Spera in Domino et fac bonitatem (Petiblet), 43.
Spes mea Deus (Henri III), 160.
Sufficit mihi gratia tua (A. Dudrac), 4.
Summo in cœlo, semper clara luceat (Clarin de la Rive), 95.

Digitized by Google

Superat candore et odore (Charles de Bourbon), 158.
Sursum corda (J. Gerson), 126.
Tandem quiesco (Anonyme), 178.
Pax multa diligentibus legem tuam (F. Le Picart), 9.
Te nemus omne canet (Colbert du Cannet), 25.
Te stante virebo (Ch. de Lorraine), 10.
Thesaurizat et ignorat cui congregabit ea (Abbé Barré), 201.
Triplex difficile rumpitur (Anonyme), 216.
Turris fortissima virtus (Marquis de Fortia), 203.
Unus non sufficit orbis (François II), 161.
Ut sit tibi nucleus de nuce, frange nucem (P. Noizet), 12.
Utinam prosim (H. Jadart), 105.
Veritatem tantum et pacem diligite (J. Gillot), 68.
Vici, victurus vivo (Turpin de Crissé), 194.
Victrix fortuna patientia (R. Dey), 26.
Vident et torquentur (E. de La Salle), 35.
Vigilantia custos (L.-J. Raussin), 79.
Vincere in bono malum (citation), 103.
Virtus ad astra feret (Famille Feret), 5.
Virtus nobilitat (J. Deltenre), 203.
Virtuti, non invidiæ (E. de La Salle), 35.
Vis unita fortior (Baron de Warenghien), 207.
Vitiis infensa, pietati amica (Faculté de Droit), 49.
Vivat in me Christus (Cardinal Langénieux), 106.
Vox tonitrui in rotâ (la Sorbonne), 199.

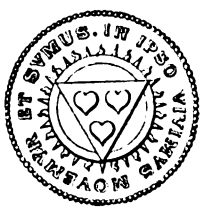

CACHET DE NICOLAS ROLAND, CHANOINE DE REIMS

(Voir sa *Vie* publiée en 1888, par M. l'abbé Al. Hannesse.)

Digitized by Google

TABLE

DES AFFICHES DE REIMS

PAR HAVÉ

(1772-1781)

Avis de Bibliothèques rémoises à vendre.

Bibliothèque de M. Cauvet, chanoine (16 et 23 mars 1772).
Bibliothèque de M. Lévêque de Champeau (12 octobre 1772).
Bibliothèque de M. Félix de La Salle (19 avril et 31 mai 1773).
Bibliothèque de M. Raussin, médecin (18 mai 1778).
Bibliothèque de M. Frizon de Blamont (8 juin 1778).
Bibliothèque de M. Lelarge-Gard (7 décembre 1778).
Bibliothèque de M. Desjardins de Courcelles (3 avril 1780).
Bibliothèque de M. Regnault, abbé d'Irval (15 mai 1780).
Bibliothèque de M. l'abbé Multeau (6 et 20 août 1781).

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS & DES GRAVURES[1]

Pages

AVANT-PROPOS I

I. — Bibliophiles rémois des XVe et XVIe siècles.

ALEXANDRE (Barthélemy), son fer de reliure 1
BERRUYER (Adam) 2
BONVALET (Guillemette DE) 2
BROCHE (Denis) 3
CAUCHON (Thomas) 3
COLIN (Nicolas) 3
COQUILLART (Guillaume) 4
DUDRAC (Adrien) 4
DUVAL 4
FAVEREAU (Nicolas) 5
FERET DE MONTLAURENT 5
FILLASTRE (Guillaume) 5
FLICHE (Gilles) 6
FOULQUART (Gibrien) 6
FOURNIER (Antoine) 7
GODART (Jean) 7
GONZAGUE (Louis DE) 8
JUVÉNAL DES URSINS 8

(1) Cette Table renvoie aux pages et aux gravures dans le texte, mais les planches I à IX ne figurent que dans le tirage à part.

Digitized by Google

Page

LENONCOURT (Famille DE), son fer de reliure..... 8
LE PICART (François)..... 9
LIGIER (Hilaire)..... 9
LORRAINE (Charles DE), son fer de reliure..... 10
LORRAINE (Louis DE)..... 11
LORRAINE (Renée DE), son fer de reliure..... 11
NOISET (Pierre)..... 12
ROYE (Gui DE)..... 13
SAVIGNY (Christophe DE), son fer de reliure..... 13
SPIFAME (Jacques)..... 14
THEVRAULT (Regnauld)..... 14

II. — Bibliophiles rémois du XVII^e siècle.

AMÉ (Nicolas)..... 15
ANGENNES (Isabelle D')..... 15
AUDRY (André)..... 15
BARBERINI (le cardinal), son fer de reliure..... 15
BÉGUIN DE SAVIGNY..... 16
BERGIER (Nicolas)..... 16
BERNARD (Jacques)..... 17
BÉTHUNE (Marguerite DE)..... 17
BLANZY (Michel DE)..... 17
BRISSART (Jean)..... 18
BRULART (François), ses fers de reliure..... 18
BRULART (Nicolas), son fer de reliure..... 18
BRULART DE SILLERY (Famille)..... 20
CARON (Nicolas)..... 20
CHAPITRE DE REIMS, son ex-libris et fer de reliure, *planche I* 21
CHARUEL (Famille)..... 22
CHERTEMPS (Famille)..... 22
CLOCQUET (J.-B.-I.)..... 23
COLBERT (J.-B.), son fer de reliure..... 23
COLBERT (Famille)..... 24
COLBERT (Charlotte)..... 25

Digitized by Google

Pages

COLOT (Nicolas) 25
COQUAULT (Famille) 25
DALLIER (Claude) 26
DEY DE SERAUCOURT (Robert) 26
DOMINICAINS (Couvent des) 26
DORAT (Jacques) 27
DOZET (Pierre) 27
EGAN (Daniel) 27
ESTAMPES (Léonor D'), son fer de reliure 28
FACULTÉ DE MÉDECINE, son fer de reliure 29
FRIZON (Pierre) 30
GIFFORD (Guillaume), fer de reliure 30
GOUJON DE THUIZY (Regnauld) 31
HAUTVILLERS (Abbaye d') 31
JÉSUITES (Collège des) 31
LA FRAMBOISIÈRE (Abraham DE) 33
LARCHER (l'intendant), son fer de reliure 34
LA SALLE (Eustache DE) 35
LE COMPÈRE (Pierre) 35
LE TELLIER (Maurice), son fer de reliure 36
LORRAINE (Henri DE), son fer de reliure 36
LORRAINE-JOYEUSE (Famille DE), son fer de reliure 37
MAILLEFER (Ant.-J.-B.) 38
MAILLEFER (Henri) 39
MARLOT (Dom), son écusson 39
MAUCROIX (François) 40
MAUPAS (Henri DE), son fer de reliure 40
MESMES (Famille DE) 42
MOUNOURY (Guillaume) 42
NOLIN (Claude) 42
ORLÉANS (Ch. Paris D'), son fer de reliure 42
PARENT (Guillaume) 43
PETITBLET 43
PETITPIED (Nicolas) 44
PINGUENET (Jacques) 44

Digitized by Google

Pages

Rainssant (Pierre)..... 44
Saint-Denis (Abbaye de)..... 44
Saint-Etienne (Abbaye de)..... 45
Saint-Maur (Congrégation de), son chiffre..... 46
Saint-Nicaise (Abbaye de)..... 45
Saint-Pierre (Abbaye de), son ex-libris, *planche I*..... 46
Saint-Remi (Abbaye de)..... 47
Saint-Vanne (Congrégation de)..... 48
Thirion..... 48
Thuisy (Famille de)..... 48
Université de Reims, emblème de la Faculté de Droit... 48
Vergeur (Famille de), son fer de reliure..... 49
Vincent (J.)..... 49
Wignacourt (Comte de)..... 50

III. — Bibliophiles rémois du XVIII[e] siècle.

Bachelier (Louis), son fer de reliure..... 51
Barois (le P.)..... 52
Bergeat (Nicolas)..... 52
Bertin du Rocheret..... 53
Bidal..... 53
Bourgongne (Famille)..... 53
Buirette de Verrières..... 54
Cadot-Beauvoisy..... 54
Canelle de Villarzy..... 55
Caqué (J.-B.-P.-H.), son ex-libris, *planche II*..... 55
Carbon (J.-L.)..... 56
Chappron (Famille)..... 56
Clignet..... 57
Coquebert (Simon), son fer de reliure..... 57
Coquebert de Taizy..... 58
Coquebert de Montbret..... 58
Corel du Clos..... 59
Crozat (Famille)..... 59

Digitized by Google

Pages

DELAMOTHE 60
DES FORGES (Louis) 60
DES LYONS (François) 60
DESROBERT 60
DESTABLES (Louis) 61
DORIGNY (Famille) 61
DORIGNY (Rigobert), son ex-libris, *planche II* 61
DORIGNY 62
DUCOUDRAY 62
DU TEMPS (Louis) 62
FAVART (Remi) 62
FAVART D'HERBIGNY, son ex-libris, *planche III* 63
FAVART DE RICHEBOURG 63
FAVEREAU (Hippolyte) 64
FERY (André) 64
FOURQUET DE MONTHIMONT 64
FRANCE (Mesdames DE) 65
FREMYN (Famille) 65
FREMYN DE L'ÉTANG, son ex-libris, *planche III* 65
FRIZON (Nicolas-Remy) 66
GENÉE DES TOURNELLES 66
GEOFFROY (Jean) 67
GILLOT (Jean) 68
GOUJON (L.-J. DE), son fer de reliure 68
GOULIN 69
GRAILLET 69
HAVÉ (Adrien) 69
HÉDOUIN DE PONS-LUDON 70
HÉNIN-LIÉTARD (Gabriel D') 71
HILLET (l'abbé) 71
JOYEUSE (Jean-Armand DE) 71
LABESTE (Fr.) 72
LAGOILLE DE COURTAGNON, son ex-libris, *planche IV* 72
LA ROCHE-AYMON (le cardinal DE), son fer de reliure 72
LA ROCHEFOUCAULD (Élisabeth DE) 73

Digitized by Google

Pages

La Salle (Félix de) 73
La Salle (Nicolas de), son fer de reliure 74
L'Ecuy (J.-B.) 75
Le Doux (Famille), son ex-libris, *planche IV* 75
Lelarge, son ex-libris, *planche V* 75
Levesque (Famille) 76
Mailly (Cardinal de), son fer de reliure 77
Malfillatre (F.) 76
Mareschal (Fr.-G.) 77
Oudet (André) 77
Prémontré (Ordre de) 78
Quérangal de Quervisio 78
Randon de Boisset 78
Raucourt 78
Raussin (le Dr L.-J.), son ex-libris 79
Raussin (J.-C.-L.) 80
Rogier de Ludes, son fer de reliure 81
Rogier de Monclin, son ex-libris, *planche V* 81
Rogier (J.-Fr.), ses armoiries 82
Rohan (A.-J. de) 83
Roland de Challerange (Mr) 83
Roland de Challerange (Mme) 83
Roussel (Pierre) 84
Savoye (J.-B.) 84
Sutaine (Famille) 84
Talleyrand-Périgord (A. A. de) 85
Vingtdeux (P.-N.) 85
Pérard (P.) 85

IV. — Bibliophiles rémois cités dans l'Armorial de J. Guigard, du XVe au XVIIIe siècle.

Blanchon (Famille) 87
Briçonnet (Guill.) 87
Brulart (Famille) 87

Digitized by Google

Pages

Cloquet (L.) 87
Clignet (R.) 87
Colbert (Famille) 88
Coquebert (S.) 88
Crozat 88
Daillier (Famille) 88
Favart (L.) 88
Gonzague (L. de) 88
Graillet, Hachette (Familles) 88
Joyeuse (Famille de) 88
La Barre (Robin de) 88
La Vieuville (Ch. de) 88
Le Besgue (J.) 88
Le Doux (Famille) 88
Le Pescheur (J.-B.) 88
Levesque (R.) 88
Mailly (Fr. de) 88
Marlot (P.) 88
Noblet 88
Talleyrand-Périgord (A.-A. de) 88

V. — Bibliophiles rémois du XIXe siècle.

Académie de Reims, son emblème et sa devise ..... 89 et 122
Arnould (Ernest) 89
Aubert (Raymond), son ex-libris, *planche IX* 90
Barthélemy (Anatole de), son ex-libris, *planche VI* 90
Bazin (Gustave) 91
Beaufort (Ed. de) 91
Bellevoye (Ad.) 91
Benoist (Albert), son ex-libris, *planche VI* 91
Bibliothèque de Reims 92
Brissart-Binet, son fer de reliure 93
Brissart (Arthur) 93

Digitized by Google

Pages

Butot (Louis)..... 94
Carré (Pierre)..... 94
Cauly (Ern.)..... 94
Cerf (Charles)..... 94
Chevigné (le comte de)..... 95
Clarin de la Rive (A.)..... 95
Clicquot (Firmin)..... 95
Collet-Meunier..... 95
Courmeaux (Eug.)..... 96
Dauphinot (Ad.), son ex-libris, *planche VII*..... 96
Debatz (A.)..... 97
Decès (le Dr)..... 97
Demaison (L.)..... 97
Diancourt (V.), son ex-libris, *planche VII*..... 97
Dion de Ricquebourg (le Bon de)..... 98
Duchataux (V.)..... 98
Duchénoy (A.)..... 98
Duchesne (Aug.)..... 99
École de médecine de Reims..... 99
Frères des Écoles chétiennes, leur emblème..... 99
Géruzez (J.-B.)..... 100
Givelet (Ch.)..... 100
Glinel (Ch.)..... 101
Gousset (le cardinal), son écusson..... 101
Guelliot (le Dr)..... 102
Hannequin (le Dr)..... 102
Hédouin de Pons-Ludon..... 102
Henriot (Alex.), son ex-libris, *planche VIII*..... 103
Henrot (le Dr A.)..... 103
Hériot de Vroil (J.)..... 103
Hôtel-Dieu de Reims..... 103
Jacob (Gérard)..... 104
Jacob (Henri)..... 104
Jadart (Henri)..... 105
Jullien (Ernest)..... 105

Digitized by Google

Pages

LANDRIOT (J.-Fr.), son écusson 105
LANGÉNIEUX (le cardinal), son fer de reliure..... 106
LEFORT (Alfred)..... 106
LELEU D'AUBILLY, son ex-libris, *planche VIII*..... 107
LEMAITRE (E.)..... 107
LION (Alex.)..... 107
LORIQUET (J.-Ch.)..... 107
LYCÉE DE REIMS..... 108
MAILLE (Auguste)..... 108
MALDAN (le Dr)..... 109
MARIGUES DE CHAMP-REPUS..... 110
MARTEAU (Victor), son ex-libris, *planche IX*..... 110
MATOT (H.)..... 110
MENU (H.)..... 111
MICHAUD (F.)..... 111
MORIZET (Charles)..... 111
OUDART (Camille)..... 112
PARIS (Louis)..... 112
PAROISSIEN (Anatole)..... 113
PÉCHENARD (P.-L.)..... 113
PETITJEAN (Th.)..... 113
REIMS (Ville de), fer de reliure à ses armes..... 114
REMY (Ch.)..... 116
REMY (Jules)..... 117
ROEDERER (Louis)..... 117
SAINT-REMI (Église)..... 117
SAUBINET (Et.)..... 118
SAVOYE (Aug.)..... 118
SIMON (G.-M.)..... 118
SIREBEAU (le président)..... 118
SIRET (Chr.)..... 118
TARBÉ (Prosper)..... 119
TOURNEUR (L.-V.)..... 120
TRIHIDEZ (Th.)..... 120
WALBAUM (Henri)..... 120

Digitized by Google

Page

WERLÉ (Alfred), son ex-libris 121
WINT (Paul DE) 121
X... GOBET (F.-X.) 122

VI. — Catalogues des Bibliophiles et des Libraires rémois du XVII^e siècle jusqu'à nos jours (1608-1893).

Préambule 123
1. — Nicolas COLIN, 1608 127
2. — M. LE TELLIER, 1693 127
3. — Nicolas BACHELIER, 1727 128
4. — Félix DE LA SALLE, 1756 128
5. — Le président ROGIER, 1765 128
6. — L'abbé DESSAIN, 1771 129
7. — M. GARD, 1785 129
8. — Louis-Jérôme RAUSSIN, 1791 129
9. — ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX SUPPRIMÉS, 1791 129
10. — Alex.-Angélique DE TALLEYRAND, 1792 130
11. — CLICQUOT-BLERVACHE, 1797 130
12. — Claude RUINART, 1807 130
13. — DOYEN, libraire, vers 1810 131
14. — COQUEBERT DE TAIZY, 1816 131
15. — L'abbé BERGEAT, 1816 131
16. — ORCELLE, 1822 132
17. — M***, 1825 132
18. — JACOB père, 1826 132
19. — BRISSART-CAROLET, 1823-31 132
20. — JOBERT-PAQUOT, 1831 133
21. — Jules JACOB, 1833 133
22. — L'abbé L'ÉCUY, 1834 133
23. — CABINET D'HISTOIRE NATURELLE, 1835 133
24. — BOULANGER, 1835 134
25. — TRONSSON-LECOMTE, 1836 134
26. — M***, vers 1838 134

Digitized by Google

Pages

27. — Gassière, 1839 134
28. — Docteur Chabaud, 1840 135
29. — David-Hurault, 1840 135
29bis — Jeunehomme, 1840 135
30. — Imbert-Fonghasse, libraire, 1840 135
31. — Sutaine-Duvivier, 1842 136
32. — Commesny, 1842 136
33. — Henri Jacob, vers 1842 136
34. — Cordier, libraire, 1842, titre fantaisiste 136
35. — Guérard, vers 1843 136
36. — Jules Jacob, 1843 137
37. — Quentin-Dailly, libraire, vers 1843 137
38. — Firmin Clicquot, 1843 137
39. — Godin, libraire, 1845 138
40. — Mme Le Mercier, 1846 138
41. — Corbin, vers 1847 138
42. — Virey-Raulin, 1855 138
43. — Gobet, vers 1855 138
44. — Charpentier-Lenoble, 1855 138
45. — L'abbé Herblot, 1855 139
46. — Massière, 1856 139
47. — Louis Dessain, 1857 139
48. — Louis-Lucas, 1858 139
49. — Auguste Duchesne, 1858 140
50. — Monnot des Angles, vers 1858 140
51. — J.-J. Maquart, 1861 140
52. — Violart, 1861 141
53. — Carteret, 1862 141
54. — Anonyme, 1862 141
55. — L. de Dalmas, 1864 141
56. — Brissart-Binet, 1865-66 141
57. — Bara, 1865 142
58. — Eugène Geruzez, 1866 142
59. — Hédouin de Pons-Ludon, 1867 142
60. — Soullié, 1868 142

Digitized by Google

Pages

61. — Paul GIRET, libraire, 1869..... 143
62. — X***, 1870..... 143
63. — PERIN, 1872..... 143
64. — X***, 1873..... 143
65. — G. L., 1873..... 144
66. — L., 1873..... 144
67. — Dr B..., 1874..... 144
68. — Édouard FOREST, 1876..... 144
69. — L'abbé PORTAGNIER, 1876..... 144
70. — LECLÈRE, libraire, 1876..... 145
71. — MOIGNON, 1877..... 145
72. — DELIGNE et RENART, libraires, 1878-83..... 145
73. — LOUBRY, 1878..... 145
74. — DIVERS, 1876..... 146
75. — ANONYME, 1880..... 146
76. — ANONYME, 1880..... 146
77. — DELÉCLUSE, 1881, note humoristique signée V. D. 146
78. — Léon GRENIER, 1883..... 147
79. — DIVERS, 1883..... 148
80. — P. SORLOT, libraire, 1884..... 148
81. — F. AUDISTÈRE, 1887..... 148
82. — CERCLE MILITAIRE, 1888..... 148
83. — C. ROGELET, 1888..... 148
84. — BÉTHUNE, 1890..... 149
85. — Isidore LANSON, 1891..... 149
86. — Léon FOUCHER, 1892..... 149
87. — GODEFROY, bouquiniste, 1893..... 150
88. — Élie GUILLEMART, 1893..... 150
89. — MARIGUES, 1893..... 150
90. — Eug. CLICQUOT, 1893..... 150
91. — F. MICHAUD, libraire, 1893..... 151

SUPPLÉMENT

Table des *Affiches de Reims* par Havé (1772-81).
Avis de Bibliothèques rémoises à vendre..... 230

Digitized by Google

VII. — Bibliothèque de Reims.
Ex-libris et fers de reliure des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Pages

Préambule 153
Allen (Ant.) 157
Beham 157
Berlandus (Ph.) 157
Bourbon (Prince de) 158
Cologne (l'archevêque de) 158
Diane de Poitiers 159
François II 159
Grolier (Jean) 159
Hembyse (Olivier) 159
Henri II 160
Henri III, avec reliure à son chiffre, *planche X* 160
Marie Stuart, indications à deux endroits, *pl. XI*, 160 et 176
Merlin (Jacques) 161
Morus (Fl.) 161
Poussin (Claude) 161
Psaume (Nicolas) 162
Regnault 162
Robertet (Jacques) 162
Anonyme O 325 bis 163
Anonyme P 679 163
Anonyme U 116 163
Anonyme DD 1405 164
Anonyme DD 1470 164
Anonyme EE 1499 164
Anonyme GG 3772 164

VIGNETTES

Enblème de Jean Gerson 126
Emblème de la Sorbonne 199

Digitized by Google

VIII. — Bibliothèque de Reims. Ex-libris et fers de reliure du XVIIe siècle.

Pages

ALCOBACA (Livraria DE)..... 165
ANNE (Nicolas)..... 165
AUGSBOURG (Collège d')..... 165
BALLESDENS..... 166
CAUMARTIN (Fr. DE)..... 166
CAYROL (DE)..... 166
CHALONS (Collège de)..... 166
CHALONS (Abbaye de Saint-Pierre au Mont de)..... 167
CHESNEAU..... 167
CORBIE (DE)..... 85 et 167
COUSIN..... 167
DELAMOTTE..... 168
DU BOUCHET (Jean)..... 168
DUMOULINET (P.)..... 168
FAILLY..... 168
FORGET (Jean-Claude)..... 168
FOUCAULT (N.)..... 169
GRASSE (Collège de)..... 169
HUET (P.-D.)..... 169
LOUIS XIII..... 169
LOUIS XIV..... 170
MARCHANT (J.)..... 170
MARGUERITE DE VALOIS..... 171
MONTARGIS (Ville de)..... 171
MORANT..... 171
MORIAU (Ant.)..... 171
MUZI (Libreria)..... 171
PERRIN DE SANSON..... 172
PETAU (D.)..... 172
SAINT-AIGNAN (le duc de)..... 172
SAINT-SULPICE (Séminaire de)..... 172

Digitized by Google

Pages
Saint-Victor (Abbaye de), à Paris..... 173
Sallo (Cl. de)..... 173
Sallo (Denis de)..... 173
Séguier (Pierre)..... 173
Thou (J.-Aug. de)..... 173
Verdun (Collège de)..... 174
Anonyme H 1516..... 174
Anonyme L 2247..... 174
Anonyme Y 3414..... 175
Anonyme AA 91, et douze autres..... 175

IX. — Bibliothèque de Reims. Ex-libris et fers de reliure du XVIII^e^ siècle.

Argenson (d')..... 179
Aubry (Th.)..... 180
Audoy (P.)..... 180
Bareau du Charme..... 180
Baron (H.-T.)..... 180
Bauffremont (de)..... 181
Berghes (de)..... 181
Bignon (l'abbé)..... 181
Bourbon (Louise de)..... 181
Bourbon-Condé (Louis de)..... 182
Bullion de Fontenay..... 182
Daguesseau..... 182
Daubigny..... 183
Delapierre de Ligny..... 183
Delisle..... 183
Delpech de Cailly..... 183
Du Laurens (P.)..... 184
Du Pille (J.-A.)..... 184
Fenille (de)..... 184
Foucault (N.-J.)..... 184

Digitized by Google

Pages

GAILLARD (J.) 185
HÉNAULT (le président) 185
HOPEWEIR (Ch.) 186
HOYM (Comte D') 186
JAMET 186
JANSON (le cardinal DE) 186
JARRY (DE) 187
LOGEOIS (DE) 187
LOUIS XV 187
MAILLART (A.) 187
MALVIN DE MONTAZET 188
MARQUET (Louis) 188
MARSAN (le prince DE) 188
MIROMÉNIL (HUE DE) 188
MONNET (Jean) 189
MONTIGNY (DE) 189
MONTMORENCY (DE) 189
MONTMORENCY-LUXEMBOURG (DE) 189
MORAND (D.) 190
MOREAU 190
MOUCHARD (Fr.) 190
NOAILLES (le cardinal DE) 190
NOYERS (Collège de) 190
PARIS (Ville de) 191
PHILIPPE (J.-Ant.) 191
POMPADOUR (Mme DE) 191
ROUX (Fr.) 192
SAINT-ESPRIT (l'Ordre du) 192
SAINT-HILAIRE (le marquis DE) 192
SAUSSAYE 192
SECOUSSE (D.-Fr.) 193
SECOUSSE (Fr.-R.) 193
SERPES DE LA FARGE 193
TASCHEREAU 194
TILLY (Ch. DE) 194

Digitized by Google

Pages
TURPIN DE CRISSÉ 194
ANONYME G 1408 bis 194
ANONYME M 4100 194
ANONYME N 1902 195
ANONYME O 109 195
ANONYME X 1995 195
ANONYME X 2905 195
ANONYME X 2905-A 195
ANONYME X 2954 196
ANONYME X 3005 196
ANONYME AA 174 196
ANONYME CC 677 196
ANONYME CC 1170 196
ANONYME FF 3436 197
ANONYME FF 3535 197
ANONYME GG 3705 197
ANONYME GG 3904 197
ANONYME II 4337 bis 197
ANONYME MM 198
ANONYME MM 198
CHALCOGRAPHIE 198
ADDENDA (S. Ange, Richelieu, la Sorbonne) 199

X. — Bibliothèque de Reims.
Ex-libris et fers de reliure du XIXe siècle.

BARRÉ (l'abbé) 201
BARTHÉLEMY 201
BEAUPRÉ 201
BOUTOURLIN (Comte) 202
BRIAND 202
BASTARD (Comte DE) 202
DELTENRE (C.-A.-J.) 202
DOIN (Dr) 203

Digitized by Google

Pages

FIRMIN-DIDOT (Amb.) 203
FORTIA (le marquis DE) 203
GOMEZ DE LA CORTINA 204
JOUGHE (Th. DE) 204
LAMBILLY (Comte DE) 204
MANDRE (C. DE) 205
MONTFERMEIL 205
MURAT 205
NAPOLÉON (Famille) 206
NODIER (Ch.) 206
ORLÉANS (Prince D') 206
PEILLON (L.) 206
RENOUARD (A.-A.) 207
ROMAND (DE) 207
VIOLLET-LE-DUC 207
WARENGHIEN (Baron DE) 207
ANONYME X 1942 207
ANONYME X 2707 ter 208
ANONYME DD 1301 208
ANONYME FF 2417 ter 208

XI. — Supplément
Bibliophiles du XVII^e siècle.

CAUMONT (le duc DE) 209
CUISSEAU 209
HERMONVILLE (Ch.) 210
LIANCOURT (DE) 210
LUCIEN 210
VALOIS (Ch. DE) 210

Bibliophiles du XVIII^e siècle.

ANONYME 211
ANONYME, peut-être GALLATIN 211
ARRACHART (J.-N.) 211

Digitized by Google

Pages

BARRAL (DE)..... 211
BAULART D'ANGIREY..... 211
BOUQUOT..... 212
BOUTHILLIER DE CHAVIGNY..... 212
CHOISEUL (le comte DE)..... 212
COQUEREAU..... 212
DESLIGNERIS..... 213
DHÉMARD..... 213
DUEIL..... 213
DU PONT DE ROMÉMONT..... 213
DU PRÉ DE SAINT-MAUR..... 214
FAIRHOLME (G.)..... 214
FRÉVAL..... 214
GIRANGY (Mme DE)..... 214
GRAUSS (J.)..... 214
MARIZOT (le président DE)..... 215
PERTHES (S. DE)..... 215
SAULOT DE BOSPIN..... 215
TURPIN..... 215
VAN BUEL..... 216

Bibliophiles du XIXe siècle.

ANONYME..... 216
ANONYME..... 216
BOURGEOIS (Armand)..... 216
DEULLIN (Eugène)..... 217
EGLÉE (Ét.)..... 217
JESSAINT (DE)..... 217
JOURON..... 217
KESLER (Mlle)..... 217
LHOTE (A.)..... 218
LOUIS XVIII..... 218
PARIS (Paulin)..... 218

Digitized by Google

Pages

PASTORET (le marquis DE)..... 218
THELIN (DE)..... 218
Ex-libris du portefeuille Henri Menu..... 219

XII. — Conclusions.

Les Ex-libris de l'avenir..... 221
Table générale des Devises..... 225
Table générale des Noms et des Gravures..... 231

PLANCHES D'EX-LIBRIS

PLANCHE I. Chapitre de Reims..... 22
Saint-Pierre-les-Dames..... 22
PLANCHE II. Henri Caqué..... 56
Rigobert Dorigny..... 56
PLANCHE III. Favart d'Herbigny..... 64
Fremyn de l'Étang..... 64
PLANCHE IV. Lagoille de Courtagnon..... 74
Le Doux..... 72
PLANCHE V. Lelarge..... 76
Rogier de Monclin..... 76
PLANCHE VI. Anatole de Barthélemy..... 90
Albert Benoist..... 90
PLANCHE VII. Adolphe Dauphinot..... 96
V. Diancourt..... 96
PLANCHE VIII. Alexandre Henriot..... 103
Leleu d'Aubilly..... 103
PLANCHE IX. V. Marteau..... 110
R. Aubert..... 110
PLANCHE X. Reliure au chiffre de Henri III..... 160
PLANCHE XI. Reliure au chiffre de Marie Stuart..... 176

Digitized by Google

ERRATA & ADDENDA

Page 17, BERNARD (J.), retranchez la devise : *In musis igneus ardor*, qui est celle d'André Oudet, médecin du XVIIe siècle.

Page 69, GOULIN, ajoutez que son cachet se trouve sur le t. XLIX de son *Journal de Médecine*, in-12, 1778, à la Bibliothèque de Reims.

Page 69, ajoutez : HACHETTE DES PORTES, évêque de Glandève, dont une plaque de cuivre, gravée à ses armes, est conservée dans la communauté de l'Enfant-Jésus de Reims.

Page 77, MAILLY, ajoutez qu'un fer de reliure et qu'un ex-libris, aux armes de la famille de Mailly, se trouvent sur un ouvrage de la Bibliothèque de Reims, intitulé *Contrepoison*, par Navier, 2 vol. in-12, 1777, et coté 583 au Cabinet de Reims, Sciences et Arts.

Page 148, ajoutez, comme n° 80 bis, le Catalogue de la bibliothèque de M. l'abbé QUÉANT, publié à Reims en 1884, in-8° de 24 pages.

Page 158, BOURBON (Ch. de), au lieu de 1572, lisez *1562*, et au lieu de : ce fut lui qui célébra..., lisez : *ce fut son grand oncle*...

Page 206, ORLÉANS, ajoutez que deux fers de reliure, aux armes de ducs d'Orléans, se trouvent sur les volumes cotés D 500 et O 1746, à la Bibliothèque de Reims.

Page 216, ajoutez les ex-libris DUBOIS et LE DRU (J.-Ph.) à ceux que possède la Bibliothèque de Reims.

Page 220, ajoutez, comme nos 18 et 19, les ex-libris DEU (avec écusson gravé par Varin), et LIÉBAUX (Henri) à ceux du portefeuille Henri Menu.

37656 — Reims, Imprimerie de l'Académie (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

CVSTODIA COELO

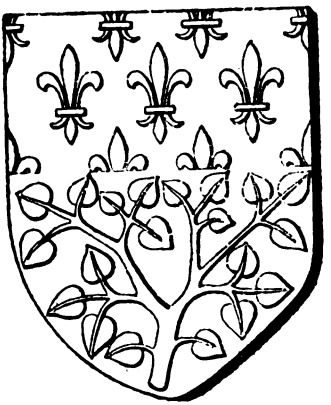

Digitized by Google

LES
FRAIS DU SACRE
SOUS LES DERNIERS CAPÉTIENS

Communication de M. Paul THIRION, Membre titulaire

Les Archives municipales de Reims contiennent, sous le titre d'Archives du sacre, des pièces nombreuses, moins cependant qu'elles n'ont dû l'être autrefois, se rapportant à l'organisation matérielle des fêtes du sacre, aux dépenses qu'elles exigeaient et au recouvrement de ces dépenses par voie d'impôt. La cérémonie elle-même, dans tous ses détails, est suffisamment connue pour qu'il n'y ait rien de nouveau à en dire. Peut-être serait-il curieux de se rendre compte dans le détail de ses petits côtés matériels. En dehors de l'intérêt qu'il peut y avoir à connaître la manière dont nos aïeux célébraient cette fête nationale, ce sujet se rapporte d'une façon étroite à la vie municipale de l'ancien Reims. Si la métropole de la Gaule-Belgique avait l'honneur d'être le théâtre de l'intronisation des rois, cet honneur avait sa contre-partie dans l'obligation de solder tous les frais. Les gens du moyen âge étaient, comme nous, fort sensibles aux satisfactions d'amour-propre, mais, en dépit des légendes accréditées sur l'esprit chevaleresque de leur temps, les questions d'argent les trouvaient beaucoup moins traitables que ne le seraient sans doute nos contemporains. Aussi, cette affaire des frais du sacre souleva-t-elle entre les

Digitized by Google

intéressés : archevêque, échevins, habitants des divers bans et des châtellenies de la banlieue, des querelles et des procès qui vaudront peut-être la peine d'être racontés. C'est ce que je me propose de faire, en apportant ici quelques détails tirés des pièces relatives aux sacres de Philippe le Bel et de ses trois fils, les plus anciens sur lesquels nous ayons des renseignements positifs.

I. — Dépenses.

Ce n'était pas une petite affaire, comme bien on pense, que de préparer toute l'installation matérielle de la cérémonie. Les ressources de la localité n'auraient pu suffire, du moins à ce qu'il semble, ni aux préparatifs à faire dans l'église et dans les rues, ni au banquet pantagruélique qui suivait des sacres comme ceux de Charles IV et de Philippe VI. Aussi, le premier soin du monarque qui voulait entreprendre le voyage traditionnel de Reims était-il d'y envoyer un certain nombre des officiers de son hôtel, chargés de régler d'avance tous ces détails, et de les faire accompagner d'ouvriers spéciaux que Reims, probablement, n'aurait pu fournir.

Le compte de Jean de Lorris, clerc de Charles IV, peut nous donner une idée de ces missions (1). Jean de Lorris nous apprend que son compte va du 15 janvier 1321 (vieux style) au 1er août 1322. Il est donc resté à Reims six mois et demi, dont plus d'un avant le sacre de Charles IV, qui eut lieu le 20 février de la même année. Il mourut, du reste, ou changea de situation

(1) *Arch.*, Sacres, liasse Ire, et VARIN, *Arch. adm.*, II 298.

Digitized by Google

avant la fin de son compte, qui dut être présenté par Jeannot Martin, son successeur.

Dès le 13 janvier, trois maîtres de l'hôtel du Roi : Renaut de Lor, Adam de Ver et Baudouin de Roy, partent de Paris pour Reims. Le voyage demandait alors trois jours, bien qu'un courrier pût, à la grande rigueur, le faire en 24 heures. Renaut de Lor part le premier, le mercredi 13, et arrive le samedi 16. Il a avec lui un compagnon, des écuyers, en tout une suite de dix chevaux. Son voyage coûte 5^{lb} 10^{s} parisis. On peut aisément se rendre compte de la route par le voyage que Jeannot Martin fit, le 17 mars 1322 (v. st.), dans des conditions analogues. On partait de Paris pour arriver à Cloye, de Cloye on allait à Lizy. Le 3^{e} gîte se prenait à Jonchery-sur-Vesle, de manière à arriver à Reims le lendemain dans la journée. Ce n'était pas rapide, mais, en somme, une troupe assez nombreuse, voyageant à cheval par de mauvais chemins, ne pouvait guère aller plus vite.

M^{gr} Adam de Ver et les sergens des offices ne partent que le vendredi 15 et arrivent le lundi 18. La troupe est plus nombreuse : 26 chevaux ; aussi dépense-t-elle 18^{lb} 13^{s} 4^{d}. Baudoin de Roy, lui, quitte Paris le samedi et arrive lundi pour souper. Il faut croire qu'il a moins de monde, car il ne dépense que 43^{s} 5^{d}.

Tout ce monde s'installe à l'auberge du *Pourcelet*, les trois seigneurs et leur suite, des échansons, panetiers, queux, écuyers, fourriers, etc. Renaut de Lor, en les y attendant, a déjà dépensé 10^{lb} 12^{d}, somme fort raisonnable. Du lundi 18 au vendredi 22, la dépense en bloc est de 57^{lb} 18^{s}. A partir de ce jour, on tient des comptes de ménage fort détaillés. Le menu est, du reste, plus abondant que luxueux. Voici celui d'un jour de maigre :

Digitized by Google

Pain, 6 sols.
Vin, 13 sols 6 d. (Il valait de 7 à 10^{lb} la queue).
Poisson de mer, 8 sols.
Deux quarriaus et 4 carpes (mémoire).
Huile et oignons, 2 sols.
Fromage, 16 deniers.
Fruit, 14 deniers.
Loche et moustarde, 2 sols 3 deniers.
Verjus et vinaigre, 14 deniers.
Total, 35 sols 15 deniers.
Voici celui du mardi 26, jour gras :
Pain, 6 sols.
Vin, 14 sols.
Chair, 12 sols.
6 poules et 3 lapins, 10 sols.
Un fromage, 3 sols 6 deniers.
Portage et vin de rosette, 2 sols 2 deniers.
125 poires et des noix, 8 sols.
Veau, 3 sols.
Pour les gens de M^{gr} de Lor et ses chevaux (sans doute pour leur logis), 18 sols.
Pour ses chevaux, 13 sols.
Pour les gens Baudouin, 4 sols 6 deniers.
Pour les chevaux Jean de Lor, 5 jours au *Pourcelet,* 20 sols.
Total, 116 sols 8 deniers.

En somme, les 3 officiers et leur suite dépensent dans les 4 livres par jour. Cette somme n'a rien d'extraordinaire, car ils sont bien une trentaine, à en juger par le nombre de leurs chevaux, et, en ce temps, le salaire d'un ouvrier de métier était à Reims d'environ 2 sols. M^{gr} de Lor et sa suite devaient avoir bon appétit, si j'en

Digitized by Google

juge par leur menu du 25 janvier, compté à part : 12 sols de bœuf et de porc, six sols de veau, 3 agneaux, 10 perdrix, plus quelques menues fournitures. Si l'on songe qu'un bœuf valait à ce moment six livres, on voit que Mgr de Lor et sa dizaine de serviteurs avaient mangé très raisonnablement.

Somme toute, cette troupe reste à Reims jusqu'au 27 février et dépense au total 265lb 3s 7d. Une foule d'autres personnes viennent l'y rejoindre. Le maréchal des Barres arrive de Provins pour remplir les fonctions de fourrier, puis surviennent Pierre et Dreux de Roye, avec 12 écuyers et 12 valets, et beaucoup d'autres encore. Tous ces voyages élèvent les premiers frais à 521lb 11s 5d.

Installation matérielle.

C'est qu'aussi bien il y a fort à faire, si l'on en juge par les comptes des charpentiers, serruriers et ouvriers divers, tant de Reims que de Paris. Il faut en voir les détails dans les énormes rouleaux de Jean de Lorris et de son successeur, Jehannot Martin. Celui de Jean de Lorris se compose de 15 grandes feuilles de parchemin, et la longueur en rappelle les dimensions que la caricature prête aux notes d'épicier et d'apothicaire. Ces comptes seraient fort curieux à consulter à un autre point de vue que celui qui nous occupe. Extrêmement minutieux, ils fourniraient des renseignements très utiles sur le prix qu'atteignaient à Reims, à ce moment, toutes les marchandises d'usage ordinaire et même de luxe, ainsi que les journées des différents ouvriers.

L'installation matérielle comporte deux services principaux : la charpenterie et la maçonnerie. Un maître

Digitized by Google

charpentier et un maître maçon viennent exprès de Paris pour diriger l'ouvrage. Comme les maîtres recevaient pour frais de route trois sols par jour et les ouvriers beaucoup moins, on voit par le prix de leur voyage, 4^{lb} 12^{s}, qu'ils avaient une certaine suite.

Tout le travail fut fait dans un délai maximum de neuf jours, si l'on en juge par le compte des journées. C'était aller vite en besogne. Jean de Lorris nous apprend qu'il fallait installer des cuisines. Rien que l'appentis pour les rôts devait avoir 30 toises de long. Il fallait une loge spéciale « pour échauder poulaille », une autre pour le poisson. La maison à mettre les poëles devait avoir dix toises de long et 2 1/2 de large. On refit le toit du palais archiépiscopal. Puis venaient les barrières, les loges à établir au dedans et au dehors de la cathédrale, qui devait être fortement bouleversée, puisqu'on voit plus tard les échevins plaider contre le Chapitre pour ne pas avoir à supporter les frais de l'enlèvement des terres et des dommages causés à l'édifice. Le compte de Jean de Lorris indique en effet 610 charretées de terre à mettre en l'église, à 4^{d} la charretée, sans préjudice de 400 autres dont il n'indique pas l'emploi. Quant à celui de Jehannot Martin, il comporte une quantité prodigieuse de grandes pièces de bois, par exemple 11 pièces de merrain de 3 toises de long et d'un espan de large, valant 8 sols pièce, des planches à proportion, des essaules (essaims) par dizaines de milliers, des tuiles et des clous en pareil nombre, des tuyaux de plomb pour gouttières, etc. Tout cela, du reste, n'est relativement pas cher. Les 8 fiches de fer à « mettre en pavement » pour fixer le siège du roi devant l'autel coûtent 5^{s} 4^{d}; les grands clous à broche (pour fixer une barrière), 10 sols le 100; les grands

Digitized by Google

clous le roi, 3 sols le cent ; les petits, douze deniers. Les tuiles reviennent à 7 sols le mille, et les essaules à 3. Une planche de deux toises de long, d'un pied de large et d'une paume d'épaisseur vaut 2 sols ; en noyer, ce serait le double. Un ais de noyer de 12 pieds de long vaut 6 sols. Toutes proportions gardées, ces prix seraient bien plus élevés aujourd'hui. Quant aux ouvriers, le salaire de la journée varie de 10 deniers à 2 sols 1/2. Le tout, dans le compte de Jean de Lorris, monte à 298^{lb} 13^{s} 2^{d}, d'une part. Ailleurs, il porte le chiffre à 347^{lb} 14^{s} 2^{d}. Celui de Jehannot Martin est de 356^{lb} 10^{s} 8^{d}, frais de transport compris. Comme ils se suivent, il faut les ajouter l'un à l'autre pour avoir le chiffre total. La maçonnerie revient naturellement moins cher : 143^{lb} 13^{s} 1^{d}. On a réparé ou construit des gouttières et des conduits, voituré de la terre dans l'église et placé une quantité considérable de carreaux, 30,300, à 6 sols le mille. Un article à part mentionne 10^{lb} 10^{s} 10^{d} pour faire ôter toutes les pierres du palais. C'étaient sans doute les matériaux de construction de la cathédrale. On voit que ce n'est pas d'hier que la cour de l'archevêché sert à cet usage.

Ce n'est pas tout que de construire. Il faut meubler. Les tapissiers de Reims n'inspiraient pas sans doute une confiance suffisante, car on fit venir de Paris M^{e} Yve des paveillons. Il amenait avec lui son matériel : trois charrettes traînées par treize chevaux et un personnel de six ouvriers. Il dut s'en adjoindre une vingtaine et travailla 7 jours. Son compte est de 56^{lb} 4^{s} 4^{d}, tout compris, et paraît assez modéré. Il est vrai qu'il n'avait guère eu à acheter qu'une centaine d'aunes de toile blanche à un sol l'aune, à peu près.

Viennent maintenant les six offices de la maison du

Digitized by Google

roi : l'écurie, la fourrière, la fruiterie, la cuisine, l'échansonnerie et la panneterie. Ces six offices absorbent, dans le compte de Jean de Lorris, une somme de 3,286^{l} 9^{s} 9^{d}, mais il n'avait pas réglé toutes les dépenses, car Jehannot Martin dut payer une somme assez forte pour le reliquat, ainsi que nous le verrons.

Le compte de l'écurie ne comporte pas seulement les dépenses de l'installation des chevaux. On y trouve des frais de voyage, par exemple de l'écuyer chargé d'apporter de Paris les épées du roi, des frais de location de lits, des achats de charbon. Il est probable que les chevaux de la suite du roi se logeaient un peu partout, car le compte de J. de Lorris ne comporte que la construction de 134 toises de râteliers et de mangeoires, ce qui évidemment n'aurait pas suffi. Le compte de Jehannot Martin mentionne les frais de nourriture. On achète de l'avoine et du foin sur place, un peu partout. Le Chapitre de Reims en vend 44 setiers et l'abbé de Saint-Remy 47. Le setier coûtait 3 sous 6 deniers. Le compte de Jeannot Martin indique un total de 197^{l} 12^{s} 10^{d} pour l'écurie. Celui de J. de Lorris est sensiblement moindre, 165^{l} 10^{d}.

Le service de la fourrière est fort composite. Il comporte des fournitures de foin, des frais de voitures, du bois, du charbon, et le logement de diverses personnes. On y voit figurer ensemble le chancelier (24 sols), le confesseur du roi (11 sols), trois notaires du secret (9 sols), et les valets de la fourrière. Il y a aussi des frais de couchage, d'écussons mis aux portes, de serrures et de verrous : le tout montant à 162^{l} 10^{s} dans le compte détaillé de J. Martin, et à 125^{l} 9^{s} 2^{d} chez J. de Lorris.

La fruiterie n'est pas, comme on le supposerait, le service des fruits et du dessert. C'est surtout celui de

Digitized by Google

l'éclairage, fort coûteux, car il se faisait à la cire, laquelle coûtait 28 ou 29 deniers la livre. Sur les 319[l] 11[d] qui figurent au compte de Jean de Lorris, il n'y a que 36[l] 12[s] de fruits. En revanche, les deux comptes indiquent plus de 2,800 livres de cire, et 800 de lumignons. Il a fallu pour tout cela des ouvriers spéciaux. Aussi le compte Lorris mentionne-t-il le voyage et les dépens d'un certain Jean de Troyes, qui, venu avec 13 valets pour ouvrer de la cire, touche la somme de 145[l] 7[s] 10[d]. Tout ce luminaire se fixe par des moyens très primitifs. Il y a devant le roi 5 boîtes qui portent de grandes torches. Faites exprès, elles coûtent un sol pièce. Le reste de l'éclairage de la salle du festin est assuré par 200 plateaux d'étain, loués *ad hoc,* que l'on suspend au plafond au moyen de fils de fer. Plusieurs furent fondus, incident fort désagréable pour les convives.

Viennent maintenant les trois services de la cuisine, de la panneterie et de l'échansonnerie. Les documents, malheureusement, n'indiquent pas le nombre des convives. On pourrait essayer de s'en rendre compte par la quantité d'ustensiles confectionnés, sans préjudice de ceux que le roi apportait de Paris. Le compte Lorris mentionne la fabrication de 30,000 écuelles bâtardes, coûtant 48 livres, de 6 milliers 1/2 d'écuelles de frêne pour 22[l] 15[s], et d'un millier de grands plateaux doubles pour 9[l]. Les vaisseaux de la cuisine du roi exigèrent pour le transport 2 chars et 4 charrettes. On ne parle pas des assiettes, et les cuillères ne sont pas au nombre de plus de 30. On buvait dans des pots, car Lorris mentionne 7,000 pots à 4[l] le millier, et mille cruches valant 8[l]. En somme, il devait y avoir plusieurs milliers de convives. Tous ne mangeaient pas dans la salle du festin.

Digitized by Google

La ville entière devait, il me semble, être transformée ce jour-là en une vaste salle de banquet, et les noces légendaires de Gamache eussent paru maigres à côté de ces gigantesques agapes auxquelles devaient bien prendre part 2 ou 3,000 personnes. Veut-on avoir une idée de ce que consommait tout ce monde? Il n'y a qu'à mettre bout à bout les articles des trois services.

Voici d'abord les dépenses de cuisine que mentionne le compte de Jean de Lorris :

46 bœufs à 6[l] p. pièce = 276[l].
70 porcs 1/2 à 24[s] pièce = 84[l] 12[s].
1,900 poules à 12[d] pièce = 95[l].
963 perdrix et plouviers à 12[d] p. = 48[l] 3[s].
540 chapons à 4 et 2[s] pièce = 94[l].
1,531 counins (lapins) à 2[s] 1/2 p. = 191[l] 7[s] 6[d].
274 faisans et butors à 6[s] la pièce = 82[l] 4[s].
392 poules à 12[d] pièce = 19[l] 12[s].

Enfin vient un « poullier » qui reçoit 147[l] 12[s] pour plusieurs counins, perdrix, et autres choses de son métier. C'est une vraie ripaille.

La quantité de poisson n'est pas moins effrayante : l'anguille est le plus recherché. On en fait venir de tout le Vermandois et de toute la Champagne, et l'on n'en apporte pas moins de 1,423 à 2 sols pièce. Vient ensuite la carpe 1,100 pièces, la brême 300, la tanche 153, la lamproie 116, à 35 sols pièce, les grands poissons à fendre, des lus (1), des quarriaus, il y en a 199. Les lus valent 3 livres 1/2, les quarriaus varient, sans doute suivant la grandeur. Un autre article du compte signale 800 pâtés, un autre, 300 fromages, et ce n'est

(1) Brochets.

Digitized by Google

pas tout, il s'en faut. Jehannot Martin nous indique 70 saumons à 1[l] 12[s] pièce. Tant de nourriture ne pouvait passer sans apéritifs, même pour des estomacs étrangers à la dyspepsie. Il y en a, en effet, et beaucoup. Jehannot Martin, qui les a payés, nous en a laissé un compte fidèle. Toutes les épices chères à nos aïeux y figurent : Il y a 39 livres de poivre, ordinaire, long et battu; 27 de cannelle, à 6 sols la pièce. Le poivre est un peu plus cher : 6 sols 8 deniers. Vient ensuite le gingembre, un peu plus de 5 sols la livre, 52 livres; le girofle, 16 sols 1/2 la livre, 7 livres pesant ; la graine, à 34[s] la livre, 5 livres ; le safran, 15 sols la livre, six livres et demie; les amandes, 270 livres valant 146[s] 4[d] par, et enfin le sucre 131 livres et demie valant 30[l] 7[s] 6[d]. On se demande ce que viennent faire dans un compte pareil 55 grenades, évaluées à un sol pièce. C'était sans doute un dessert spécial à la table du roi. La salade ne devait pas manquer, à en juger par l'huile, le vinaigre et le sel : 12 muids de sel, à 42[s] le muid, 2 muids de vinaigre à 2[l] le muid, plus une queue qui vaut 100 sols; 6 setiers 1/2 d'huile, à 66 sols le tout.

Tant d'épices devaient enflammer le gosier. On s'en aperçoit au compte de l'échansonnerie. Nos bons aïeux ne connaissaient guère au sacre de Reims que deux sortes de vins : le vin de pays et le Bourgogne, le vin de Beaune, ce dernier beaucoup plus cher. Un article à part mentionne l'installation de 84 tonneaux de vin et d'une queue (1). Mais Jean de Loris ne les a certainement pas payés. Son compte ne nous parle que de 5 tonneaux de vin et de 9 queues. Le tonneau vaut de 10 à 22 livres, la queue un peu moins. Il y a en outre

(1) Queue de Champagne : 368 litres.

Digitized by Google

16 livres de Garnache. Mais le compte de Jehannot Martin est autrement considérable. Il contient pour 762[l] 18[s] 4[d] de vin, ce qui nous fait bien retrouver à peu près nos 84 tonneaux. Il parle en effet de 64 tonneaux de vin ordinaire, sans parler de 2 queues (736 litres) pour faire les sauces. Le Beaune est représenté par 9 tonneaux seulement, mais il est juste de dire qu'il coûte 2 fois plus cher que l'autre, 17 à 21 livres le tonneau, au lieu de 8 à 10. Tout cela représente aisément une consommation de plus de 30,000 litres. Nos ancêtres, on le voit, buvaient sec.

On ose à peine, à côté d'une consommation si prodigieuse de victuaille, parler de la panneterie. Le pain, dans ce gigantesque banquet, est le seul aliment emprunté au règne végétal. Guillaume de Lorris met surtout au compte de la panneterie les nombreuses aunes de toile qui ont servi surtout à faire des tabliers et à couvrir le pain apporté sur la table. Les nappes et serviettes paraissent avoir été un luxe inconnu. Jehannot Martin mentionne 213 setiers 1/4 et une mine de blé qui fournirent le pain nécessaire. On est loin du compte des viandes et du vin. Le roi avait à sa table un pain à part, qui figure pour 5[l] 13[s]. On devait aussi lui servir des oublies ; il y en a pour six livres. Tout ce pain fut fabriqué sur place par des boulangers venus de Paris, qui se firent aider par des ouvriers loués sur la place.

Somme toute, les frais du sacre s'élevaient :

Panneterie J. de Lorris.....	110[l]	2[s]	1[d]
— J. Martin.....	189	14	1
Total.....	299[l]	16[s]	2[d]

Digitized by Google

Échansonnerie	310[l]	19[s]	10[d]
—	762	18	4
Total.....	1.073[l]	18[s]	2[d]
Cuisine.....	2.255[l]	16[s]	11[d]
—	625	7	1
Total.....	2.881[l]	4[s]	6[d]
Fruiterie.....	319[l]	»»	11[d]
—	190	19	9
Total.....	510[l]	»»[s]	8[d]
Écurie.....	165[l]	»»	10[d]
—	197	12	10
Total.....	362[l]	13[s]	8[d]
Fourrière.....	125[l]	9[s]	2[d]
—	162	10	»
Total.....	287[l]	19[s]	2[d]
Charpenterie	357[l]	15[s]	2[d]
—	310	14	4
Total.....	668[l]	9[s]	6[d]
+ 45[l] 16[s] 4[d] =	714[l]	5[s]	10[d]
Maçonnerie	147[l]	13[s]	1[d]
Dépens divers J. de Lorris.....	79[l]	4[s]	4[d]
Dépens des maîtres de l'hôtel, etc....	521[l]	11[s]	5[d]
Autres dépens.....	261[l]	16[s]	8[d]

Ce qui, sans les dépenses des deux clercs, donne une somme de 7,140[l] 3[s] 8[d].

Somme très peu différente du compte de Jean de Lorris, qui prévoit 7,092[l] 4[s] 3[d]. Il y a eu un peu d'imprévu.

Digitized by Google

A cela il faut ajouter les restes : pain, vin, viande, poisson, épices, foin, avoine, rendus aux bourgeois de Reims et figurant dans le compte de J. de Lorris pour 696^{l} 7^{s} 8^{d}. Cette dépense n'est pas entrée en compte. Ce qui, d'après Jean de Lorris, donne un total général de 7,788^{l} 11^{s} 11^{d}, et exactement de 7,836^{l} 11^{s} 4^{d}.

Et comme la livre parisis valait, sous Charles IV, au moins 18 francs, la dépense en monnaie de nos jours serait à peu près de 141,000 francs, dont la plus grande partie absorbée par les deux banquets et leurs préparatifs.

II. — L'impôt du Sacre. — Origine et établissement de l'impôt.

Comme on vient de le voir, la dépense d'un sacre, au commencement du XIV^{e} siècle, était déjà fort considérable et très lourde, même pour une Église aussi riche que l'était celle de Reims. Les frais mentionnés par Jean de Lorris et Jehannot Martin n'ont en effet rien d'extraordinaire. Sous Louis VIII, alors que la valeur de la livre était plus forte, ils se montaient déjà à 4,000^{l} (1). Philippe III en dépensa plus de 5,000^{l} (2), et Philippe le Bel 7,566^{l} (3). Au sacre de Louis X, il fallut 20,800^{l}. Il est vrai que le receveur chargé de l'opération fut plus tard pendu pour les détournements qu'il y avait commis (4). Philippe V et Charles IV de-

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, I 546, Note.

(2) Rogier, *Mém.*, 41.

(3) Idem, cité par Varin, *Arch. adm.*, I 2. an 1286.

(4) Ce trésorier s'appelait Pierre Remy. Dans la plainte que les habitants de Reims présentèrent aux commissaires députés pour

Digitized by Google

mandèrent tous deux de 7 à 8,000[l]. C'est, en somme, et sauf les cas exceptionnels, le chiffre moyen de la dépense, étant tenu compte de la variation des monnaies.

L'impôt du sacre n'était qu'une forme particulière d'une charge plus générale : le droit de gîte. Comme les autres Églises, celle de Reims le devait au roi. L'archevêque, pour son compte, y était tenu une fois l'an (1), mais, en temps ordinaire, la dépense était moins lourde : un peu plus de 120[l] vers 1260 (2); peu de chose en comparaison de ce qu'il devait payer pour avoir l'honneur de sacrer le monarque.

Malgré la différence énorme des chiffres, l'identité

lui faire son procès, ses détournements sont énumérés ainsi qu'il suit :

La somme de 3,200[l] pour la coupe qui fut mise devant le roi, laquelle il disait être pour Mgr Jean de Beaumont, chevalier de l'hôtel du roi.

La somme de 2,000[l] pour la vaisselle d'argent qui fut empruntée à Saint-Remy, Saint-Nicaise et en plusieurs églises de Reims, qu'il avait comptée sur les dépenses du manger.

La somme de 1,600[l] pour nappes et touailles (toiles) qui furent achetées à Paris, qu'il fit mener où il lui plut.

La somme de 1,600[l] pour draps et touailles pour la couverture de la halle où on mangera.

La somme de 700[l] pour les chaudières et pour le vaisselement de la cuisine qui furent empruntés à Reims, et les poëles qui vinrent de Châlons.

La somme de 1,500[l] pour le demourant des vins, à cause de l'outrageuse provision qu'il en avait faite.

Et autre grande somme pour les grains, les bœufs, porcs, volailles et autres denrées restantes dudit sacre, qu'il prit à son profit.

Pierre Remy fut pendu, mais les plaignans ne purent rien ravoir. (Rogier, *Mém.*, f° 63 v°.)

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, I 547.

(2) Brussel, *Usage des fiefs*, I 557.

Digitized by Google

en droit de ces deux impôts n'en est pas moins certaine. La liste des gîtes pris par le roi Louis VIII en 1223 comprend celui qu'il prit à Reims, « *vigiliâ et die coronamenti* » (1). L'arrêt du Parlement du 10 avril 1294, relatif à la levée de l'impôt, contient à plusieurs reprises l'expression très précise de « *gistae cororamentorum* » (2). Ces deux textes, à eux seuls, ne laissent aucun doute.

Il n'y a donc ici que l'application particulière d'un droit très général que la royauté possédait depuis les temps les plus anciens sur les évêchés et lès abbayes. Mais ce qui parut nouveau aux gens du XIII^e^ siècle, ce fut l'obligation imposée aux habitants de participer à la dépense. A en croire non seulement les historiens locaux, comme Rogier, mais encore les contemporains, l'exigence de l'archevêque et du roi était une nouveauté et une exaction. Dans quelle mesure ces affirmations produites devant la justice royale étaient-elles vraies, c'est ce que je me propose ici de rechercher.

Pour Rogier, qui est, comme on le sait, un chaud défenseur des prétentions de l'échevinage, l'impôt du sacre aurait été établi sous Philippe III et ne serait pas plus ancien. Encore n'aurait-il dû son origine qu'à un ensemble de circonstances tout à fait particulières. « L'archevêché de Reims, expose-t-il (3), était alors vacant. Les officiers de la maison du roi, se voyant sans contrôle de quelque personne que ce fût, commirent un tel excès à l'appareil d'iceluy que la dépense monta à la somme de cinq mille livres et plus. Ce fut

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, I 546, Note.
(2) *Arch. Reims.* Sacres, liasse I^re^.
(3) Rogier, *Mém.*, f° 41.

Digitized by Google

en l'année 1272. Cette grande dépense donna occasion aux officiers que le roi avait établis au temporel dudit archevêché durant la régale de poursuivre les habitans dudit Reims pour contribuer à ladite dépense, en conséquence de ce que les habitans demeurans ès châtellenies de l'archevêché y contribuaient. »

Cette double affirmation : 1° Que les frais du sacre auraient été considérablement augmentés sous Philippe III ; 2° Que c'est alors que les habitants auraient été, pour la première fois, obligés d'y contribuer, ne soutient pas l'examen. Rogier croit, en effet, que sous les rois précédents, les dépenses n'excédaient guère un millier de livres. Or, la liste des gîtes de Louis VIII, citée par Brussel, indique que son couronnement en coûta 4,000[l]. D'autre part, dès le règne du même roi, les bourgeois furent obligés de payer leur part. Par lettres données à Sens, au mois d'août 1223, le roi ordonna aux échevins et bourgeois de Reims de porter telle part de la dépense que l'archevêque en fût content, leur déclarant que, quand même l'Archevêque voudrait les en décharger, il ne le souffrirait pas (1). Déjà d'ailleurs, sous Philippe-Auguste, l'archevêque avait dû se faire aider : Guillaume de Champagne s'était adressé à son Chapitre, qui lui avait voté un subside en retour duquel le prélat avait délivré une lettre de non-préjudice (2). Sans doute les bourgeois avaient aussi dû être mis à contribution. Rogier (3) suppose qu'après avoir accordé volontairement leur aide à leur seigneur,

(1) Brussel, I 549. Ce qui laisse présumer que les archevêques précédents n'avaient pas toujours exigé la taille. Au surplus, il n'y a aucune trace d'impôt de ce genre avant 1223.

(2) Rogier, *Mss. Havé*, f° 38.

(3) Suivi en cela par Bidet, *Hist. de l'Echev.*

Digitized by Google

ils négligèrent d'en exiger une garantie pareille à celle qu'avait demandée le Chapitre. Les gens du moyen âge n'avaient guère de pareilles distractions. Il est beaucoup plus probable que Guillaume n'eut besoin, de ce côté, d'aucun consentement, et qu'il établit l'impôt de sa propre autorité, et, sans doute, suivant de vieux précédents. Quand Rogier nous dit que jadis, avant Philippe III, les châtellenies seules payaient, son erreur vient de ce qu'il rapproche de leur part ordinaire d'impôt la somme que d'après lui coûtait la cérémonie. Or, ainsi que nous l'avons montré, il se trompe du tout au tout sur ce dernier point. Si, en 1223, il fallut faire intervenir l'autorité du roi, cela tient sans doute à ce que deux ans après le sacre de Philippe-Auguste, la situation intérieure de Reims avait été changée par l'octroi de la Guillelmine, et que l'archevêque n'avait plus le droit d'imposer qu'il possédait auparavant.

C'est en ce sens que l'impôt était nouveau. De la lettre du roi Louis VIII, il résulte qu'il n'y avait pas de quote-part fixée, ce qui s'explique très bien si l'on songe que jusqu'en 1182 les choses avaient dû être remises à l'arbitraire très variable des archevêques. Il semble bien que, cette fois, les bourgeois ne payèrent que mille livres, c'est à dire le quart de la dépense. C'est du moins ce qu'ils disent dans une réclamation adressée à Philippe le Bel (1), que « li bons rois Lois qui fu mort en Aubijois n'en print que mil libres de tornoi (2 et 3) ».

(1) *Arch. Reims*, Sacre de Ph. le Bel.

(2) « Les habitans de Reims, malgré la lettre du roi, refusèrent de payer, mais Guillaume de Joinville les y fit condamner par arrêt de la cour des pairs de l'an 1225, rapporté par du Tillet. » (Bidet, *Échevinage*, p. 423.)

(3) De là sans doute l'affirmation de Rogier qu'avant Philippe III es frais n'étaient que de mille livres.

Digitized by Google

Saint Louis, à ce qu'il est dit dans la même pièce, ne demanda rien aux habitants. Sans doute, il leur fit une remise motivée par ce fait que son sacre était très rapproché de celui de son père. Il n'en fut pas de même sous Philippe III, en 1272. Comme je l'ai dit, les frais montèrent à plus de 5,000 livres. La levée de cette somme provoqua le premier conflit entre l'échevinage et l'autorité archiépiscopale. Le temporel de l'Église de Reims était alors entre les mains de deux officiers nommés par le roi, Renaud de Mormant, chevalier, et maître Henri de Champrepus *(de Campo repulso)*. Ceux-ci sommèrent les échevins et habitants de contribuer. Sur leur refus, un procès s'engagea, et, à la demande des habitants, le roi commit le bailli de Vermandois pour connaître de la cause.

La discussion fut très chaude. Les régaleurs alléguaient : 1° le fait que les habitants des châtellenies payaient. Or, disaient-ils, les bourgeois de Reims ne sont pas d'autre condition ; 2° l'injonction faite par Louis VIII aux habitants de Reims, et que j'ai déjà mentionnée (1). Ces deux arguments étaient en effet fort probants. Ceux des échevins de Reims n'étaient pas de nature à les détruire. Ils niaient en effet, non pas précisément avoir jamais été sommés de payer, mais avoir jamais contribué de quelque somme que ce fût. A cet effet, ils alléguaient un jugement d'un commissaire royal spécialement député sur cette affaire, jugement qu'il est impossible de discuter, puisque Rogier, qui le mentionne, n'en indique ni la date ni les termes. Il semble bien, du reste, qu'ils aient invoqué la prescription, car les demandeurs, dans leur réplique, pro-

(1) Rogier l'attribue par erreur à Louis IX.

Digitized by Google

duisirent l'argument qu'on ne prescrivait pas contre le roi.

Aux nouveaux arguments des régaleurs, les échevins répondirent par des raisons aussi peu valables que les précédentes : ils nièrent de nouveau avoir jamais rien payé, assertion manifestement fausse ; alléguèrent les libertés de la ville, cité noble et métropolitaine, qui, disaient-ils, n'était réputée asservie d'aucunes redevances, comme étaient les habitans demeurant ès dites châtellenies ; prétendirent que la lettre de Louis VIII ne contenait que « prières et non commandement », et qu'en tout cas elle ne pouvait avoir l'effet de chose jugée. Restait cet argument des demandeurs que les habitans faisaient aide à l'archevêque quand il allait à l'armée du roi. Leur réponse fut que cette aide n'était qu'une compensation, attendu qu'à ce prix l'archevêque devait « acquitter lesdits habitans d'aller en ladite armée ».

Il n'est pas étonnant que le bailli de Vermandois ait condamné les échevins. Leur plaidoirie ne tenait pas debout. Ils niaient des faits manifestes quand ils prétendaient n'avoir jamais rien payé. Leurs successeurs eux-mêmes le reconnaissaient implicitement dans leur adresse à Philippe le Bel. Les privilèges qu'ils alléguaient par rapport aux châtellenies n'avaient rien de précis, et cette assertion d'ordre en définitive purement sentimental ne pouvait prévaloir, d'abord contre un précédent bien établi, ensuite contre ce principe d'ordre général que le seigneur avait le droit de se récupérer sur ses sujets des charges imposées à son fief. Rogier, à cet égard, rappelle avec raison (1) que les frais du droit

(1) Rogier, *Mém.*, 40 r°.

Digitized by Google

de gîte étaient répétés par l'évêque ou l'abbé sur les habitans de la seigneurie et les commissaires au temporel étaient dans l'esprit des lois du temps quand ils concluaient de l'aide militaire que payaient les bourgeois à la nécessité de contribuer aux frais du couronnement.

Battus en première instance, le 25 juin 1272, les échevins allèrent en appel. Le bailli de Vermandois, Gautier Bardin, s'était contenté de rendre ce jugement sommaire(1) : « Nous vous disons par droict que vous n'avez prouvé chose pourquoy vous en doiez estre quittes. » Lorsque, fort de cette sentence, un commis à la régale, nommé Maître Henri, enjoignit aux échevins de faire la collecte et levée de la taille, ceux-ci se bornèrent à répondre qu'ils feraient ce que la justice leur ordonnerait. Leur prétention était de ne rien payer pour le moment, le jugement du bailli n'ayant pas déterminé la somme à payer. Il fallut aller au Parlement, et la Cour, par un arrêt de la même année, donna tort de nouveau aux échevins. Cet arrêt fit jurisprudence, et toutes les tentatives pour aller à l'encontre restèrent désormais vaines. Toutefois, Philippe III donna à l'archevêque, en 1274, une lettre de non-préjudice, au sujet de la contrainte que, pendant la régale, il avait dû faire exercer contre les échevins et habitants de Reims (2).

Ce serait mal connaître l'esprit processif du moyen âge que de croire que les échevins se soient tenus pour battus. Quand, en 1285, Philippe le Bel monta sur le trône, ils reproduisirent leur vieille prétention de ne rien payer. La dépense, montant à 7,566 livres parisis, avait été avancée par le roi. Celui-ci manda ensuite à l'archevêque de rembourser la dite somme et de con-

(1) Rogier, *Mém.*, 43 r°.
(2) Rogier, *Mém.*, 43 v°.

Digitized by Google

traindre les bourgeois à cet effet. Là-dessus, citation des échevins et d'une quarantaine de notables devant le bailli de l'archevêque. Cet officier leur exposa « que le roy nostre sire avoit despendu à son sacre la somme cidessus spécifiée, et qu'il avait mandé audit seigneur arcevesque qu'il en vouloit estre remboursé et qu'il contraignist ses subjects à ce payer, et que eulx estans les subjects dudict arcevesque, qu'ils estoient tenus desdicts despens, et leur commanda de eslire des tailleurs pour asseoir sur le ban dudict arcevesque la partie à eulx afferante desditz despens, et que les chastellenyes dudict arcevesque en avoient payé la somme de mil livres et qu'ilz pouvoient bien paier le reste ».

A cette sommation, les échevins répondirent qu'ils n'étaient tenus de ce faire, que, pour tous leurs procès avec l'archevêque, ils avaient le droit d'aller en Parlement, et qu'ayant bonne raison de ne pas obéir, ils entendaient plaider. Les autres bourgeois firent une réponse analogue. Sur quoi le bailli les fit tous mettre en prison. Plainte ayant été portée devant le Parlement, et les échevins ayant affirmé de nouveau que « de tout temps ils avaient été exempts et francs des dits frais et dépens », le Parlement leur donna tort de nouveau par un arrêt de juillet 1287 (1) :

Philippus, dei gratiâ, Francorum rex universis, etc.

Notum facimus quod cum scabini et cives remenses nobis conquesti fuissent quod dilectus et fidelis vir archiepiscopus remensis plures cives remenses ceperat et tenebat contrà punctum carte sue, et ideo petebant dominum archiepiscopum compelli ad liberandum dictos cives

(1) *Arch. Reims*, Sacres, liasse Ire.

Digitized by Google

quos tenebat, vel saltem ad recredendum, plures rationes ad hoc proponendo; archiepiscopus, de curiâ suâ, alias requirendâ de ipsis, primitus protestans, proposuit ad defensionem suam quod dictos scabinos remenses ceperat et tenebat pro eo quod, cum eisdem precepisset ut ipsi pro parte expensarum factarum in coronacione nostrâ ipsos contigente, talliatores eligerent et assisiam facerent, hoc facere recusabant, dictis scabinis et civibus ex adverso dicentibus se non teneri ad solvendum aliquid de expensis predictis, dicto archiepiscopo contrarium asserente et dicente quod alias factum fuerat judicium inter ipsos, auditis hinc in de propositis, visis eciam dictis judicio et cartâ, pronunciatum fuit per curie nostre judicium quod non liberarentur nec recrederentur et quod, non obstantibus propositis ab ipsis, partem de dictis expensis ipsos contingentem solverent, et ad hoc, si necesse fuerit, compellentur. Et tenebitur judicium antedictum.

Les échevins n'eurent que la consolation de faire ajouter au jugement un article disant qu'il n'était pas de l'intention de la Cour « *quod dictis civibus remensibus, quantum ad privilegia et cartas suas, occasione predicti judicii, in aliis casibus in futurum, prejudicium aliquod generetur* ».

Cet arrêt du mois de juillet 1287, appuyé sur un *recordatum* de l'arrêt de 1272, tranchait une seconde fois la question. D'autres plaideurs se seraient tenus pour battus. Trente et un ans après, les échevins revenaient encore à la charge.

C'était à propos des sacres de Louis X et de Philippe V, dont les frais, par suite du rapprochement des dates, s'étaient confondus. Les échevins étaient déjà en procès

Digitized by Google

sur la question de savoir quelle part leur incombait dans les frais. Ils crurent bon, à ce sujet, de soulever de nouveau la question de fond (1). Dans un mémoire du 14 novembre 1318 (2), ils firent alléguer par leur procureur qu'eux et leurs devanciers avaient toujours été, de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, francs et quittes de payer les dépens faits à Reims pour le couronnement des rois de France, et de contribuer à ces dépens; que c'était d'ailleurs parfaitement juste, attendu que le sacre ne leur rapportait ni profit ni honneur; que les registres du roi fournissaient la preuve que l'archevêque devait les dépens et les avait toujours payés, qu'il en tenait, en effet, les profits, honneurs et émolumens comme pair de France, et que, de raison commune, chacun était tenu de faire les frais et dépens des choses dont il emportait les profits et les honneurs. En conséquence, ils réclamaient à l'archevêque 15,600 livres p. qu'ils avaient été contraints de consigner, et, de plus, les frais du procès, dix mille livres.

Comme on le voit, l'argumentation était assez faible. Nous savons, en effet, que ce n'était nullement comme pair ecclésiastique que l'archevêque devait les frais. Le 29 novembre 1318, le Parlement ordonna aux échevins de faire mettre leurs raisons par écrit. Après divers incidents de procédure, le Parlement prononça, le 26 mai

(1) D'après Rogier (*Mém.* f° 48) le procès avait été entamé dès la fin du règne de Philippe le Bel. L'archevêque avait prétendu le faire d'abord juger par sa cour. Un arrêt de 1310 avait rejeté cette prétention. L'affaire, retardée par les lettres d'État que les archevêques de Reims obtenaient alors fort souvent, durait encore quand eut lieu le sacre de Louis X.

Il n'y a pas trace de toute cette procédure dans les archives actuelles.

(2) Varin, *Arch. adm.*, II 234.

Digitized by Google

1320, son arrêt définitif. Il fut naturellement conforme aux deux arrêts précédents.

Cette fois, la question était bien tranchée (1). On n'y revint plus. Mais il eût été vraiment dommage qu'un si beau procès n'en eût pas engendré d'autres, à la plus grande satisfaction de la chicane. Cela ne manqua pas. On plaidait encore sur le fond que déjà avaient commencé les démêlés sur le détail, c'est à dire sur la part que devaient les différents vassaux de l'archevêque de Reims, chacun, bien entendu, cherchant à rejeter sur les autres la plus forte proportion possible des frais, ou même à ne rien payer du tout.

II. — Répartition de l'impôt entre les habitants de la Seigneurie de l'Archevêque.

Si, comme nous le croyons, l'impôt du sacre avait été exigé dès le début, il est assez curieux que ce ne soit que sous Philippe le Bel que l'on se soit occupé de régler la part que devaient les différents bans et les châtellenies.

Cela tient évidemment à ce que le pouvoir de l'archevêque étant plus considérable à l'origine qu'il ne l'était au XIV^e^ siècle, celui-ci avait dû partager les frais un peu

(1) L'obligation de payer les frais du sacre ne supprimait pas le droit qu'avaient les officiers de l'hôtel du roi de requérir chez les habitants les objets nécessaires pour le logement de la suite royale. Toutefois, cette réquisition donnait lieu à une indemnité. Elle engendra plus d'un abus.

On ne voit pas si l'achat des vivres se faisait au moyen du droit de prise. Toutefois, on peut remarquer que les prix payés aux fournisseurs sont uniformes, ce qui semble indiquer qu'il y avait un tarif.

Digitized by Google

à sa fantaisie, en chargeant sans doute le moins possible les habitants de son ban, puisque, sous Louis VIII, ils ne payèrent que le quart des frais. Les querelles entre les sujets de l'archevêque auraient donc eu pour cause non pas une exemption antérieure, mais l'absence d'une réglementation précise. Ce fut un effort pour substituer une loi fixe et déterminée aux volontés variables du seigneur, et cela rentre fort bien dans l'esprit de l'époque.

Les échevins ne pouvaient plaider et perdre sans donner aux habitants du ban dépendant d'autres seigneurs, ainsi qu'à ceux des villages de la banlieue, l'envie de faire fixer une fois pour toutes leurs obligations. Les gens du ban de l'archevêque le désiraient d'ailleurs aussi. Chacun craignait d'être surchargé au profit de son voisin. Déjà, sous Philippe le Bel, il fallut faire une enquête, mais ce fut surtout sur la question de savoir si la taille se levait sur les immeubles ou les meubles, et si les clercs et religieux la devaient ou non (25 février 1289) (1). Ces derniers, en effet, prétendaient ne rien devoir. Ce n'était pas l'avis des bourgeois, qui, paraît-il, le leur avaient témoigné d'une façon quelque peu énergique, car, dans sa commission adressée à M^e^ Philippe Suart, chanoine de Laon, et Baudouin de Mooleins, chevalier, le roi leur ordonne entre autres choses de s'enquérir « des injures et des violences feites aux religieus et aux clers en levant icelle taille » et de commander « lesdites injures et violences desquelles clère chose sera estre amendées ». La question fut vite tranchée, car un arrêt du mois de mars 1290 décida que les clercs et religieux ne devaient rien (2).

(1) *Arch. Reims*, Sacres, liasse I^re^.
(2) *Arch. Reims*, Sacres, liasse I^re^.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'en 1317 qu'on chercha à fixer exactement la quote-part de chaque portion de la seigneurie de l'archevêque. Le 9 février de cette année, Philippe V ordonna à Jean Bertrand, bailli de Vermandois, d'ajourner devant quatre commissaires : Amédée, comte de Savoie, Renaud de Laur, Guillaume Courteheuse et Martin des Essarts, siégeant à Paris, les bourgeois des différents bans et les habitants des châtellenies, afin de voir trancher la question (1).

L'enquête, à ce qu'il semble, n'aboutit pas tout de suite, puisqu'elle dut être reprise quelques années plus tard. Cependant, dès 1318, on voit qu'il y avait déjà une proportion fixée, au moins par provision. Les deux sacres de Louis X et de Philippe V avaient exigé la somme de 28,500 livres parisis. Les habitants et les châtellenies en avaient fourni onze mille sous forme d'emprunt. L'archevêque, obligé de rembourser le reste, avait poursuivi pour ce motif les échevins et leurs administrés. Ceux-ci s'adressèrent au Parlement, qui ordonna la récréance, à la condition que la main du roi serait préalablement garnie de 15,000 livres parisis en bonne monnaie. Sur ce, nouveau procès, les habitants des bans et des châtellenies demandant au Parlement d'expliquer son précédent arrêt et de dire si les 11,000 livres déjà versées devaient être ou non déduites des 15,000. Le Parlement, par arrêt du 31 mai 1318, fixa à 17,500 livres la somme restant à payer, et décida que les plaideurs la fourniraient chacun dans la même proportion que pour les 11,000 livres précédentes. La répartition fut donc provisoirement établie de la manière suivante (2) :

(1) *Arch. Reims*, Sacres, liasse I^re^.
(2) *Arch. Reims*, Sacres, liasse I^re^.

Digitized by Google

Ban de l'Archevêque.....	9.600[l]
Bourgeois du Chapitre.....	3.800
Bourgeois de Saint-Remy.....	1.600
Châtellenies	2.500
TOTAL...	17.500[l]

Cet arrêt ne fournissait pas de solution définitive. Aussi, les échevins, tout en continuant de soutenir le procès pour le fond, demandèrent-ils subsidiairement que leur part fut fixée. Une enquête confiée à Dreux de la Charité et au bailli de Vermandois n'avait pas abouti (octobre 1315). En 1320, une nouvelle enquête fut ouverte et confiée à Dreux de la Charité, archidiacre de Soissons, et à M[e] Erard Dalemant, conseiller du roi (28 juin 1320 et 13 mars 1321). Les habitants de Reims protestèrent d'abord contre ce mode de procéder. « La querelle était grosse, disaient-ils, et la décision des commissaires pouvait porter grand préjudice au temps à venir. On ne devait pas aller sommairement et de plain en telle querelle, mais mêmement par voie et procès ordinaire et en Parlement par devant les maîtres à Paris. » Ils demandaient en conséquence que les lettres instituant les commissaires fussent révoquées (1). Ils se décidèrent cependant, le 14 juin 1321, à passer procuration pour aller plaider devant les juges qu'ils avaient d'abord récusés (2). On tomba d'accord, conformément aux précédents, que l'impôt ne serait levé que sur les héritages. La proportion fut plus malaisée à fixer. L'archevêque Robert de Courtenay servit d'arbitre entre les habitants de la ville et ceux des châtellenies. Ceux-ci prétendaient

(1) *Arch.* Sacres, liasse I[re].
(2) *Ibidem.* Voir VARIN. *II adm.* 269.

Digitized by Google

ne devoir payer que le septième des frais. C'était en effet la part qui avait été fixée par provision. Les Rémois affirmaient qu'ils devaient davantage. Robert de Courtenay, chargé de décider la question, *sine strepitu et figurâ judicii,* arrêta, *communicato bonorum et jurisperitorum consilio,* que désormais la quote-part serait fixée au sixième, que les habitants de Reims ayant des biens dans les châtellenies payeraient avec leurs habitants, et *vice versâ,* enfin que les châtellenies bénéficieraient du sixième des restes du sacre. On ne devait rien réclamer pour le passé (1) (25 mai 1322). Les villes et villages ainsi sujets à contribution étaient Attigny, Bétheniville, Cormicy, Sept-Saulx, Courville, Chaumuzy et Nogent-l'Abbesse, avec leurs dépendances, chacune formant une châtellenie ou prévôté. Parmi les villages de ces sept territoires, il y en avait cependant qui étaient exempts de l'impôt, mais la sentence arbitrale ne dit pas lesquels (2-3-4).

La fixation de la part contributive de chacun des quartiers de la ville était, semble-t-il, plus aisée, puisqu'il ne s'agissait que de biens de même nature et facilement

(1) *Arch. Reims*, Sacres, liasse Ire.

(2) *Ibidem.* Même pièce.

(3) Voir, pour l'indication des terres exemptes, MARLOT, t. IV, Sacre de Charles le Bel.

(4) Voici, d'après Rogier, quelle était la part de chaque châtellenie :

Sur 1,000l,	Cormicy en devait.....	275l
	Attigny.....	250l
	Bétheniville.....	160l 5s
	Courville.....	111l
	Sept-Saulx.....	67l 10s
	Nogent-la-Montagne.....	77l 10s
	Chaumusy.....	58l 15s

ROGIER, *Mém.*, fo 62 vo.

Digitized by Google

comparables. Les habitants en arrivèrent bien vite à un accord, que le Parlement enregistra au mois de mai 1322 (1). Aux termes de cet accord, chacun devait payer dans chaque ban pour ce qu'il posséderait : *in banno, baulencâ, villâ et justiciâ remensi ipsius archiepiscopi,* tous autres biens mobiliers ou immobiliers des contribuables demeurant exempts (2). Par conséquent, les bourgeois du Chapitre et de Saint-Remy ne payaient que pour les biens possédés dans la seigneurie directe de l'archevêque, leurs propres quartiers demeurant exempts. Il faut observer, d'ailleurs, que Saint-Remy devait donner à souper au roi le lendemain du sacre, et que l'abbé se faisait rembourser par les habitants de son ban et de sa seigneurie (3). Il n'y avait pas et il ne pouvait y avoir de proportion fixée, l'impôt étant un impôt de répartition et celle-ci devant se baser uniquement sur les facultés de chaque propriétaire, *dictorum hereditagiorum cujuslibet facultate consideratâ et attentâ*. Pour le passé, on devait restituer à chacun les sommes versées en trop, et, réciproquement, ceux qui avaient payé moins qu'ils ne devaient seraient tenus de compléter leurs versements. L'accord ainsi réglé donna lieu à une protestation du bailli et du procureur de l'archevêque, qui déclarèrent devant les deux commissaires ne pas le reconnaître, en tant qu'il pourrait porter préjudice à leur seigneur. Le procureur des châtellenies en fit autant. Ce n'étaient là que des précautions sans conséquence pra-

(1) *Arch. Reims*, Sacres, liasse Ire. — Varin, *Adm.* II 288.

(2) Le texte français de l'accord passé le 19 juin 1321 devant les Cres dit : « Les héritages tant seulement séans et estans en ban et en la justice dudit arcevesque, à Reims et en la banlieue, ville et justice doudit arcevesque, » ...

(3) Rogier, *Mém.*, fo 40 vo. — Idem, Varin, *Adm.*, III 600.

Digitized by Google

tique pour le présent. Les habitants, à leur tour, protestèrent contre les dites protestations, en tant qu'elles pourraient leur préjudicier (1).

Il fut donc désormais bien établi que la charge pèserait sur tous les immeubles du ban de l'archevêque, quel qu'en fût le propriétaire, et que, d'autre part, les habitants de Reims ne devraient rien pour les propriétés qu'ils pourraient posséder en d'autres seigneuries, les châtellenies exceptées.

Restaient les clercs, fort nombreux dans la cité archiépiscopale, et qui, naturellement, prétendaient jouir là comme ailleurs de l'immunité ordinaire. Les bourgeois entendaient d'autant moins de cette oreille que, indépendamment des ecclésiastiques proprement dits, il y avait un grand nombre de clercs mariés qui se livraient à l'industrie et au commerce et comptaient parmi les plus riches habitants. C'était, paraît-il, une pratique courante à Reims, pour les gens ayant quelque fortune, de chercher à entrer dans la cléricature pour se soustraire aux charges publiques. Naturellement, les échevins respectaient aussi peu que possible un privilége aussi manifestement abusif.

Vers 1322, nonobstant l'arrêt de 1290, les tailleurs imposèrent les clercs mariés ou non mariés pour les héritages qu'ils avaient dans Reims (2). Sur ce, les officiaux décrétèrent six commissions aux curés des six paroisses, pour lancer l'excommunication contre ceux qui troublaient les privilèges de l'Église et pour défendre aux magistrats d'imposer les clercs et autres personnes ecclésiastiques sous quelque prétexte que ce fût.

(1) Rogier, *Mss. Havé*, f° 38 v°.
(2) Rogier, *Mém.*, f° 63 r°.

Digitized by Google

Leurs femmes et leurs familles devaient également être exemptes. Les échevins en appelèrent au Parlement et l'affaire se termina par l'accord de janvier 1325. Les échevins, dit cet accord (1), disaient et affirmaient que les dépens devaient être pris et levés sur tous les héritages que les clercs et les laïques tenaient et possédaient en ban, banlieue et juridiction de Monseigneur de Reims, et mêmement sur les héritages qui, aux dits clercs, étaient venus par quelconque manière ou cause que ce fût, depuis la date dudit arrêt (de 1290), pour telle portion comme à chacun pouvait appartenir des dépens devant dits, lesdits clercs de Reims disant le contraire et que leurs devant dits héritages devaient être francs et non taillables (2).

Les deux parties transigeaient de la manière suivante :

« Tous les héritages que lesdits clercs tiennent et possèdent à présent, par quelque titre que ce soit, à Reims, dans le ban, en la banlieue et en la juridiction de Mgr l'Archevêque de Reims, et tous les héritages qu'ils tiendront et posséderont de ci en avant en ladite banlieue, par quelque manière ou cause que ce soit, seront taillés proportionnellement selon leur valeur et demeureront taillables à toujours avec les autres héritages taillables dudit ban et de ladite banlieue aux despens desdits couronnemens, toutes et quantes fois que le cas y écherra tant seulement, excepté les héritages que les clercs devant dits pourront montrer suffisamment qu'ils tenaient et possédaient avant la date dudit arrêt, ou qui

(1) *Archives*, Sacres, liasse Ire. Janvier 1324 (v. st.).

(2) Brussel nous apprend en effet, avec preuve à l'appui, que les gens d'église et les nobles qui étaient domiciliés dans les villes ne contribuaient point aux procurations ou gites que les habitans de ces villes payaient. (Brussel, *Usage des fiefs*, I 558.)

Digitized by Google

leur seraient venus de main de clerc qui l'aurait tenu et possédé comme clerc avant cet arrêt, et après continuellement. Au cas cependant où ces héritages sortiraient des mains des clercs, ils deviendraient taillables comme les autres. »

Le privilège des clercs se trouvait ainsi limité à certains immeubles bien déterminés et dont le nombre ne pouvait que décroître. Les habitants n'avaient donc plus à craindre de voir leurs charges devenir excessives par suite de l'extension continuelle des propriétés cléricales.

C'est sans doute dans la catégorie des clercs qu'il faut faire rentrer certains individus dits les pauvres de Saint-Remy, qui, eux aussi, prétendaient ne rien payer. Ces pauvres ne devaient pas être fort misérables, puisqu'ils possédaient des immeubles dans la juridiction de l'archevêque. Ils étaient, disaient-ils, *ab antiquo liberi et immunes ab omnibus tailliis, mutuis, subventionibus, impositionibus et omnibus quibuscumque racione coronacionum regum Francie factis.* Les échevins n'en voulurent pas moins les contraindre à payer. Ces singuliers indigents en appelèrent au roi, qui renvoya l'affaire au bailli de Vermandois (22 décembre 1322). On ne voit pas quelle en fut l'issue (1).

Reste maintenant à savoir comment s'établissait l'impôt, quel en était le mode de répartition et de perception (2).

(1) *Arch. Reims*, Sacres, 22 décembre 1322.

(2) L'impôt avait pour but, non de payer directement les frais du sacre, mais d'en rembourser le roi, lequel, d'après l'usage, devait les avancer (ROGIER, 40 v°); c'est pourquoi cette dette était considérée comme royale.

Digitized by Google

III. — Assiette, répartition et perception de l'impôt.

La taille, ainsi que je l'ai déjà dit, pesait sur les immeubles seulement. Les biens meubles en étaient complétement exempts. Il semble bien qu'il en fut toujours ainsi, et cela résultait nécessairement de ce que la charge pesait, à raison du droit de gîte, sur la justice de l'archevêque de Reims. Cependant, quand, à la suite du jugement de 1287, les échevins se virent forcés d'imposer les habitants, il y eut débat pour savoir si « cette servitude devait être personnelle ou réelle (1) ». D'après Rogier, les Rémois se seraient décidés par des considérations purement sentimentales : « Il fust respondu que les servitudes personnelles ne pouvoient estre sur les personnes franches comme estoient les habitans dudit Rains. » La question ne fut pas tranchée si vite, ni seulement pour ce seul motif. Le 25 février 1289 (2), Philippe le Bel ordonnait à deux commissaires délégués à ce sujet d'enquérir, en autres choses : « de la manière et de la forme de lever icelle (taille),..... de savoir si icelle taille ait escoutumé estre anmise et levée sur les meubles et non meubles, ou sur les meubles tant seulement, ou sur les non meubles tant seulement ». Le 10 avril 1294, il confiait encore à Me Jean Leduc, clerc, et à Jean de Choisel, chevalier, une enquête sur le même sujet (3). Rogier, détruisant lui-même sa théorie de tout à l'heure, nous apprend dans ses Mémoires (4) que les gens de

(1) Rogier (cité par Varin), *Adm.*, II 1026.
(2) *Arch.*, Sacres, liasse 1re.
(3) *Ibidem.*
(4) Rogier (cité par Varin), *Adm.*, I 1081.

Digitized by Google

Reims et les commissaires consultèrent à cette occasion, non seulement les précédens applicables à leur propre ville (et il devait en exister), mais encore l'usage général en matière de droit de gîte. « Il se trouve, dit-il, par certains mémoires, que lesdits despens se levoient sur ceux qui possédoient des héritages en la seigneurie de l'archevèque,..... où mesmement est rapporté pour exemple que ailleurs où se levoient les droits de gistes, comme à Thoiry et à Authoigny, que ceux qui tenoient des héritages aux dits lieux et qui n'y demeuroient pas payaient ledit droict aussi bien que ceux qui y demouroient, et mesmement les abbayes qui en estoient seigneurs, s'ilz y tenoient des héritages par acquest ou autrement ».

Voilà une raison positive et d'ordre juridique. On peut se demander comment il se faisait que les habitants de Reims ignorassent ces précédents en ce qui les concernait et prétendissent qu'il y avait obscurité en la matière. On peut expliquer la chose de deux manières : Ou bien les échevins ne voulaient rien dire, du moment qu'ils plaidaient sur le fond ; ou bien réellement, les rois précédents s'étant contentés de sommes beaucoup moins fortes, la ville avait usé d'expédients financiers quelconques pour éviter de recourir à un impôt direct. Cette dernière hypothèse semble confirmée par la déclaration des échevins à Philippe le Bel, que la ville avait été tellement grevée par le sacre de Philippe III « que encore il en doivent une grande partie à usure ».

Les habitants avaient d'ailleurs une raison pratique de vouloir que les immeubles seuls fussent taxés. On sait qu'au moyen âge l'impôt était redouté des populations bien moins pour lui-même que pour les abus auxquels sa perception donnait lieu. Une taxe sur les biens mobi-

Digitized by Google

liers prêtait davantage à des exactions, et, de plus, il était à craindre, comme cela arriva souvent, que le contribuable ne cherchât à se dérober par l'émigration. C'est cette dernière raison que les Rémois firent surtout valoir (1) : « Liquel muebles croissent et amenuisent et meisme les personnes se pevent transporter en autres jurisdicions et seignouries, si que les personnes qui seroient plus chargés selonc les facultez de leurs muebles se porroient transporter par devers ceus qui en seroient le mains chargiez, et ainsi ne seroit pas l'imposition juste pour le temps à venir, ne pour le roy, ne pour les parties ;..... »

Ils alléguaient d'ailleurs aussi la première raison « si ne porroit estre faicte ladicte inquisition que ce ne fust en trop lent temps et à trop grand cout ». Enfin, ils alléguaient des précédens d'ailleurs fort vagues, « et si n'a pas ainsi esté faicte ou temps passé, si comme il sera trouvé ».

Comme on le voit, les habitants se basaient sur des raisons d'usage et d'utilité. Rien n'indique dans les textes qu'ils aient considéré l'impôt mobilier comme contraire à leurs priviléges politiques. Ils le jugeaient simplement trop onéreux et d'une perception difficile.

En tout cas, le résultat de l'adoption d'une taxe immobilière était fort avantageux pour le peuple, qu'il exemptait à peu près complétement. Seuls, les gens aisés ou riches devaient payer. Il ne semble pas d'ailleurs que ce résultat ait été visé particulièrement, car il n'en est pas un moment question dans les pièces, qui ne mentionnent que les raisons que j'ai citées plus haut.

La nature de l'impôt fut définitivement fixée, telle que

(1) *Arch.*, Sacres, liasse Ier.

Digitized by Google

je viens de l'indiquer, dans l'accord du mois de mai 1322 (1). Tout ce qui avait été perçu autrement dut être restitué. Il semble, d'après l'accord, que la répartition des sommes exigées par provision avait été très arbitraire.

La répartition de l'impôt ainsi établi n'offrait rien de particulier. Les échevins nommaient des « tailleurs » qui fixaient la part de chaque propriétaire, d'après les règles que nous suivons encore aujourd'hui. Un receveur était chargé du recouvrement, au moins en ce qui concernait les bourgeois de l'échevinage, et versait l'argent entre les mains des agents du Roi. Il pouvait y avoir deux receveurs. Ces mandataires n'étaient pas toujours très fidèles, car, dans une plainte adressée au roi en 1322, les échevins le prient de forcer les deux receveurs, Cochelet et Jean de Goussaincourt, à rendre compte et de faire agir dans ce but le bailli de Vermandois. Les bourgeois des autres bans et les châtellenies payaient directement entre les mains des agents royaux.

La taille se percevait par paroisses. Il nous reste encore quelques cahiers de perception qui pourraient être précieux pour l'établissement approximatif du chiffre de la population de Reims au XIV^e^ siècle, étant donné que la plupart des habitants étaient propriétaires de leurs maisons. Ainsi, les paroisses de Saint-Étienne, Saint-Maurice, Saint-Denis et Saint-Linart (2), forains compris, payent, en 1321, 745^l^ 5^s^ 1^d^. Saint-Étienne comprend 173 noms ; la somme versée est de

(1) *Arch. Reims,* Sacres, liasse I^re^. Année 1322.

(2) *Saint-Léonard,* près Reims, localité appelée *Saint-Lyénart* et *Saint-Linart* au XIV^e^ siècle. (Cf. *Dictionn. topogr. du départ. de la Marne,* par A. LONGNON, p. 244.)

Digitized by Google

407^{l} 4^{s} 8^{d}. Les forains des trois premières paroisses donnent un total de 26 familles, payant 119^{l} 17^{s}. Saint-Denis donne 133 noms et 167^{l} 3^{s} 2^{d}. Saint-Maurice est compté avec Saint-Étienne. Saint-Linart fournit 79 noms ; la somme versée est de 51^{l} 3^{d}. Viennent ensuite, dans un autre cahier, Saint-Jacques et la Madeleine, qui versent 477^{l} 12^{s} 9^{d} ; les forains de ces deux paroisses payent 23^{lb} 17^{s} 4^{d}. Saint-Jacques et la Madeleine comptent 131 cotes, les forains 7. Il y a des indications semblables pour les châtellenies. Les non bourgeois sont l'objet de mentions spéciales. Parfois, la nature des propriétés est indiquée, ainsi, le sous-bailli est taxé à 22^{lb} 4^{s} pour quatre maisons, deux petites maisons, une grange, une part de maison, un jardin, le cimetière des juifs devant Porte Mars, et 13 jours et demi de terre. Ailleurs, une masure est taxée 3^{s} 4^{d}. Six maisons et une grange, appartenant à M^{e} Guillaume de Clermont, payent 19^{lb} 6^{s} 7^{d}. Plusieurs maisons sont cotées en moyenne à 30^{s}. Les terrains non bâtis sont évalués différemment, entre 3 et 6 sols par jour de terre. L'évaluation peut même monter à 12^{s}. On pourrait, d'après la moyenne de la taille, évaluer à peu près le nombre des maisons existant à Reims à cette époque, et, par conséquent, la population. Mais le résultat ne serait jamais que très approximatif, tout en étant considérable. A prendre 30^{s} comme cote moyenne, on arriverait à un chiffre de 4,000 maisons, à peu près, de grandeur ordinaire, et l'on serait loin du total, puisqu'on n'aurait compté que les maisons du ban de l'archevêque, qui aurait eu ainsi une population de 16 à 20,000 âmes.

Digitized by Google

IV. — Restes du Sacre.

A vrai dire, l'impôt n'avait rien d'excessif. Il était surtout désagréable, en raison de son caractère irrégulier. De plus, sous les derniers Capétiens, il se répéta trois fois en 13 ans. Les échevins cherchaient au moins à le diminuer en profitant des restes du sacre, c'est à dire des provisions non consommées, que l'usage leur attribuait.

Ces restes étaient souvent considérables. On les vendait à l'encan. Dans une pièce qui doit être de 1286, les échevins en donnent l'évaluation pour le sacre de Philippe le Bel. « Il reste, disent-ils, 140 tonneaux de vin du prix de 6^{lp} la pièce, dont la plus grande partie fut ramenée d'Orléans et furent à Paris ramenés arrière, soit 840^{lp} ; 1,200 livrées de poisson et plus dont une grande partie fut ramenée de Reims à Compiègne ; de la viande et de la volaille pour 300^{l} de plus. La construction des tribunaux a coûté 900^{l} et plus : ils en réclament les matériaux. De même pour les tables, apportées de Châlons, et qui valaient 300^{l}; pour la cire et tout le luminaire, plus de 200^{l}; les nappes, vaisseaux de cuisine, combustible, plus de 300^{l} ; les draps d'or donnés en plusieurs lieux aux églises de Reims, plus de 160^{l}. Ils se plaignent enfin que les agens royaux chargés de l'organisation de la fête soient restés trois mois à Reims et aient dépensé 800^{l} ou plus. Il y a d'ailleurs, ajoutent-ils, encore d'autres frais dont ils n'ont pas les comptes devers eux. Pour tous ces motifs, ils demandent une forte réduction « sans laquelle, disent-ils, la ville de Reims serait détruite (1). »

(1) *Arch. Reims*, Sacres, liasse I^{er}, cité par Varin.

Digitized by Google

Peut-être y avait-il de l'exagération dans cette longue énumération. Le compte de Jean de Lorris, pour le sacre de Charles IV, donne des chiffres bien moins forts. Il parle de pain, blés et farines rendus aux bourgeois par un pannetier du roi et valant 238[l] 18[s] p. ; de vins de Beaune et de Rivière valant 384[l] 5[s] et 2[d] p. Il y a encore 5 lards entiers et 12 pièces, valant en tout 14[l] 2[s]; du sel, du poisson, des épices, 40[l] 15[s] 6[d]; de l'avoine et du foin, pour environ 18[l]. En tout, 696[l] 7[s] 8[d]. Il est vrai qu'il n'est pas question du matériel.

Tous ces « restes » allégeaient d'autant les charges des habitants, mais ils tentaient les officiers du roi, qui essayèrent de les leur disputer. On le voit par une pièce datée de 1322 (1), où les échevins demandent que les gens de l'hôtel du roi, de la reine et des princes soient tenus de leur rendre les vivres et objets d'ameublement qu'ils ont pris, afin, ajoutent-ils, qu'ils puissent payer ceux envers lesquels ils sont tenus. Ces officiers, d'ailleurs, se montraient fort avides, car, dans la même pièce, les échevins se plaignent de ce que les huissiers d'armes, valets de porte et de l'hôtel, auxquels ils avaient autrefois donné de la serge par pure libéralité, veulent convertir le cadeau en redevance et les ont fait, pour ce motif, assigner devant les maîtres des requêtes de l'hôtel. On voit, par un arrêt du 12 décembre 1353 (2), que les échevins gagnèrent leur cause après un long procès. Du reste, les comptes du sacre de Charles IV montrent qu'il en était déjà ainsi en pratique depuis longtemps.

En effet, par une lettre du 19 avril 1322, Charles IV

(1) *Arch.*, Sacres, liasse I[re]. Cette pièce est en très mauvais état.
(2) Varin, *Adm.*, III 43.

Digitized by Google

avait ordonné aux maîtres de son hôtel de rendre aux échevins, qui les réclamaient, les restes du sacre, et de cesser de les inquiéter au sujet de certains droits prétendus. Le roi basait sa décision sur l'usage ancien, duquel il paraît qu'il avait fait informer. Mais cette lettre ne tranchait pas le fond de la question, le roi déclarant que si ses gens avaient à réclamer à ce sujet, l'affaire serait tranchée en justice. Ce n'était donc qu'un jugement provisoire. Si l'arrêt définitif tarda si longtemps, c'est qu'à plusieurs reprises la cause fut maintenue en état (1).

Les habitants avaient aussi à se défendre contre les exigences des ecclésiastiques, qui prétendaient reprendre tous les matériaux employés pour faire des tribunes et les forcer à enlever la terre que l'on accumulait dans l'église. Dans leur réclamation à Philippe le Bel, on voit que les « halis » faits à propos du sacre avaient été donnés à l'œuvre de l'église et vendus. Cette contestation ne se termina que bien plus tard, par un accord passé le 28 janvier 1353 devant le lieutenant du bailli de Vermandois. Le Chapitre renonça à ses prétentions. Un arrêt du 20 juillet 1332 avait déjà terminé un procès relatif aux réparations de l'église. Le Chapitre, en effet, aurait voulu que les échevins fissent enlever à leurs frais la terre que l'on y entassait et se chargeassent de toutes les réparations que devait nécessiter l'établissement des tribunes. Là encore, le Chapitre perdit sa cause. On voit par tous ces détails que, si le sacre et son cérémonial sont aussi anciens que la mo-

(1) Il n'y a pas moins de cinq expéditions de cette pièce, dont une est un vidimus de 1332, ce qui prouve qu'elle a dû être souvent invoquée.

Digitized by Google

narchie française, ce n'est qu'assez tard que l'on parvint à régler les questions matérielles auxquelles il donnait lieu. Ce ne fut pas sans une longue lutte judiciaire. Rien n'y manqua : procès interminables et ruineux, saisies, arrestations d'échevins et de bourgeois, mise sous scellés des archives locales. Après une résistance héroïque, les habitants durent céder. Les arrêts intervenus sous les derniers Capétiens firent jurisprudence, et si, plus tard, dans le courant du XIV^e^ siècle, certaines prétentions que l'on croyait étouffées reparurent, elles furent réglées d'après les précédents établis. D'une part, la ville dut payer l'honneur que lui faisaient les rois en venant y prendre la couronne ; d'autre part, on fit tout pour que les exigences financières de la cérémonie fussent réduites au nécessaire et que l'impôt fût aussi stable et aussi bien réparti que possible. Nos municipalités modernes seraient assurément, en de semblables occasions, moins regardantes que ne le furent les vieux échevins du XIII^e^ siècle. Mais, au moyen âge, la vie était dure, l'argent rare, et les bourgeois ne mettaient aucun amour-propre à se faire même plus pauvres qu'ils n'étaient. Leurs réclamations et leurs doléances se conciliaient très bien avec l'enthousiasme que devait exciter en eux la belle cérémonie dont leur Cathédrale était le théâtre presque obligé. Ces sentiments contradictoires étaient dans l'esprit du temps.

Digitized by Google

QUESTIONS SOCIALES

Traitées par M. E. CHEYSSON

Inspecteur général des Ponts et Chaussées et Membre honoraire de l'Académie de Reims

Lecture de M. Ed. LAMY, Membre titulaire

M. Cheysson, inspecteur général des Ponts et Chaussées, notre distingué membre honoraire, consacre son activité et ses talents à l'étude des questions sociales; j'avais l'honneur, l'an dernier, de résumer devant vous sa conférence sur les habitations ouvrières : je dois aujourd'hui vous rendre compte d'une huitaine de ses plus récents travaux. Alarmé à juste titre des maux dont souffre la société, c'est avec vigueur qu'il les dénonce, et avec une éloquence persuasive, celle de la vérité, qu'il en propose le remède. Je serais fort heureux, Messieurs, si le court aperçu que je vais vous donner de ces remarquables travaux vous pouvait déterminer à les lire : je suis assuré que vous ne le regretteriez pas.

Une première étude porte pour titre : *L'affaiblissement de la natalité française, ses causes, ses remèdes.*

Notre natalité est de 23 pour 1,000 habitants, celle du reste de l'Europe varie de 30 à 45; notre nuptialité et la mortalité infantile sont les mêmes que celles des autres pays, la stérilité d'enfants provient donc de la volonté;

Digitized by Google

on n'a pas d'enfants parce qu'on n'en veut pas, malgré l'instinct inné de la reproduction. Les pauvres et les paysans sont généralement prolifiques : l'enfant les allège en effet du souci du lendemain, car il travaille de bonne heure et rapporte quelque argent à la maison. Les classes riches ou aisées, au contraire, inquiètes de l'éducation et de l'établissement des enfants, tourmentées du désir de conserver et d'accroître leur patrimoine, appréhendant les souffrances de la maternité, se laissent dominer par l'égoïsme ou le calcul, et méconnaissent le devoir de la propagation de la race.

Voilà le mal et ses causes ; en voici les remèdes :

Pour combattre ces stérilités volontaires, les prêtres développeront le sentiment religieux et prêcheront le divin précepte : *Croissez et multipliez ;* les moralistes montreront aux pères de famille le devoir social à remplir ; les législateurs chercheront à réduire l'impôt direct et indirect, les droits de mutation par décès ou entre vifs, qui pèsent lourdement sur les familles plus nombreuses ; sur ce point, la Russie offre un exemple concluant : le partage périodique du territoire du mir est fait par tête d'habitant ou par ménage, de sorte qu'une nombreuse progéniture agrandit le champ paternel au lieu de le morceler ; c'est le pays de l'Europe où il y a le plus de mariages et où ils sont le plus féconds.

II. — L'internationalisme en matière sociale.

L'internationalisme ouvrier prit naissance en 1862, à l'exposition de Londres, sous l'influence de Karl Marx et de Bakounine, qui traça en ces termes le portrait du parfait révolutionnaire : « Il doit s'absorber dans une

Digitized by Google

seule et même pensée, la révolution; il n'a qu'un but, la destruction. Il méprise la morale : tout est moral qui favorise la révolution... Entre lui et la société, il y a lutte à mort, irréconciliable. Comme l'on ne saurait attendre l'émancipation et le bonheur du peuple que d'une révolution populaire et d'une destruction universelle, il faut, par tous les moyens, augmenter la souffrance et le malheur pour lasser la patience du peuple et hâter l'émancipation des masses. — Je demande, conclut-il, la destruction de tous les États, et sur leurs ruines l'édification de l'État international et de la commune autonome. »

La loi du 4 mars 1872 abolit l'Internationale. Elle fut remplacée par des congrès manifestants; citons ceux tenus à Paris et à Bruxelles les 1er mai 1890 et 1891; le *prolétaire* se promène dans les rues, dépose des pétitions aux pouvoirs publics, réclame les « Trois-Huit », proclame la guerre entre le salaire et la rente, et demande le partage. Écoutez les chants dits du 1er mai:

> Dans vos châteaux où vous empilez l'or
> Bientôt, tremblez! Nous viendrons, mais en nombre,
> En rangs serrés, imposant bataillon,
> De chaque mort faire défiler l'ombre,
> Prendre votre or, et vous donner du plomb!

L'*échange* proposé est de singulière nature, et le *partage* me paraît peu décent.

Comme la justice, le patriotisme sera banni de la société nouvelle: le congrès tenu à Bruxelles au mois d'août 1891 est présidé par MM. Vaillant, membre du Conseil municipal de Paris, et Singer, député socialiste allemand, afin d'affirmer son indifférence absolue sur les questions de race et de nationalité, et il se termine par ce vote acclamé à l'unanimité : « Nous n'avons

Digitized by Google

qu'une seule patrie, l'humanité; qu'un seul ennemi, le capital. »

Les socialistes ardents voudraient ressusciter l'Internationale ; de plus avisés ont préféré constituer dans chaque pays un secrétariat national du travail et des syndicats professionnels obligatoires, luttant contre les intérêts privés et les intérêts publics : c'est l'essai de la domination du « quatrième état ».

Pour arrêter le flot qui monte, il semblerait qu'on dût lui opposer l'internationalisme gouvernemental, c'est à dire une législation internationale du travail; la Suisse en prit l'initiative en 1880; en 1889, l'empereur Guillaume II s'empara de la question, et quatorze États de l'Europe, réunis à Berlin du 15 au 29 mars 1890, se séparèrent sur la déclaration suivante formulée par Mgr Kopp, prince-évêque de Breslau :

« Nous nous sommes efforcés d'améliorer la situation de la famille, qui est à la fois la base de la société et le centre d'éducation où se forment toutes les vertus sociales et religieuses. Si cette cellule primitive est atteinte, l'organisme entier souffrira. Nous avons cherché à reconstituer la vie de famille en rétablissant le repos du dimanche, afin de permettre à l'ouvrier de rentrer à son foyer domestique, à la femme d'y reprendre sa place, en même temps que son rôle d'éducatrice de l'enfance. Nous avons aussi voulu protéger la jeune ouvrière contre la dévastation physique et morale.

« C'est surtout pour le travail des mines qu'ont été proclamés les principes qui sont chers à l'école de la paix sociale. Le protocole y exprime le vœu que « le travail souterrain soit défendu aux personnes du sexe féminin ; — que les relations entre les ouvriers mineurs et les ingénieurs de l'exploitation soient le plus directes pos-

Digitized by Google

sible, pour avoir un caractère de confiance et de respect mutuels; — que les institutions de prévoyance et de secours, organisées conformément aux mœurs de chaque pays et destinées à garantir l'ouvrier mineur et sa famille contre les effets de la maladie, des accidents, de l'invalidité prématurée, de la vieillesse et de la mort, institutions qui sont propres à améliorer le sort du mineur et à l'attacher à sa profession, soient de plus en plus développées; — que, dans le but d'assurer la continuité de la production du charbon, on s'efforce de prévenir les grèves. L'expérience, ajoute le texte du vœu, tend à prouver que le meilleur moyen préventif consiste à ce que les patrons et les mineurs s'engagent volontairement, dans tous les cas où leurs différends ne pourraient pas être résolus par une entente directe, à recourir à la solution par l'arbitrage ».

Voilà de la sympathie, de la bienveillance, mais où est la législation internationale? Elle est malheureusement impossible, il faut le reconnaître; l'habileté des ouvriers et les modes de production ne pouvant être les mêmes en France, en Italie, en Russie, en Amérique ou dans les Indes, une législation universelle serait dépourvue de sanction et donnerait lieu à des conflits internationaux. La législation du travail doit être nationale, appuyée sur le patronage : c'est l'idée qui a triomphé au Congrès de Berlin, son application peut donner la paix sociale; dans ce but, les patrons doivent s'unir entre eux pour sceller l'alliance entre le capital et le travail, se rapprocher de l'ouvrier, s'intéresser avec zèle à son bien-être matériel et moral, établir des patronages libres et autonomes, se réunir en congrès nationaux pour l'entente sur les besoins communs en tous les pays de l'individu et de la famille, former un corps d'ar-

Digitized by Google

bitres en vue d'éviter ou d'apaiser les grèves. Et qu'à l'effort des patrons s'ajoute l'influence des hommes de bien, de cœur droit et de sain jugement, à qui M. Cheysson adresse ce chaleureux appel :

« Si l'on est en droit de traiter de vaine et de chimérique la prétention de soumettre partout les conditions du travail aux solutions uniformes et tranchantes de la loi internationale; si, d'autre part, on a le devoir de dénoncer le danger de ces fédérations agressives qui groupent des forces dans le but avoué de les lancer à l'assaut de la société, il n'est pas moins légitime, pour éviter ce double écueil, de faire appel au progrès de l'opinion publique et des mœurs, à la nécessité de plus en plus ressentie de la solidarité entre les classes. Si les hommes de bonne volonté, auxquels la paix a été promise sur la terre, veulent organiser ce mouvement international, au lieu de l'abandonner aux gouvernements et aux agitateurs, il est permis d'espérer qu'ils parviendront : d'une part, à désarmer les haines des ouvriers, ou du moins de ceux dont la grève et la guerre ne sont pas le marchepied et la carrière; d'autre part, à réfréner les ingérences de l'État, en mettant en relief tout ce que la liberté a su faire sans lui.

Ce serait encore de l'internationalisme; mais, contrairement à ceux dont j'ai montré l'origine, les tendances et les dangers, celui-ci rapprocherait, au lieu de diviser; il dissiperait les haines de classes, au lieu de les attiser; il affranchirait, au lieu de réglementer et d'asservir : il serait œuvre, en un mot, de patronage, de paix et de liberté. »

Digitized by Google

III

Au Congrès des Sociétés savantes, tenu le 30 mai 1890, M. Cheysson a démontré l'avantage des *caisses régionales de prévoyance* sur les caisses de l'État, en citant les exemples des pays étrangers.

En Italie, il existe une caisse nationale contre les accidents, organisée par dix caisses d'épargne, patronnée par des administrateurs bénévoles ; le fond de garantie est de 1,500,000 francs, le taux des assurances un centime par jour et par ouvrier; l'État approuve les statuts, accorde des immunités fiscales ; les assurés sont au nombre de 160,000. En Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Suède, aux États-Unis, on place fructueusement les capitaux d'épargne sans les confier à l'État.

La véritable force économique de l'Allemagne, dit un éminent économiste, M. Claudio Jannet, repose sur sa décentralisation financière et sur ses associations libres; les caisses d'épargne emploient librement leurs fonds, et les font fructifier en les prêtant aux propriétaires voisins, aux banques populaires, en sorte que les économies du peuple, au lieu de se perdre dans le gouffre sans fond du trésor, fécondent les entreprises des cultivateurs et des artisans de la région.

En France, nous devrions aussi constituer des caisses régionales, sous le contrôle de l'État, avec les principales caisses d'épargne, leurs administrateurs et des délégués ouvriers; elles rempliraient les attributions de la caisse des dépôts et consignations vis à vis des caisses d'épargne, de la caisse nationale de la vieillesse, de la

Digitized by Google

caisse nationale d'assurances contre les accidents et en cas de décès; l'emploi de leurs fonds serait régional et sous le contrôle de l'État.

IV

Du 21 au 26 septembre 1891, fut tenu à Berne un *Congrès des accidents;* on discuta les dispositions relatives à la sécurité et à la réglementation du travail, la diminution des charges de l'assurance, les indemnités aux industriels qui s'imposent des sacrifices pour préserver la vie de leurs ouvriers; la résolution suivante a été formulée :

« C'est un devoir impérieux, à notre époque, de prévenir par tous les moyens possibles les accidents du travail et les maladies professionnelles, en combinant l'action des initiatives individuelles avec celle des associations et de l'État. »

Pour asseoir une loi d'assurance et calculer les primes à payer par les industriels, une statistique des accidents est indispensable; le Congrès de Berne l'a réclamée en ces termes :

« Convaincu de la nécessité d'asseoir la loi d'assurance sur une bonne statistique, et de l'utilité de la dresser pour chaque pays sur des bases qui facilitent les comparaisons internationales :

« *a)* Le Congrès exprime le vœu que les divers gouvernements, qui ne l'ont pas encore fait, veuillent bien prendre les mesures nécessaires pour procéder à des relevés méthodiques et aussi détaillés que possible des accidents du travail, en les appuyant sur un bon recensement des professions.

Digitized by Google

« *b)* Le Congrès confirme à son comité permanent le mandat de poursuivre l'étude des cadres d'une statistique internationale des accidents, et l'invite à les soumettre au prochain Congrès, après s'être concerté, s'il y a lieu, avec l'Institut international de statistique, le Comité international d'hygiène et de démographie et autres corps analogues, pour amener une entente internationale sur les éléments servant de base à cette statistique, tels que la nomenclature des causes de décès et celle des professions. »

L'assurance contre les accidents et les autres assurances ouvrières sont inséparables, aux yeux de M. Cheysson, qui a fait ces propositions adoptées à l'unanimité :

« Pour tenir compte de la connexité entre l'assurance contre les accidents et les autres assurances contre les maladies en général, l'invalidité et la vieillesse, et pour adopter un titre conforme à l'étendue forcée et réelle de leur programme :

« Le Congrès et le Comité permanent des accidents de travail s'appelleront désormais : Congrès et Comité permanent des accidents du travail et des assurances sociales. »

« *c)* En organisant ces assurances, il paraît avantageux d'en détacher les accidents dont la conséquence est de courte durée, pour les rattacher autant que possible à la même organisation que celle qui se rapporte aux maladies en général.

« *d)* L'attention des pays qui voudraient, en outre, organiser l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, est appelée sur la convenance de combiner, autant que possible, le réseau de cette assurance avec celui de l'assurance contre les accidents graves et les maladies professionnelles. »

Digitized by Google

Pour obtenir l'unité de solution, les Allemands préconisent l'assurance obligatoire, les Suisses et les Italiens tiennent compte des initiatives privées. En France, nous voudrions que l'industriel fût libre de recourir à un mode d'assurance de son choix, mais sérieux, effectif, répondant aux conditions imposées par l'État au point de vue des garanties à offrir aux ouvriers; ce serait l'assurance privée pour les grandes administrations et les compagnies de chemin de fer; — les compagnies d'assurances privées, les syndicats d'assurance mutuelle, pour des entreprises moins grandes; — l'assurance obligatoire par l'État, pour les industriels récalcitrants. Cette opinion a été adoptée par le groupe français, italien, scandinave, et anglo-saxon; il en résulta deux partis, l'un étatiste, l'autre libéral; le Congrès, voulant respecter le choix de chacun, a sagement conclu:

« C'est un devoir impérieux, à notre époque, de prévenir par tous les moyens possibles les accidents du travail et les maladies professionnelles, et d'en réparer les conséquences. En ce qui concerne cette réparation, il convient, pour la garantir en tout état de cause, qu'elle soit l'objet d'assurances organisées dans chaque pays suivant le système qui s'adapte le mieux à ses conditions particulières. »

V

La *Pierre du foyer,* société coopérative de construction, à Marseille, bâtit des maisons pour des ouvriers et des employés qui peuvent en devenir propriétaires en achetant des parts ou actions nominatives de 50 francs chacune, et payant un loyer et un amortissement; voici comment :

Digitized by Google

Le futur acquéreur commence par s'affilier à la *Pierre du foyer* avec le titre d'*adhérent;* il devient *déposant* avec un versement de 1 franc par semaine, ensuite *associé* en effectuant un premier versement du dixième de la valeur de la maison et en s'engageant à des versements mensuels de 1 franc par chaque action souscrite.

Supposons une maison de 3,000 francs, le loyer sera établi comme suit :

Loyer proprement dit 4°/₀.....	120ᶠ »»
Frais généraux 2°/₀.....	60 »»
Loyer.....	180ᶠ »»
Amortissement annuel de 2,700 francs en 25 ans à 3°/₀.....	72 »»
Annuité totale.....	252 »»

Moyennant cette somme de 252 fr. annuellement versée, le locataire deviendra graduellement propriétaire de sa maison; elle lui appartiendra totalement au bout de 25 ans. Dans le cours de cette période, il peut transférer ses droits à une tierce personne agréée par le conseil d'administration, ou abandonner la maison en payant la remise en état des lieux et l'indemnité que son départ cause à la société, qui effectue alors le remboursement du solde des comptes; lors du décès d'un sociétaire, les héritiers peuvent prendre son lieu et place ou exiger le remboursement de son compte. Enfin, moyennant une prime d'assurance, le chef de famille peut assurer la propriété entière de la maison à ses héritiers sans qu'ils aient à payer ni loyer ni amortissement. Pour 2,700 fr. à amortir à 4°/₀ en vingt annuités, la prime constante d'assurance serait de 20 à 25 fr. pour un locataire âgé de 35 ans, calculs faits sur les tables de mortalité an-

Digitized by Google

glaise, et non sur celles de Duvillard, dont se servent encore nos compagnies d'assurances malgré leur exagération de 53 à 94 °/₀.

Il reste bien pour la famille ouvrière le danger de licitation ; mais seule un modification du régime successoral pourrait l'éviter.

VI

Dans la conférence d'ouverture faite le 10 janvier 1892 à l'école libre des sciences politiques, M. Cheysson examina dans leur généralité les *questions ouvrières.*

Autrefois, les patrons et les ouvriers travaillaient en commun dans de petits ateliers domestiques ; ils se connaissaient, s'estimaient souvent, se contentaient de leur sort. Les progrès de la science ont nécessité de grands ateliers, le patron y est peu ou point connu, les mauvais sentiments s'y développent au contact des misères matérielles et morales ; dans l'ordre politique, le droit de vote confère aux travailleurs une puissance redoutable ; c'est pourquoi les questions ouvrières prennent une importance universelle, et en face desquelles on distingue trois écoles principales : 1° celle du laisser-faire ou du laisser-aller, adoptée par les satisfaits égoïstes ; 2° celle du socialisme d'État, actuellement en faveur dans les masses ouvrières, le Parlement et l'opinion publique : c'est l'intervention de l'État dans l'organisation du travail ; 3° celle de la liberté, faisant appel aux forces de l'État pour protéger les enfants, les femmes, les faibles, tracer les règles principales à suivre pour organiser et rémunérer le travail, l'hygiène et la sécurité des ouvriers, l'action collective ou individuelle de ceux-ci avec leurs patrons,

Digitized by Google

mais n'intervenant qu'en cas d'impuissance ou de refus des intéressés, encourageant les initiatives privées sans les entraver.

L'étude des questions ouvrières réclame l'observation des types principaux d'individus, de famille ou d'organisation sociale; des mœurs, coutumes et traditions en France et à l'étranger; des connaissances de législation comparée; passant de la théorie à la pratique, il faut prendre l'ouvrier dans l'atelier et hors l'atelier, traiter les questions de salaires, de grèves, de syndicats, d'arbitrage, de durée de travail; adopter les mesures qui peuvent venir en aide à sa famille dans son état normal de santé, de travail, et au moment de ses crises : maladie, accident, vieillesse, infirmité, décès.

L'étude de ces questions donnera un supplément de valeur professionnelle aux industriels; elle leur apprendra les moyens de satisfaire les ouvriers et d'obtenir leur concours, mais elle exige des connaissances multiples qu'un chef, absorbé par les préoccupations industrielles et commerciales, ne pourrait guère approfondir. « De là l'indispensable nécessité pour l'industrie de posséder, à côté des ingénieurs techniques, présidant aux installations mécaniques de l'usine, des *ingénieurs sociaux*, chargés d'installer et de surveiller les institutions qui doivent amener le bien-être matériel, intellectuel et moral des ouvriers, et par là même établir l'harmonie entre eux et leur patron. »

Digitized by Google

VII

Trois lois récentes sur les habitations ouvrières en Belgique, en Angleterre et en Autriche mettent l'action de l'État au service du développement des habitations ouvrières :

La loi belge du 9 août 1889 accorde aux constructeurs d'habitations ouvrières des immunités fiscales, des facilités de crédit; de l'argent à bon compte est avancé par les comités de patronage, les sociétés anonymes ou coopératives de construction et de crédit, les caisses d'épargne ou de retraite; pour la constitution régulière de ces sociétés, il suffit de verser le 1/10 du capital souscrit (c'est le 1/4 qui est prescrit en France); enfin l'autorisation est donnée à la caisse d'épargne « de traiter les opérations d'assurance mixte sur la vie, ayant pour but de garantir le remboursement — à une échéance déterminée ou à la mort de l'assuré, si elle survient avant cette échéance — des prêts consentis pour la construction ou l'achat d'une maison d'habitation. L'arrêté royal du 6 juillet 1891 a réglementé les conditions générales et le tarif de ses assurances, qui ont été calculés d'après le taux de 3 0/0 et d'après la table de mortalité dite *English life table n° 3 (males)*, publiée par William Farr en 1864, avec un chargement de 3 0/0 ».

En Angleterre, la loi du 18 août 1890 traite à part les îlots insalubres, les habitations insalubres et les maisons ouvrières ; des taxes d'amélioration privée sont accordées pour les plus-values que les travaux d'assainissement procurent aux immeubles voisins; les municipalités ont le droit « de construire des maisons propres à recevoir des ménages ouvriers, de transformer à cet

Digitized by Google

effet des maisons existantes ; de modifier, élargir, réparer et améliorer les mêmes locaux, ainsi que de les disposer, les meubler, les garnir de tout mobilier, des accessoires et commodités désirables ». Enfin, l'État encourage l'initiative privée en autorisant les commissaires des emprunts à faire des avances aux sociétés et aux particuliers qui se proposent de construire des habitations ouvrières, et en donnant le droit, par dérogation au droit commun, aux personnes morales et aux corps constitués, de prélever sur leur patrimoine, en dehors de l'objet direct de la société, les sommes nécessaires à la construction des maisons ouvrières.

L'Autriche-Hongrie exonère les maisons ouvrières de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier, sous des conditions déterminées de construction et d'hygiène.

En France, M. Siegfried, ministre du Commerce, a présenté dans la séance du 5 mars 1892, à la Chambre des députés, un projet de loi pour autoriser la création de comités départementaux, afin d'encourager la construction de maisons ouvrières ; en voici les principales dispositions : les Comités peuvent recevoir des dons et des legs, ainsi que des subventions de l'État, des départements et des communes. Les frais de local et de bureau sont à la charge du budget départemental ; les caisses de dépôts et consignations, la caisse nationale des retraites, les caisses d'assurances et d'accidents, la caisse d'épargne postale, sont autorisées à employer un dixième de leurs fonds disponibles pour la construction de maisons ouvrières, bureaux de bienfaisance, hospices et hôpitaux ; affranchissement de la contribution foncière, de la contribution des portes et fenêtres et de la taxe des biens de main-morte ; réduction de moitié des droits de mutation ; affranchissement des droits de

Digitized by Google

timbre et d'enregistrement de tous les actes intéressant les sociétés coopératives ouvrières de construction.

Ce projet vient d'être voté à la Chambre avec quelques modifications; en outre, il est créé au ministère du Commerce un conseil supérieur des habitations à bon marché, auquel devront être soumises toutes les questions intéressant les logements économiques.

VIII

Quelques mots enfin, Messieurs, sur *les institutions patronales à l'exposition de 1889*, d'après le rapport de M. Cheysson.

Elles furent représentées par 79 exposants, occupant 300,000 ouvriers de diverses industries et des chemins de fer; des photographies, des documents imprimés et des modèles montrèrent les progrès accomplis aux points de vue technique, financier et moral.

Les conditions de la paix de l'atelier, l'intervention de l'État, l'association sous ses diverses formes, le patronage, ont été examinés dans leurs applications, fécondes souvent en espérances, toujours en difficultés et en dangers que parfois la facilité des débuts ne permet pas de prévoir. « Les œuvres de prévoyance ne sont pas affaire de sentimentalité pure. Elles doivent obéir à des principes scientifiques. L'épargne naît, s'accumule, se capitalise suivant des lois mathématiques. Les risques d'accidents, de maladie, de mortalité, se calculent suivant les règles d'une précision absolue. Si l'on ignore ou si l'on méconnaît ces vérités, on va au devant de désastres (M. Maze.); c'est ainsi que la caisse centrale des

Digitized by Google

mineurs de Charleroi, après s'être accrue jusqu'à 2.550,000 fr., est tombée à 1,144,000 fr., et que les secours qui s'élevaient à 800,000 francs ont été réduits à 512,000 fr. — Voici d'autres exemples nous touchant de plus près : en 1853, les charges du Trésor étaient de 24 millions pour 31,000 retraités, elles s'élèvent à 64 millions en 1892 pour 80,000, et le produit des retenues figure au budget de cette même année 1892 pour 24 millions... ; les retenues, basées sur la loi du 9 juin 1853, doivent donc être augmentées; les compagnies de chemins de fer l'ont compris, la compagnie du Midi notamment, qui a fixé à 15 °/₀ plus 3 °/₀ de retenue, ensemble 18 °/₀, l'allocation à prendre sur les traitements pour le service des retraites.

L'accroissement des capitaux cause une baisse du taux de l'intérêt; il n'est pas douteux que cette baisse ne se continue dans l'avenir, entraînant avec elle un ralentissement de l'épargne ; en effet, avec un versement annuel de 50 francs pendant 30 ans, l'ouvrier obtiendra, au taux de 5 °/₀, une pension de 410 fr.; elle sera réduite à 270 francs, c'est à dire de 34 °/₀, si le taux est de 3 1/2 °/₀.

La Caisse nationale de la vieillesse, instituée par la loi du 18 juin 1850, est basée sur la table de Deparcieux, et l'intérêt de 5 0/0, aujourd'hui supérieur à celui de nos fonds d'État ; il en est résulté jusqu'en 1882 une perte de 75 millions de francs ; la loi dut être revisée et l'intérêt réduit à 4 0/0 en 1886, à 3 1/2 0/0 en 1891.

Ces faits démontrent l'impossibilité de fixer à l'avance des pensions immuables, et l'avantage que les patrons et les ouvriers trouveraient au livret individuel, propriété de l'ayant-droit; les patrons pourraient encourager par un intérêt élevé les premières économies de

Digitized by Google

l'ouvrier, le guider ensuite dans un placement de tout repos : caisses de l'État, caisses régionales, de prévoyance pour les maladies, les accidents, les retraites, etc., etc. Les sociétés anonymes peuvent améliorer de la même façon le sort de leurs employés et de leurs ouvriers; établir, comme l'ont fait les compagnies de chemins de fer, des crèches, asiles, ouvroirs, écoles, économats, logements; donner des indemnités, des secours aux veuves et aux orphelins, des pensions de retraite. Ces charges, variant du 1/10 au 1/4 des salaires, attachent les ouvriers à l'atelier; elles exigent des études spéciales du ressort d'un ingénieur social, joignant aux connaissances professionnelles l'art de manier les intérêts graves et délicats du patronage, d'aimer les ouvriers, pour vivre en bonne intelligence avec eux.

En France, les institutions de prévoyance sont laissées aux mains des patrons ; certains d'entre eux, contrariés par les charges et les soucis qu'elles entraînent, sans éviter la grève parfois, frappés par l'irrégularité de leurs prix de revient comparés à ceux de leurs confrères moins généreux, réclament l'obligation par l'État ; cette solution nécessiterait un contrôle et des moyens de répression tellement difficiles, qu'il vaut mieux lui préférer le patronage, plus conforme à nos mœurs et à notre esprit de liberté.

De nombreux documents sont produits sur les questions sociales, l'outillage si varié de l'industrie se perfectionne sans cesse, des appareils pour prévenir les accidents sont constamment inventés, il serait intéressant de les réunir en un musée spécial, comme l'a fait à Vienne le Dr Migerka, comme le propose M. Cheysson, que nous citerons une fois encore, ne sachant résister à

Digitized by Google

ce plaisir : « Nous avons de très nombreux musées, des musées commerciaux, des musées artistiques, des musées pédagogiques, des musées ethnographiques, des musées d'hygiène, et beaucoup d'autres qu'on pourrait citer. Sans médire d'un seul d'entre eux, l'économie sociale ne répond-elle pas à des besoins assez pressants et à des intérêts assez considérables pour avoir aussi son tour? On nous fait contempler, dans des musées militaires, les engins les plus destructeurs et les meilleurs moyens de nous entretuer. A côté de cet outillage de la guerre, n'est-il pas temps de nous montrer celui de la paix sociale, et d'étaler en belles panoplies, dans un musée spécial, les armes les mieux trempées et les plus puissantes pour procurer aux patrons et à leurs ouvriers les bienfaits de la prévoyance, de la stabilité et de l'harmonie ? »

De ces études, nous aimerions tirer une conclusion pratique : notre ville compte de nombreuses sociétés de prévoyance et de coopération, des maisons ouvrières ont été construites en plusieurs endroits ; nos importantes manufactures de peignage, filature, tissage, contiennent des machines perfectionnées occupant des milliers de bras; nos établissements de vins de Champagne renferment d'innombrables quantités de vins emmagasinés, travaillés, mis en bouteilles et expédiés sur tous les points du globe ; nous possédons une verrerie modèle et diverses industries secondaires se rattachant au commerce local; les éléments ne manquent pas, on le voit, pour créer un musée d'économie sociale où, auprès des objets et tableaux intéressant les curieux, nous pourrions réunir des documents et des chiffres instructifs pour les économistes ou les philosophes soucieux du sort de l'ouvrier. Peut-être, en instruisant les

Digitized by Google

esprits, exciterions-nous les volontés et provoquerions-nous de généreuses tentatives. Qu'il me soit permis, Messieurs, d'exprimer devant vous ce vœu, auquel vous ne manquerez certes pas de vous associer: Que, dans le nouveau musée promis et attendu, une salle soit réservée à ces collections dont vous concevez bien l'importance, et que de zélés donateurs, soyez-en sûrs, se plairont à former et à enrichir.

Digitized by Google

LA POÉSIE HÉBRAÏQUE

Lecture de M. l'abbé BROYÉ, Membre titulaire.

On entend dire partout que la poésie est morte, et c'est presque toujours à l'occasion d'un nouveau volume de vers qui vient de paraître ; car il en naît presque chaque jour, et jamais peut-être, en France, on ne vit plus grande abondance de poètes.

C'est une erreur de croire que la poésie puisse disparaître. Les arts ne meurent pas ; ils se transforment ; ils s'accommodent aux divers états par lesquels passe la société ; et il serait puéril d'exiger, dans nos temps d'extrême civilisation, la même inspiration qui se rencontre aux époques précédentes ; c'est pour ne pas tenir suffisamment compte de ces différences, qu'on prend si souvent le deuil de la poésie.

Toutefois, il reste vrai que les premiers âges sont plus favorables à l'enthousiasme lyrique que nos siècles de réflexion et d'analyse à outrance, et il n'est pas inutile, même pour juger les vers modernes, de se reporter à ces époques lointaines où la jeunesse des peuples s'exprimait sur la lyre en chants d'une délicieuse naïveté.

C'est pourquoi j'ai pris la hardiesse de vous parler des vers d'un poète qu'on vante beaucoup, mais qu'on ne lit guère, et qui mérite mieux cependant qu'une aveugle admiration : je veux dire du roi David. Si j'affirmais que David est au premier rang des poètes, qu'il

Digitized by Google

n'a jamais été surpassé, vous auriez le droit de récuser mon jugement et de me taxer d'exagération; aussi, je ne tiendrai pas moi-même ce langage ; je céderai la parole à un autre, à quelqu'un dont personne ne contestera l'autorité en pareille matière, à Lamartine. Voici ce qu'il n'a pas craint d'écrire, dans son *Voyage en Orient :*

« David est le premier des poètes du sentiment ; c'est le roi des lyriques ; jamais la fibre humaine n'a résonné d'accords si intimes, si pénétrants et si graves. Jamais la pensée du poète ne s'est adressée si haut et n'a crié si juste. Jamais l'âme de l'homme ne s'est répandue devant l'homme et devant Dieu en expressions et en sentiments si tendres, si sympathiques, si déchirants. Tous les gémissements du cœur humain ont trouvé leurs voix et leurs notes sur les lèvres et sur la harpe de cet homme ; et si l'on remonte à l'époque reculée où de tels chants retentissaient sur la terre ; si l'on pense qu'alors la poésie lyrique des nations les plus cultivées ne chantait que le vin, l'amour, le sang et les victoires des Muses et des coursiers dans les jeux de l'Élide, on est saisi d'un profond étonnement aux accents mystiques du Roi-Prophète, on ne peut lui refuser une inspiration qui ne fut donnée à aucun autre homme. Lisez de l'Horace ou du Pindare après un psaume. Pour moi, je ne le peux plus. »

Voilà ce que pensait du plus inspiré poète de l'antiquité le plus inspiré des poètes modernes.

Ce jugement paraîtra bien plus fondé encore, si l'on veut mettre en regard des cantiques de David notre poésie contemporaine.

Nos poètes d'aujourd'hui sont d'incomparables artistes : peintres éclatants ou analystes raffinés, ils ont amené à la perfection même le talent de l'expression ;

Digitized by Google

impossible de mettre plus de sens dans les mots, plus de variété dans les tours, plus de musique dans les rythmes; presque toutes leurs pièces, si petites qu'elles soient, sont des tours de force qui surprennent et qui ravissent. On chercherait en vain ce genre de mérite chez les primitifs, et chez David en particulier. Si donc on lit les anciens avec les préoccupations des modernes, si on y cherche ce qui ne peut pas s'y trouver, on se met dans l'impossibilité de les goûter et de leur rendre justice. La vraie poésie est du reste tout autre chose, c'est l'enthousiasme, c'est le langage surhumain des sages, des patriotes, des prophètes, des hiérophantes. Voilà par où David est supérieur.

Si Lamartine professe pour le poète des Hébreux une admiration qui semble dépasser toutes les bornes, c'est qu'il est de la même race que David. Moins artiste assurément que ses disciples ou successeurs, qui le dédaignent pour ce motif, Lamartine a retrouvé en partie la puissance d'inspiration des anciens âges. « Ce n'est pas un poète, a dit J. Lemaître, c'est la poésie même. » Quand il lit les psaumes, c'est moins en critique qu'en poète; il s'isole de notre temps, de nos idées, de notre langage, de l'âme moderne; il n'est plus un Français du XIX^e^ siècle, mais un Davidique, un lévite du temple qui écoute chanter le Maître.

Pour apprécier justement David et le louer comme il mérite, il faudrait procéder comme Lamartine.

Certes, nous sommes extrêmement loin de cette puissance d'imagination; et nous ne nous flattons nullement d'avoir saisi, toute pure et toute vibrante, la pensée de David, embarrassés que nous sommes par nos habitudes modernes de concevoir et de sentir; nous n'avons, pour oser vous entretenir du poète hébreu, que l'autorité que

Digitized by Google

peut donner un commerce assidu, quotidien : c'est avec ces médiocres ressources que nous essaierons de faire revivre devant vous cette antique poésie.

Il y avait deux méthodes pour atteindre ce but : ou bien vous présenter une étude générale sur la poésie des Hébreux, ou bien lire avec vous quelque beau psaume, comme on lit une ode d'Horace ou une méditation de Lamartine. La première méthode permet d'être plus complet et d'embrasser tous les aspects du sujet; mais la seconde méthode est plus vraie et plus suggestive, comme on dit aujourd'hui. Elle met l'auditeur directement en face du chef-d'œuvre, et, ne lui imposant pas un jugement tout fait, le laisse maître de ses impressions personnelles. Nous suivrons cette seconde méthode.

Ce n'est pas qu'il ne soit très utile, quand on veut goûter une œuvre, d'évoquer, par une étude préparatoire, les temps où elle a pu éclore. On pénétrerait bien mieux dans le sens des psaumes si on avait des notions claires sur la religion, l'histoire, les mœurs, la versification des Hébreux; mais cette étude exigerait trop de temps, nous tâcherons d'y suppléer dans les commentaires sur les quelques psaumes dont nous avons l'intention de donner lecture.

Il n'est pourtant guère possible d'écarter ici une étude sommaire sur la personne même de David. C'est surtout quand il s'agit de ces poètes anciens, si personnels, si sincères, si vrais, que l'homme explique l'auteur. Je vous demande la permission de m'y arrêter un instant.

Le roi David n'appartient déjà plus au berceau de l'humanité, ni à ces époques lointaines et fabuleuses où les harmonieux aèdes guident par leurs chants les rois et les peuples. Il est contemporain de Codrus, dernier

Digitized by Google

roi d'Athènes; il touche à ce qu'on appelle les temps historiques. Chez tous les peuples, mais surtout chez les Hébreux, la réflexion s'éveille et se fait sa place à côté de l'inspiration. La prose va naître et s'unir aux vers pour instruire et persuader les hommes. Bref, il y a assez de raison pour régler l'enthousiasme et le fortifier, pas assez pour le refroidir et le contraindre. L'époque est prête pour les chefs-d'œuvre, et David naît à l'heure favorable.

La vie d'un poète explique ses œuvres, avons-nous dit; or, la vie de David est unique dans l'histoire.

Les autres poètes se contentent de chanter, c'est le seul emploi de leur vie; ils sont comme une caste à part, vouée à la contemplation et à la rêverie. Du haut de la tour d'ivoire, et à l'abri des orages, ils contemplent et célèbrent les exploits, la sagesse, les travaux, les crimes et les misères d'autrui. Ils n'agissent pas de leur personne. Ils sont donc réduits à retracer des événements auxquels ils n'ont pas eu de part, de peindre des sentiments qu'ils n'ont pas éprouvés et qu'ils ne peuvent qu'imaginer; s'ils tentent de se replier sur eux-mêmes pour se raconter, — comme ils vivent dans le rêve ainsi qu'en un désert, — ils s'arrêtent à de vains songes, ils grossissent démesurément les riens inutiles dont ils ont l'art de se tourmenter; ils subtilisent sur des sentiments insaisissables. Fatigués du vide de leur existence, on a vu de notre temps et dans tous les temps des poètes aspirer à l'action, descendre dans l'arène avec l'ambition de gouverner les hommes, ou du moins de creuser, eux aussi, un sillon utile; mais le plus souvent leur audace n'a pas été récompensée, ils ont échoué misérablement dans un rôle auquel ils étaient mal préparés. Mais ce qui est presque inouï, c'est de voir un

Digitized by Google

homme d'action, roi, guerrier ou politique, être en même temps ou devenir un contemplateur, accomplir le matin un exploit et le chanter le soir, quitter l'épée pour la lyre, être à la fois Achille et Homère. On cite le troubadour Bertrand de Born, en quête de belles aventures qu'il pourrait ensuite raconter, ou encore Richard d'Angleterre, également amoureux de batailles et de belles rimes; mais, pour avoir réuni ces deux emplois ordinairement séparés de l'activité humaine, ils n'ont été, l'un et l'autre, éminents en rien.

L'originalité de David, c'est qu'il a été véritablement le Roi-Poète, également remarquable par son règne et par ses vers.

Roi, il l'a été dans toute l'extension du mot, plus qu'on ne le fut jamais. Choisi par Jéhovah lui-même, son représentant sur la terre, l'exécuteur de ses desseins, il n'incline devant aucun mortel la majesté de son pouvoir. Il est le roi de droit divin. Mais en même temps, il est le roi populaire. Il incarne en sa personne aussi bien les besoins de ses sujets que l'autorité de son Dieu. Il n'a pas plus de devoirs envers celui-ci qu'envers ceux-là. Toutes les fonctions sont réunies dans ses mains. C'est un fondateur d'empire, qui fixe autour d'une capitale un peuple longtemps errant ; c'est un chef guerrier et patriote, qui défend l'indépendance nationale contre les entreprises des nations idolâtres ; c'est un organisateur, qui fonde le travail pacifique au lendemain de la victoire et qui transforme ses guerriers en agriculteurs, en commerçants et en artistes ; c'est le chef de la religion, qui préside au culte et veille à la splendeur des cérémonies sacrées ; c'est le prophète, qui interprète les textes sacrés, qui a la garde des traditions et des croyances, qui prêche la sagesse et qui doit posséder

Digitized by Google

tout le savoir de son temps. Ces hautes et multiples fonctions, David les exerce directement et par lui-même ; il ne souffre pour ainsi dire pas d'intermédiaire entre lui et son peuple, auquel il est constamment mêlé et dont il partage entièrement la vie.

On s'expliquerait peut-être qu'un homme ait pu suffire à une tâche si lourde, s'il y avait été préparé de longue main, et si une fortune toujours favorable lui avait permis de poursuivre à loisir l'accomplissement d'un plan bien conçu et bien mûri. Mais la vie de David est la plus étrange et la plus tourmentée qu'on puisse concevoir. Toutes les extrémités des choses humaines s'y rencontrent ; sans doute, il fallait des événements extraordinaires pour former le poète le plus extraordinaire qui fut jamais.

Lisez le premier et le deuxième *Livre des Rois;* c'est la véritable et indispensable préparation pour comprendre le *Livre des Psaumes.*

La jeunesse de David commence comme une pure idylle patriarcale, loin des cités, loin même de la maison paternelle, dans la rêveuse oisiveté de la vie pastorale, au milieu de ces champs où jadis son ancêtre Booz épousait Ruth la Moabite. Jusqu'à vingt-deux ans, c'est un jeune pâtre, tel qu'on en trouverait encore dans les montagnes de Juda qui séparent Bethléem du bassin de la Mer Morte, vêtu de peaux de bêtes, abritant sous un voile blanc ses cheveux roux. Il est fort, il est courageux, il est beau. Tandis que ses sept frères cultivent la plaine, lui se plaît dans le plein air de la montagne, cherchant le matin des pâturages nouveaux, et, quand midi brûle et flamboie, s'abritant sous les grands arbres de la forêt. Tout le long du jour, il soigne son troupeau, chante, joue de la harpe, admire le soleil, qui,

Digitized by Google

dans ce pays plus que partout ailleurs, est le grand maître, le dominateur universel. Quand le soir vient, après avoir lu pieusement quelques feuillets de la loi, il écoute les voix qui montent de la plaine, il contemple ces belles nuits d'Orient, où les étoiles racontent dans leur mystérieux langage la gloire de Jéhovah ; parfois, le rugissement de quelque bête féroce vient subitement troubler la douce sérénité de la montagne ; intrépide, le jeune pâtre s'élance au devant du lion, lutte contre lui, l'étouffe entre ses bras nerveux et rapporte tranquillement sa dépouille. Son vrai maître alors, c'est la solitude où Dieu habite de préférence, et dont il n'oubliera jamais les voix et les images. Il s'abandonne au plaisir d'être, de voir, de sentir dans l'immense nature qu'il essaie de deviner. Sans doute aussi, comme tous les Hébreux, plus que les autres, puisqu'il est de la famille messianique, il songe à celui qui doit venir, à ce règne futur promis aux ancêtres, en qui se résument toutes les espérances du peuple. Selon toute apparence, ainsi se passera sa vie, obscure et charmante, sans événements, sans ambition, et le jeune pâtre paraît devoir rester un de ces nombreux privilégiés que l'histoire ne connaît pas.

Jéhovah, dont la volonté seule règle tout souverainement la fortune des individus comme le sort des empires, en a décidé autrement. Un jour, le prophète révéré des Hébreux, le faiseur de rois, Samuel, arrive inopinément à Bethléem. Tous les anciens du peuple s'empressent à sa rencontre et se prosternent à ses genoux. Il entre sous le toit d'Isaï et demande à voir ses fils. On lui en présente sept : « N'y en a-t-il pas d'autre, demande-t-il ? » On avait oublié le plus jeune, celui qui gardait les troupeaux sur la montagne. On le

Digitized by Google

fait venir à la hâte : « Or, dit le *Livre*, il était roux, et beau d'aspect, et d'un visage gracieux. » Et le Seigneur dit à Samuel : « Lève-toi, oins-le, car c'est lui. » Samuel prit donc la corne d'huile et l'oignit au milieu de ses frères. Et depuis ce jour-là, l'Esprit du Seigneur descendit sur David.

Voilà donc celui qui n'avait jamais conduit qu'un troupeau, désigné pour conduire un peuple. David ne s'enorgueillit pas, mais il ne s'étonne pas; il se livre et s'abandonne à l'Esprit de Dieu. Comme il a été le disciple de la nature, il le sera des événements. Il ne vient d'abord à la cour de Saül que de temps en temps, presque par hasard, parce qu'il sait jouer de la harpe et pour chasser par ses chants l'esprit mauvais qui tourmente le roi. Un jour que tous les Hébreux s'épouvantaient devant les défis d'un Philistin à la taille gigantesque, il offre ses services, prend sa fronde et cinq pierres, et tue le géant comme jadis il tuait les lions et les ours. A la suite de cette victoire, Saül renouvelle sa promesse de donner au vainqueur de Goliath la main de sa fille. David monte ostensiblement sur les degrés du trône ; il jouit des bonnes grâces du roi, il est l'homme le plus populaire d'Israël. Les femmes d'Israël chantent sa gloire au-dessus de celle de Saül ; il est aimé de Jonathas, l'héroïque fils du roi Saül, qu'il aime lui-même comme la moitié de son âme. Tout lui sourit ; son âme grandit avec sa fortune, et déjà l'on peut prévoir que le pâtre rêveur et musicien de Bethléem deviendra un roi puissant et glorieux.

Tout à coup, par un nouveau revirement, cette fortune semble s'écrouler. Le roi Saül, dont l'esprit est de plus en plus malade, devient jaloux du jeune héros; il le prend en haine et jure de le faire périr. Dans un accès

Digitized by Google

de rage, il essaie de le clouer à la muraille d'un coup de lance; il soudoie des assassins contre lui; il l'engage dans des entreprises guerrières où il doit infailliblement succomber; il l'entoure de ses affidés qui lui dressent chaque jour de nouveaux pièges; il le poursuit à main armée jusque sur les rochers et dans les cavernes des montagnes; il le force à chercher asile chez les Philistins, ses pires ennemis. David cependant, au milieu de ces manifestations si nouvelles pour lui de la malice humaine, ne cède ni à l'abattement, ni à la colère. Abandonné de tous, excepté de Jonathas, il se confie à Jéhovah, son refuge et son bouclier; la piété devient pour lui une source de force, en même temps qu'elle nourrit son génie de sublime sagesse et de viril enthousiasme.

Cependant, Saül meurt, tué dans une bataille en même temps que son fils Jonathas. David les pleure dans une touchante élégie que nous possédons, et monte sur le trône en vertu de l'onction sainte. Il faudrait de longues pages pour raconter ce règne, dont les moindres événements éveillent un écho dans les psaumes. Nous ne pouvons qu'en indiquer les grandes lignes. Tout s'y rencontre : des guerres heureuses et des défaites presque désastreuses; de longues années de paix intérieure et de violentes émeutes populaires; une prospérité matérielle arrêtée par le fléau de la peste; le spectacle de toutes les vertus, interrompu un jour par un crime révoltant; tantôt les bénédictions et tantôt les colères de Jéhovah.

Parmi les événements, il en est un qui eut un retentissement particulier dans les œuvres du Roi-Poète : il appartient à sa vie privée, et peint, mieux que tout autre, le fond de sa nature.

David, jusque sur le trône, avait gardé quelque chose

Digitized by Google

du pasteur. C'était une âme droite, loyale, honnête, mais dont les impétuosités naturelles avaient été mal contenues et disciplinées par son séjour à la cour du roi Saül et par les progrès du sentiment religieux. Cette rudesse de mœurs devait lui être fatale. Un jour qu'il se promenait sur la terrasse de son palais, il aperçut une femme qui lui sembla d'une merveilleuse beauté. Il n'essaya même pas de lutter contre la brutalité de ses désirs, et sans songer un instant aux conséquences d'un pareil acte, il ordonna d'exposer à une mort certaine le mari de cette femme, qui était un de ses généraux les plus dévoués. Et aussitôt après la mort d'Uri, il épousa Bethsabée.

Personne n'était en état de reprocher au représentant de Jéhovah l'indignité de sa conduite, personne, excepté le prophète de Jéhovah. On connaît l'intervention de Nathan, son apologue, les remords de David, sa pénitence et les châtiments d'ordre public qui suivirent cette faute de la vie privée. Quand on lit le *Livre des Rois,* on est obligé de reconnaître que cet événement, étant donné le régime théocratique d'Israël, a été d'importance capitale dans le règne de David aussi bien que dans ses œuvres. Aussi, ce serait une étude historique et psychologique, et pour laquelle les documents ne manqueraient pas, que le récit détaillé de ce crime et de cette pénitence.

Et maintenant que nous avons esquissé le portrait du roi et de l'homme, il est temps enfin d'aborder le poète.

Nous avons le choix, parmi l'œuvre considérable de David. Il y a des psaumes qui sont de sa jeunesse, d'autres qui rappellent ses triomphes de chef d'armée, d'autres qui déplorent ses fautes et ses malheurs. On y distingue des chants liturgiques ou didactiques, des

Digitized by Google

hymnes religieux, des élégies personnelles, des odes nationales, des cantiques royaux.

Dans cette extrême variété de genres, nous choisirons un chant national et patriotique, composé après une victoire, pour être chanté au milieu des pompes du triomphe. Cette composition nous permettra d'assister à une fête nationale d'Israël, en même temps qu'elle nous révélera le sentiment du roi.

Ce psaume est le LXVII[e] du recueil; il commence dans la Vulgate par ces mots : *Exurgat Deus.*

Je dois avertir d'abord que le latin de la Vulgate, dans ce psaume, est particulièrement obscur, et en certains endroits inintelligible; aussi, laissant de côté cette version, je vais vous donner une traduction littérale de l'hébreu, qui présente un sens beaucoup plus clair.

Je vous lirai d'abord cette traduction, afin que vous puissiez juger de l'ensemble; après quoi, j'expliquerai par un rapide commentaire les différentes strophes du poème :

PSAUME LXVII

I

Que Dieu se lève! que ses ennemis soient dispersés!
Et que ceux qui le haissent s'enfuient devant son visage!
Comme la fumée s'évanouit, qu'ils s'évanouissent!
Comme la cire fond au visage du feu,
Qu'ils périssent ainsi devant Dieu!
Mais que les justes soient joyeux! Qu'ils tressaillent devant Dieu!
Qu'ils se livrent aux transports de la joie!

II

Chantez notre Dieu, célébrez son nom;
Préparez les voies à Celui qui monte de la plaine.
Jah est son nom; tressaillez devant lui;

Digitized by Google

Il est le père des orphelins; il est le soutien des veuves;
Il revient habiter dans son sanctuaire;
Il ramène les exilés dans leur demeure.
Il délivre les captifs et les rend heureux;
Mais les rebelles dorment sous le désert brûlant.

III

Seigneur, quand tu conduisais l'exode de ton peuple,
Quand tu traversais le désert,
La terre trembla et les cieux se fondirent devant l'Éternel.
Le Sinaï lui-même s'émut devant Dieu, le Dieu d'Israël.
Tu fis tomber une rosée bienfaisante,
Et le peuple, ton héritage, tu le réconfortas dans sa détresse;
Tes enfants habitèrent dans cette terre,
Que dans ta bonté tu avais préparée, ô Dieu.

IV

Mais voici que Adonaï a dit sa parole;
Innombrables, les messagères de la victoire se lèvent.
(Elles crient) : « Les rois des armées s'enfuient, s'enfuient;
« Celles qui sont restées à la maison se distribuent les dépouilles;
« Pendant que vous reposez au milieu de vos troupeaux,
« La colombe déploie ses ailes aux reflets argentés
« Et ses plumes où brille le pâle éclat de l'or. »
Cependant le Tout-Puissant a mis les rois en fuite,
Et les os blanchissent la plaine comme la neige blanchit le Selmon.

V

Montagnes des faux dieux, monts de Basan,
Monts escarpés, monts de Basan,
Pourquoi, monts escarpés, ce regard d'envie
Sur la montagne où Dieu a fait son séjour?
Oui, Jéhovah veut l'habiter à jamais.
Ils sont là, par myriades, les chars de Dieu;
Adonaï est au milieu d'eux; son sanctuaire est un autre Sinaï.
Tu montes, Seigneur, sur les hauteurs de Sion, traînant les captifs;
Tu y reçois les tributs de ceux qui sont à toi,
Et ceux des rebelles soumis pour demeurer là, ô Jéhovah!

VI

Adonaï, sois béni aujourd'hui et toujours.
Le Seigneur qui nous sauve s'interpose pour nous.

Digitized by Google

Notre Dieu à nous est un Dieu qui délivre.
Mais de Jehovah aussi dépendent les issues de la mort.
Oui, Dieu écrase la tête de ses ennemis,
La tête de ceux qui marchent dans la voie du crime;
Le Seigneur a dit : « Je les ramènerai de Basan,
« Je les ramènerai des profondeurs de la mer,
« Pour que tu plonges ton pied dans leur sang,
« Et que la langue de tes chiens ait sa part des ennemis. »

VII

Ils ont vu ta marche triomphale, ô Dieu,
Le triomphe de Dieu, de mon roi, vers son sanctuaire;
En avant marchent les chanteurs, puis les musiciens;
Au milieu, les jeunes filles frappant leurs tambourins :
« Dans vos assemblées (chantent-elles), bénissez Dieu,
« Bénissez Adonaï, vous qui descendez d'Israël. »
Voici Benjamin, le plus petit, qui les précède,
Les princes de Juda avec leur troupe,
Les princes de Zabulon, les princes de Nephtali.

VIII

Dieu veut qu'Israël soit fort.
Achève, ô Dieu, ce que tu as commencé pour nous.
Dans ton sanctuaire, au-dessus de Jérusalem,
Les rois enverront vers toi leurs présents.
Enchaine la bête des roseaux, la troupe des taureaux.
Et les troupeaux des peuples prosternés avec des lingots d'argent.
Dissipe les peuples qui veulent la guerre.
Que les princes d'Égypte accourent,
Que l'Éthiopie s'empresse de tendre les mains vers Dieu.

IX

Rois de la terre, chantez Dieu,
Célébrez Adonaï. — *Sela.* —
Lui qui est assis au plus haut des cieux,
D'où il donne à sa voix un son éclatant.
Reconnaissez la puissance de Dieu,
Sur Israël sa magnificence et sur Israël sa puissance.
Dieu est redoutable dans son sanctuaire.
C'est Dieu qui donne la puissance à Israël,
Et des forces à son peuple. Béni soit Dieu.

Digitized by Google

La seule lecture de cette ode triomphale suffit à la faire classer au nombre des chefs-d'œuvre lyriques ; mais il reste nécessairement bon nombre de points obscurs qu'il est nécessaire d'éclaircir par un commentaire historique, archéologique et littéraire. C'est ce que nous allons essayer.

Et d'abord, est-il bien certain que David soit l'auteur de cette magnifique composition ? On a essayé de la rapporter au temps des Machabées, ou au retour de la captivité de Babylone. Mais c'est à tort. Le ton triomphal du psaume s'y oppose. La désignation distincte des tribus de Juda, de Benjamin, de Nephtali, de Zabulon, nous oblige à remonter jusqu'à une époque où le schisme n'avait pas brisé l'unité nationale, c'est à dire au temps des premiers rois. Le style d'ailleurs, au dire des plus compétents, accuse un âge reculé de la poésie hébraïque. Il est vrai qu'on signale quelque ressemblance avec Isaïe, mais c'est bien plutôt Isaïe qui s'est inspiré du psaume. La plupart des commentateurs, et les plus sérieux, n'hésitent pas à l'attribuer à David : il serait téméraire de ne pas se rallier à leur avis.

A quelle occasion ce psaume fut-il composé ? Ce fut évidemment à la suite d'une guerre heureuse et à l'occasion d'une translation de l'arche qui suivit la victoire.

Dans leurs grandes expéditions, les Israélites faisaient porter l'arche au milieu d'eux ; c'était le signe sensible de la présence de Dieu et le gage du succès. A la fin de la guerre, si elle avait été heureuse, on ramenait l'arche au milieu de grandes fêtes nationales. L'histoire des guerres de David ne nous offre guère que la défaite des Ammonites qui réponde à ces conditions. Durant cette guerre, en effet, l'arche avait été emportée au camp, l'expédition fut longue et sanglante. C'est pendant le

Digitized by Google

retour à Jérusalem et pour la rentrée de l'arche que le Roi-Poète, passant selon son habitude de l'action à la contemplation, composa ce chant triomphal.

L'objet de la composition confirme cette hypothèse. Nous sommes en présence d'un hymne en l'honneur de Jéhovah. L'auteur ne se borne pas à célébrer le fait lui-même qui a motivé le psaume, il agrandit son sujet ; à la façon des lyriques, il rappelle les antiques victoires remportées avec l'aide de Jéhovah : et, après avoir décrit la rentrée de l'arche, il supplie Dieu de continuer dans l'avenir la protection qu'il apporte à son peuple. Tout concorde si bien dans cette explication, qu'on peut affirmer que ce qui n'était d'abord qu'une hypothèse est devenu une certitude.

L'explication de ce psaume présente des difficultés nombreuses dont plusieurs ont paru jusqu'ici insurmontables. Il y a quelques versets pour lesquels on a proposé les traductions les plus diverses et souvent même les plus contradictoires. Les difficultés proviennent du caractère brusque et heurté du style lyrique, de nombreux sous-entendus qu'il est malaisé de rétablir, de métaphores d'une hardiesse étonnante. Il faudrait une connaissance approfondie de l'hébreu et presque un volume de commentaires pour citer et discuter les différents sens qui ont été mis en avant pour chaque verset. Nous nous bornerons à donner le sens le plus vraisemblable, et, dans une analyse raisonnée, nous ferons valoir les idées principales.

Tous les commentateurs ont cru reconnaître un système de strophes dans cette ode ; mais ils sont loin d'être d'accord sur l'étendue et l'organisation de ces strophes. Sans renseignements certains sur la musique sacrée des Hébreux, nous en sommes réduits, pour déter-

Digitized by Google

miner les strophes, à nous appuyer sur le sens et le groupement des idées. D'après ces vagues données, nous divisons la composition entière en neuf strophes, de chacune huit à dix vers octosyllabiques.

Bien que le poète soit ici le héros des triomphes qu'il chante, il laisse dans l'ombre son rôle personnel, il s'efface, il disparaît devant le héros divin, Jéhovah, qui a tout inspiré et tout exécuté. C'est le caractère essentiel et profondément religieux de la théocratie juive, que les personnalités humaines, même les plus hautes, ne sont rien devant le Tout-Puissant.

Dès la première strophe, on est fixé sur le caractère sacré du poème. Elle débute par des paroles liturgiques empruntées au *Livre des Nombres*, X, 35, paroles que l'on prononçait chaque fois que l'arche était déplacée. Donc, au milieu de l'immense cortège triomphal, le corps lévitique des chanteurs entonne sur un air sacré, et avec l'accompagnement des trompettes, des sistres et des tambourins, les paroles liturgiques :

> Que Dieu se lève ! Que ses ennemis soient dispersés !
> Et que ceux qui le haïssent s'enfuient devant son visage !

Puis, ce cri de guerre sacré, il le développe poétiquement sous la forme habituelle du parallélisme, par les plus fortes images :

> Comme la fumée s'évanouit, qu'ils s'évanouissent !
> Comme la cire fond au visage du feu
> Qu'ils périssent ainsi devant Dieu !

Et après ce dur éclat d'orgueil religieux et guerrier, il achève de remuer l'âme de son peuple par un contraste d'une douceur inattendue :

> Mais que les justes soient joyeux ! Qu'ils tressaillent devant Dieu !
> Qu'ils se livrent aux transports de la joie !

Digitized by Google

C'est vraiment le cœur d'un peuple qui bat dans de tels vers ; jamais poésie ne fut plus populaire ; nous sommes bien loin des transports tarifés de Pindare, célébrant un athlète obscur, loin aussi de l'art accompli mais si froid d'Horace.

Dans la deuxième strophe, la pensée du poète se détourne de tout autre spectacle vers le triomphateur du jour, vers Jéhovah. D'une voix éclatante comme une fanfare de clairon, il invite le cortège populaire à célébrer son retour vers le sanctuaire de Sion :

> Chantez notre Dieu, célébrez son nom,
> Préparez les voies à Celui qui monte de la plaine.
> Jah est son nom. Tressaillez devant Lui.

Et celui que David loue ainsi, ce n'est pas le Dieu terrible des combats, comme on pourrait s'y attendre en la circonstance, mais le Dieu bon et clément pour son peuple, plein de pitié pour les petits et les faibles :

> Il est le père des orphelins ; il est le soutien des veuves,
> Il revient habiter dans son sanctuaire ;
> Il ramène les exilés dans leur demeure.
> Il délivre les captifs et les rend heureux. —
> Mais les rebelles dorment là-bas sous le désert brûlant.

Ce dernier vers, qui achève la strophe, est comme un fond de tableau, terrible et désolé, à une scène gracieuse et touchante.

Après l'ode, l'épopée. — Le présent rappelle au poète le passé. Dans la troisième strophe, son enthousiasme s'exalte, et pour agrandir l'événement du jour, il l'encadre au milieu des gloires antiques. C'est toute la grande épopée mosaïque qu'il évoque à grands traits, et qui fait passer un frémissement dans l'âme de tout Israël.

C'est Jéhovah, dans un nuage de feu, qui précède

Digitized by Google

l'exode de son peuple. Il traverse le désert, la terre tremble, les cieux se fondent, le Sinaï s'émeut, une rosée bienfaisante tombe du ciel, et le peuple saint, ébloui de ces grands coups de la Providence, mais réconforté, entre paisible dans la terre promise.

La strophe est toute frémissante d'orgueil national :

Seigneur, quand tu conduisais l'exode de ton peuple,
Quand tu traversais le désert,
La terre trembla, et les cieux se fondirent devant l'Éternel.
Le Sinaï lui-même s'émut devant Dieu, le Dieu d'Israël.
Tu fis tomber une rosée bienfaisante
Et le peuple, ton héritage, tu le réconfortas dans sa détresse.
Tes enfants habitèrent dans cette terre
Que dans ta bonté tu avais préparée, ô Dieu.

Puis soudain, dans la quatrième strophe, tout change. Une autre vision emplit les yeux du poète, la vision de la guerre, dont le triomphe présent est la récompense. Il assiste aux débuts de l'expédition. Le cri de guerre retentit, le cri de Jéhovah, qui appelle les siens aux combats. Aussitôt des femmes se lèvent, évangélisant la victoire. Elles parcourent le pays. Il semble qu'on les voie, le front hautain, l'œil enflammé, les lèvres frémissantes. C'était la coutume en Israël. Marie, sœur de Moïse, fut la messagère du passage de la Mer Rouge ; Debora, celle de la victoire sur les princes de Chanaan ; des femmes aussi avaient chanté toutes les victoires précédentes de David. Ici, le poète entend leurs paroles ; il les répète :

Mais voici qu'Adonaï a dit sa parole.
Les messagères de la victoire se lèvent : [s'enfuient ;
Elles clament de tous côtés : « Les rois des armées s'enfuient,
« Et celles qui sont à la maison vont se distribuer les dépouilles. »

Elles ajoutent pour ceux qui, gardiens du foyer, n'ont pas eu leur part de ces triomphes :

Digitized by Google

« Pendant que vous reposez au milieu de vos troupeaux,
« La colombe déploie ses ailes aux reflets argentés
« Et ses plumes où brille le pâle éclat de l'or. »

Ces deux derniers vers ont longtemps embarrassé les exégètes, qui ne reconnaissaient pas cette colombe aux reflets d'argent et d'or. Il paraît clair cependant, d'après le contexte, que cette colombe qui déploie ses ailes n'est autre que le peuple s'élançant au combat, tandis que les vieillards demeurent paisibles à la garde des troupeaux.

Le poète complète le message des femmes par les deux derniers vers de la strophe :

Cependant le Tout-Puissant a mis les rois en fuite,
Et leurs os blanchissent la plaine, comme la neige blanchit le Selmon.

On trouverait difficilement, dans n'importe quelle littérature, un vers plus pittoresque. Quel tableau que cette morne plaine déserte toute blanchie d'ossements, sous la flamme dévorante du soleil d'Orient, et combien éloquent pour les pasteurs juifs qui gardent leurs troupeaux, à l'ombre, sous les oliviers de Jérusalem !

De plus en plus enthousiaste, David s'en prend dans la cinquième strophe aux vaincus; il apostrophe leurs dieux, ou plus hardiment encore, avec une mordante ironie, les montagnes des faux dieux, jalouses de la sainte montagne de Sion. On n'imagine rien de plus grandiose que cette rivalité de montagnes couvertes d'autels, qui semblent vouloir se ruer les unes contre les autres :

Montagnes des faux dieux, mont de Basan,
Monts escarpés, monts de Basan,
Pourquoi, monts escarpés, ce regard d'envie
Sur la montagne où Dieu a fait son séjour ?

Digitized by Google

Ces apostrophes tournent à la louange de Sion, le sanctuaire aimé, fondé par David, dont il est si fier parce que Dieu y a établi son séjour, et où en ce moment on reconduit en grande pompe l'arche d'alliance:

Oui, Jéhovah veut l'habiter à jamais.
Ils sont là par myriades les chars de Dieu (c'est à dire les anges);
Adonaï est au milieu d'eux, son sanctuaire est un autre Sinaï.
Tu montes, Seigneur, sur les hauteurs de Sion, traînant les captifs;
Tu y reçois les tributs de ceux qui sont à toi,
Et ceux des rebelles soumis pour demeurer là, — ô Jéhovah.

Et tandis que les lévites chantaient ainsi, le peuple entier, qui conduisait les prisonniers de guerre couverts de chaînes, avait les yeux fixés vers les sommets de Sion, aussi glorieux que ceux du Sinaï, puisque Jéhovah daignait y habiter.

Une seconde fois, dans la strophe suivante, le poète célèbre son Dieu. Il le loue encore parce qu'il est bon pour son peuple; mais il le loue surtout parce qu'il est terrible pour ses ennemis. Nous sommes loin, assurément, des idées antiques exprimées dans ces vers; l'Évangile nous a désappris ces accents farouches et sanguinaires; mais il y a comme une horreur tragique, grandiose, dans ce patriotisme impitoyable. Ce portrait de Jéhovah, qui écrase la tête des vaincus, qui donne aux chiens leur part des cadavres ennemis, qui ordonne aux siens de se plonger les pieds dans le sang, quel tableau de mœurs orientales et antiques!

Adonaï, sois béni aujourd'hui et toujours;
Le Seigneur, qui nous sauve, s'interpose pour nous;
Notre Dieu à nous est un Dieu qui délivre.
Mais de Jéhovah aussi dépendent les issues de la mort.
Oui, Dieu écrase la tête de ses ennemis,
La tête de ceux qui marchent dans la voie du crime.
Le Seigneur a dit : « Je les ramènerai de Basan,

Digitized by Google

« Je les ramènerai des profondeurs de la mer,
« Pour que tu plonges ton pied dans leur sang,
« Et que la langue de tes chiens ait sa part des ennemis. »

La septième strophe représente, comme en un bas-relief, la pompe triomphale qui se déroule aux flancs de la colline de Sion. La longue procession s'avance d'un pas grave. En avant, marchent les chanteurs choisis parmi les quatre mille lévites du sanctuaire, puis les musiciens avec leurs instruments :

Ils ont vu ta marche triomphale, ô Dieu,
Le triomphe de Dieu, de mon roi, vers son sanctuaire;
En avant marchent les chanteurs, puis les musiciens.

Au milieu, les jeunes filles frappant leurs tambourins et répétant ce refrain sacré :

« Dans vos assemblées, bénissez Dieu,
« Bénissez Adonaï, vous qui descendez d'Israël. »

Puis se succèdent les représentants des tribus :

Voici Benjamin, le plus petit, qui les précède,
Les princes de Juda avec leur troupe,
Les princes de Zabulon, les princes de Nephtali.

A côté de ces spectacles antiques, où toutes les classes du peuple jouent leur rôle dans un enthousiasme unanime, que sont nos fêtes contemporaines, si vulgaires, si froidement théâtrales ? Sans doute notre imagination moderne, curieuse des dehors, souhaiterait voir de plus près, se repaître les yeux des costumes, des gestes, des attitudes, de l'expression des visages ; mais le génie antique, non encore blasé, se contente des grandes lignes d'un tableau, et néglige les intervalles qui le remplissent.

Suit une prière à Jéhovah, d'une grande beauté. On y

Digitized by Google

sent comme un souffle prophétique d'une pénétrante douceur, qui repose. Le poète semble entrevoir dans l'avenir le triomphe universel d'Israel et le règne de la paix dans tout l'univers, sous le sceptre adouci de Jéhovah. Dans toutes les conceptions du génie hébraïque, même les plus terribles, cette idée messianique de l'avenir met une note attendrie. On se plaît à voir que le rêve de toutes ces imaginations violentes, c'est pourtant le règne universel de la paix et de la concorde parmi les peuples :

Dieu veut qu'Israël soit fort.
Achève, ô Dieu, ce que tu as commencé pour nous.
De ton sanctuaire, au-dessus de Jérusalem,
Les rois enverront vers toi leurs présents.
Enchaîne la bête des roseaux, la troupe des taureaux,
Et les troupeaux des peuples prosternés avec des lingots d'argent.
Dissipe les peuples qui veulent la guerre.
Que les princes de l'Égypte accourent,
Que l'Éthiopie s'empresse de tendre les mains vers Dieu.

La pensée du poète se calme de plus en plus dans la dernière strophe, pour aboutir à une tendre invitation qu'il adresse aux rois de la terre de célébrer Adonaï :

Rois de la terre, chantez Dieu,
Célébrez Adonaï. —

Ici, dans le texte hébreu, il y a un *Sela,* c'est à dire un signe qui marque le silence. Les chanteurs s'arrêtent ; le peuple écoute, comme si l'on devait entendre la réponse des rois de la terre. Puis le poète continue :

Chantez Celui qui est assis au plus haut des cieux,
D'où il donne à sa voix un son éclatant.
Reconnaissez la puissance de Dieu,
Sur Israël sa magnificence, et sur Israël sa puissance.
Dieu est redoutable dans son sanctuaire.
C'est Dieu qui donne la puissance à Israël,
Et des forces à son peuple.

Digitized by Google

Enfin, le psaume finit comme il a commencé, par une parole liturgique :

Béni soit Dieu !

Tel est ce psaume, qui jette un jour si vif sur les idées, les passions, les institutions, la religion des Hébreux. La sincère inspiration du poète nous permet de lire, dans ce passé lointain, comme s'il était sous nos yeux.

En faisant cette étude littéraire, nous n'avons rien dit des beautés qui sont, en grande partie, perdues pour nous; par exemple le caractère musical, la richesse et la variété du rythme, le nombre et la mélodie, les splendeurs de l'exécution par un cortège innombrable de musiciens et de chanteurs. S'il était possible de ressusciter ces divers mérites, nul doute que nous n'ayons là le plus beau monument qui se puisse concevoir de la poésie lyrique.

Et maintenant, nous pouvons le demander avec confiance, qui a raison, de Lamartine dont nous avons cité l'appréciation, ou de Voltaire qui qualifiait dédaigneusement ce psaume de chanson de corps de garde? Le premier a jugé en poète, le second en sectaire qui ne sait pas, même devant un chef-d'œuvre, imposer silence à ses passions.

Nous citerons encore, pour terminer, une appréciation de Bossuet sur le lyrisme des psaumes. Nous ne saurions mieux résumer ce travail :

« Le style, dit-il, en est hardi, extraordinaire, naturel toutefois, en ce qu'il représente la nature dans ses transports. Il marche pour cette raison par vives et impétueuses saillies, affranchi des liaisons ordinaires que recherche le discours uni; il est renfermé dans des ca-

Digitized by Google

dences nombreuses qui en augmentent la force, surprend l'oreille, saisit l'imagination, émeut le cœur et s'imprime plus aisément dans la mémoire. » *(Discours sur l'Histoire universelle,* II[e] partie, ch. II.)

Digitized by Google

Digitized by Google

DES CITATIONS CLASSIQUES

Lecture de M. Alf. LEFORT, Membre titulaire.

(Séance du 24 février 1893)

Indocti discant, et ament meminisse periti.

MESSIEURS,

Avant de vous raconter l'histoire de cet hexamètre et de quelques autres d'une origine plus classique, permettez-moi de solliciter toute votre indulgence pour mes débuts à cette tribune, — véritable chaire de professeur, un peu redoutable à mon inexpérience, — et de vous expliquer en quelques mots comment j'ai été amené à choisir ce sujet, pour acquitter la dette que, d'après vos statuts et vos traditions, j'ai contractée envers l'Académie de Reims, le jour où elle m'a fait le très grand honneur de m'appeler à partager ses travaux.

Une étude, si courte qu'elle soit, sur des questions d'érudition latine, c'est peut-être audacieux de ma part.

Je dois avouer, cependant, qu'en fait de vieilles choses, — puisque les recherches et les travaux de l'Académie portent surtout sur le passé, — les beaux vers de nos vieux auteurs classiques, latins ou français, ont pour moi un invincible attrait. C'est aussi, en effet, une forme de l'archéologie que l'amour ou le goût des vieux bouquins, et les archéologues sont nombreux dans vos rangs.

Les beaux vers ont aussi pour vous, Messieurs, un

Digitized by Google

non moins vif attrait, et j'en trouve la preuve dans l'intérêt évident que vous avez témoigné lorsque vous parlait de Virgile un de nos plus érudits confrères, mon honorable prédécesseur à cette tribune (1).

« *Ut pictura poesis,* la poésie est comme une peinture », dit Horace, dans son *Art poétique* (vers 361) ; mais ne pourrait-on pas dire avec non moins de justesse, *Ut musica poesis ?* Car une belle pièce de vers lue à haute voix, — vous vous en êtes déjà rendu compte, Messieurs, — n'est-ce pas presque de la musique ? Le plaisir exquis que nous éprouvons à entendre exprimer de nobles pensées, en de beaux vers bien déclamés, prend certainement sa source dans une profonde sensation musicale. — C'est un raffinement de la poésie. — Le nombre et la cadence du vers constituent une véritable harmonie, qui double la jouissance du lecteur ou de l'auditeur. — Un beau vers, n'est-ce pas de la *musique parlée ?*

Pardon de cette digression, — je reviens à... mon sujet.

Je le cherchais donc dans un ordre d'idées où je me serais senti un peu plus à l'aise, — philologie, bibliographie littéraire ou musicale, — lorsque, au cours d'une de vos dernières séances, un mot éveilla mon attention.

Votre honorable Secrétaire général, en faisant devant vous le dépouillement accoutumé de la correspondance et des envois faits à l'Académie, annonça l'hommage par son auteur, — M. Michelin-Tronsson du Coudray, l'un de nos nouveaux membres correspondants, — d'un opuscule portant pour titre : *Le latin dans la langue française.* — Cette indication me frappa, et je fus curieux de parcourir cet ouvrage.

(1) M. Duchataux.

Digitized by Google

Comme je le pensais, l'auteur, — venant après d'autres écrivains dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure, — traitait de l'emploi dans la langue française, même dans le langage courant, de nombreuses expressions latines et de fréquentes citations empruntées aux auteurs classiques latins.

Le livre de M. Michelin-Tronsson du Coudray a été écrit, je ne dirai pas à l'usage des gens du monde, mais pour des jeunes gens, voire même des jeunes filles ; on se l'explique, d'ailleurs, en voyant sa dédicace. Il est dédié en effet à une jeune fille, presque une enfant, à M^lle^ Edith de Laboulaye, petite-fille d'Édouard Laboulaye, le membre de l'Institut bien connu, l'auteur réputé de *Paris en Amérique* et du *Prince Caniche*.

Livre forcément incomplet, par conséquent ; en effet, nombre de citations, absolument classiques et familières à tous, n'y sont pas reproduites ; les sources sont à peine indiquées, — quelquefois inexactement ; — jamais la désignation du morceau de prose ou de poésie dont elles sont extraites.

Du reste, l'auteur avoue qu'il s'est contenté de faire une sélection dans divers recueils, notamment dans le supplément du *Petit Dictionnaire* de Pierre Larousse. — En se reportant au *Grand Dictionnaire universel du* XIX^e^ *siècle,* du même auteur, il aurait pu mieux indiquer les sources de ses extraits et fournir quelques développements. Cela excédait, sans doute, les bornes qu'il s'était assignées dans son travail, et il a mis en pratique une de ses citations : *Est modus in rebus.* Je tâcherai, moi-même, de ne pas oublier cette maxime fort sage de la première Satire d'Horace : *L'excès en tout est un défaut,* mais je n'y ajouterai pas la glose de Desaugiers : *Faut d'la vertu, pas trop n'en faut !*

Digitized by Google

A la simple lecture, le petit ouvrage de M. Michelin m'avait réellement intéressé ; je désirais l'approfondir un peu davantage, éprouvant le besoin de préciser, de vérifier l'exactitude matérielle des textes, seul moyen de s'en faire pardonner la réminiscence ; il faut sans doute *éviter l'abus* en pareille matière, mais il faut surtout redouter l'incorrection et la fausse application du fragment que l'on cite. Quant à l'*usage*, pourquoi ne pas le conserver, ne serait-ce que pour tenir toujours en éveil dans sa mémoire le souvenir de ses études classiques ?

Grâce à l'extrême obligeance que MM. les Conservateurs de notre riche Bibliothèque municipale ont toujours pour les Membres de l'Académie de Reims, j'ai pu consulter divers ouvrages très intéressants, notamment la belle édition de Virgile, donnée à la fin du XVII[e] siècle par le Père De la Rue, de la Société de Jésus, et connue sous le nom d'édition *ad usum Delphini ;* ce qui faisait le mérite tout spécial de cette édition pour les recherches et le contrôle dont je m'occupais, — mérite partagé d'ailleurs par l'édition plus récente des classiques latins d'Éloi Lemaire (1), dont j'ai trouvé un superbe Horace dans la bibliothèque particulière renfermée sous le toit hospitalier qui nous abrite (2), — ce sont les *tables (Index universus)* fort précieuses qui terminent les œuvres de chaque auteur. Elles permettent, par l'énonciation sous un ordre rigoureusement alphabétique de tous les mots employés dans le texte, de retrouver, presque instantanément, la partie

(1) Commencée sous la Restauration et dédiée à Louis XVIII.

(2) La bibliothèque de l'Archevêché de Reims possède une magnifique collection et des éditions fort rares des auteurs classiques grecs ou latins.

Digitized by Google

de l'ouvrage, la ligne ou le vers où le mot se trouve reproduit ; par suite, d'appliquer exactement une citation dont l'origine ne se présente pas immédiatement à la mémoire.

Sans vouloir faire le *pédant* à force de citations, et je m'en défends bien, je crois qu'on peut appliquer ici le vers connu : *Évitez-en l'abus, et... bravez l'épithète.*

Lord Chesterfield écrivait à son fils : « Portez votre « savoir comme votre montre, que vous ne tirez pas à « tout instant, que vous ne faites pas sonner unique- « ment pour montrer que vous en avez une. »

Je dois avouer toutefois, Messieurs, que j'ai pris un vif plaisir au long travail de patience dont cette étude n'est que la préface ; j'y ai trouvé une agréable diversion à des occupations plus arides.

Pour m'abriter, dès à présent, derrière une autorité que personne d'entre vous ne songera à contester, permettez-moi de vous transcrire ici quelques fragments d'une très amusante conversation entre le célèbre critique Jules Janin et M^me^ Émile de Girardin (la première bien entendu), la belle et spirituelle Delphine Gay.

Je les extrais de la préface écrite par Jules Janin pour la première édition des *Fleurs latines des dames et des gens du monde,* de Pierre Larousse (1) :

« Un jour d'été, d'assez bonne heure (elle dormait peu et sa porte était ouverte à ses amis), je lui fis une visite à tout hasard... On répondit qu'il faisait jour chez Madame, et que je pouvais entrer. Véritablement, elle était déjà vêtue, en simple toilette du matin, ses beaux cheveux relevés sur son noble front, ou se jouant

(1) Un vol. in-8°, Paris, sans date, Larousse et Boyer, lib. édit.

Digitized by Google

de chaque côté de sa tête à la façon d'un double rayon plein d'aurore. Et non seulement elle était prête..., elle avait encore entre ses belles mains le *Journal des Débats,* et, contre son habitude, elle semblait irritée et de mauvaise humeur. « Je vous en veux, me dit-elle, « avec votre rage de mettre à tout propos des bribes de « ce mauvais latin qui m'ennuie et m'arrête en mon « chemin. C'est vrai, je prends un journal *français,* par- « lant de la politique *française* et de la littérature *fran-* « *çaise,* et je me mets à lire à la clarté d'un soleil *français;* « bon ! cela commence assez bien, je lis tout couram- « ment et cela m'amuse. Oui, mais au beau milieu du « chemin, je rencontre un obstacle, un caillou qui « m'arrête ; je me pique le nez contre un chardon : du « latin ! du latin ! toujours du latin ! ça m'ennuie. — « Eh ! dites-vous, on le passe !... — On le passe, il est « vrai, mais ça m'humilie ; et de quel droit humilier « sans cesse une lectrice de ma sorte ? Ajoutez que si « parfois je demande à quelqu'un de mes amis, voire à « quelque homme de lettres, et même à certains aca- « démiciens, l'explication de ce mot latin qui m'arrête, « il se trouble, il hésite, et voilà ce pauvre homme effa- « rouché, tant ils ont peur de convenir les uns et les « autres qu'ils ne savent pas le latin ! D'autres fois, « sans trouble et sans hésitation, mon visiteur me tra- « duit le journal, à livre ouvert, et moi, sans défiance, « le soir venu, je m'empare de la citation, je la traduis « comme on me l'a traduite, et voilà M. Villemain qui « me rit au nez..... »

« Disant ces mots, elle entrait dans des rages les plus plaisantes du monde ; elle ne voulait rien entendre, elle se bouchait les oreilles, elle criait : « A bas le latin ! »

« Quand elle eut bien jeté sa flamme et son feu, foulé

Digitized by Google

le journal à ses pieds charmants, déchiré à belles dents les grammairiens, les Trissotin, les Vadius et les pédants en *us,* en *din* et en *nin,* je pris la parole à mon tour, et d'une voix câline, on peut le dire : « Oh! là, là, calmez-« vous, lui dis-je, et n'oubliez pas que vous-même, « vous, la muse à l'accent français, vous avez beau dire « et beau faire et vous en défendre. oui, vous-même, « vous êtes, dans votre espèce, un pédant en *us,* et vous « savez du latin plus que vous ne pensez. »

« — Moi, moi, s'écria-t-elle, y pensez-vous? Du « latin ! J'aimerais presque autant avoir de la barbe au « menton ! Du latin, pour dire, avec je ne sais quel « Latin d'autrefois, que la bouche est le portique de « l'âme, la perle du discours et le vestibule de la pen-« sée ! Ah ! bien, oui, du latin ! je n'en sais pas un « mot, et, Dieu merci ! ce n'est pas faute d'entendre à « chaque instant parler de ces maudits Latins : Plaute, « Apulée, Térence, Ovide, Juvénal, Perse, Tibulle, « Phèdre, et Catulle, et Properce, et Lucain ! C'est à « en devenir enragée ! Ah ! bien oui, du latin, moi, du « latin ! j'aimerais autant être un antiquaire, m'appeler « M. Dusommerard, et fouiller avec mon groin dans « les protervies carlovingiennes ; oui-dà ! et jeter « dans ma hotte à latin les chiffons et les loques de « Constance Chlore, de Julien, de Valentinien, de Gra-« tien, de Clovis, de Childebert, de Dagobert, des rois « de la première, de la seconde et de la troisième race, « loques, débris, fragments, bahuts, faïences, cré-« dences, des *vidercomes* à bière, des luths sans cordes, « des fusils sans chien, des lits sans sommeil, des fau-« teuils sans repos. Si vous le voulez, parlons gaulois, « mais ne parlons pas latin ; si non, je m'en vais, je « pars, bonsoir ! »

Digitized by Google

« Et véritablement, elle s'en allait.

« Je l'arrêtai par sa robe : « Comment s'appelle en « latin ce que je tiens-là? lui dis-je. — Oh! ce n'est « pas difficile, *toga*. — Et le manteau? — *Pallium*. — « Et comment direz-vous, s'il vous plaît, en latin : « Notre Père, qui êtes aux Cieux, etc... » A quoi elle répondait comme eût fait un latiniste de profession; puis, soudain, voyant mon piège, elle se mit à rire.

« — Oh! là, dit-elle, ceci n'est pas de jeu, c'est du « latin de nécessité, et l'on en sait comme cela des « pages entières. Une femme bien élevée, et je *la* suis « ou je *le* suis, l'un et l'autre se *dit* ou se *disent*, tient à « honneur de bien savoir les saintes paroles, et si vos « faiseurs de citations ne faisaient que celles-là, je leur « en saurais bon gré ; ils me réconcilieraient avec moi- « même, et ils n'y perdraient pas leur latin. Mais, « quoi! le vrai latin des pédants, des moralistes, des « politiques, des faiseurs de citations, voilà ma plainte « et voilà ma peine, et vous savez bien ce que je veux « dire, et vous avez tort de me réduire au *Credo*. »

« — Permettez-donc, Madame, que je vous interroge, « comme on ferait pour un futur bachelier ès-lettres, « tout joyeux, tout bouclé, et qui déjà, en répondant « au maître, guigne un coin de la porte par laquelle il « veut s'échapper. — Comment direz-vous une *muse* « en latin? — *Musa*, la muse. — Et les Grâces dé- « centes? — *Gratiæ decentes*. — Comment diriez-vous : « Le livre de Pierre? » Or, à toutes mes questions, elle répondait sans hésiter avec un beau rire. « En « ce moment, disait-elle, il me semble que je parle « latin, comme ce prêtre de Saint-Remy jouait des « orgues. Quoi! dit-elle, en voyant ma mine ébahie, « vous ne savez pas l'histoire du prêtre de Saint-Remy?

Digitized by Google

« Écoutez-la, bien qu'elle soit en français. On venait de « réparer les orgues de son église, il y monte, et sous son « pied, l'instrument se plaint en son patois : « C'est « étonnant, disait le curé, voici maintenant que je joue « de l'orgue ! » Et moi, voici que je parle latin...

« Eh bien, Monsieur le gréco-latino français, je vou- « drais savoir ce que Mme de Sévigné a gagné à ap- « prendre le latin, et si son génie avait besoin de ces « entraves et de ces ornements, douteux pour le moins.

« — Elle y a gagné, Madame, et sans nul doute, une « allure à la fois plus concise et plus hardie; elle y « a gagné l'habitude excellente de résumer sa pensée, « et d'en tirer une conclusion rapide; elle y a gagné de « plaire à quantité d'honnêtes gens, comme on disait « alors;... puis des élégances, des tournures, des viva- « cités, et enfin des repos très inattendus et très char- « mants, rien ne reposant davantage un lecteur sérieux « que certaines paroles bien placées qui le ramènent « soudain dans un ordre éloquent de chefs-d'œuvre « longtemps oubliés. Or, ce mot unique, placé là par « mégarde, a fait soudain renaître à l'esprit le plus « négligent quantité de belles et grandes idées. A la « bûche qui brûle obscurément, un coup de pince « arrache un tas d'étincelles. Certes, Madame, on ne « saurait le nier, ceci est un artifice heureux du beau « langage et du beau style, une élégance, un bon ordre, « une exquise façon de se reconnaître les uns les autres, « dans une communauté d'études et de sentiments, de « passions, d'admirations, de souvenirs... »

N'est-ce pas charmant et bien fait pour encourager le culte des lettres latines, même chez les profanes ?

Je vous dois maintenant, Messieurs, l'histoire de la

Digitized by Google

devise que j'ai inscrite en tête de ce travail, sans vous en indiquer l'auteur :

Indocti discant, et ament meminisse periti.
(Que les ignorants apprennent et que les savants se souviennent.)

« Ce vers, — dit Édouard Fournier dans son amusant petit volume intitulé : *L'Esprit des autres* (1), — parut pour la *première* fois, comme épigraphe, au *premier* feuillet de la *première* édition de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, et ce fut aussitôt à qui le proclamerait un des vers les plus heureux d'Horace..., à qui se récrierait sur la justesse de la citation.

« L'auteur laissa dire, en riant sous cape de l'habileté de ces latinistes et de la sûreté de leur mémoire. Quand parut la troisième édition (Paris, 1749, in-4°), il se donna pourtant le plaisir de les démentir. Il avoua humblement, dans un coin de la préface, que ce vers, loin d'être d'Horace, était tout bonnement de lui, Charles-Jean-François Hénault.

« Le vers n'en resta pas moins excellent. Mais il est bien entendu qu'on oublia vite la petite réclamation du président ; quand on cite son vers, on croit toujours citer Horace. »

J'emprunte encore au même ouvrage l'anecdote suivante, qui concerne un fragment de vers faussement aussi attribué à Horace :

« Partout (2) où vous trouverez cité cet hémistiche :

..... *Habent sua fata libelli,*

vous le voyez mis tantôt sur le compte d'Horace, tantôt sur celui de Martial. Il n'appartient ni à l'un ni

(1) Un vol. in-18, Paris, 1857, E. Dentu, lib., 3me édition, p. 30.
(2) Ed. Fournier, pages 13, 14 et 15.

Digitized by Google

à l'autre, il est du grammairien Terentianus Maurus, le même que le cardinal de Richelieu appelait *Térence le Maure !* On le lit dans son poème *De Syllabis.* Voici le vers tout entier. Il est le 258me de la partie de ce traité versifié qui a pour titre *Carmen héroïcum :*

Pro captu lectoris HABENT SUA FATA LIBELLI.
(C'est l'esprit du lecteur qui fait le sort des livres.)

« Un membre de l'Académie des Inscriptions, M. Dureau de la Malle, je crois, avait un jour glissé dans un mémoire, en ne manquant pas de l'attribuer à Horace, le fameux hémistiche de Terentianus. Son travail fut soumis au secrétaire perpétuel, M. Raynouard, qui le lui rendit en ne lui faisant, au milieu de beaucoup d'éloges, que cette seule observation : « *Habent sua fata* « *libelli,* Monsieur, ne se trouve pas dans Horace. — « De qui est le vers, alors ? » dit l'académicien stupéfait. M. Raynouard était déjà loin ; mais l'autre, qui ne voulait pas perdre la piste de sa citation, l'eut rattrappé bientôt, pour lui renouveler sa question. — « Je « suis très pressé, on m'attend à ma maison de Passy », c'est tout ce que répondit le secrétaire perpétuel, et il hélait déjà un fiacre qui passait. « Ne prenez pas tant de « peine, dit le confrère de plus en plus impatient. J'ai « de longues courses à faire, je commencerai par celles « qui sont de votre côté; laissez donc que... — Très volontiers », dit M. Raynouard, tout joyeux de l'économie que cette politesse du confrère lui permettait de faire. On n'était point aux Champs-Élysées que l'académicien avait déjà repris en main la grande affaire de sa citation : « Si « ce n'est pas d'Horace, c'est de Martial? » M. Raynouard hochait la tête... « C'est de Juvénal ? — Non. — C'est d'Ausone, ou bien, peut-être, de Pétrone.

Digitized by Google

— Allons donc ! — Ah ! j'y suis ; c'est d'Aulu-Gelle, comme ce vers traduit du grec qu'on attribue à Horace :

Multa cadunt inter calicem supremaque labra.
(Beaucoup de choses tombent entre la coupe et les lèvres.)

« — Non, non, non, mille fois non ! » Et M. Raynouard riait sous cape, et le confrère, sous cape aussi, regardait sa montre. On arriva enfin à Passy ; l'académicien n'avait rien trouvé, M. Raynouard n'avait rien dit. Il descend du fiacre, sonne à sa petite porte, franchit le seuil ; le confrère en sera pour sa course et ses frais ! Il dit déjà au cocher de tourner bride, quand le malin secrétaire, passant la tête par la porte entre-bâillée : « Hé ! pardon ! j'oubliais, Monsieur ! Le *Habent sua* « *fata libelli* se trouve dans Terentianus Maurus. »

Édouard Fournier nous donne cette histoire comme très authentique. Elle prouve qu'à l'Académie les consultations ne sont pas toujours gratuites.

Et maintenant, Messieurs, pour ne pas abuser plus longtemps de votre bienveillante attention, je vais, en quelques mots, vous indiquer le plan d'ensemble du travail... à faire..., de la maison à construire ! Car tout ce qui précède n'en est, pour ainsi dire, que le portique... portique qui restera peut-être isolé ; il est peu probable, en effet, que le surplus de l'édifice soit jamais construit. Je ne saurais dire comme le Tityre de Virgile : *Deus nobis hæc otia fecit* (1).

La *Flore latine*, de Pierre Larousse, ne s'est occupée que de celles des citations latines qui ont été reproduites dans des ouvrages d'auteurs français ; il lui fallait donc

(1) *Bucoliques*, Eglog. 1re, vers 6.

Digitized by Google

doubler toujours la citation latine d'une ou de plusieurs citations françaises.

Il a omis, ainsi, un assez grand nombre de vers bien frappés, qui sont pourtant gravés dans la mémoire de tout bon élève d'*Humanités*. De plus, il a suivi l'ordre purement alphabétique, et a mêlé ensemble la prose et les vers.

Mon plan n'est pas le même.

D'abord, j'ai restreint mon examen aux seuls poètes classiques ; la lecture des prosateurs, historiens ou orateurs, m'entraînerait, je crois, beaucoup trop loin.

En outre, au lieu de faire un classement par ordre alphabétique, ce qui rappelle un peu trop le dictionnaire, j'ai préféré relire, à peu près d'un bout à l'autre, nos grands poètes classiques latins, et saluer au passage, de la mémoire et de la plume, les fragments qui en sont restés dans notre souvenir, soit comme types de facture, soit comme exemples de précision ou de vivacité dans l'expression d'une idée.

Les citations ne sont donc pas relevées dans un ordre alphabétique, ce qui, d'ailleurs, donnerait un résultat très aléatoire, étant donnée la coutume trop fréquente de les tronquer ou de les altérer en les citant ; elles sont extraites *(excerptæ)* au fur et à mesure qu'elles se sont présentées à la lecture, en suivant l'ordre accepté généralement pour les œuvres des poètes latins qui ont formé notre *parterre*. C'est bien, en effet, un *bouquet*, — un peu volumineux, — de *fleurs poétiques latines*, pour adopter l'heureuse expression de Pierre Larousse ; mais bouquet composé de fleurs cueillies méthodiquement et non au hasard.

Ce travail, comme bien vous le pensez, Messieurs, est fort long ; je n'ai pas, en procédant ainsi, relevé moins

Digitized by Google

de quatre à cinq cents citations usitées; et, certainement, un bon nombre de ces vers, devenus maximes ou exemples, ont dû m'échapper, malgré le grand secours qui m'a été apporté par les ouvrages déjà parus sur ce sujet.

Ab Jove principium! Traduction libre : *A tout Seigneur tout honneur !*

Nous commencerons donc par Virgile.

En suivant l'ordre de ses œuvres, nous trouvons d'abord les *Bucoliques*.

Dès le troisième vers de la première Églogue, nous avons à prendre la plume pour relever un hexamètre bien souvent cité, soit en entier, soit pour les trois derniers mots seulement :

Nos patriæ fines et DULCIA LINQUIMUS ARVA.
(Nous abandonnons les champs paternels et nos douces campagnes.)

Au sixième vers, le début de la réponse du berger Tityre, sous le nom duquel Virgile remercie Auguste qui lui avait rendu son patrimoine, est aussi dans toutes les mémoires :

O Mélibæe, DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT.
(O Mélibée, c'est un Dieu qui nous a fait ces loisirs.)

Et ce fragment du vingt-quatrième vers, où Tityre parle de la comparaison qu'il croyait pouvoir établir entre la grande ville de Rome et le petit bourg voisin de sa métairie :

.....sic parvis componere magna solebam.
(Ainsi aux petites choses je comparais les grandes.)

C'est la même idée que Virgile a exprimée dans des

Digitized by Google

termes presque identiques au quatrième livre des *Géorgiques* (vers 176) :

.....Si parva licet componere magnis.
(S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes.)

Au sujet de ces deux vers, nous devons signaler ici, non pour le facile plaisir de faire de l'érudition, mais par amour de l'exactitude, une erreur de P. Larousse qui, dans ses *Fleurs latines*, citant le vers des *Géorgiques*, l'applique à la première Églogue des *Bucoliques*, tout en donnant sa traduction exacte.

Suivons : voici, au quarante-sixième vers, Mélibée félicitant Tityre de conserver ses domaines :

FORTUNATE SENEX, *ergo tua rura manebunt.*
(Heureux vieillard ! Ainsi tes champs te resteront.)

Et cet adieu qu'il adresse à ses chèvres (vers 74) :

Ite meæ, felix quondam pecus, ite capellæ.

Enfin le dernier vers de cette première églogue, image si poétique du crépuscule (vers 83) :

Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

Que La Fontaine a traduit ainsi :

Et déjà les vallons
Voyaient l'ombre en croissant tomber du haut des monts.

Je me borne à ces citations, pour ne pas abuser de vos moments, Messieurs ; mais j'en ai assez dit pour que vous ayez bien pu saisir le genre et l'intérêt, — s'il existe pour d'autres esprits que le mien, — du travail auquel je me suis livré.

J'ai donc suivi Virgile dans ses *Bucoliques*, dans ses *Géorgiques*, dans l'*Énéide* ; on peut relever dans son

Digitized by Google

œuvre environ cent cinquante vers ou fragments de vers qui sont restés dans la mémoire de tous, sans compter les latinistes de profession.

Horace nous a paru devoir suivre Virgile, au point de vue de la richesse et de l'abondance des citations qu'il fournit, les Odes, les Satires, les Épîtres, nous en ont donné à peu près autant que Virgile.

La dernière Épître, celle aux Pisons, connue surtout sous le nom d'*Art poétique,* en est, à elle seule, une mine inépuisable. L'imitation — on pourrait presque dire la traduction — qu'en a donnée Boileau l'a rendue familière à tous, en faisant passer dans notre langue les règles de composer et d'écrire si bien exposées par Horace.

Cependant, il faut avoir soin de ne pas dénaturer le dix-neuvième vers de cette Épître et dire : *Sed nunc non erat* HIS *locus,* au lieu de répéter, suivant la trop commune erreur, le fameux : *Non erat* HIC *locus.*

En vous en rappelant également les vers 180 et 181, omis, je ne sais pourquoi, dans les citations de Pierre Larousse et d'Édouard Fournier :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

vous reconnaîtrez avec moi que la presse immorale de notre *fin de siècle* a malheureusement trop bien compris ce précepte si juste et l'a, surtout, trop soigneusement mis en pratique, en accentuant par des dessins licencieux un texte déjà pornographique. Elle sait bien aussi que si *verba volant, scripta manent,* et que l'impression d'une image sur la rétine est une véritable gravure presque ineffaçable dans la mémoire.

Après Horace, Juvénal ; dans ses *Satires,* principa-

Digitized by Google

lement dans la fameuse Satire VI, *Mulieres,* il nous fournit une vingtaine de citations bien connues.

N'oublions pas que c'est lui qui, dans cette Satire VI (vers 222), nous a donné cette définition souvent mal citée, ou mal appliquée, de la femme impérieuse :

Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

C'est évidemment plus commode que de trouver une bonne raison.

Je termine, enfin, en citant rapidement les noms des autres poètes latins dont nous avons parcouru les œuvres au point de vue qui nous intéressait pour notre travail.

Ovide, Lucrèce, Perse, Lucain, Martial, Térence, Phèdre, Stace, Senèque, Plaute, Columelle, fournissent un certain nombre de citations ; enfin, Silius Italicus, Aulu-Gelle, Claudien, Manilius et Terentianus Maurus nous en donnent chacun une.

Cela représente, comme je le disais tout à l'heure, environ quatre à cinq cents fragments de poètes latins dont notre mémoire est chargée. *Horresco referens !* J'arrête donc ici ce préambule.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

P. LAROUSSE. — *Fleurs latines des dames et des gens du monde.*

P. LAROUSSE. — *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle.*

Ed. FOURNIER. — *L'esprit des autres.* In-18, Paris, Dentu, 3e édition, 1857.

M. MICHELIN-TRONSSON DU COUDRAY. — *Le latin dans la langue française.* In-12, Paris, Delagrave, 1890.

D. LOUBENS. — *Recueil des locutions et des citations tirées de la langue latine.* In-12, Paris, Delagrave, 1884.

D.-E. MACDONNEL. — *A Dictionnary of quotations in most frequent use, taken chiefly from the Latin and French translated into English.* In-12, London, Geo. B. Whittaker (9e édition), 1826.

H. BATIFFOL. — *Choix d'expressions latines.* In-12, Paris, Desobry, 1858-59.

Bibliotheca classica Latina — Édition Éloi LEMAIRE, Paris.

Collection des Auteurs latins. — Édition Désiré NISARD, Paris, Firmin-Didot.

P. Virgilii Maronis opera. (Édition du Père DE LA RUE), *ad usum Delphini.* Parisiis, apud Simonem Benard, in-4°, 1675.

E. BENOIST. — *Œuvres de Virgile.* Trois volumes in-8°, Paris, Hachette, 1884.

Publii Virgilii Maronis opera. Novissima editio. In-12, Panormi, Pedone Lauriel, 1858.

Œuvres complètes d'Horace. — Édition PANCKOUCKE, revue par Félix LEMAISTRE, Paris, Garnier frères.

Quinti Horatii Flacci opera. — Édition DUBNER, Paris, Lecoffre.

HORACE. — *Art poétique,* avec commentaires par Maurice ALBERT, Paris, Hachette, 1886.

Digitized by Google

POÈMES DE M. DE TANOUARN

Par M. P. SOULLIÉ, Membre titulaire.

Dans la séance du 14 avril 1893, M. Soullié a lu à l'Académie un fragment de la deuxième partie du poème de *Cybèle,* par M. de Tanouarn, membre correspondant. L'auteur retrace en beaux vers la lutte des hommes primitifs contre les bêtes féroces. Si la théorie qui place l'état sauvage à l'origine du genre humain est fausse et contraire à toutes les traditions, la peinture qu'en trace le poète n'en est pas moins vive et saisissante, et l'Académie a paru écouter avec plaisir ce récit un peu fantastique :

Des oiseaux ont pondu dans le creux d'une roche :
Pour s'emparer des œufs, hésitant, il s'approche,
Il allonge la main, le trésor est à lui;
Pourquoi, blême de peur, soudain s'est-il enfui?
Il entend remuer les épaisses broussailles,
Un serpent réveillé fait sonner ses écailles
Et siffle étincelant; le reptile irrité
Darde un poison subtil dont l'air est empesté.

A pas lents entre-t-il dans les forêts voisines,
Pour ramasser des glands, des mousses, des racines,
Ou vient-il y chercher les mûres du buisson,
Il s'arrête, agité par un mortel frisson :
Le lion est en chasse, et sa voix rugissante
S'avance, et retentit, formidable, croissante;
De son maigre butin affolé ravisseur,
Il fuit, laissant le bois au terrible chasseur.
Il fuit, sans cesse il croit qu'un ennemi le guette,
Qu'une bête à l'affût sur lui soudain se jette;
Enfin, sur le gazon il tombe, haletant,
Et son repas chétif s'achève en un instant;
Il se hâte, anxieux, interrogeant l'espace,
Tremblant dès que dans l'air le vol d'un oiseau passe!

Digitized by Google

Veut-il boire ? une source est à deux pas de lui ;
Là, d'un soleil ardent les feux n'ont jamais lui,
Par des saules touffus au jour elle est cachée ;
Il se baisse, sa soif est à peine étanchée,
Le feuillage s'agite et le sol a tremblé :
Un lourd rhinocéros bruyamment a soufflé ;
De l'animal il voit, épouvanté, l'œil morne,
Apparaître sur l'onde, et se dresser la corne.

Survient la nuit. Comment se livrer au sommeil,
Quand peut-être la mort préviendra son réveil?
Il fait choix d'un grand arbre, il en gagne le faîte,
Cet arbre servira de lit et de retraite ;
Il s'y couche, il s'endort, par la lune éclairé ;
Un ours, qui dans la nuit va rôdant, l'a flairé ;
Il le voit, monte à lui, le surprend et le serre,
Il l'étouffe, et le corps, inerte, roule à terre ;
L'ours aussitôt le suit, et de l'arbre descend,
Retourne la victime encor chaude et la sent,
Et, jusqu'au jour, avec des grognements de joie,
Il déchire, il dépèce, il dévore sa proie.

Tel, l'homme vit courbé sous la loi du plus fort :
Naître, trembler, mourir est son unique sort.
Peu de jours de la mort séparent sa naissance :
Celui qui peut atteindre à son adolescence,
Rarement voit son père, et jamais son aïeul,
Et sa brève existence, il doit l'achever seul.

Comment songeraient-ils, par un long hyménée,
A fixer leur errante et courte destinée ?
Sauvés de leurs dangers, parfois un doux penchant
Les rapproche, on les voit, l'un l'autre se cherchant.
Des yeux se faire signe, et, pour la nuit prochaine,
Se donner rendez-vous, dans un bois, sous un chêne :
L'espérance trompeuse ainsi se raille d'eux,
L'un manque au rendez-vous, si ce n'est tous les deux ;
L'autre attend, il écoute, et la nuit solitaire
Fuit, et la blanche aurore a réveillé la terre.
Dans un suprême appel, voici qu'il pousse un cri,
L'écho seul lui répond, l'absent aura péri !
Le survivant, le cœur plein de justes alarmes,
S'éloigne, et se retourne, et verse quelques larmes.
Dans son propre malheur, lassé de s'enfermer,
L'homme n'attendit pas d'être heureux pour aimer !

Digitized by Google

M. Soullié a ensuite entretenu l'Académie d'un autre poème de M. de Tanouarn, intitulé *Aphrodite*. L'auteur persiste à présenter l'existence comme mauvaise et partant de l'être inconscient pour aboutir au *Nirvana*, c'est à dire au néant.

Cette théorie de M. Hartmann, mélange du boudhisme indien et de l'idéalisme de Hégel, ne soutient pas l'examen, mais tient heureusement assez peu de place dans le poème d'*Aphrodite*. Celle-ci, qui hésitait à peupler la terre d'êtres précaires et misérables, se laisse persuader par l'Amour. L'auteur nous présente alors une suite de tableaux, d'un caractère et d'un mérite fort divers, de l'amour ou de l'union de l'homme et de la femme. Ces rapports, d'abord grossiers et brutaux, se spiritualisent avec le temps et les progrès de la civilisation. M. Soullié glisse sur les trois premiers de ces tableaux, qui alarmeraient des oreilles pudiques et qui lui paraissent l'abus d'un beau talent. Les sens y tiennent trop de place, selon lui, et le cœur pas assez. Or, c'est le cœur qui intéresse et qui excuse la peinture de l'amour et de la passion ; M. de Tanouarn, malheureusement, semble l'avoir oublié.

Les sentiments délicats, les seuls vraiment humains, sont exprimés dans les quatre récits suivants, en traits souvent agréables et distingués. M. Soullié en donne une analyse sommaire. L'épisode de *Radegonde et Fortunat* soulève bien encore quelques réserves par la manière trop peu réservée dont est retracé l'amour, fort peu authentique d'ailleurs, chez ces deux personnages que l'Église a mis au rang des saints, et laisse dans l'esprit du lecteur une impression équivoque et même assez pénible. Il n'en est pas ainsi de l'épisode de *Dante et Béatrice*, plein de grâce et d'élévation et qui

Digitized by Google

renferme des passages vraiment poétiques, tels que celui-ci :

DANTE ET BÉATRICE

Avril s'est revêtu de sa verte parure,
Et la joie étincelle en toute la nature;
Le soleil a forgé dans ses feux éclatants
Une couronne d'or pour le front du printemps.
Béatrice s'assied; Dante s'assied près d'elle;
La beauté du printemps la rend encor plus belle:
Elle brille et triomphe, elle efface les fleurs
Dont le pré rayonnant prodigue les couleurs;
Dante silencieux et timide l'admire,
Sa bouche reste close; un gracieux sourire
L'encourage, auprès d'elle assis sur le gazon;
Elle lui dit : Apprends, o Dante, la raison
Pour laquelle en ce jour j'ai voulu te connaître.

Dans la même cité le sort nous a fait naître,
Toi noble et de Florence heureux patricien,
Moi, fille d'artisan, obscure et n'étant rien.
Je ne méprisais pas mon humble destinée;
Tout m'agréait, j'étais joyeuse d'être née;
J'aimais notre foyer, l'église et le clocher
Dont l'ombre m'environne afin de me cacher,
Le pont noir où l'Arno retentissant s'engouffre,
Et le vent qui gémit comme une âme qui souffre,
La paix mystérieuse où s'écoule la nuit,
Et l'aube ramenant la lumière et le bruit;
Quand sur moi s'abattit une noire tristesse,
Un vautour déchirant poursuivait ma faiblesse;
Et dans un vague effroi j'eus le pressentiment
Que mon bonheur n'aurait qu'un matin seulement :
Souci qui croit toujours et lentement me ronge.

Or, par un soir d'hiver m'endormant j'eus un songe;
Moi-même je me vis mise dans un cercueil,
Pour l'église et la fosse emporter de mon seuil,
Ma mère tout en pleurs suivait sa fille morte,
Puis venaient nos voisins; à la funèbre escorte,
Tout à coup vint se joindre un jeune homme étranger.
Que ma perte semblait vivement affliger;
Il marchait sombre et froid à côté de ma mère,
Et son front réflétait une douleur amère.

Digitized by Google

Le lourd linceul des morts m'écrasait de son poids,
Et j'accusais le Ciel et ses iniques lois;
Tant d'êtres, volontiers, quitteraient notre terre,
Pourquoi m'en rejeter, moi qui m'y plais? mystère
Insondable, cruel! Il me fut répondu
Le présent de la vie à personne n'est dû;
Et la tienne, d'ailleurs, Dieu ne te l'a donnée
Que pour être l'appui d'une autre destinée.
A Dante, ton époux, dans un céleste hymen,
Par de là le tombeau tu dois donner ta main.
Ainsi parle la voix; aussitôt je m'éveille,
Agitée et tremblante! o surprise, o merveille,
Le jeune homme étranger de mon songe est celui
Qu'hier j'ai rencontré, que je vois aujourd'hui.
C'est pour lui que mes jours, flamme à peine allumée,
Doivent bientôt finir. Mais en serai-je aimée?
Moi, je l'aime déjà; m'aime-t-il? le savoir,
O Dante, c'est mon droit; le dire ton devoir.

Te le dire! pourquoi doutes-tu de toi-même?
Béatrice, o beauté, je t'ai vue et je t'aime;
Mon cœur était fermé, toi seule as su l'ouvrir.
Moqueuse enfant, pourquoi parles-tu de mourir?
A l'heure des heureux et féconds hyménées,
Pourquoi rompre le cours de nos jeunes années?
Dans le trésor des jours nous avons à puiser;
Tu grandiras, bientôt je pourrai t'épouser,
O vierge, toi qui joins au charme du visage
Un esprit sérieux, une âme aimante et sage;
Tu seras à la fois et ma femme et ma sœur:
L'amitié dans l'amour, ineffable douceur!

Elle écoute et soupire et répand quelques larmes:
L'existence avec toi, dit-elle, aurait des charmes;
Mais Dieu ne le veut pas; comment désobéir?
Il peut tout ordonner, hormis de te haïr.
Acceptons cependant le bonheur qu'il nous donne,
Heureux comme il lui plaît, et n'envions personne,
Car notre amour n'aura ni terme ni dégoût,
Les siècles écroulés le trouveront debout.
Mais adieu; car déjà le jour baissant décline,
Sur l'Arno qui fraîchit, l'ombre de la colline
Descend, et le soleil s'embrase à l'horizon.
Je veux avant la nuit rentrer à la maison.

Digitized by Google

Ma mère s'inquiète et déjà me croit morte ;
Il me semble la voir anxieuse à sa porte.
Quel bonheur, en ses bras à me voir accourir !
Ma mort ne la fera dans peu que trop souffrir.
Elle dit, et se lève, et légère s'efface
Telle fille une étoile en traversant l'espace.
Tu la suis à pas lents, dans ta joie attristé ;
Mais hélas ! Béatrice a dit la vérité !
Trois jours après, tu sus qu'elle s'était éteinte,
Sans douleur et sans cris, sans regret et sans plainte.
Ton désespoir fut grand ! à peine il avait lui
Que ton pâle bonheur s'était évanoui.

M. Soullié a moins insisté sur les deux derniers épisodes du poème. *Les amours d'une Bourgeoise de Paris sous Louis XI* lui ont paru manquer de clarté et d'intérêt. Il préfère ceux d'*Yvonne et Alain,* deux enfants de la Bretagne séparés par un vœu indiscret d'Alain, mais réunis par l'indulgente sagesse d'un évêque. L'histoire est touchante et bien racontée, malgré quelques détails bizarres et peu vraisemblables.

A la suite de ces récits, l'Amour applaudit à *Aphrodite,* qui a peuplé le monde et supprimé la mort, au moins provisoirement. Mais l'auteur intervient et proteste, au nom du *Nirvana* qui attend tous les êtres. M. Soullié fait ressortir les beautés de cet épilogue et la fausseté de cette conclusion ; il regrette qu'un talent poétique si remarquable soit mis au service d'une théorie aussi paradoxale, et de peintures érotiques désavouées par le goût et par la morale. Mais il fait espérer, au nom de l'auteur, un troisième poème qui renfermera d'égales beautés et un idéal plus vrai et plus irréprochable.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ABBÉ P.-N. ANOT

Chanoine titulaire de l'Église métropolitaine de Reims,
Théologal, Grand Pénitencier, Docteur en Droit, etc.

PAR L'ABBÉ CH. CERF, MEMBRE TITULAIRE

Parmi les prêtres, défenseurs de la foi, qui durent quitter la ville de Reims et s'exiler au moment de la tourmente révolutionnaire, il en est un, M. l'abbé Anot, qui, par ses travaux littéraires et ses vertus, illustra l'Université et le clergé de cette cité. Il y a laissé un tel souvenir de bienfaisance que l'on n'a pas cru trop faire en donnant son nom à une des rues de la ville.

S'il vivait encore, l'Académie serait heureuse de lui ouvrir ses portes. Il n'est plus. Sa biographie, du moins, ne pourrait-elle pas être placée au milieu de celles qui enrichissent les annales de la docte société?

*
* *

Pierre-Nicolas Anot est né à Saint-Germain-Mont, canton d'Asfeld, le 21 juin 1763, et non pas 1762, comme l'ont répété ses biographes. Il était le troisième des six enfants que Pierre-Baptiste Anot et Marie-Louise Petit-Frère, eurent de 1760 à 1768, comme le prouvent les

Digitized by Google

registres de baptême conservés dans la commune (1). Son père, qui était de Signy-l'Abbaye, ainsi que sa mère, vint à Saint-Germain-Mont vers 1760, en qualité d'instituteur. Sa mémoire y vit encore. Il eut pour successeurs son fils et son petit-fils, mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans, au mois de mai (2) dernier.

Pierre-Nicolas Anot fit ses études au Collège de Reims ; il y remporta de continuels succès. « Je le vois encore, dit M. l'abbé Maquart, son panégyriste, je le vois courbé sur ses livres ou les yeux attachés sur son maître (3). » Il entra dans les Ordres, reçut le diaconat le 10 juin 1786 (4) et la prêtrise, sans doute, la même

(1) « L'an mil sept cent soixante-trois, vingt-unième jour de juin, est né, a été baptisé par moi Jacques Gilet, le fils de Jean-Baptiste Anot et de Marie-Louise Petit-Frère, ses père et mère, mariés ensemble, habitants ce lieu, auquel on a donné le nom de Pierre-Nicolas. Le parrain a été Pierre-Nicolas Legros et la marraine Nicolle Lanson, qui ont signé les jour, mois et an qui dessus. » *(Registre de la Paroisse.)*

(2) La maison d'école, dans laquelle naquit P.-N. Anot, était bâtie sur une pente rapide, à proximité de l'église. Elle existe encore, mais elle est convertie en grange.

Il y a encore aujourd'hui, à Saint-Germain-Mont, une petite nièce de M. l'abbé Anot, la douzième des enfants de Germain Anot; elle a quatre-vingt-deux ans.

Les parents de M. l'abbé Anot furent très nombreux. Nous aurons l'occasion de parler de plusieurs de ses neveux, qui signèrent son acte de décès. Le doyen de Chaumont-Porcien est petit-neveu de M. l'abbé P.-N. Anot; quand son père paya le premier trimestre de sa pension au supérieur du Petit-Séminaire, il lui donna un louis d'or qui provenait de M. l'abbé Anot, et dit : « Cela portera bonheur à mon fils. »

(3) Panégyrique imprimé à la suite des *discours* de M. l'abbé Anot.

(4) Lettre délivrée à M. l'abbé Anot, et enregistrée dans le livre des *Insinuations*. Bibliothèque de la ville de Reims, folio 259 v°.

Digitized by Google

année ou au commencement de l'année suivante, où il fut nommé sous-principal du Collège (1). Il en remplit les fonctions jusqu'au moment de la Révolution. Il figure en 1790 dans la liste des trente docteurs régents de la Faculté de théologie de l'Université (2), qui avait à ce moment pour recteur M. l'abbé Paquot, le curé de Saint-Jean massacré à Reims en septembre 1792.

En 1791, les prêtres de Reims reçoivent l'ordre de prêter le serment civique, cinq seulement se soumettent. Le rédacteur de la *Correspondance* s'en indigne et reproche à la municipalité de punir ceux qui insultent le clergé, lorsque celui-ci est en révolte ouverte contre les lois du pays :

> On pend les fripons en guenille,
> L'on invite à souper les brigands en satin.

Tous les ecclésiastiques de l'Université de Reims refusèrent de prêter ce serment; ils se séparèrent et le Collège fut laïcisé. M. l'abbé Anot, le 29 octobre de cette année, accepte la proposition que lui fait M. Malfillâtre, de continuer l'éducation de son fils (3), qui venait de terminer sa cinquième au Collège. « Ce qui me détermine, écrit-il à M. Malfillâtre, c'est la parfaite inutilité dans laquelle je vis depuis quelque temps. Je suis hors de mon élément, notre Collège est fermé pour moi...

(1) *Almanach de Reims*, années 1787-8-9-90-91.

Le principal du Collège alors était M. l'abbé Legros. Les sous-principaux, en 1794, étaient, avec M. Anot, MM. Mauvy, Regnart, N. Cordier, mon oncle. *Almanach de Reims*, 1791.

(2) *Almanach de Reims*, 1791, 1792.

(3) M. Malfillâtre était professeur de droit royal à l'Université de Reims. Il occupait ce poste depuis l'année 1776. (Note sur M. Malfillâtre fils, à la suite de cette *Notice.)*

Digitized by Google

Assoupi aujourd'hui dans une oisiveté involontaire, je me sens accablé du poids de ma situation. Je pars, et dans peu j'espère être auprès de vous à Anvers (1). »

Il part en effet quelques jours après. De Namur, il écrit à Reims, à sa mère, le 18 novembre : « Vous avez vu couler mes larmes, et je voyais couler les vôtres au moment que je vous faisais mes adieux et que vous les receviez avec une sensibilité qui déchirait mon cœur, mon cœur qui n'est pas encore guéri de la secousse qu'il a essuyé. Je vais me fixer à Anvers (2). » Il y séjourna pendant une année ; desservit la chapelle des Carmélites et vit arriver dans ce couvent les Carmélites chassées de Reims, en septembre 1792 (3).

Bien à regret, il quitte cette ville le 16 novembre 1792. « Le 10, à six heures du matin, dit-il, je dormais profondément, je me sens secouer assez rudement pour m'éveiller en sursaut. J'ouvre des yeux pleins de sommeil et je vois notre ami Malfillâtre, qui me dit, avec le ton moqueur qu'on lui connaît : Alerte, l'ennemi approche (4). » Les Français, commandés par Dumouriez, s'avançaient sur Mons. »

Nous retrouvons M. Anot à Ratisbonne, avec son élève, vers la fin de l'année 1794. Tous deux quittent cette ville, le 16 juillet 1795, comme nous l'apprend une

(1) Lettre de M. Anot à M. Malfillâtre père, envoyée de Reims à Anvers, le 29 octobre 1791 : *Les Deux Voyageurs*, par MM. Anot et Malfillatre fils, tome Ier.

(2) Lettre de M. Anot, Namur, 18 novembre 1791 : *Les Deux Voyageurs.*

(3) Voir le travail de M. l'abbé Compant, vicaire général : *Les Carmélites pendant la Révolution (Travaux de l'Académie).*

(4) Lettre de M. Anot, 15 novembre 1792, Anvers : *Les Deux Voyageurs.*

Digitized by Google

lettre de M. Anot (1) à Mme Malfillâtre, à laquelle il annonce qu'ils vont entreprendre un lointain voyage. Il lui recommande de ne pas s'en inquiéter. Ce changement sera très avantageux pour son fils et ils sont munis des plus puissantes recommandations.

Quand ils quittèrent Ratisbonne, ils avaient déjà « parcouru les plaines de la Belgique, visité les ports de la Hollande, traversé les déserts de la Westphalie, franchi les monts de la Hesse et de la Bohême. Ils désiraient vivement, disaient-ils, se transporter en Italie et de là à Malte, pour le double motif de voir des pays si propres à piquer la curiosité et de trouver, dans le chef-lieu d'un Ordre célèbre, un repos que les orages de ces temps désastreux rendaient infiniment précieux (2). »

Au commencement du mois d'août de l'année 1795, les deux voyageurs arrivent à Venise : six semaines après, ils entrent à Malte. Ils quittent l'île en juin 1798, et après dix-huit jours de navigation ils sont au Lazareth de Livourne. A leur départ de Malte, ils étaient munis du passe-port suivant, portant la signature d'Alex. Berthier :

« Les autorités civiles, les officiers commandant soit les forces de terre, soit les forces de mer, les armées Françoises laisseront librement passer et donneront protection à Mr Malfillâtre de Rheims, département de la Marne, Conventuel de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, partant de l'Isle de Malthe, pour se rendre à

(1) Lettre de M. Anot à Mme Malfillâtre, à Reims, datée de Ratisbonne, le 15 juillet 1795 : *Les Deux Voyageurs*.

(2) Dédicace de l'ouvrage, *Les Deux Voyageurs*.

Digitized by Google

Livourne, avec son précepteur Mr P.-N. Anot et leurs effets (1).

Alex. Berthier,
Chef de l'État-Major de l'Armée.

Le 20 juin 1799, M. Malfillâtre écrit à sa mère, de Ratisbonne : « J'attends les signatures des deux Ministres sans lesquelles mon retour à Reims est impossible. » Les a-t-il obtenues? Il est permis d'en douter, car au mois d'avril 1800, M. Anot et M. Malfillâtre sont encore à Berlin. L'élève, à cette époque, quitte son précepteur pour aller passer quelques mois en Pologne, sur l'invitation de la comtesse de Keyserling.

Après plusieurs mois d'absence, M. Malfillâtre vient retrouver son précepteur à Berlin. Il écrit alors à sa sœur, à Reims, le 18 décembre 1801, et lui annonce son retour prochain. Le 20 mai 1802, dans une lettre de Reims, il presse M. Anot de revenir.

M. l'abbé Anot rentre à Reims, à la fin de l'année 1802 (2). Il trouve son logement tout préparé chez les parents de son élève, qui demeuraient alors dans la rue du Corbeau, à la maison même du Corbeau (3). Il est

(1) Pour ces différentes dates, voir les lettres des *Deux Voyageurs*.

(2) La *Biographie Ardennaise* dit que M. Anot revint en 1799; les lettres qu'il reçut à Berlin, ou qu'il envoya de cette ville, en 1802, ne permettent pas d'adopter la première date.

(3) Dans l'ouvrage *Les Deux Voyageurs*, il est dit que l'on peut se le procurer chez les auteurs, MM. Anot et Malfillâtre, rue du Corbeau. Les titres de propriété de la maison du Corbeau, que M. Lucas a eu la bonté de nous montrer, prouvent en plus que cette maison était en partie occupée par la famille Malfillâtre, mais en simple location. M. Malfillâtre y mourut en 1817. Alors Mme Malfillâtre occupa la maison n° 4 de la rue du Trésor, où décéda M. l'abbé Anot, et puis une maison rue du Grenier-à-Sel.

Digitized by Google

nommé vicaire de la Cathédrale : et son nom figure (1) comme tel pour la première fois dans un acte de baptême du 25 août de cette année.

Ses nouvelles et nombreuses occupations ne l'empêchent cependant pas de publier en 1803 (2) une relation de ses voyages dans les pays étrangers. Cet essai, en deux volumes, auquel avait travaillé M. l'abbé Malfillâtre, fut couronné de succès et suivi d'autres ouvrages sur l'*Histoire*, généralement appréciés. En 1816, il édite les *Annales du Monde*, et de 1817 à 1822, le *Tableau de l'Histoire Universelle*, en six volumes (3).

M. l'abbé Anot avait une facilité prodigieuse de travail ; toutefois, il passait une partie des nuits à composer ses ouvrages, afin de donner toute la journée à son saint ministère, aux malheureux qu'il consolait, aux pauvres qu'il assistait de ses propres revenus, aux prisonniers dont il était l'aumônier, ou plutôt le père. Direction, catéchismes, visites aux malades, instructions nombreuses, œuvres de charité, il embrassait tout et ne négligeait rien.

Le zélé vicaire, à certains jours, préparait avec plus

(1) Quand M. l'abbé Anot fut nommé vicaire de la Cathédrale, M. Malherbe en était le curé depuis 1801. Il eut pour confrères MM. Clicquot, Servant, Bouda, Vingtdeux, Missahaye, Thierry, Chevalier, Deligny. A ce moment, il y avait également comme prêtres habitués, MM. Pichart, Barois, Warenflot, Legros, Coltier, Jobart, Tronsson, Rondeau (ci-devant chanoine), et comme prêtres libres : MM. Parent et Cordier N., l'ancien sous-principal du collège avec M. Anot, qui devint professeur au séminaire de Meaux vers l'année 1803.

(2) Et non pas 1801, comme le disent les biographes, puisque l'ouvrage va jusqu'en 1802.

(3) Voir aux *Pièces justificatives* la nomenclature des ouvrages de M. Anot.

Digitized by Google

de soin les sermons de circonstance qu'il était chargé de donner. On y trouve du feu, de l'âme, de la logique, d'heureuses citations, mais peut-être trop d'antithèses. La peinture qu'il fait des mœurs prouve qu'il connaissait parfaitement le cœur humain. Le zèle qu'il mettait à confondre les méchants était toujours tempéré par la charité la plus compatissante. Il manquait à l'orateur, pour être parfait, une voix sonore, et plus de grâce extérieure. Le portrait lithographié que l'on possède de lui accuse en effet un peu de raideur dans le maintien.

Les qualités oratoires de M. l'abbé Anot, et son grand amour des âmes, déterminèrent Mgr de Coucy à lui confier la direction de l'*Association de l'œuvre de la Providence*, fondée le 1er mars 1821. Il prononça un premier discours devant l'Assemblée du 14 mars suivant, et donna le dernier deux mois avant sa mort, le 4 septembre 1823. Son sujet était : la Providence arrête ses regards sur cet infiniment petit que l'on appelle le monde (1).

Quand, après bien des difficultés, l'Église de Reims fut remise en honneur, Mgr de Coucy prit possession du siège de saint Remi. Le Chapitre fut reconstitué par ordonnance du 15 octobre 1821 (2). Parmi les nouveaux chanoines figure M. l'abbé Anot, vicaire de la Cathédrale (3), nommé théologal, grand pénitencier et souschantre. L'installation des dignitaires et des chanoines se fit le 8 janvier 1822, par Monseigneur lui-même. M. Anot occupa la troisième stalle du chœur, à gauche; stalle autrefois réservée au trésorier (4). Le nouveau

(1) *Discours de M. Anot*, imprimés à Reims, chez Delaunois.

(2) *Livre des Délibérations du Chapitre.*

(3) Étaient vicaires alors : MM. Chevalier, Courtin, Rousseville, Jolinet. M. Germain remplaça M. Anot.

(4) Furent installés : M. Vallet, premier grand archidiacre;

Digitized by Google

chanoine ne devait pas jouir longtemps de l'honneur mérité qu'il venait de recevoir. Les fatigues de son ministère, ses travaux scientifiques, altérèrent sensiblement sa santé. Après deux mois de souffrances, il expira le 21 octobre 1823 (1); aimé, chéri, respecté de tous, autant par ses vertus éminentes que par l'aménité de son caractère et son grand esprit chrétien (2).

M. Baulny, deuxième archidiacre ; M. Nic. Maquart, troisième archidiacre et official métropolitain ; M. Hulot, vicaire général, official diocésain ; MM. Thierry, curé ; Anot, théologal, grand pénitencier ; Deligny, Dervin, Marchand, Dombry, Bonnette, Posta, Rousseville. *(Livre des Délibérations du Chapitre.)*

(1) Les biographes ont donné l'année 1822 comme celle de sa mort.

L'acte de décès démontre l'erreur :

« L'an mil huit cent vingt-trois, le vingt-deux du mois d'octobre, onze heures du matin, pardevant Nous, adjoint au maire, remplissant par délégation les fonctions d'officier public de l'état-civil de la ville de Rheims, sont comparus Messieurs Cyprien Anot, âgé de trente-un ans, professeur de rhétorique au Collège royal de cette ville, y demeurant, rue de l'Université, et Jean-Baptiste Anot, âgé de vingt-six ans, commis négociant, demeurant rue du Puit-Taira, tous deux neveux du défunt ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Monsieur Pierre-Nicolas Anot, âgé de soixante ans, natif de Saint-Germainmont, département des Ardennes, prêtre, chanoine, théologal et grand pénitencier de l'église métropolitaine de cette ville, et pensionnaire de l'Etat, demeurant audit Rheims, rue du Trésor, n° 4, fils des défunts Monsieur Jean-Baptiste Anot et Mélanie-Louise Petit-Frère (l'acte de naissance dit : Marie-Louise Petit-Frère), est décédé le jour d'hier à trois heures de l'après-midi, en sa demeure sus désignée, et ont les déclarants signé avec Nous ce présent acte, après la lecture faite. »

Signatures : Cyprien Anot, J.-B. Anot, F. Andrieux.

(2) *Diurno ac nimio labore zelo animarum indesinenter urgente, confractus morboque longo confectus, demum in Domino mortuus est. (Livre des Délibérations du Chapitre.)*

Digitized by Google

Ses obsèques eurent lieu le 22 octobre, à quatre heures de l'après-midi, selon l'ancien usage (1). L'assistance était nombreuse ; les prisonniers, chose remarquable, avaient obtenu comme une faveur d'assister à cet enterrement, les mains liées. Le corps fut déposé dans le grand cimetière du Nord, à gauche, en entrant, à quelques mètres de la grille, un peu plus loin que le P. Engrand, bénédictin (2), au fond.

Sur sa pierre tumulaire on lit :

A LA MÉMOIRE
DE
PIERRE-NICOLAS ANOT,
CHANOINE DE L'ÉGLISE
DE REIMS,
MORT LE 21 OCTOBRE 1823.
IL FUT LE PÈRE DES PAUVRES,
LE CONSOLATEUR DES PRISONNIERS,
L'AMI DES MALHEUREUX.

* * *

Ces quelques lignes, gravées au lendemain de la mort de M. Anot, disent suffisamment l'estime que l'on faisait de ce saint prêtre. Toutefois, pour compléter sa notice, nous donnons un résumé des discours qui furent prononcés après sa mort : ils appartiennent à l'histoire.

Le jeudi 6 novembre 1823, le vice-secrétaire de l'*Association de la Providence*, au nom des associés, rend un hommage public à la mémoire de M. l'abbé Anot, leur ancien directeur (3).

(1) Le service solennel était chanté le lendemain, à l'heure de la messe capitulaire, il était suivi d'autres services également solennels.

(2) Notes, Épitaphes diverses.

(3) Voir cet éloge dans les *Discours de l'abbé Anot*, à la fin du deuxième volume.

Digitized by Google

Quelques jours après, le 13 novembre, au nom de Mgr l'Archevêque, du clergé, des fidèles et des *Associés de la Providence,* M. l'abbé Maquart prononce l'éloge du défunt... Il faudrait reproduire ici en entier ce remarquable discours, mais les bornes de cette notice ne le permettent pas :

« M. Anot, dit l'orateur, par un art admirable, a su échapper aux traits de la malignité..... personne n'a jamais parlé mal de lui.....

« ... En sa faveur, au contraire, s'éleva un concert de louanges, de tous les points de la ville et du diocèse.

« Le premier pasteur, à son avènement, s'empresse de le combler de titres, d'honneurs, et de marques particulières de sa bienveillance : le clergé applaudit, les fidèles s'en réjouissent.

« Doué d'une mémoire prodigieuse, il a tout étudié, il a tout appris, il a tout approfondi, il n'a rien oublié.

« ... Dans ses voyages, il sut recueillir plus dans sa mémoire que dans ses livres.

« En parcourant ses nombreux ouvrages, pleins d'érudition, on se demande comment un homme absorbé par les exigences d'un ministère de tous les jours a su trouver le moyen de les éditer et de composer également des discours variés et nombreux.

« M. Anot a commandé l'admiration : il a obtenu la confiance par la bonté, qui était la première qualité de son cœur.

« Oh ! que cet homme a bien rempli son devoir, et combien de devoirs ! » L'orateur les énumère tous et s'écrie : « Est-ce d'un seul homme que je parle ou de plusieurs ?

« Que dire de son amour pour les prisonniers ? Dans les cachots, M. Anot ne montre plus de la bonté seule-

Digitized by Google

ment, c'est l'héroïsme de la charité ; c'est le triomphe de la religion. »

L'amitié de l'orateur l'a sans doute entraîné à jeter quelques fleurs brillantes et factices sur la tombe de celui qu'il appelait son père ? (1). Non : pour s'en convaincre, il suffit de rappeler ici quelques-unes des paroles si nobles et si chaleureuses d'un Président des Assises, de M. Sanégon, ouvrant la session de novembre 1823 : « ... Il n'est plus, ce consolateur des prisonniers, ce vénérable abbé Anot, qui, disciple, et pour ainsi dire émule de saint Vincent de Paul, avait choisi la plus rigoureuse des infortunes humaines, pour la consoler et l'adoucir.

« C'est par lui, c'est par cet ange des prisons, que tous les genres de consolations descendaient dans ces tristes asiles de la douleur, du remords, et quelquefois du désespoir.

« L'abbé Anot savait retrancher de son existence, même pour subvenir aux besoins des prisonniers... Il allait jusqu'à abandonner ses vêtements (2) à ceux qui l'entouraient.

« Jamais on ne pourra calculer l'immense service que cet homme généreux a rendu à la société... que de bouches accoutumées au blasphème ont appris de lui à bénir Dieu.

« Vous me pardonnerez, MM. les Jurés, d'avoir, un

(1) Voir l'oraison funèbre, dans les *Discours de l'abbé Anot*, à la fin.

(2) Puisque M. le Président a cru devoir donner publiquement ce détail intime de la vie de M. Anot, il est permis d'ajouter que non seulement l'aumônier de la prison donnait son linge de corps, mais même ses vêtements, ce qui fâchait beaucoup M^me^ Malfillâtre, qui lui reprochait, en riant, d'être un vrai *sans-culotte*.

Digitized by Google

instant, différé l'exercice de vos fonctions et des nôtres, pour vous entretenir d'un prêtre si digne de regrets (1). »

(1) Voir le discours, dans les *Essais sur Reims*, de M. Camus-Daras, et dans la *Biographie* de Michaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ABBÉ F. MALFILLATRE

Chevalier de Malte

Pour compléter la notice de M. l'abbé Anot, nous croyons devoir donner ici quelques renseignements historiques sur son élève, M. François Malfillâtre, très peu connu à Reims, quoiqu'il fût d'une famille distinguée.

L'abbé François Malfillâtre naquit à Reims, en l'année 1778. Son père s'appelait Simon-François Malfillâtre et sa mère Françoise-Nicole-Marguerite Viellart (1). Il commença ses études au collège de cette ville. A l'âge de douze ans, il remportait en cinquième les prix de version et de diligence. Il s'apprêtait à rentrer en quatrième quand la Révolution éclata. Son père alors le confia à M. l'abbé Anot, qui l'emmena avec lui en exil, lui fit continuer ses études et l'associa même à ses travaux historiques.

En 1793, M. Malfillâtre se rendit à Malte avec son précepteur. Il entra dans l'Ordre de Saint-Jean de

(1) M. Malfillâtre père était né à Reims. Il fut professeur de droit royal à l'Université de cette ville de 1786 à 1792. Après la Révolution, il devint conseiller du roi au présidial. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 3 janvier 1817, dans la maison du Corbeau, rue du même nom. *(Almanach de Reims.)*

Françoise-Nicole-Marguerite Viellart était aussi de Reims. Elle mourut, âgée de soixante-dix-neuf ans, le 31 décembre 1835, dans la rue du Grenier-à-Sel, après avoir habité dans la rue du Trésor, n° 4, où mourut M. l'abbé Anot. *(Acte de décès;* Hôtel-de-Ville.) Son frère, M. Viellart, mourut à Paris, président de la Cour de cassation.

Digitized by Google

Jérusalem, et depuis porta le titre de Chevalier de Malte (1). Il revient à Berlin en 1799 pour achever l'éducation du fils du comte polonais Keyserling, qui, dans une lettre à Mme Dobignie, témoignait, en 1842, toute l'estime qu'il avait eue pour le frère dont elle lui annonçait la mort. M. Malfillâtre était considéré comme un ami dans la famille ; aussi, la comtesse le pressa vivement de venir passer l'été en Pologne avec elle et ses enfants.

Il rentra à Berlin avec eux vers la fin de l'année 1801. Son élève à ce moment embrassant la carrière des armes, il fut libre de tout engagement et songea à revoir la France, son père, sa mère et sa sœur, à laquelle il annonçait son retour à Reims dans une lettre du 18 décembre 1801 (2).

M. Malfillâtre, aussitôt après son arrivée, se détermina à entrer dans l'état ecclésiastique. Son oncle Viellart, président à la Cour de cassation, lui fit des offres de tous genres ; il ne crut pas devoir les accepter. Il partit pour Meaux, et en 1804, au mois de mars, il reçut la prêtrise. Un tableau conservé à la Visitation de Reims le représente célébrant pour la première fois la messe dans l'oratoire des Dames de la Visitation de Meaux.

Que devint le jeune prêtre aussitôt après son ordination? Si nous en croyons M. Anot de Maizières (3), il aurait été le confident de l'archevêque de Paris, chapelain de l'Impératrice et proposé pour l'épiscopat. Ce qui est certain, c'est qu'il fut nommé chanoine titulaire de

(1) Voir le passeport de M. Malfillâtre, dans la *Notice* de M. l'abbé Anot.

(2) Les *Deux Voyageurs*, 18 décembre 1801.

(3) *Éloge de M. l'abbé Malfillâtre*, en quelques lignes lithographiées, conservées à la Visitation de Reims.

Digitized by Google

Tours par décret impérial du 3 mai 1807 (1). Il démissionna en 1814 et entra dans le clergé de Saint-Germain des Prés de Paris; c'est là qu'il décéda le 11 novembre 1841, à l'âge de 64 ans, laissant un souvenir précieux de son zèle pour les âmes, de sa piété aimable, de sa science variée (2). Il prêchait volontiers, faisait le catéchisme aux petits enfants avec un dévouement remarquable, comme le prouvent les différents tableaux mentionnés en notes (3).

(1) Lettre de l'Archevêché de Tours, 20 avril 1893.

(2) Lettre de l'Archevêché de Paris, 29 mars 1893.

(3) On conserve à Reims plusieurs tableaux, avec une légende, qui rappellent quelques épisodes de la vie de l'abbé Malfillâtre.

Dans la communauté de la Visitation, il y a trois de ces tableaux :

1° M. Malfillâtre célébrant, pour la première fois, le saint sacrifice de la messe dans l'oratoire des Dames de la Visitation de Meaux, en mars 1804;

2° M. Malfillâtre prêchant sur le Purgatoire, le 6 novembre 1826, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris:

3° Tombeau de M. Malfillâtre, enterré dans le cimetière de l'Ouest de Paris, avec l'inscription citée plus haut;

Dans un parloir de la communauté de l'Enfant-Jésus, on voit un quatrième tableau :

4° M. Malfillâtre, en mozette, prêchant du haut de la chaire une vêture à l'Hôtel-Dieu de Paris, 1819;

Au Petit-Séminaire, dans le réfectoire, M. Malfillâtre est représenté :

5° En aube, se disposant à célébrer la sainte messe;

6° Faisant le catéchisme;

7° Célébrant la messe, la veille de sa mort, le 10 novembre 1841, dans l'église de Saint-Germain des Prés de Paris.

Ces tableaux, de moyenne dimension, sont encadrés, mais sans valeur artistique. Sur le bas du cadre se trouve une inscription, fond or, lettres noires.

Dans la communauté de la Visitation, on conserve quelques feuilles lithographiées, concernant M. l'abbé Malfillâtre : Une *notice*

Digitized by Google

La mort de M. l'abbé Malfillâtre fut sans doute inattendue, car la veille il avait encore célébré la messe dans l'église de Saint-Germain des Prés.

Sur sa tombe on lit l'épitaphe suivante, dans le cimetière de l'Ouest de Paris :

FRANÇOIS
MALFILLATRE
PRÊTRE
CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE
NÉ A REIMS EN L'ANNÉE 1778
MORT LE 11 NOVEMBRE 1841
IL A PRIÉ POUR NOUS
PRIEZ POUR LUI.

peu détaillée et des *vers*, par M. Anot de Maizières; — une *lettre* du Comte polonais; — le *portrait* de M. Malfillâtre; — l'*éloge* de M^me^ Malfillâtre et de M^lle^ Vieillart.

Digitized by Google

NOTES

Ouvrages de M. l'abbé Anot.

I. — *Les deux voyageurs* ou *Lettres sur la Belgique, la Hollande, la Pologne, la Prusse, l'Italie, la Sicile et Malte*, écrites selon l'ordre des temps... Paris, Blanchon, 1801, 2 vol. in-12, avec la coopération de M. F. Malfillâtre (1803 et non 1801, puisque l'ouvrage va jusqu'en 1802).

II. — *Oraison funèbre de Louis XVI*, Reims, Brigot, 1814. in-4°.

III. — *Annales du monde* ou *Tableaux* qui présentent :

1° La naissance, le progrès, les révolutions, et le démembrement des empires et la date du règne des souverains jusque l'an 1816;

2° Le temps où ont vécu les hommes les plus célèbres ;

3° Un précis des principaux faits qui appartiennent à l'histoire des empires : Paris, Égron, 1816, un volume in-8°, p. 36.

C'est une réimpression, avec des augmentations considérables, du *Guide de l'Histoire* ou *Annales du monde*, depuis la dispersion des peuples jusqu'en 1801.

IV. — *Tableau de l'Histoire universelle*, ouvrage qui sert de texte et de développement aux *Annales du monde* ou *Tableaux chronologiques*. Paris, ibid., 1817 à 1822, six volumes in-12.

V. — *Discours prononcés dans les assemblées de l'Association de la Providence*, établie à Reims... Reims, Delaunois, deux ou trois volumes in-12.

Plusieurs de ces discours ont été publiés en 1821, 22 et 23.

Épitaphes.

Les épitaphes qui suivent avoisinent celles de M. l'abbé Anot. Elles rappellent des personnes qu'il a beaucoup connues. Nous les donnons ici parce qu'elles tendent à s'effacer.

Digitized by Google

Tombe de D. Engrand, placée à quelques mètres de celle de M. l'abbé Anot, tous deux décédés en 1823.

ICI REPOSENT
LES CENDRES DE M. HENRI
ENGRAND
PRÊTRE, RELIGIEUX
BÉNÉDICTIN
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
DÉCÉDÉ EN 1823

De Profundis.

Dom Engrand fut vicaire épiscopal de M. Diot, l'évêque constitutionnel.

A une petite distance de la tombe de M. Anot, vers la droite, se trouve celle de *J.-B. Varney*, professeur de rhétorique du Collège de Reims, décédé le 19 février 1819.

Vers le milieu, sur le même emplacement, sont confondues deux épitaphes : *Jeanne-Simone Géruzez*, religieuse et supérieure de l'Hôtel-Dieu, décédée le 18 avril 1817, et *C.-L.-D. Houard*, censeur des études du Lycée.

Dans la chapelle du cimetière :

CY GIT
UN DES PLUS VÉNÉRABLES PASTEURS
DE REIMS
M. ANDRÉ-NICOLAS SAVART
CURÉ
DE LA PAROISSE DE SAINT-JACQUES.
IL EST MORT
PLEURÉ DE TOUTE LA VILLE
CE III AVRIL MDCCCXIX
DANS LA XC ANNÉE DE SON AGE
ET DE SA CURE LA L^me^

En pendant, celle de M. Malherbe, curé de la Cathédrale,

Digitized by Google

et qui eut pour successeur un de ses vicaires, M. l'abbé Thierry, nommé le 15 octobre de l'année 1821.

En dehors de la chapelle, contre les murs, sont les épitaphes suivantes :

HIC JACET
THOMAS WAALET PRESBYTER
THEOLOGIOE DOCTOR
ARCHIDIACONUS
VICARIUS GENERALIS
VIR PRUDENS, PACIS AMANS
ET CONCILIATOR
PRO DEO ET REGE EXUL
OBIIT 20A DIE MARTII, ANNO 1828
ŒTATIS SUOE 84.

M. l'abbé Waalet, curé de Charleville en 1790, était docteur en droit de l'Université, mais non résident. Mgr de Coucy le nomma son premier vicaire général ; il fut installé en même temps que M. l'abbé Anot, le 22 janvier 1822.

GIT
JACQUES-NICOLAS DELAUNOIS
PRÊTRE CHANOINE HONORAIRE DE
L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE RHEIMS
ANCIEN CHAPELAIN DE LA CHAPELLE DE SAINT-MARCOUL
DÉCÉDÉ LE 26 JANVIER 1830,
AGÉ DE 80 ANS.

Requiescat in pace !

CY GIT
B. E. V. MAILFAIT
PRÊTRE CHANOINE TITULAIRE
ET ANCIEN CURÉ
DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
DÉCÉDÉ LE 20 MARS 1832
DANS SA 64e ANNÉE.

De Profundis !

Digitized by Google

Il était docteur non résident de l'Université, en même temps que M. Anot.

A LA MÉMOIRE
DE
M. PIERRE DIDIER PIERRARD
CHANOINE TITULAIRE
GRAND-CHANTRE DE L'ÉGLISE
MÉTROPOLITAINE DE RÈIMS
ET MEMBRE
DU CONSEIL DE LA FABRIQUE
DÉCÉDÉ LE 13 JUIN 1833
DANS SA 71e ANNÉE.

De Profundis !

M. l'abbé Pierrard était professeur de Philosophie à la Faculté des arts, en 1791, quand M. Anot était docteur régent de l'Université et sous-principal du Collège.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

Pour les Volumes XCI et XCII

Années 1891-1892

BROYÉ.

Rapport sur le Concours de Poésie, t. XCI, p. 51.
La Poésie hébraïque, t. XCII, p. 315.

CH. CERF.

Description des tableaux de la chapelle des Frères des Écoles chrétiennes de Reims, t. XCI, p. 201.
Notice sur l'abbé P.-N. Anot, chanoine de Reims, t. XCII, p. 365.

L. DEMAISON.

Une église champenoise en Bas-Poitou, t. XCI, p. 195.

DUMÉRIL.

Éloge de Tronson du Coudray, t. XCI, p. 143.

JADART.

Compte Rendu des Travaux de l'année 1891-1892, t. XCI, p. 11.
Dom Guillaume Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise, historien de Reims, t. XCI, p. 1.
Les Bibliophiles rémois, t. XCII, p. 1.

Digitized by Google

LAJOUX.

Rapport sur le Concours de Sciences et d'Industrie, t. XCI, p. 31.

LAMY.

Habitations ouvrières, t. XCI, p. 91.
Questions sociales traitées par M. E. Cheysson, t. XCII, p. 295.

LEFORT.

Des citations classiques, t. XCII, p. 341.

PIÉTON.

Discours d'ouverture, t. XCI, p. 1.

LUCIEN PONSINET.

Un Poète russe, Nadson, t. XCI, p. 125.

P. SOULLIÉ.

Cybèle, poème, t. XCI, p. 119.
Poèmes de M. de Tanouarn, t. XCII, p. 359.

THIRION.

Rapport sur le Concours d'Histoire, t. XCI, p. 41.
Les frais du Sacre sous les derniers Capétiens, t. XCII, p. 253.

TISSERAND.

Fleurs roses et Fleurs sombres, t. XCI, p. 63.

TUNIOT.

Exposition de Géologie, Rapport, t. XCI, p. 67.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Les Bibliophiles rémois, par M. H. Jadart, secrétaire général. 1

(Deux planches accompagnent cette Étude, neuf autres se trouvent en outre dans le tirage à part.)

Les frais du Sacre sous les derniers Capétiens, par M. Paul Thirion, membre titulaire 253

SCIENCES

Questions sociales traitées par M. E. Cheysson, membre honoraire de l'Académie de Reims, lecture de M. Ed. Lamy, membre titulaire 295

BELLES-LETTRES

La Poésie hébraïque, lecture de M. l'abbé Broyé, membre titulaire..... 315

Des Citations classiques, lecture de M. Alf. Lefort, membre titulaire..... 341

Poèmes de M. de Tanouarn, par M. Soullié, membre titulaire..... 359

BIOGRAPHIE

Notice sur l'abbé P.-N. Anot, chanoine de Reims, par l'abbé Ch. Cerf, membre titulaire 365

Digitized by Google

PLANCHES

I. — Reliure au chiffre de Henri III..... 160
II. — Reliure au chiffre de Marie Stuart..... 176

41020 — Reims, Imprimerie de l'Académie (N. Moser, dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1277

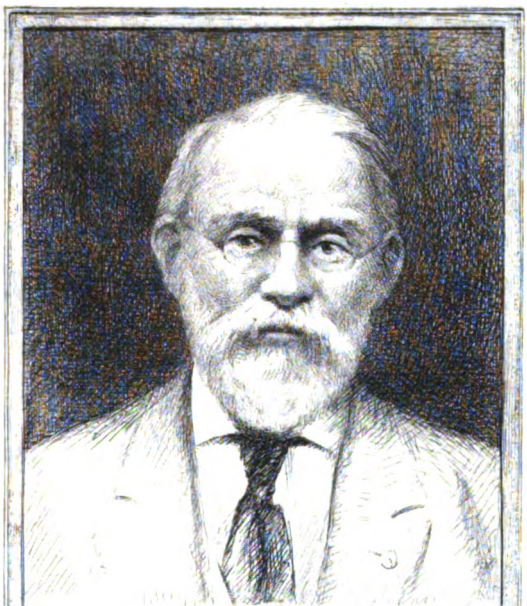

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google